A. c 21586

Digitized by Google

Acc. 21586

Acc 21586

UNIVER T

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'ECONOMIE
PUBLIQUE ET RURALE
DES GRECS.

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

De l'Economie publique et rurale des Celtes, des Germains et des autres peuples du nord et du centre de l'Europe, 1 vol. 8°.

De l'Economie publique et rurale des Perses et des Phéniciens, 1 vol. 8°.

De l'Egypte sous la domination des Romains, 1 vol. 8°.

Précis d'une collection de médailles antiques, contenant la description de toutes celles qui n'ont pas été décrites, ou qui sont peu connues, 1 vol. 8°.

De l'Economie publique et rurale des Arabes et des Juifs, 1 vol. 8°.

De l'Economie publique et rurale des Egyptiens et des Carthaginois, précédé de considérations sur les antiquités éthyopiennes, 1 vol. 8°.

LAUSANNE,
De l'Imprimerie de HIGNOU Aîné.

Digitized by Google

DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE ET RURALE
DES GRECS.

PAR L. REYNIER.

GENÈVE,
J. J. PASCHOUD, Imprimeur-Libraire.
PARIS,
Même maison de commerce, rue de Seine,
N°. 48.

1825.

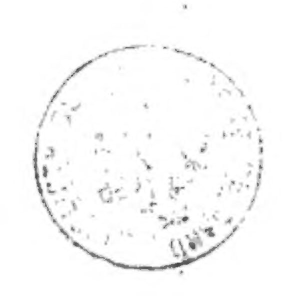

R. 50923

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

ET RURALE

DES GRECS.

CHAPITRE PREMIER.

Des plus anciens temps de la Grèce.

Les Grecs, dont je vais développer les institutions sociales, sont un peuple mieux connu que ceux dont j'ai traité précédemment, à l'exception des Juifs. Les ouvrages d'une partie de leurs historiens sont parvenus jusqu'à nous; ceux de quelques-uns de leurs orateurs, de leurs philosophes, poètes et littérateurs existent aussi; ils fournissent beaucoup de matériaux précieux. Cependant, malgré tous ces secours, d'immenses lacunes existent encore; les modernes, qui ont écrit l'histoire, les ont adroitement déguisées: le genre de leur composition, qui concernai plus les événemens que les institutions, let leur permettait; elles paraîtront davantage dans mon travail, parce qu'ayant à dévelop-

Digitized by Google

per le mécanisme des divers gouvernemens de la Grèce et leurs systèmes variés d'administration, il me serait impossible de suppléer aux informations qu'ils ne nous ont pas données.

Nul peuple n'a inspiré autant d'intérêt que les Grecs : chez eux, aucune entrave ne gênait l'entier développement des caractères; aucun despotisme, religieux ou politique, n'en comprimait l'essort. L'amour de la liberté y était dans toutes les âmes; ils chérissaient leur pays parce qu'ils y vivaient heureux ; et la fermentation continuelle, qui imprime un mouvement de vie aux états républicains, contribuait encore à former dans leur sein ces beaux caractères et ces grands talents que nous admirons, et qui s'élevaient au niveau des scènes dont ils devenaient les acteurs. Aucune nation n'a fourni autant d'exemples de ce véritable héroïsme qu'enfante l'amour de la patrie. Ajoutez à ces grandes qualités, qui rendent les Grecs si recommandables, une aménité de mœurs qu'ils devaient à la culture de leur esprit, à leur amour des arts, comme aussi à leurs habitudes sociales. Tout cet ensemble séduit, attache à eux, et pour peu que l'historien y

Digitized by Google

ajoute le prestige de son talent, on est disposé à leur créer, en imagination, un caractère idéal de perfection exagérée. Mais, à côté de ces qualités si séduisantes, paraît chez eux une mobilité d'esprit qui influait fortement sur leur caractère et les faisait passer rapidément d'un extrême vers l'autre opposé : aucun peuple n'a mérité autant qu'eux, sous ce rapport, qu'on dise de lui ce mot connu : *il fut brave tel jour.*

Beaucoup de traits de ce caractère national des Grecs anciens ont résisté aux causes diverses qui auraient dû les effacer. Au foyer même de leurs maux, à Constantinople, ceux de leurs descendans qui habitent le quartier de Fanal, ont conservé plusieurs coutumes de leurs ancêtres et beaucoup de la tournure de leur esprit (1). Mais c'est principalement dans les îles et dans le Péloponèse que, moins exposés aux atteintes du gouvernement turc, ils en ont conservé des traces plus nombreuses : ni l'influence d'un long despotisme qui a pesé sur eux, ni celle d'un culte sérieux qui a pris la place d'une religion riante dans ses formes, n'ont pu les faire dispa-

(1) Le Chev. Voy. de la Propontide. Part. 4. ch. 18.

Digitized by Google

raître. Plusieurs voyageurs se sont attachés à les faire connaître par des rapprochemens plus ou moins intéressans ; l'un d'eux, surtout, à su leur donner le coloris brillant et animé que cette nation si poétique imprime à toutes ses conceptions ; on croirait lire un Grec écrivant sur sa patrie (1). J'ai vu les Grecs actuels, également poétiques dans leurs idées, saisissant tout avec vivacité, passant rapidément d'une impression à une autre souvent opposée. Je les ai vus enfin crédules à l'excès, mais donnant à leurs plus absurdes superstitions un certain degré d'intérêt, parce qu'elles prenaient de la tournure de leur esprit, une forme nouvelle. Il ne faut à ce peuple, pour qu'il reprenne son ancien essort, que la liberté, un bon gouvernement et une instruction solide, qui mette des bornes à cette tendance à la crédulité, qui lui donne un gout si marqué pour le merveilleux. Tels ils sont, tels étaient leurs ancêtres : dont les écrivains les plus estimés fournissent des exemples multipliés de ce penchant. Ont-ils ployé sous le torrent de l'habitude ? ont-ils voulu capter l'attention de leurs lecteurs,

(1) Guys, Lettres sur la Grèce.

Digitized by Google

par le récit de tant de choses extraordinaires? je l'ignore, mais le fait n'en est pas moins constant; aussi l'accusation de Juvenal est-elle loin d'être sans fondement:

Et quidquid Græcia mendax
Audet in historia. (1).

Ce n'est pas seulement sur les pays éloignés que s'est exercée leur imagination, mais même sur des faits et des lieux qui concernaient leur patrie. Ainsi nous lisons dans leurs écrits, qu'en Illyrie, les jumens mettaient bas cinq petits d'une portée, qu'en Bœotie, il existait un lac d'où sortaient deux rivières, dont l'une teignait en noir la toison des brebis blanches, et l'autre en blanc celle des brebis noires: cependant l'Illyrie était frontière de la Grèce, et la Bœotie était vers son centre.

Les temps les plus anciens des Grecs nous sont inconnus; leur histoire ne remonte pas au-delà de huit siècles avant l'ère actuelle et encore les personnages et les événemens rapportés à ces époques reculées, sont mêlés d'une infinité d'allégories mythologiques. Cet amalgame dénature tellement les faits, qu'on peut admettre comme vraisemblables, qu'il est

---

(1) Juv. Sat. 10. v. 174.

Digitized

difficile de les séparer pour les restituer à l'histoire. A ces époques, cependant, que le défaut d'annales contemporaines rend si obscures, les Grecs étaient un peuple civilisé; ils avaient des poètes qui se sont immortalisés; les noms d'Homère, d'Hésiode, de Musée, passeront à nos derniers neveux. Le temps où ils ont vécu est incertain; on est réduit, pour le fixer, à des conjectures; mais qu'elle que soit l'opinion qu'on adopte, il aura toujours précédé l'époque où l'histoire des Grecs commence à présenter quelque certitude et paraît visiblement établie sur des annales écrites (1). Des traditions se sont conservées d'autres poètes antérieurs à ceux-ci, dont les ouvrages étaient déjà perdus depuis long-temps (2): ils appartenaient, par con-

---

(1) Hérodote, (*L.* 2, *c.* 53), a prétendu qu'Homère ne lui était antérieur que de quatre siècles: mais il y a trop de différence entre l'état de civilisation qui figure dans ses poèmes et celle qui existait au temps de cet historien, pour qu'on puisse adopter son opinion En admettant même qu'Homère a voulu peindre les mœurs d'un temps qui l'avait précédé, il lui serait échappé, même involontairement, des rapprochemens avec ce qu'il avait sous les yeux, et quelqu'attention qu'on mette à le lire, on n'en découvre aucune trace.

(2) Arist. polit. L. 1, c. 4. Diod. Sic. L. 4. Æl. var. hist. L. 11, c. 2.

Digitized by Google

séquent, à une époque première de civilisation, dont plusieurs écrivains de la Grèce ont reconnu l'existence ; je citerai notamment comme ayant eu cette opinion, Ocellus de Lucanie, le plus ancien philosophe dont il s'est conservé un écrit entier (1).

Un ensemble de recherches, dont tout démontre l'exactitude, fournit la preuve, qu'environ deux-mille-quatre-cents ans avant l'ère chrétienne, la Grèce était habitée par un peuple civilisé. Les allégories cosmiques, dont se compose son plus ancien culte, se rattachent presque toutes à l'époque où la constellation du taureau coïncidait avec l'équinoxe du printemps. Pour trouver cette position du ciel, il faut remonter, par le calcul connu de la précession des équinoxes, au temps éloigné que je viens d'indiquer (2). Que les Grecs soient les auteurs de ces allégories ou qu'ils les ayent reçues d'un autre peuple, ils devaient en connaître les bases astronomiques, puisqu'ils leur ont donné un coloris local. S'ils les avaient empruntées d'un

---

(1) Ocell. Lucan. c. 3.

(2) Dupuis, Orig. des cultes, L. 3, ch. 1, p. 350 et suivantes.

Digitized by Google

autre peuple sans en connaître la clef et par pure imitation, elles porteraient l'empreinte du climat où elles avaient été conçues. Mais dans les leurs, tout se rapporte au climat et aux localités de la Grèce; les Grecs de cette époque étaient donc instruits en astronomie; ils étaient, par conséquent, civilisés, car nulle instruction ne peut exister sans être accompagnée de civilisation. L'origine des jeux olympiques, dit Pausanias, se perdait dans la nuit des temps (1). A l'époque où cette institution, qui a servi pour le comput des temps, a pris naissance; l'instruction devait être fort avancée: puisque le retour de leur célébration avait lieu toutes les années bisextiles (2). On savait donc alors déjà que l'année se composait de quelques heures de plus que trois-cent-soixante et cinq jours et qu'en les ajoutant ensemble, elles composaient un jour qu'il fallait joindre à toutes les quatrièmes années. La première Olympiade, comme comput des temps, correspond à l'an 775 avant notre ère; mais une pareille combinaison ne

(1) Paus. in Arc.

(2) Paus. in El. Dupuis, Orig. des cultes. T. 1, p. 162.

Digitized by Google

peut avoir été conçue que par un peuple bien plus anciennement civilisé.

Il n'est pas à présumer que les Grecs soient restés constamment isolés des autres nations et sans former avec elles aucun mélange: la position géographique de leur pays, tout en côtes et composé d'îles, rendait la chose impossible. Diverses traditions ont conservé le souvenir de colonies qui y sont arrivées de différens côtés, et quelques traces restées dans ses plus anciens monumens leur ont servi de confirmation. D'ailleurs la civilisation existe rarement sans le commerce et ce dernier entraîne naturellement le mélange des peuples, lorsque des préventions religieuses n'élèvent pas des barrières pour les isoler. A ces moyens de communication, il faut ajouter, d'après le témoignage de l'histoire, que c'est hors de leur patrie que les philosophes et législateurs de la Grèce sont allés chercher les lumières qu'ils ont appliquées ensuite à l'avantage de leurs concitoyens (1). Faut-il en conclure que les Grecs, leurs contemporains, étaient des barbares? je ne le pense pas. Ces philosophes ont pu

(1) Euseb. præp. evang. L. 10, c. 4, etc.

Digitized by Google

aller au loin acquérir de nouvelles connoissances, peut-être aussi s'instruire d'autres systèmes religieux (1) qu'ils voulaient introduire dans leur patrie. Mais il n'y a qu'un peuple déjà éclairé d'où peuvent sortir des hommes dans l'intention d'aller puiser ailleurs une instruction nouvelle, bonne ou mauvaise : jamais peuple sauvage n'a envoyé chercher une civilisation dont il ne peut pas avoir l'idée.

Des rapports de commerce, de colonies, ou peut-être même d'invasions ont établi des points de contact de la Grèce avec les habitans de l'Ethiopie, peuple éminemment civilisé, à ces époques reculées, et auquel les Egyptiens mêmes reconnaissaient devoir leur civilisation et leur culte (2). Il paraît, qu'à la suite de crises intestines, sur lesquelles on ne peut former que de vagues conjectures, il en est sorti de nombreuses émigrations, qui se sont répandues dans le midi de l'Europe et dans la portion de l'Asie que baigne la Méditerranée. Ce sont ces émanations

---

(1) C'est ce qu'on peut dire surtout de Pythagore dont je parlerai plus particulièrement lorsque j'aurai à traiter des colonies grecques de l'Italie.

(2) De l'Econ. publ, et rur. des Egyptiens, p. 1 et seq.

Digitized by

dont les historiens ont parlé sous le nom de *Pelasges*, sans rien dire sur leur origine que sans doute ils ont ignorée (1), et qui, après avoir long-temps erré sur les mers et fait des tentatives d'établissemens sur différens points, ont fini par disparaître, tant par leurs pertes répétées, que par leur lente incorporation chez les peuples où elles ont séjourné.

La Grèce est au nombre des pays où d'anciennes traditions disent qu'ils se sont établis (2) et plusieurs traces de leur mélange avec les Grecs sont restées soit dans leur culte, soit dans leurs usages sociaux. Leurs écrivains disent que le culte des douze grands dieux leur est venu de l'Afrique (3). La légende de leur *Zeus apomyos* ou dieu chasse-mouche, qui paraît si inepte (4) cesse de l'être lorsqu'on la rapporte au climat de l'Ethiopie (5). La ville de

---

(1) On peut voir les preuves sur lesquelles je fonde cette origine que je leur attribue, dans mon Economie publ. et rur. des Egyptiens et des Carthaginois, p. 13. et suiv.

(2) Herod. L. 1. c. 57. L. 6. c. 137. Thuc. hist. L. 1. c. 3. L. 4. c. 10. Paus. in Arc. Str. Geogr. L. 7 et 9. Serv. in Æneid. L. 8. v. 600.

(3) Herod. L. 2. c. 4 et 50. Thuc. hist. L. 6. c. 54.

(4) Paus. in El. c. 14, in Arc. c. 26. Clem. Alex. admon. ad gentes, etc.

(5) Voyez le Mémoire particulier que j'ai publié sur ce

Dodone a été fondée par les Pelasges (1) et sans doute ce sont eux aussi qui y ont introduit son oracle, plutôt que des prêtresses de Thèbes d'Egypte, enlevées, comme le dit Hérodote, par des corsaires qui les ont vendues en Grèce; car des corsaires n'enlèvent pas des personnes à deux-cents lieues à l'intérieur des terres (2). Cet historien dit aussi que les initiations à Cérès ou Thesmophories ont été apportées d'Egypte aux Pelasges établis dans la Grèce (3): mais il ignorait que ce peuple était sorti de l'Ethiopie, où l'Egypte avait puisé son culte; il paraît plus naturel de penser que ce sont les Pélasges qui l'ont introduit eux-mêmes.

On a dit aussi que la Grèce a reçu son agriculture, et la civilisation qui s'y lie toujours, de Cadmus venu de Thèbes d'Egypte et fondateur de celle de Bœotie (4): ce personnage étant allégorique, et paraissant figu-

---

sujet dans la Revue philosoph. an 14, Messidor 30, ainsi que ce que j'en ai dit dans l'Econom. publ. et rur. des Perses et des Phen., p. 326, Idem des Juifs, p. 125.

(1) Herod. L. 2. c. 56.

(2) Herod. L. 2, c. 54.

(3) Herod. L. 2. c. 171.

(4) Diod. Sic. L. 1, c. 14.

Digitized by

rer la constellation du serpentaire (1), ne peut être ni le fondateur d'une ville, ni celui de l'agriculture en Grèce. Il est à remarquer aussi que cette fable ne se trouve ni dans les poèmes d'Homère, ni même dans ceux d'Hésiode, et ce dernier, né en Bœotie, et auteur d'un poëme sur l'agriculture, aurait été plus que personne dans le cas d'y faire figurer ce personnage, s'il avait ajouté foi à son existence et au rôle qu'on lui a fait jouer.

D'après le témoignage de plusieurs écrivains, les plus anciennes statues des divinités de la Grèce avaient, tant par leur roideur que par leur composition monstrueuse, une très-grande analogie avec celles de l'Egypte (2); ce qui tenait moins à l'imperfection de l'art qu'à l'adoption de formes convenues et emblématiques voulues par le culte, qui prouvent qu'il y avait des rapports entre les opinions religieuses de ces deux peuples. La même ressemblance existait dans leur architecture; Pausanias compare celle de Tyrinthe et de Lycosure à celle des monumens égyp-

(1) Dupuis, Orig. des cultes, T. 2, p. 3 et 28.

(2) Paus. in Lac. in Cor. Herod. L. 2, c. 51. Str. geogr. L. 17.

Digitized by Google

tiens (1). La description qu'il donne du temple de la déesse Onga, dans la Laconie, est parfaitement celle d'un temple monolythe de l'Egypte et de l'Ethiopie (2). J'ai déjà fait observer ailleurs l'ancienneté de la confiance que les Lacédémoniens ont accordée à l'oracle de Jupiter Ammon en Lybie (3); ce peuple, qui a été si longtemps sans marine, n'a pu en avoir la connaissance que par son mélange avec les Pelasges, sortis de l'Ethiopie d'où cet oracle avait aussi pris naissance.

Les Grecs de ces époques reculées ont eu aussi des relations avec les peuples du nord de l'Europe. Il est certain que leurs plus anciens écrivains montrent, dans les fragmens conservés de leurs ouvrages, une connaissance bien plus précise des régions septen-

---

(1) Paus. in Ach., in Arc.

(2) Paus in Lac. Des inscriptious trouvées en Crèce attribuent sa construction à un peuple qui y est nommé *Ikteucrates* (Mém. de l'acad. des Inscr. T. 15 p. 403). D'un autre côté Hésychius dit que c'était le nom d'une peuplade des Lacédémoniens, ou peut-être un de leurs surnoms (Hesych. voce Ikteucratei), ce qui prouve qu'on ne savait rien de positif à cet égard.

(3) De l'Econ. publ. et rur. des Egypt. et dss Carthag. p. 25.

Digitized by

trionales que n'en ont eu ceux d'une date plus récente : Je citerai notamment Hipparque et Hécatée. Hérodote donne des informations assez exactes sur les pays qui séparent la mer noire de la mer Caspienne (1) ainsi que de ceux où le Don prend sa source (2).

Plusieurs institutions du culte des Grecs paraissent avoir pris naissance dans les contrées du nord. Pausanias, Ælien, d'autres encore ont attribué à des hommes venus du pays des Hyperboréens, c'est-à-dire des bords de la Baltique, la fondation du temple d'Apollon à Delphes, ainsi que de celui de Delos (3). Longtemps encore après que les relations directes de ces peuples n'ont plus eu lieu, les Hyperboréens ont continué d'envoyer des offrandes à ce dernier temple (4). Les causes qui ont interrompu les communications immédiates ne sont pas connues, mais on ne peut l'attribuer qu'à des dangers auxquels on était exposé pour le passage dans les espaces intermédiaires. Serait-ce que

(1) Hérod. L. 1, c. 203.

(2) Herod. L. 4. c. 57.

(3) Paus. in Bœot. Æl. var hist. L. 2. c. 26.

(4) Herod. L. 4. c. 33. Pl. hist. nat. L. 4. c. 12.

les refoulemens des peuples de l'Asie sur l'Europe avaient déjà commencé et que l'envahissement du centre de la Germanie avait resserré les Grecs sur la Méditerranée, et les Hyperboréens sur la Baltique? C'est une simple conjecture, mais il faut y avoir recours pour expliquer comment les relations entre ces peuples, après avoir été longtemps actives, ont cessé tellement, que les Grecs ont fini par ne plus avoir des notions exactes sur la position du pays habité par les Hyperboréens (1).

Plusieurs opinions ont existé chez ces deux peuples qui doivent être nées de ces anciennes relations. Hésiode parle d'un siècle où les hommes étaient de frêne (2): c'est une allégorie évidente, et on la retrouve dans l'Edda, où le frêne est un arbre sacré. Homère donne fréquemment aux principaux personnages des Grecs, le titre de *Karécomoontai, aux belles* chevelures (3); il rappelle celui d'*Harsager*, qui dans le nord avait

(1) Pl. hist. nat. L. 6. c. 13.
(2) Hesiod. op. et dies. L. 1. v. 143.
(3) Hom. Od. L. 1. v. 90. L. 2. v. 7. etc.

Digitized by

avait la même signification (1). Cette opinion s'est conservée chez les Grecs depuis qu'ils ont abandonné l'usage de porter les cheveux longs (2), et les Bœotiens en ont fait un devoir à leur Bœotarque, ou chef de la république, pendant la durée de ses fonctions (3). Suivant Aristote, les plus anciens Grecs achetaient leurs femmes de leurs parens (4): cet usage, dont aucun autre auteur n'a parlé, était général chez les peuples du nord (5). Ce sont les Lacédémoniens qui, de tous les Grecs, ont eu le plus de ressemblance avec ces peuples, et les traditions les font descendre des contrées septentrionales (6). Il me paraît douteux qu'ils en soient venus directement; mais au milieu des refoulemens successifs, qui paraissent avoir eu

(1) Rudb. atlant. c. 16. Scandin. § 1.

(2) Arist. polit. L. 1. c. 9. Suidas rapporte un proverbe qui le prouve. *Tu es esclave et tu nourris ta chevelure.* Suid. voce *Doulos.*

(3) Plut. quæst. rom. § 40.

(4) Arist. polit. L. 2. c. 6.

(5) Je suis entré dans beaucoup plus de détails dans mon livre de l'Economie publ. et rur. des Celtes, des Germains, etc. on peut les consulter.

(6) Paus. in Cor. Herod. L. 2. c. 171 etc.

Digitized by Google

lieu, ils seront insensiblement parvenus aux confins de la Grèce, d'où ils sont sortis ensuite pour opérer leur invasion connue du Péloponèse (1). C'est par la lenteur de leur déplacement, pendant lequel ils ont pu prendre de nouvelles habitudes, qu'on peut expliquer le peu de différence qu'il y avait entre leur dialecte et ceux des autres peuples de la Grèce (2).

J'ai déjà dit plus haut que les ouvrages des Grecs ne fournissent que des renseignemens infiniment vagues sur leur plus ancienne histoire. Un petit nombre de faits vraisemblables y sont mêlés à beaucoup d'allégories cosmiques, d'où résultent de tels disparates, qu'on ne peut y saisir aucune donnée historique (3). Ainsi, au même temps où ils disent que les Grecs sauvages,

(1) Herod. L. 1. c. 56. Diod. Sic. L. 4. c. 37. etc.

(2) En traitant des Ethiopiens, j'ai parlé de la tradition ancienne que les invasions de ce peuple en avaient précédé d'autres qu'ont fait des peuples du nord, qui toutes les deux ont porté avec elles leurs systèmes religieux. Ce que je viens de dire au sujet de la Grèce lui sert de confirmation. Voyez de l'Economie publ. et rur. des Egyptiens, p. 20 et suiv.

(3) Ce qui prouve surtout que, dans leurs écrits, tout ce qui concerne ces temps est un tissu de fables, ce sont les généalogies

Digitized by Google

errant dans les bois, où ils vivaient de glands et de racines, ont été appelés à la civilisation par Cadmus, Cecrops, etc.; ils placent de nombreuses colonies grecques qui sont allées s'établir en Italie et en d'autres lieux; ils font aussi exercer la piraterie par les Cariens, sur les côtes de la Grèce (1): mais des sauvages errans dans les bois n'envoient pas des colonies au-delà des mers; des pirates non plus ne fréquentent pas leurs côtes où ils n'auraient rien à piller. Un autre anachronisme bien plus fort, c'est lorsqu'ils placent la découverte du blé par Cérès et l'invention de la charrue par Triptolème, deux siècles après la venue de Cadmus et de Cecrops qui ont, disent-ils, enseigné l'agriculture aux Grecs. Tous ces personnages sont évidemment mythologiques, ce n'est pas là de l'histoire. Des historiens de la Grèce disent aussi que des rois contemporains des

---

qu'on y place, toutes de la plus grande précision et commençant pour chaque famille, par quelque divinité : comment des généalogies si exactes se seraient-elles conservées, tandis que les événemens auraient été oubliés? elles sont des jeux de l'imagination et rien de plus.

(1) Dion. hal. L. 1. c. 10. Str. geogr. L. 9.

Digitized by Google

personnages précédens, ont fait tous leurs efforts pour rappeler à l'agriculture leurs sujets qui la négligeaient, pour se livrer à la marine (1). Toutes ces citations prouvent par leurs disparates, l'ignorance des Grecs sur leurs antiquités et, surtout, sur l'ancien état de civilisation de leur nation, qui peut-être a surpassé celle des temps où ils nous sont mieux connus. De très-anciens monumens dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, et dont on attribuait la construction à Hercule, emblème bien connu du soleil, qui par conséquent, ne peut pas en avoir été l'auteur, conduiraient à le penser. De ce nombre sont les canaux souterrains, creusés pour ouvrir un écoulement au lac Copaïs, et d'autres pour diriger les eaux du Ledon, l'un et l'autre exécutés sur une très grande échelle (2). Les villes réputées les plus anciennes, telles que Tyrinthe, Lycosure, Thèbes, Mycènes, Argos, etc.; existaient depuis les temps fabuleux (3). Les ruines de quelques-unes exis-

(1) Plut. in Themist.

(2) Paus. in Arc. in Bœot. Str. geogr. L. 9.

(3) Paus. in Ach. in Arc. in El. in Bœot. in Arg.

Digitized by Google

tent encore et sont remarquables par leur construction en pierres énormes, soit quadrilatères, soit polygones; fait que les anciens avaient déjà observé (1), et qui a beaucoup occupé les modernes, dont quelques-uns y ont vu le travail des Cyclopes. Ce qu'il y a de positif, c'est que la taille exacte de ces pierres, même de celles dont la forme est polygone, et la précision de leurs contacts, sans aucun ciment qui les unisse, dénotent qu'un peuple éclairé a exécuté ces travaux.

Leur existence confirme cet ancien état de civilisation des Grecs, indiqué par l'explication de leurs fables mythologiques; mais aucune donnée certaine n'en place le commencement à une date déterminée Dans l'incertitude où nous sommes, sur la durée de ces temps qui ont précédé les époques historiques, on ne peut que se livrer à des conjectures. Je crois remarquer des indices de deux systèmes distincts du gouvernement, devant former des époques séparées, dont l'une a dû être antérieure à l'autre, et elles auront été séparées par un intervalle de temps, où des crises politiques ont dû amener ce changement.

(1) Paus. in Cor. in Bœot.

Digitized by Google

La plus ancienne, indiquée par les rapports du culte avec l'astronomie, est celle où, dans ma manière de voir, ont été construits ces monumens si remarquables par leur étendue et la grandeur de leurs masses. On peut aussi y rapporter les colonies lointaines des Grecs, dont la fondation perdue dans la nuit des temps, est attribuée à des personnages mythologiques, et que je regarde comme produites par un commerce étendu et florissant, dont elles développaient les ramifications: j'en parlerai plus amplement au chapitre du commerce. La seconde époque est celle où Homère, Hésiode et d'autres, dont on ne connaît plus que des fragmens, ont écrit leurs poëmes. A la première de ces époques, la Grèce a dû avoir nn gouvernement central, qui disposait de ressources suffisantes pour exécuter de grands travaux d'un intérêt général. Des crises intestines auront dissous ce gouvernement, et de ses débris, se seront formés ces nombreux petits états, qui existaient au temps d'Homère. Dans ce dernier mode d'organisation, la Grèce, trop morcelée, aurait été incapable d'exécuter ces grands ouvrages; c'est le motif qui m'a fait adopter l'opinion, que deux époques, caractérisées chacunes par un

Digitized by

ordre de choses différent, ont précédé celle où commencent enfin les temps historiques. Cette dernière a dû aussi être précédée d'un temps plus ou moins long de crises politiques, d'où est né un esprit différent. La Grèce continue à être morcelée en beaucoup de petits états indépendans; mais les rois ont presque partout disparu; des organisations plus ou moins républicaines les ont remplacés; l'histoire ne nous éclaire pas sur les causes qui ont amené ce changement: elle ne dit pas s'il a eu lieu simultanément après quelque grande commotion, ou si elle a eu lieu successivement par un changement opéré dans la direction des idées. La seconde manière de voir me paraît davantage probable, parce que ce sont les mêmes états de l'époque antérieure, qui se retrouvent dans celle-ci, seulement leur organisation a changé. S'il s'était fait un vaste ébranlement, qui eut agi sur tous en même temps, la Grèce eut changé de forme, des luttes d'ambition, ou des conquêtes, auraient formé de nouvelles aggrégations sociales.

Avant de passer à cette dernière époque, où la Grèce mieux connue, pourra être décrite avec quelque exactitude, il convient de jeter un coup d'œil sur ce qu'elle étai[illegible]

Digitized by Google

temps homériques, époque intermédiaire entre la plus ancienne et celle-ci.

La Grèce alors était divisée en beaucoup de petits états, indépendans les uns des autres, qui, chacun, avait un chef, désigné par le titre de *Basileus* (1). Aristote, dans ses politiques, a employé la même expression (2). On l'a traduite par le mot *Roi*, mais on ne peut pas y attacher la même idée que fait naître ce titre donné à ceux des temps postérieurs. Leur pouvoir, dit ce dernier écrivain, différait peu de la tyrannie: la reconnaissance de bienfaits antérieurs leur avait fait attribuer des pouvoirs presqu'illimités (3). On peut en concevoir les élans, chez un peuple ou deux, entraînés par un mouvement spontané de bienveillance, avant d'avoir calculé les conséquences qui pouvaient résulter de leur démarche: mais il n'est pas présumable que des circonstances pareilles se soient répétées chez autant de peuples différens: l'existence d'une organisation la même pour tous, à une même époque, doit tenir à une même

(1) Hom. Il. L. 2. v. 270, Od. L. 8, etc.
(2) Arist. polit. L. 3, c. 10.
(3) Arist. polit. L. 3, c. 10.

Digitized by Google

cause. J'ai dit plus haut qu'il me paraissait impossible que les monumens gigantesques de la plus ancienne Grèce eussent pu naître d'une organisation aussi morcellée, que l'était celle des temps homériques; d'où j'avais tiré la conséquence qu'ils avaient été précédés d'une époque où un gouvernement central, étendait son pouvoir sur la Grèce entière, et disposait de grands moyens qui lui ont permis de les exécuter. Lors de la dissolution de ce corps unique, chaque homme puissant aura profité de la circonstance, pour asseoir sa domination sur les lieux où il avait conservé ou pris de l'influence. Ainsi la formation de tous ces petits rois indépendans n'aurait pas été une concession des peuples, mais bien le démembrement d'un gouvernement antérieur, où les peuples seraient passé sous la domination de maîtres plus immédiats. Aristote dit que ces rois cumulaient les pouvoirs militaire, civil et religieux, et il distingue leur mode de gouvernement d'un autre, auquel il donne le nom d'*Asymnetie* et qu'il définit, dans ses politiques, une tyrannie constituée par les suffrages du peuple, espèce de dictature, provoquée par des dangers imminens (1).

(1) Arist. polit. L. 3, c. 10.

Digitized by Google

Mais, dans un autre de ses ouvrages, dont un fragment a été conservé par Suidas, il en donne une idée différente : le titre d'*Aisymnète*, y est-il dit, a été inventé pour colorer, par une expression adoucie, l'abus du pouvoir (1). Des chaînes déguisées n'en sont pas moins des chaînes, et l'individu investi d'autant de puissance ne pouvait échapper à la réputation de tyran, que par l'usage qu'il en faisait. Les épithètes qu'Homère et Hésiode donnent à ces rois, prouvent qu'ils étaient loin de se renfermer dans les limites de la modération : le premier emploie souvent celle de *demoboroi, dévorateurs du peuple* (2) ; le second celle de *dorophagoi, qui se nourissent de dons* (3) : il peint le triste sort de ceux qui tombent dans la sphère de leur pouvoir (4).

Leur puissance était fondée sur l'ascendant qu'ils prenaient, plus que sur des droits constitutionnels (5), et plutôt sur des circonstances qui les avaient rendus maîtres que sur des lois positives. On peut comparer leur

(1) Suid. voce *Tyrannos.*

(2) Hom. Il. L. 1, v. 231, etc.

(3) Hes. op. et dies, L. 1, v. 39, etc.

(4) Hes. op. et dies, L. 1, v. 200 et seq.

(5) Thuc. hist. L. 2, c. 10 et seq.

Digitized by

rôle à celui des cheiks de tribus arabes, qui sont puissans par le respect et la confiance qu'ils inspirent, plus que par la force des institutions. Sont-ils vigoureux de caractère, disposent-ils de ressources imposantes, chacun ploie et se soumet à leurs ordres; sont-ils sans énergie et sans force, leur ascendant s'évanouit. Homère peint Ulysse très-puissant avant son départ pour la guerre de Troye, tandis que son fils Télémaque, trop faible, pendant son absence, pour se faire obéir, assemblait les notables de l'île pour leur faire d'inutiles complaintes (1). Ulysse, à son retour, incertain de l'opinion, jugea prudent d'égorger les parasites établis dans sa maison, avant de se faire connaître à ses sujets. Ailleurs ce poète met en scène des rois qui trouvaient nécessaire de convoquer les principaux habitans pour les consulter (2); d'autres écrivains en ont parlé dans le même sens (3), peut-être l'avaient-ils puisé à la même source. En considérant ces rois comme investis de tous les pouvoirs, par des lois positives, leur conduite

---

(1) Hom. Od. L. 2.

(2) Hom. Od. L. 8, v. 5, etc.

(3) Arist. polit. L. 3, c. 5. Dion. hall. L. 2.

aurait été une contradiction manifeste: si, au contraire, on attribue leur pouvoir au seul ascendant de puissance ou d'opinion, sa limite devait varier en proportion des moyens individuels de celui qui en était investi, et celui dont l'autorité était chancellante pouvait faire, pour ménager l'opinion publique, ce dont il se serait dispensé avec une autorité mieux affermie. La place était la même; l'individu seulement ne savait ou n'osait pas en développer toutes les ressources. (1). Homère qui, dans des circonstances, peint ces rois comme prenant conseil des principaux de la nation, dans d'autres, les fait agir de leur propre mouvement, disposant même du sort de leurs sujets, sans les consulter. Ainsi Agamemnon, après sa reconci-

(1) Tout ce que Thucidide a écrit sur les premiers temps de la Grèce, d'après la manière dont il le présente, me paraît une hypothèse, qu'il s'est formée, d'après des traditions vagues vennes à sa connaissance, plutôt qu'une histoire positive, et sa manière de voir s'écarte peu, dans ses bases, de celle que j'adopte. C'est au moyen des richesses que Pelops avait apporté de l'Asie qu'il s'est emparé, dit-il, du pouvoir à Mycènes, c'est parce que ces mêmes richesses sont parvenues à Agamemnon qu'il a entraîné les Grecs à la guerre de Troye; plus par la force que par la conviction. Thuc. hist. L. 1, c. 9.

Digitized by Google

liation avec Achille, lui offrit en don des villes habitées par des hommes riches en bestiaux qui devront, ajoute-t-il, l'honorer par des dons et lui payer des tributs considérables (1). Certainement les actions de ces personnages ne doivent pas être considérées comme des faits historiques, mais Homère, qui les leur attribue, ne trouvait pas extraordinaire qu'un roi put disposer ainsi de ses sujets; la chose pouvait avoir lieu, par conséquent, de son temps.

Ces rois étaient riches par leurs domaines ou propriétés particulières (2); mais ils recevaient aussi des contributions du peuple qui leur était soumis, et des dons plus ou moins obligés; de là cette épithète si bien sentie d'Hésiode, *Dorophagoi.* Dans l'Orient, de nos jours encore, on n'aborde jamais une personne d'un rang supérieur, sans lui offrir un présent; c'est un acte de déférence dont on voit des exemples fréquens dans les poèmes d'Homère. Thucidide dit aussi que, chez les Thraces, on ne pouvait, non plus, aborder les chefs, sans leur offrir quelque chose et

(1) Hom. Il. L. 9, v. 149 et seq.
(2) Plut. in Thes.

Digitized by Google

qu'il y était plus honorable de recevoir que de donner (1). La même chose avait lieu chez les Parthes (2). Ainsi, à différens siècles, depuis Homère jusqu'à nos jours, on retrouve le même usage, auquel est attachée une opinion semblable. Mais la richesse principale de ces rois était dans leurs propriétés foncières. Secondés par leur famille, ils en dirigeaient la culture: leur maison était la plus opulente du canton, mais elle était gérée de la même manière que les autres. Homère peint Nausicaa, fille du roi des Phéaciens, allant laver, à la tête des esclaves de son sexe, les vêtemens de sa famille (3). Tout ce qu'il dit sur l'intérieur de la maison d'Ulysse est conforme à l'idée que je donne de ces habitations royales. Il trouve, à son retour, les cours pleines de fumier, parce que ses domestiques avaient négligé l'engrais des terres, et son vieux chien, le seul de la maison qui l'ait reconnu, y était couché (4). Ailleurs, ses nombreux troupeaux, les conducteurs qui les avaient sous leur garde, jus-

(1) Thuc. hist. L. 2, c. 21.
(2) Sen. Epist. L. 2. ep. 17.
(3) Hom. Od. L. 6, v. 58 et seq.
(4) Hom. Od. L. 17, v. 297.

Digitized by Google

qu'aux chiens qui veillaient à leur sureté, sont décrits par le poéte (2). Hésiode dit qu'Amphitrion, lors de son retour de l'armée fut plus empressé de voler dans les bras d'Alcmène que d'aller inspecter ses esclaves et ses pâtres (3). Amphytrion est un personnage mythologique; mais la fable porte le coloris du temps où elle a été conçue.

Homère nous a conservé un exemple précieux de la manière dont se rendait la justice dans ces siècles dont il nous a peint les mœurs. Deux hommes avaient élevé une contestation sur le rachat du sang du parent de l'un d'eux. Pendant qu'ils cherchaient leurs témoins, le peuple spectateur prit parti pour chacun d'eux mais des huissiers lui imposèrent silence; puis des vieillards, un sceptre à la main, vinrent prendre place sur des pierres polies, destinées pour siège, et portèrent leur jugement (4). Ainsi les dissentions se terminaient par un simple jugement, et on était libéré de ces vampires qui, sous le prétexte d'éclairer la justice, dévorent les

(2) Hom. Od. L. 14, v. 30.
(3) Hes. aspis, v. 39 et 40.
(4) Hom. Il. L. 18. et 495.

plaideurs. Le sceptre, qu'Homère met dans les mains de ces vieillards, était aussi porté par les rois, en qualité de juges suprêmes (1). Quant à l'usage de composer, pour les meurtres et les blessures, il avait été conservé dans les législations de la Grèce, quoique devenu étranger aux mœurs nouvelles des Grecs (2). Il était en usage chez les peuples du nord (3), comme, aussi, chez les Arabes, où il s'est conservé jusqu'à nos jours (4).

L'esclavage se conciliait avec le mode d'organisation sociale, usité alors; mais il devait ressembler à celui qui existe chez les Arabes, plutôt qu'à celui que, plus tard, les Romains ont employé, pour la culture de leurs terres, et les Européens, pour peupler leurs colonies. L'esclavage, chez les Arabes, est une espèce d'adoption; l'individu acheté entre, pour ainsi dire, dans la famille; il y incorpore ses intérêts, vieillit avec elle, et trouve, chez les enfans de son maître, dont il a vu se développer l'enfance, un attachement d'habitude,

(1) Hom. Il. L. 1, v. 235, L. 16, v. 542.

(2) Suid. voce *aikias.*

(3) De l'Econ. publ. et rur. des Celtes, etc. p. 70.

(4) De l'Econ. publ. et rur. des Arabes et des Juifs, p. 19.

Digitized by

bitude, qui lui allége les peines de ses derniers jours. Ce genre d'esclavage, que j'ai vu chez les Arabes, je le retrouve dans les tableaux qu'Homère a tracés; ainsi c'est une vieille esclave, qui avait vu naître Télémaque, en qui il mettait sa confiance la plus particulière.

Je passerai rapidément sur d'autres détails de mœurs, qui, quoique intéressans par eux-mêmes, ne jettent aucune lumière sur l'organisation du gouvernement et les institutions sociales, objet principal de mes recherches. Ainsi, on pourrait soupçonner la clôture des femmes, du moins leurs habitudes de retraite, chez les anciens Grecs; car Pénélope ne paraît, même pour faire des reproches à ses voraces courtisans, sur leurs excès, qu'après avoir étendu le coin de son voile sur son visage (1). Dans une autre circonstance, elle ne néglige pas cette précaution, lorsqu'elle s'arrête sur le seuil de la porte de la salle où ils étaient rassemblés, afin d'écouter des chants qui l'intéressaient (2): on croirait voir une femme de l'orient, obli-

(1) Hom. Od. L. 18, v. 209.
(2) Hom. Od. L. 1, v. 333.

Digitized by Google

gée, par les circonstances, de paraître devant des hommes. Cet usage s'était conservé à Chalcédoine, jusqu'au temps des Romains (1) et, quoiqu'abandonné dans les autres villes habitées par des Grecs, les femmes ont continué à vivre, chez eux, beaucoup plus écartées des hommes que chez les Romains. Leurs cris prolongés, pour exprimer la joie, que les Latins ont exprimés par le mot *ululatus*, sont les mêmes que les *ouloulou* des femmes de l'orient. La nourrisse d'Ulysse, malgré son effroi du massacre des amans de Pénélope, qu'elle lui voyait faire, s'efforçait d'articuler ce cri d'usage (2). Ce sont, sans doute, les mêmes acclamations par lesquelles les empereurs, au Bas-Empire, ont ordonné d'honorer leurs fonctionnaires publics, et, surtout, leurs agens des finances : des lois en fixaient le nombre, d'après l'importance de leurs fonctions (3). Les repas que peint Homère sont encore ceux des orientaux ; ils étaient éclairés par ces mêmes réchauds, alimentés avec des copeaux de bois sec et ré-

---

(1) Plut. quæst. græcæ, §. 49.

(2) Hom. Od. L. 22, v. 408.

(3) Cod. Theod. L. 6, Tit. 9, § 2. Cod. Just. L. 12, Tit. 6.

Digitized by Google

sineux (1), dont on fait usage dans l'orient, et dont quelques traces restent encore dans le midi de l'Italie : il est même à remarquer, qu'il n'est fait mention, dans les poèmes d'Homère et d'Hésiode, ni de lampes, ni d'aucun autre moyen de s'éclairer ; l'huile, cependant, était abondante, mais on la faisait servir à d'autres usages.

Aristote admettait l'exactitude de ces détails de mœurs, cependant, aucun monument historique n'en garantit la certitude, et, comme les personnages qu'Homère a mis en scène, sont évidemment mythologiques, la vérité de ces usages ne peut être admissible que sous le point de vue, qu'ils rappellent les temps contemporains du poéte : il aura peint les rois, les guerriers, les femmes et les prêtres, semblables aux modèles qu'il avait sous les yeux.

(1) Hom. Od. L. 18, v. 305.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

De la Grèce, en ses temps historiques, et de l'organisation du gouvernement dans ses principales républiques.

La Grèce, à l'époque dont nous allons nous occuper, était composée, à peu près, des mêmes états qui avaient existé antérieurement; mais ils avaient adopté un gouvernement plus ou moins républicain. Lacédémone, seule, avait conservé des rois, en leur laissant un titre presque sans pouvoirs. Les bases du gouvernement étaient loin d'être les mêmes dans toutes ces différentes républiques; les unes, entièrement démocratiques, plaçaient le pouvoir chez le peuple, qui élisait ses magistrats; d'autres, plus ou moins oligarchiques, avaient réservé des priviléges à certaines familles, entre les mains de qui elles avaient laissé une portion plus ou moins grande du pouvoir. Et comme, d'après l'extension limitée de ces états, il était facile à

Digitized

un ou à plusieurs hommes d'y usurper l'ascendant, par les richesses qui leur achetaient des partisans, par l'engouement qu'ils parvenaient à inspirer, par tant d'autres moyens, enfin, que l'art de la séduction invente et sait employer: il en est résulté des crises politiques, où ils ont passé par des phases diverses, et souvent alternatives, d'une oligarchie plus ou moins exclusive, d'une tyrannie, où le pouvoir d'un homme suspendait l'action des lois, ou d'une démagogie, conséquence des maux qu'avaient produits les abus de ces autres manières d'être. Le besoin de se libérer avait porté au-delà des bornes d'une sage liberté. Des phases aussi variées exigeraient, pour ainsi dire, un travail distinct, pour chacune de ces républiques, et rendent infiniment difficile, pour ne pas dire impossible, un travail général sur l'ensemble de l'organisation politique de la Grèce. Car, telle observation, qui développerait les causes et les motifs d'un événement particulier à l'une d'elles, ne serait vrai que pour le canton où il a eu lieu, et cesserait de l'être, étant généralisée à la Grèce entière. Nous manquons, d'ailleurs, d'une foule de notions essentielles, que les historiens dont les écrits

Digitized by Google

sont parvenus jusqu'à nous, ont négligé de nous donner. Il faut, surtout, regretter l'ouvrage, qu'Aristote avait fait sur les constitutions de cent-cinquante-huit états différens, dont la Grèce et ses colonies formaient naturellement la partie principale (1). Nous y aurions trouvé une multitude de faits, qu'il a dû omettre dans ses Politiques, ouvrage spécialement destiné à généraliser ses principes sur les différens systèmes de gouvernement.

Plusieurs des peuples, dont se composait la Grèce ont formé, entr'eux, des confédérations partielles, qui ajoutent encore aux difficultés dont je viens de parler, parce qu'elles n'ont pas toujours été les mêmes et qu'elles ont aussi varié dans leurs bases, n'ayant pas accordé une égale étendue de pouvoir à leur centre commun d'action. Ainsi, chez les unes, le vœu de la majorité, dans les assemblées générales des confédérés, était obligatoire pour tous; tandis que, chez d'autres, il ne l'était que pour les peuples qui consentaient d'y accéder. Ces confédérations, qui unissaient plus particulièrement des portions de la Grèce, ne doivent pas être confondues avec

(1) Diog. Laert. in Arist.

Digitized

les alliances que, soit ces confédérations, soit d'autres états indépendans, formaient momentanément entr'eux; les premières tenaient à leur organisation; les secondes n'étaient que des relations passagères, nées de besoins communs, et rarement durables.

A ces difficultés, déjà si fortes, il faut en ajouter d'autres encore. C'est que précisément les corps de nation, dont le système social paraît avoir été établi sur les meilleures bases, et où nous pourrions, par conséquent, puiser les notions les plus intéressantes, sur leur économie intérieure, sont précisément ceux sur lesquels on a le moins de renseignemens, parce que le commun des historiens a peu senti, surtout en Grèce, l'importance de l'économie politique, et qu'Aristote, lui-même, n'a porté ses regards, du moins à ce qu'il paraît par ses Politiques, que sur la seule balance des pouvoirs, objet important, sans doute, mais qui n'aurait pas dû exclure les autres.

Du nombre de ces pays, qu'on peut considérer comme ayant été les mieux administrés, sont la Thessalie, dont les produits excédaient les consommations, ce qui indique une agriculture soignée (1); l'Elide, où les

(1) Xen. hist. gr. L. 6.

Digitized by Google

propriétaires passaient leur vie dans leurs terres, sans approcher des villes (1) ; l'Achaïe, surtout, qui, par son exemple et ses conseils, a fait tous ses efforts pour introduire un gouvernement central, chez les Grecs, à une époque où leur liberté en danger ne pouvait être sauvée que par l'unité de leurs efforts. Mais, pour apprécier leurs institutions et en juger le mécanisme, il faudrait beaucoup de faits et de renseignemens qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les historiens ne se sont occupés que des événemens et ont négligé les institutions; aussi ont-ils beaucoup parlé de ceux des peuples qui ont figuré dans les guerres intestines et extérieures de la Grèce, et gardé le silence sur ceux qui avaient eu le bonheur de vivre obscurément heureux. Pausanias, par le plan, qu'il s'était fait, de décrire en détail la Grèce, aurait dû arrêter ses regards sur les divers systèmes d'administration de ses peuples et les changemens qu'y avait apporté la domination des Romains; mais il n'a su s'occuper que des temples, des chapelles et des vieilles légendes qu'on y débitait et qu'il a eu grand soin de recueillir; aussi

(1) Pol. hist. L. 4.

Digitized by

son ouvrage est-il de bien peu d'utilité. C'est, par conséquent, en renouant des faits épars dans les ouvrages des Grecs, et sans être aidé par aucun traité complet écrit par eux, que j'ai tenté de recomposer l'histoire de leurs institutions, autant que la chose m'a été possible. A toutes les difficultés dont j'ai parlé, il faut ajouter celle de saisir la pensée de ces anciens auteurs qui, écrivant pour leurs contemporains, élaguaient souvent des développemens inutiles pour eux, mais qui nous seraient nécessaires pour les bien comprendre. Il faut être également en garde contre la tendance à trop voir ces temps au travers de nos usages modernes, et contre l'extrême opposé, où sont tombés beaucoup d'érudits qui n'ont su y voir aucune analogie. Déjà, pour les anciens, les écrits d'auteurs d'époques antérieures étaient quelquefois obscurs. Athénée, citant une anecdote que rapporte Idoménée, dit n'avoir pas pu s'assurer s'il y était question de femmes traînées dans un char ou attelées à ce char, ce qui est bien loin d'être la même chose (1). Si des Grecs rencontraient de pareilles difficultés, combien

(1) Ath. deipn. L. 12.

Digitized by Google

n'en existe-t-il pas pour nous, qui devons, pour ainsi dire, sortir de la sphère où nous vivons, pour nous reporter à des temps où les habitudes sociales avaient si peu de rapports avec les nôtres.

J'aurais beaucoup désiré pouvoir classer sous trois cadres généraux, les diverses nations de la Grèce, afin de les peindre à larges traits. L'un d'eux, aurait compris toutes celles pour qui l'agriculture était la principale et presque unique occupation, telles que les Thessaliens, ceux de l'Elide, les Arcadiens; les Bœotiens et autres habitans des régions centrales. Un autre aurait réuni toutes celles, chez qui le commerce et la navigation s'unissaient à l'agriculture, telles que les Athéniens, les Etoliens, Corinthe, etc. Un troisième aurait été réservé pour les Lacédémoniens, distincts par leurs institutions, leurs mœurs et leur politique. Mais j'ai vu des difficultés invincibles dans l'exécution qui m'y ont fait renoncer. Je me bornerai à rassembler dans un seul cadre, les traits communs qui donnent une même physionomie à tous les Grecs, et je traiterai séparément des nuances qui distinguent leurs peuples différens.

Toutes les nations grecques, à très-peu

Digitized by Google

d'exceptions près, quelle qu'ait été leur organisation intérieure, ont montré le même désir de se conserver dans leur intégrité. Jalouses à l'excès de leurs droits de citoyens, elles traçaient une démarcation immense et difficile à franchir, entre l'homme de la patrie et celui qui venait y demeurer. Ce dernier ne jouissait d'aucun avantage, il était seulement toléré, et chez quelques-unes des distinctions humiliantes lui rappelaient son infériorité. Semblable à ces Européens, qui vont s'enrichir par le commerce dans l'orient, et qui s'y élèvent à la fortune au travers des avanies et des périls, il ne pouvait prendre aucun attachement pour des lieux, où les circonstances l'avaient porté, mais où il ne pouvait jouir d'aucun bonheur. Abreuvé de dégouts, chez des peuples fiers de leurs prérogatives, il ne pouvait s'unir avec eux par aucuns liens de famille, ni même devenir propriétaire. Le refus de son admission au droit de propriété, avait un motif plausible : dans ces pays, où toutes les richesses étaient territoriales, il n'aurait pu faire des acquisitions, sans que des citoyens eussent renoncé aux leurs pour les lui céder, et le droit de voter dans les assemblées du peuple étant attaché à la pro-

Digitized by Google

priété, et ne pouvant pas en être séparé, on avait à craindre d'en faire jouir un individu suspect d'avoir conservé d'autres affections. Aussi a-t-on en général remarqué, que la facilité d'accorder des naturalisations, a augmenté chez les peuples de la Grèce, à mesure que l'amour de leurs institutions et l'esprit public se sont affaiblis (1). Mais les mêmes motifs n'ont pas pu exister avec la même force, chez ceux de ces peuples, où le commerce était la source principale des fortunes: là cette sévérité pouvait souvent devenir nuisible, aussi nous voyons que quelques cités s'en sont affranchies; Dyrrachium recevait avec facilité les étrangers dans son sein, tandis qu'Apollonie, dans son voisinage, les repoussait (2).

Cette même jalousie des droits de citoyen, a inspiré aussi diverses mesures, dont les motifs peuvent aisément s'expliquer. Voulant conserver les familles, et maintenir entr'elles, le plus possible d'égalité, la plupart des peuples de la Grèce ont fait des lois, pour gêner et le pauvre qui aurait voulu aliéner ses dernières

(1) Demost. in Arist.

(2) Æl. hist. var. L. 13. c. 16.

Digitized by Google

ressources, et le riche qui aurait désiré trop envahir. D'autres lois sur les mariages et les hérédités, tendaient au même but. Mais lorsque le commerce chez quelques-uns, chez d'autres, l'or des Perses, prodigué à des hommes influens pour les corrompre, eurent développé quelques fortunes et des mœurs moins simples, ces institutions, où on avait trop attaché la conservation de la chose publique à l'absence des richesses, et à la moindre inégalité possible des fortunes, tombèrent en désuétude, et l'organisation sociale, ébranlée par la discordance des mœurs et des lois, succomba aux plus faibles efforts. L'amour des conquêtes nacquit de ces germes de corruption, ou plutôt les développèrent rapidément : il était provoqué par les facilités qu'elles donnaient de s'enrichir, parce que tous les peuples de la Grèce ont eu le grave tort, d'accorder aux commandans d'armée le droit de disposer du butin. Si quelques-uns l'ont fait au profit du trésor (1), ou pour des monumens publics (2); un plus grand nombre l'a consa-

(1) Plut. in Cim. Xen. hist. græc. L. 2. Plut. in Lys. Diod. Sic. L. 13.

(2) Thuc. hist. L. 3. c. 114. Herod. L. 9. c. 80.

Digitized by Google

cré à enrichir eux et leurs amis (1). Des hommes déjà opulens, ou qui aspiraient à le devenir, ont employé leur influence pour faire naître des guerres, où ils espéraient un accroissement de fortune. Athènes et Lacédémone, dont la prépondérance en Grèce s'était insensiblement établie, électrisées par les manœuvres intéressées de ces hommes, se sont laissées aller à une ambition étrangère à leurs vrais intérêts (2); non contentes d'être les états les plus puissans de la Grèce, elles ont voulu étendre leur domination sur l'Asie mineure et la Sicile; il en est résulté des jalousies entr'elles et des guerres, où elles ont entraîné, peu-à-peu, tous les autres peuples de la Grèce, qui, affaiblie par ses guerres intestines, n'a plus eu de force lorsqu'elle a dû repousser les fers, dont les nations étrangères la menaçaient (3).

Avant de nous occuper de ces temps, où la Grèce, égarée par cette fausse politique, s'est précipitée vers sa ruine, retournons aux

---

(1) Diod. Sic. L. 11. Xen. in Ages. Polyen. Stratag. L. 3. c. 9. Plut. in Cim. in Ages. in-Phoc. etc.

(2) Thuc. hist. L. 1. c. 18.

(3) Isocr. paneg.

Digitized by Google

beaux temps de son existence, pour étudier les institutions de ses différentes républiques.

D'Athènes.

Quelques auteurs ont prétendu, qu'Athènes avait été fondée par une colonie de Sais, ville de l'Egypte (1). Cette opinion sera née, sans doute, de la ressemblance qu'on trouvait entre Minerve, patrone d'Athènes, et Neith, divinité spéciale de Sais (2). D'autres auteurs, au contraire, disent que ce sont les Pélasges, unis aux anciens habitans de la contrée, qui en ont été les fondateurs (3); cette seconde opinion me paraît la plus probable. Les Pélasges étant sortis de l'Ethiopie, d'où les Egyptiens ont reçu leur culte, Athènes et Sais auront puisé l'allégorie à la même source. Si, au contraire, Athènes avait reçu de Sais la divinité toute faite, elle y aurait été importée avec le même nom de Neith, il n'y aurait eu aucun motif de le changer.

Les premiers temps d'Athènes sont aussi peu connus que ceux du reste de la Grèce; les

---

(1) Diod. Sic. L. 1. c. 16 et 28. Plat. in Tim. Eus. præp. evang. L. 10. c. 10.

(2) Plut. in Isid.

(3) Thuc. hist. L. 4. c. 109. Herod. L. 6. c. 137. L. 8. c. 44.

rois qu'on y fait figurer sont, la plupart, des personnages mythologiques, c'est-à-dire, des allégories cosmiques. Thésée, l'un deux, n'est autre chose qu'un emblême du soleil (1); aussi les institutions qu'on lui attribue, ne peuvent pas être de lui; il faut les considérer comme d'une origine tellement ancienne, qu'elle a été oubliée. Avant ce roi, est-il dit, les Athéniens disséminés dans les campagnes, y avaient, dans chaque canton, des magistrats chargés de terminer leurs différens (2); c'est lui qui, le premier, les a rassemblés dans une ville (3), et qui par ses institutions les a détournés de la marine, pour les attacher davantage à l'agriculture (4). Comment concilier ces idées disparates, d'un peuple épars dans la campagne, appelé pour la première fois à se réunir dans une ville, et d'un peuple adonné à la marine, qu'on cherche à rendre à l'agriculture? Il y a contradiction manifeste, car ce sont les habitans des villes qui, de préférence, exercent la marine, et ce n'est pas ranimer l'agriculture, que

(1) Dupuis orig. des cultes T. 1. p. 435 et suiv.

(2) Thuc. hist. L. 2. c. 4.

(3) Plut. in Thes. Cic. de leg. L. 2.

(4) Plut. in Them.

Digitized by Google

que sortir les hommes des champs, pour les rassembler dans une ville. D'un autre côté, on fait arriver, avant le règne de Thésée, une colonie conduite par Cecrops, à qui on attribue précisément les mêmes choses (1), et ce Cecrops, personnage allégorique, qui paraît être le signe du Verseau (2), était père de trois filles, *Drosos*, *Hersé* et *Agraulos*, c'est-à-dire, la *pluye*, la *rosée* et le *beau temps* (3); les trois constitutions atmosphériques qui, par leur succession, peuvent séconder le plus activement la végétation. Dans la plupart des événemens attribués à ces temps héroïques, il faut voir des miracles ou des allégories; la raison n'hésite pas dans son choix.

Il paraît cependant, qu'il y a eu primitivement des rois chez les Athéniens, comme dans le reste de la Grèce, mais leurs noms sont incertains, et leur histoire l'est davantage. Quelques traces en sont restées seulement, dans l'institution moins ancienne du roi des sacrifices, chargé de la célébration de diffé-

(1) Str. geogr. L. 9.

(2) Dupuis, orig. des cultes, T. 1. p. 331.

(3) Suid. voce *Agraulos*, Paus. in Att.

rens rits religieux qui antérieurement étaient un attribut de la royauté (1).

Après la fin du régime des rois, l'archontat a pris naissance; c'était une magistrature élective. D'abord, un seul archonte avait été élu à vie, puis les fonctions de cette place, ont été restreintes à un temps limité (2), qui a été successivement rendu plus court, en même temps qu'on a augmenté le nombre de ces fonctionnaires, qui s'est accru jusqu'à neuf (3). On voit dans ces changemens, une méfiance progressive et toujours croissante des administrés, qui prouve une existence inquiète, et des crises sans cesse renaissantes; car un peuple ne passe jamais d'une domination plus pesante, à un gouvernement plus libre, sans des orages, effets des résistances de ceux dont ces changemens froissent les intérêts; tandis, au contraire, qu'il peut passer d'un gouvernement libre à l'esclavage, sans crises apparentes, lorsque l'usurpateur a l'art de voiler sa marche, et de rendre insensible le poids des fers qu'il prépare à sa nation. Ceci confirme

(1) Ar. pol. L. 3. c. 10. Lys. in Andoc.

(2) Paus. in Ach. Meurs. op. T. 1, p. 743.

(3) Thuc. hist. L. 1. c. 126.

Digitized by Google

l'opinion que j'ai émise plus haut, sur les causes de l'abolition de la royauté chez les Grecs, où partout un système plus ou moins républicain a fini par prédominer.

Dans les premiers temps de leur république, les Athéniens étaient divisés en castes; il est même vraisemblable qu'ils l'étaient antérieurement, et que ce système a été introduit par les Pelasges, qu'on reconnaît au nombre des fondateurs d'Athènes. Le fait est d'autant plus probable, que nous allons voir combien cette division du corps de la nation, ressemblait à celle qui, des Ethiopiens, a passé en Egypte. Tous les historiens sont d'accord sur l'existence de ces castes: ils diffèrent seulement un peu sur leur composition et leur nombre. Les uns disent qu'il y en avait quatre, les *oplites* ou *militaires*, les *ergades* ou *artisans*, les *georgoi* ou *agriculteurs*, et les *aigeikorai* ou *pâtres* (1). Hérodote qui en distingue aussi quatre, leur donne des noms différens, les *Galéontes*, les *Ægicores*, les *Orgades* et les *Oplites* (2). D'autres enfin, n'en comptent que

(1) Poll. onom. L. 1. c. 5. Plut in Sol.

(2) Herod. L. 6. c. 66. Son traducteur M. Larcher fait observer, au sujet des Ægicores, que Plutarque les regardait

Digitized by Google

trois, et en attribuent l'établissement à Thésée: les *eupatridai*, ou *descendans d'illustres familles*, les *geomoroi*, qu'on traduit vulgairement par *cultivateurs*, mais qui doit l'être plutôt par *propriétaires fonciers* (1), et les *demiourgoi* qu'on traduit par *artisans*, et que je croirais devoir l'être plutôt par *hommes de travail* en général (2). Ainsi, suivant eux, la nation aurait été divisée en nobles, dont peut-être les prêtres faisaient partie, en propriétaires fonciers, et en non propriétaires, vivant du travail de leurs mains. Diodore leur attribue précisément cette classification, qu'il compare à celle des Egyptiens, dont il croyait Athènes une colonie (3). Denis d'Halicarnasse ne nomme que deux classes, les *eupatridai*

---

comme des gardeurs de chèvres (Plut. in Sol.), et Strabon, comme une classe de prêtres (Str. geogr. L. 8.): il adopte ce dernier sentiment, les regardant comme les conservateurs de l'Egide de Minerve; mais cette opinion n'est pas soutenable, la conservation de l'Egide ne pouvait concerner que quelques individus et non pas une caste entière.

(1) J'ai expliqué le vrai sens de ce mot, au sujet des *Machimoi* de l'Egypte, à qui les anciens ont comparé les geomoroi d'Athènes. (De l'Econ. publ. et rur. des Egypt. et des Carthag. p. 80).

(2) Plut. in Thes.

(3) Diod. Sic. L. 1. c. 28.

Digitized

qui occupaient les places, et les *agroikoi* habitans de la campagne (1). J'ai déjà fait remarquer ailleurs la même diversité d'opinion des écrivains de l'antiquité, au sujet des castes de l'Egypte, mais elle est plus apparente que réelle (2). La principale différence que je remarque entre les deux organisations de l'Egypte et d'Athènes est, que celle-ci n'ayant jamais accordé d'influence politique aux prêtres, n'a pas eu de caste sacerdotale dominatrice, comme l'autre. L'organisation des castes était encore en vigueur, lors des changemens qui ont été faits à l'archontat, le gouvernement était alors concentré dans peu de mains (3), et l'histoire obscure de ces temps ne dit pas que le peuple ait été l'auteur des crises qui ont amené ces changemens, on n'y voit figurer que des individus de la caste des nobles ; d'où il faudrait conclure, qu'une partie seulement de cette caste, avait droit de s'élever aux places, et que le mécontentement de ceux qui en étaient exclus, les a portés à exciter les mouvemens, dont l'extension suc-

(1) Dion. hal. L. 2.

(2) De l'Econ. publ. et rur. des Egypt. p. 69.

(3) Arist. Polit. L. 2, c. 12.

Digitized by Google

cessive des fonctions publiques à un plus grand nombre de personnes, et la fréquence des réélections, ont été la conséquence. Pendant ces orages, l'oligarchie ébranlée par ses discordes intestines, a perdu de sa force, et le peuple s'est peu-à-peu éclairé sur les droits dont il pouvait jouir, aussi peu-a-peu il a pris une part plus active aux événemens politiques. Il était infiniment malheureux pendant l'oligarchie, disent les historiens, et en proie à tous les genres de vexations (1). Suivant Plutarque, il était contraint de payer aux nobles, pour les terres qu'il cultivait, une rente fixe du sixième de la recolte, d'où il était nommé par dérision *hectomoroi*, et s'il négligeait de s'acquitter il était livré à l'esclavage, dont il ne se rachetait qu'en livrant ses enfans (2). Il est vraisemblable, que d'autres charges pesaient encore sur lui, car il n'est aucun cultivateur, dans nos temps modernes, qui ne se tint pour heureux de se libérer des impôts, en livrant le sixième du fruit de ses sueurs. Il n'en résulte pas moins que le fait principal, savoir, que le peuple gémissait

(1) Dion. hal. L. 2. Plut. in Sol.
(2) Plut. in Sol.

Digitized by

sous le poids d'un régime très-dûr, paraît certain, puisque, malgré l'intérêt des gouvernans à la conservation de cet ordre de choses, dont ils recueillaient tous les avantages, ils ont été contraints d'y porter remède par des lois et Dracon a été chargé de les faire (1). Cet homme d'un caractère trop dûr, et même cruel par excès de sévérité, leur en donna l'empreinte (2). Au lieu de sonder la plaie pour attaquer le mal dans sa source, en changeant à l'organisation politique, ce qui excitait les réclamations les mieux fondées, il voulut en comprimer l'essort extérieur par la crainte; la peine de mort fut statuée pour toutes les fautes, de même que pour les crimes (3). Son code qui n'a pas eu de durée, était loin de porter des améliorations dans le sort du peuple (4); on peut même le considérer comme un dernier effort de l'oligarchie, pour conserver ses priviléges, en essayant d'imposer aux mécontens par la terreur.

Les dissentions continuaient et le besoin

(1) Plut. in Sol. Aulug. noct. att. L. 11. c. 18.

(2) Arist. Polit. L. 2. c. 12.

(3) Plut. in Sol.

(4) Plut. in Sol. Æl. var. hist. L. 8. c. 10. Clem. Alex. Strom. L. 1.

Digitized by Google

d'y porter remède se faisait sentir tous les jours davantage, lorsque Solon a été chargé de proposer des lois nouvelles. Il sentit qu'elles ne suffiraient pas si on ne faisait pas aussi des changemens à l'organisation politique et s'occupa de l'un et de l'autre; mais, comme la sagesse de son caractère le portait à des mesures conciliatrices, aucun des partis ne fut content de son travail; chacun d'eux aurait voulu qu'il y eut épousé ses passions, et trouvait qu'il n'y avait pas assez fait pour lui. Solon y a survécu; mais ce qui en prouve la bonté c'est que le plus grand nombre de ses lois a été conservé et a fait autorité jusqu'aux derniers temps de la république. Son système de gouvernement, au contraire, n'a pas tardé à recevoir des atteintes par les empiétemens successifs du parti populaire.

Solon avait cru voir la source des maux de sa patrie dans la trop grande disproportion des fortunes; il tendit à la faire disparaître, non par une mesure violente, mais en l'attaquant par des moyens indirects, ayant pour but d'en prévenir l'accroissement et de l'empêcher de renaître une fois réduite. Dans ce but, il mit des bornes aux acquisitions

Digitized by

trop étendues des riches (1), et des obstacles à ce que les pauvres pussent aliéner leurs dernières ressources (2). Le peuple désirait l'abolition des dettes et le partage des terres, Solon accorda la première et refusa le second ; ce moyen terme excita d'abord le mécontentement, mais, une fois les passions calmées, il obtint l'approbation générale (3). En même temps qu'il améliorat le sort des pauvres, Solon leur défendit d'aliéner leur liberté et celle de leurs enfans (4). Ses dispositions pour la conservation des familles tiennent au même système. Il permit l'adoption ; mais l'individu adopté ne pouvait pas retourner à sa première famille, avant d'avoir donné le jour à un fils à qui passait l'héritage (5). Dans les cas de non adoption, le peuple désignait le citoyen qu'il chargeait de continuer la famille prête à s'éteindre (6). Une fille en était-elle le seul rejetton ; elle devait s'unir de droit à son parent paternel

---

(1) Arist. polit. L. 2, c. 7.

(2) Arist. polit. L. 5, c. 4.

(3) Plut. in Solon.

(4) Plut. in Solon.

(5) Demosth. in Leoch. Suid. voce *otioi poietoi*.

(6) Demosth. in Leoch.

Digitized by Google

le plus proche; sur son refus, le magistrat pouvait le contraindre à lui faire une dot, pour la marier (1): s'il consentait à l'épouser et se trouvait d'âge ou de constitution à ne pas pouvoir espérer des enfans, elle était autorisée à faire choix d'un autre de ses parens pour remplir les fonctions maritales (2). Les filles ne recevaient aucune dot (3); à la mort de leur père, on leur donnait seulement des legs dont les lois avaient statué le maximum permis, dans une proportion réglée sur la quotité de la fortune (4): les enfans illégitimes recevaient le même traitement (5). Solon ne s'est écarté de son système, au sujet de la conservation des familles, que dans un cas seulement, c'est lorsqu'il a permis les donations testamentaires à ceux qui n'avaient pas d'enfans (6).

D'autres changemens, plus essentiels, tendirent à donner une forme différente à l'or-

---

(1) Demosth. in Macart. Meurs. op. T. 2, p. 40.

(2) Plut. in Solon.

(3) Plut. in Solon.

(4) Sigon. de republ. athen. L. 3, c. 1. Meurs. op. T. 2, p. 93; nota.

(5) Suid. voce *Notheia*.

(6) Plut. in Sol. Demosth. in Leptin.

Digitized by

ganisation politique des Athéniens. Solon a supprimé le système des castes et, après un récensement général des citoyens, il les a divisés, dans la proportion de leurs richesses, en quatre classes, dont la dernière contenait les individus d'une fortune presque nulle, ou qui ne possédaient rien. Tous, sans exception, étaient admis à voter dans les assemblées générales, auxquelles les affaires les plus importantes, telles que l'acceptation des lois et le choix des magistrats, étaient réservées, mais les suffrages ne pouvaient tomber que sur des individus des trois classes supérieures (1). Cette organisation mettait le pouvoir dans les mains des riches, mais leur élection dépendant de l'universalité des citoyens, l'abus qu'ils auraient pu en faire trouvait un frein.

Ainsi tous les priviléges qui avaient existé au temps des castes se trouvèrent supprimés, sauf celui de deux familles à qui fut conservé le droit exclusif d'occuper certains sacerdoces, qui ne donnaient aucune influence politique (2).

Solon a conservé l'ancien corps de l'aréo-

---

(1) Plut. in Sol. Arist. polit. L. 3, c. 11.

(2) Hesych. voce *Eumolp.* Suid. voce *Eteobul.*

Digitized by Google

page (1). Comme tribunal auquel était réservé la connaissance de certains crimes, et comme surveillant des mœurs publiques, son influence était considérable ; mais il n'en avait aucune dans tout ce qui concernait le gouvernement et l'administration. C'est, sans doute, le motif pour lequel ses membres ont conservé le droit d'être nommés à vie, tandis que toutes les autres fonctions publiques ont été rendues électives à de courts termes.

L'administration et le gouvernement étaient dans les mains d'un sénat, composé de quatre-cents membres, élus pour une année, parmi les éligibles âgés de plus de trente ans (2). Ce corps avait l'initiative des lois (3), la direction des affaires courantes, sauf l'obligation de soumettre à l'assemblée générale celles

---

(1) Arist. polit. L. 2, c. 10. Quelques personnes ont regardé Solon comme le créateur de ce tribunal; mais l'opinion d'Aristote me paraît d'autant plus à préférer que Démosthène a dit, plus d'une fois, dans ses harangues, que sa première origine se perdait dans la nuit des temps (Demosth. in Aristocr. etc. Conf. Meurs. op. T. 2, p. 377.) : aurait-il osé en parler de cette manière aux Athéniens, s'il avait été de notoriété publique qu'il était une des institntions de Solon?

(2) Xen. memor. L. 1. Meurs. op. T. 2, p. 151.

(3). Demosth. in Timocr. Sigon. de republ. Athen. L. 2, c. 3.

Digitized by Google

qui dépassaient certaines limites, et le droit, bien dangereux, d'exercer une police sur ses membres, qu'il pouvait même éliminer (1).

Un corps aussi nombreux aurait pu difficilement administrer, il aurait perdu en discussions le temps nécessaire pour agir: tout ce qui tient à la puissance exécutive doit être nécessairement concentré dans peu de mains. Les mesures, pour obvier à cet inconvénient, qui existaient à l'époque postérieure des changemens opérés par Clistènes, sont connues; mais on n'a pas de notions positives si elles avaient été conservées de l'organisation antérieure de Solon, ou si elles étaient de création nouvelle; je pencherais pour le premier sentiment. Une portion seulement du sénat était chargée de la direction des affaires, pendant un temps limité, au bout duquel, une autre la remplaçait, de manière que, dans le cours de l'année, tous les membres en étaient chargés successivement. Je développerai davantage cette organisation, lorsque je ferai connaître les changemens opérés par Clistènes dans la forme du gouvernement.

---

(1) Harpocr. voce *Ekphillophoresai*. Æsch. in Timarch. Meurs. op. T. 2., p. 1131.

L'archontat a été conservé par Solon ; mais les fonctions des archontes ont été rendues annuelles et limitées à la présidence des différens tribunaux (1), ainsi qu'à la surveillance de la sûreté intérieure de la ville (2). Une grande considération les environnait : malgré la licence des théâtres, il n'était pas permis de les représenter (3); un homme qui les aurait insulté aurait été puni sévèrement (4). Mais, d'un autre côté, les lois exigeaient d'eux la plus grande décence dans les mœurs ; au point que, si l'un d'eux était surpris dans un état d'ivresse, il courait risque d'être condamné à perdre la vie (5). Lorsque le temps de leurs fonctions était terminé, on prenait un compte exact de leur conduite et, si rien ne se trouvait à leur charge, ils entraient ordinairement à l'aréopage (6).

Tous les citoyens, sans exception, pou-

---

(1) Æsch. in Timocr. Demosth. in Lacrit. in Neær. Pol. onom. L. 8, c. 9.

(2) Demosth. in Mid.

(3) Meurs. op. T. 2, p. 24.

(4) Demosth. in Mid. Lys. pro milit.

(5) Diog. Laert. in Sol. Meurs. op. T. 2, p. 24.

(6) Plut. in Per. Demosth. in Timocr. in Neær. Meurs. op. T. 2. p. 388.

Digitized by

vaient être admis à siéger dans les tribunaux et, chaque année, on tirait au sort ceux qui y étaient appelés; puis un scrutin épuratoire éliminait de leur nombre les individus que des vices connus ou des fautes commises en rendaient indignes (1), auxquels il faut ajouter ceux qui étaient débiteurs envers l'état (2). Si Aristophane n'exagère pas, plusieurs milliers de citoyens y étaient occupés, chaque année (3) : en effet, les juges étaient au nombre de cinq-cents dans quelques tribunaux, et, lorsque deux se réunissaient et même trois, pour certaines causes importantes, ils pouvaient se trouver mille et même quinze-cents (4). Un des archontes instruisait l'affaire et présidait ensuite aux débats (5): il était assité par deux assesseurs dont il avait le choix (6), mais les fonctions qui leur étaient réservées ne sont pas bien connues;

(1) Arist. polit. L. 2, c. 12. Demosth. in Aristog. Pol. onom. L. 3. c. 10.

(2) Demosth. in Androt.

(3) Aristoph. Vesp. v. 660.

(4) Demosth. in Dinarch. in Timocr. Sigon. de republ. Athen. L. 3, c. 4.

(5) Harpocr. voce *Egam dikes*. Sigon. de republ. Athen. L. 3. c. 4.

(6) Meurs. op. T. 2, p. 1086,

Digitized by Google

on ignore s'ils étaient purement consultans, ou s'ils prenaient une part plus active dans l'instruction des procès. Sous beaucoup de rapports, on peut assimiler ces tribunaux, au jury moderne, puisque l'instruction des affaires ne concernait que l'archonte, et que les juges ne devaient prononcer que sur l'exposition des faits, qu'il leur faisait, et, sans doute aussi, après l'audition des témoins. Des tribunaux plus secondaires étaient disséminés dans les campagnes, pour y juger les affaires de moindre importance; mais on n'a aucun détail sur leur composition (1).

Dans quelques formes de procéder des tribunaux d'Athènes, on reconnaît des traces de l'ancienne institution du rachat du sang, qui a été commune à plusieurs peuples de l'antiquité. Ainsi, dans les cas de meurtre involontaire, le coupable, contraint de s'éloigner, pendant un temps plus ou moins long, ne pouvait se purger ensuite, devant les tribunaux, qu'après en avoir obtenu le consentement de la famille du mort (2). Primitivement

(1) Arist. polit. L. 4, c. 16. Thuc. hist. L. 4, c. 2. Alciphr. Epist. L. 3, ep. 29.

(2) Demosth. in Aristog. Meurs. op. T. 2, p. 46.

Digitized by Google

ment la famille se faisait payer, sans doute, le prix du sang, sans autre formalité; puis les tribunaux y auront insensiblement intervenu, pour régulariser la chose et, lorsque la vindicte des lois s'est attribuée la punition du meurtre prémédité, d'où est résultée l'abolition du rachat du sang, il n'en est resté des traces que dans les cas de meurtres involontaires, contre lesquels les tribunaux ne pouvaient pas sévir.

Par tout ce qui précède, on voit que Solon a substitué à l'oligarchie héréditaire des castes, une démocratie fort tempérée, puisqu'elle limitait le droit d'être élus à quelques-uns, en même temps qu'elle donnait le droit d'élire à l'universalité des citoyens. Beaucoup d'intérêts se trouvèrent nécessairement froissés par ces divers changemens et les mécontens attaquèrent son système. Des partis se formèrent et ne tardèrent pas à être en présence: ils auraient vraisemblablement ensanglanté leur querelle, sans l'usurpation de Pisistrate qui profita de la popularité qu'il s'était acquise, comme orateur, pour aspirer à la tyrannie (1).

Si un citoyen qui détruit la constitution de

(1) Isocr. panath. Arist. polit. L. 5, c. 10.

Digitized by Google

sa patrie, pour envahir le rang suprême, peut mériter quelque indulgence, Pisistrate serait de ce nombre, car il n'en a pas abusé (1): quelques-unes des mesures qu'on lui attribue, portent même l'empreinte de l'utilité publique, et sa mémoire est parvenue jusques à nous, entourée de quelque estime. Ainsi il a fait refluer sur les campagnes tous ceux qui avaient abandonné l'agriculture et le séjour des champs, pendant les orages politiques, pour s'entasser dans Athènes (2). Peut-être que la crainte des rassemblemens l'a conduit à cette mesure, pour sa sûreté personnelle; mais, quel qu'ait été son motif, elle a été utile. Beaucoup de travaux, qu'il a fait exécuter, ont procuré de l'occupation au peuple d'Athènes (3). On lui doit aussi d'avoir assuré des moyens de subsistance aux invalides de l'armée (4), à ceux, du moins, qui n'avaient pas de ressources personnelles (5). Malgré les services qu'il a rendus et

---

(1) Herod. L. 1, c. 59. Thuc. hist. L. 6, c. 12.

(2) Suid. voce *Katônakai*, Hesych. Ibid. Æl. var. hist. L. 9, c. 25.

(3) Ath. deipn. L. 12.

(4) Plut. in Sol.

(5) Meurs. op. T. 2, p. 28.

son adresse à manier les esprits, il n'a pas réussi à consolider sa puissance: il a même été contraint deux ou trois fois de fuir, pour se soustraire à la fureur d'une populace excitée par les rivaux de son pouvoir (1). Ses fils lui ont succédé, mais, avec moins de talens que lui; ils ont été bientôt renversés (2).

Clistènes a fait servir à son élévation les mouvemens populaires qui ont préparé leur chute, et s'est appuyé, pour y réussir, de la classe inférieure, que Solon avait écartée des fonctions publiques (3). Il a supprimé, pour lui plaire, la classification des citoyens basée sur leur fortune, et lui a substitué une répartition des citoyens en dix tribus, sans, toutefois, étendre le droit d'éligibilité à tous les individus indistinctement (4). Chacune de ces dix tribus avait ses magistrats particuliers, sa police intérieure, ses agens de finances et ses chefs militaires (5); de plus, elle nommait cinquante membres, pour composer le Sénat, qui fut porté à cinq-cent. Pen-

(1) Herod. L. 1, c. 59. Arist. polit. L. 5 c. 12.
(2) Herod. L. 5, c. 65.
(3) Herod. L. 5, c. 66.
(4) Herod. L. 5, c. 69.
(5) Herod. L. 5, c. 69, L. 6, c. 110.

Digitized by Google

dant trente et quelques jours, chacune de ces fractions prenait, à son tour, le timon des affaires, sous le nom de *Prytanes* (1) et son président ou *Epistate*, élu à tour de rôle dans son sein, exerçait une grande influence, pendant la journée que duraient ses fonctions; il avait les sceaux de l'Etat, les clefs de la citadelle, etc. (2). Les Prytanes et l'Epistate devaient être en permanence, au point même de prendre leurs repas dans le bâtiment destiné à leurs séances. Un honneur, accordé par le peuple, à des citoyens qu'il voulait récompenser ou à des ambassadeurs étrangers, était de leur faire partager ces repas (3).

Les Prytanes étaient le pouvoir exécutif, proprement dit; ils s'occupaient des affaires courantes, et leurs décisions avaient force de loi, pendant une année entière (4). Lorsque des affaires leur paraissaient de nature à l'exiger, ils convoquaient le sénat, et celui-ci, dans les cas d'une grande importance, convoquait l'assemblée générale des citoyens.

---

(1) Demosth. de corona. Andoc. de myst. Suid. voce *prytanes*.

(2) Suid. voce *prytaneia* et *Epistatès*.

(3) Demosth. de falsa legat. Isæi. de hered. Sigon. de republ. Athen. L. 2, c. 4.

(4) Demosth. in Aristocr. Sigon. de republ. Athen. L. 2, c. 3.

L'épistate du jour ne présidait pas cette dernière; elle en élisait un autre dans une tribu différente; mais c'est lui qui faisait le rapport de l'affaire, au nom du sénat (1). Cette mobilité dans la présidence du sénat qui changeait tous les jours, se retrouvait dans le commandement de l'armée; chaque contingent de tribu avait son général, et les dix alternaient tous les jours entr'eux pour le commandement en chef (2).

Une mobilité pareille dans l'organisation du gouvernement et dans celle du commandement de l'armée ne permettait pas qu'il s'y établisse aucune marche régulière. Comment un pouvoir exécutif, renouvelé en entier tous les mois et dont le président changeait tous les jours pouvait-il mettre quelque suite à ses opérations? A chaque instant, elles devaient recevoir une impulsion nouvelle du régulateur éphémère qui exerçait son

(1) Thuc. hist. L. 6, c. 24. Isocr. de pace. Demosth. in Lept. in Androt. Suid. voce *epistatè*.

(2) Herod. L. 6, c. 110. Demosth. Philipp. 1, Plut. in Cim. in Arist. Vers la fin de la république, avec l'extension des guerres, on a fini par sentir les inconvéniens de cette mesure, et on a nommé des généraux fixes (Plut. in Alcib. Suid. voce *Autokr.*).

Digitized by Google

influence d'un jour. Si le caractère versatile, qu'on a justement reproché aux Athéniens, n'en était pas une conséquence, cette mobilité dans les pouvoirs a dû fortement y contribuer. Clistènes, en introduisant une organisation pareille, a caressé les fantaisies du peuple, et ce dernier, que les événemens antérieurs avaient rendu méfiant, n'a pas senti que ces mesures, calculées pour empêcher l'influence des hommes, portait en elles tous les élémens de la désorganisation. C'était faire naître dix intérêts distincts, là où il aurait fallu en créer un seul : chaque tribu, qui formait un tout trop séparé, pouvait en avoir un opposé à celui des autres; ainsi les tribus voisines du littoral, davantage occupées de la marine, devaient penser autrement que celles de l'intérieur des terres, dont l'agriculture était l'occupation principale. Si cette même mobilité des fonctions avait été combinée avec une répartition des membres du sénat, telle que des individus de toutes les tribus eussent été appelés ensemble à exercer le Prytanat; cette organisation, quoique vicieuse, aurait eu bien moins d'inconvénient; mais Clistènes a précisément choisi celle qui en avait le plus,

Digitized by Google

parce que chaque tribu faisait prévaloir, pendant un mois, son esprit particulier.

L'organisation de Clistènes, loin d'être corrigée ensuite par l'expérience de ses défauts, a été conservée et ses vices même ont pris de nouveaux développemens. Clistènes avait maintenu le privilége de l'éligibilité à ceux seulement qui jouissaient d'une certaine fortune et chez qui, par conséquent, on devait supposer une éducation plus soignée. Aristide, à qui on a fait la réputation usurpée de sage, voulant se concilier le peuple, a fait supprimer cette barrière utile; tous les citoyens acquirent le même droit et, chose remarquable, le peuple, plus sage que ses flatteurs, a été quelque temps avant de se permettre d'en profiter; il craignit de compromettre, par son inexpérience, le salut de l'état (1).

Nous sommes parvenus à l'époque où la démocratie à cessé d'exister dans les limites qu'elle doit recevoir; depuis elle a dégénéré en démagogie ou *ochlocratie*, comme l'appelle Aristote. Primitivement, d'après les ins-

---

(1) Plut. in Aristid. in Phoc. Thuc. hist. L. 2, c. 37. Xen. de rep. athen.

Digitized by Google

titutions de Solon, le sénat préparait les lois et les décrets pour les présenter à l'acceptation du peuple (1). Cette mesure si nécessaire a fini par tomber en désuétude (2). Les assemblées générales des citoyens furent provoquées plus fréquemment par des ambitieux qui flattaient le peuple (3), pour s'élever par son appui; elles voulurent s'occuper de toutes les affaires publiques, gouverner par elles-mêmes, écartèrent l'initiative du sénat, restreignirent les pouvoirs de leurs magistrats et portèrent même leurs prétentions jusqu'à vouloir juger des affaires contentieuses. (4), évoquant celles qui étaient déjà jugées par les tribunaux (5). C'est alors qu'Athènes a mérité cette comparaison qu'en a fait Polybe, avec un vaisseau dont l'équipage indiscipliné ne devient docile que par la crainte d'un imminent naufrage, puis, de nouveau, se livre au désordre lorsqu'il ne voit plus le danger (6). A une époque antérieure, on avait imaginé

(1) Sigon. de rep. athen. L. 2, c. 3. Demosth. in Aristocr.
(2) Demosth. in Timocr. in Lept.
(3) Arist. polit. L. 2, c. 12. Aristoph. Equit.
(4) Arist. polit. L. 4, c. 4.
(5) Xen. hist. gr. L. 1.
(6) Pol. hist. L. 6.

Digitized by

un genre d'exil nommé *ostracisme*, pour écarter des hommes inquiets qui pouvaient troubler la tranquillité publique: cet exil de précaution, ne punissant aucun crime commis, n'avait rien de déshonorant (1). Mais avec les progrès de la démagogie, l'application de l'ostracisme a été loin d'être juste; fort souvent il a atteint les citoyens les plus utiles, qui voulaient s'opposer aux engouemens auxquels se laissait entraîner la multitude, et a privé la patrie des éminens services qu'ils auraient pu rendre (2).

Avant ces époques, dit-on, les magistratures, entourées de l'opinion publique, n'étaient occupées que par des hommes dont la vie antérieure avait la sanction publique (3): des mœurs relâchées, l'insolvabilité personnelle, ou la négligence à payer les dettes de ses parens étaient des motifs d'exclusion (4): un scrutin épuratoire corrigeait, pour les tribunaux, les inconvéniens d'une élection confiée au sort. Ces mesures sages ont, en

(1) Plut. in Cimone, in Arist. in Pericl.

(2) Thuc. hist. L. 1, c. 117. Herod. L. 8, c. 79.

(3) Lys. adv. Philon.

(4) Æsch. de ement. leg. Xen. memorab. p. 743. Sigon. de rep. athen. L. 4, c. 2.

Digitized by Google

effet, été décrêtées; mais, je ne sais à quelle des époques que nous venons de parcourir, elles ont pu être exécutées avec ce calme des passions qui aurait été si nécessaire; il a toujours manqué aux Athéniens. Un peuple aussi mobile était loin de conserver, dans ses assemblées, cette froide raison qui juge le mérite, les vertus et les talens des hommes : aussi a-t-il, plus d'une fois, donné sa confiance à celui dont l'unique recommandation était d'avoir présidé, avec grâce, quelque fête publique (1). Thucidide, dans les harangues dont il a rempli son histoire, ne s'est pas certainement écarté des opinions reçues de son temps, et il met dans la bouche d'Alcibiade ce motif, comme devant lui assurer le choix du peuple pour un commandement d'armée (2). Les comiques tournaient souvent en ridicule ces choix inconcevables (3); les Athéniens riaient de leurs sarcasmes mais ne se corrigeaient pas.

Tandis que les lois ne donnaient aux ma-

---

(1) Demosth. in Mid.

(2) Thuc. hist. L. 6, c. 4.

(3) Ath. deipn. L. 10. Eupolide citato. Aristoph. Equit. Act. 2, Sc. 1, Act. 2, Sc. 4.

gistrats qu'une influence passagère, à cause du changement mensuel des prytanes et journalier de leur président, les orateurs, qui avaient eu le talent de captiver la faveur populaire, en obtenaient une bien plus réelle, qui se prolongeait aussi long-temps que d'autres compétiteurs ne parvenaient pas à la leur enlever. Cette influence, fondée uniquement sur leurs discours, où ils flattaient le peuple pour lui plaire, a dû plus souvent l'égarer que l'instruire (1). L'ascendant qu'ils prenaient n'était pas sans périls pour ceux qui l'avaient obtenu et, quand les conseils qu'ils avaient donnés avaient de mauvais résultats, ou qu'ils en donnaient qui ne plaisaient pas, ils tombaient en discrédit et même courraient des dangers (2). Un nouvel engouement ne tardait pas à élever un autre orateur qui, bientôt après, avait les mêmes chances à courir (3).

La versatilité est la compagne, presque inséparable, des grandes assemblées, parce que

(1) Arist. polit. L. 4, c. 4. Thuc. hist. L. 6, c. 26 et seq. Demosth. Olynth. 3.

(2) Arist. de rhetor. L. 1. Æsch. in Tim. et de falsa legat. Demosth. de corona et de falsa legat. Poll. onom. L. 8, c. 6.

(3) Æl. var. hist. L. 12, c. 62.

les orateurs qui se succèdent, peuvent par leurs séductions, entraîner en des sens différens, et il devait en résulter, pour les Athéniens, l'habitude de l'inobservance des lois; car un peuple qui les fait et défait trop facilement finit par ne plus les respecter. On attribue à Aristote d'avoir dit qu'ils ont été les inventeurs du pain et des lois; mais qu'ils ne savaient faire usage que du premier (1); il est certain que plus d'un orateur s'est plaint de ce qu'elles restaient très-souvent inexécutées et, surtout, de l'impunité avec laquelle on osait les enfreindre (2); mais ces admonestations ne produisaient aucun effet, ou, si elles en produisaient un instant, d'autres séductions rappelaient bientôt les Athéniens à leur légéreté ordinaire.

L'intérêt de ces orateurs était de rendre plus fréquentes que possible les assemblées du peuple, puisque c'est là seulement où ils pouvaient exercer leur influence, et ils avaient à faire aux Athéniens, peuple léger, ami des plaisirs, qui voulait être amusé et courrait après les distractions dont il s'occupait davantage que de la chose publique. Ils firent

(1) Diog. Laert. in vita Arist.

(2) Isocr. de pace, de panath.

Digitized by Google

décréter une indemnité de séance, payée par le trésor public, et s'assurèrent ainsi les oisifs nombreux qui furent contens d'y trouver un moyen d'existence sans fatigue. Sans cette mesure, les Athéniens auraient pu s'ennuyer de ces assemblées trop fréquentes.

Peu de ces corrupteurs du peuple ont eu une influence aussi nuisible que Périclès. Quelques monumens publics qui sont dûs à son goût pour les arts, l'ont fait compter au nombre de ceux qui ont illustré leur patrie, parce qu'il en a embelli la capitale; mais ces bienfaits sont bien faibles, comparés aux maux dont il a été l'auteur. Ayant géré le trésor et embarrassé pour ses comptes que ses ennemis le pressaient de rendre, en même temps qu'il travaillait sourdement à perdre ces derniers, il a cherché long-temps à distraire l'attention du peuple par des fêtes multipliées outre mesure, et en l'occupant, dans les intervalles, par des assemblées générales, où il appelait son attention sur des affaires de détail qui l'habituaient chaque jour davantage à vouloir tout diriger (1). Il y est parvenu un certain temps; puis ce ressort commençant à

(1) Thuc. hist. L. 1, c. 117. Plut. in Per.

s'user, il a dû en imaginer d'autres qui eussent le mérite de la nouveauté: tantôt ce furent des colonies à fonder ; d'autres fois des projets de conquêtes nouvelles qui développaient toujours plus l'ambition du peuple. En provoquant la guerre du Péloponèse (1), il a jeté le germe des longs malheurs qui, au travers de quelques actions brillantes, ont amené la chûte d'Athènes et de la Grèce entière.

Le peuple d'Athènes habitué à l'oisiveté, par les indemnités qu'il recevait pour ne rien faire, sans perdre de vue ses plaisirs, n'en fut que plus disposé à vouloir tout régler dans ses assemblées générales, et entraîné, tour-à-tour, par ses orateurs en des sens différens, il n'avait aucune suite dans ses projets et encore moins d'énergie pour les exécuter (2). Démosthène lui reprochait de ressembler à ces excrimeurs maladroits qui portent leur parade là où ils ont déjà reçu le coup (3). Rassemblé, il voulait des guerres ou plutôt ses orateurs les lui faisaient vouloir,

(1) Aristoph. pax, v. 225. Thuc. hist. L. 2.

(2) Thuc. hist. L. 2, c. 65.

(3) Demosth. Philip. 1.

Digitized by Google

puis, tenant à ses plaisirs plus encore qu'aux succès de sa patrie, il refusait de sacrifier pour l'armée, des sommes destinées pour ses fêtes (1). Il décidait un armement, puis chacun cherchait ensuite à se soustraire aux fatigues d'une campagne. Cependant toutes les institutions antérieures avaient tendu à former l'esprit militaire: des honneurs attendaient ceux qui avaient fait des actions d'éclat (2): celui qui succombait était inhumé aux frais de la république; son oraison funèbre était prononcée publiquement; ses enfans étaient élevés aux frais de l'état; les magistrats devaient veiller à ce que ses parens ne reçussent aucune injure (3): mais soit inexécution, soit plutôt changement dans les habitudes, le même esprit n'existât plus: Isocrate s'en plaint formellement (4). Démosthène demandait, comme un très-grand sacrifice, qu'une armée qu'on allait lever fut, au moins, composée d'un quart de citoyens (5). A leur défaut, on a eu recours à des troupes stipen-

(1) Demosth. olynth. 3.
(2) Meurs. op. T. 1. p. 28.
(3) Meurs. op. T. 1, p. 29 et 30.
(4) Isocr. ad Phil.
(5) Demosth. Philip. 1.

Digitized by Google

diées, et Athènes a fini par confier sa fortune à des commandans salariés (1), auxquels, plus d'une fois, l'engouement a fait accorder des récompenses hors de proportion avec leurs services (2), et qui étaient prêts à trahir, toutes les fois qu'ils y voyaient leur intèret du moment (3). On ne peut mieux les comparer qu'à ces *condottieri* qui ont joué un si grand rôle dans les guerres de l'Italie et qui ont été si bien peints par Macchiavel (4). Les Athéniens se sont aperçus trop tard des dangers auxquels ils s'étaient exposés en confiant leur sûreté à des mercenaires (5), et encore ces momens lucides ont peu duré ; leurs habitudes n'ont pas tardé à reprendre l'empire et à les replonger dans leur première insouciance. Vainement de bons esprits ont fait tous leurs efforts pour les électriser : des poètes citoyens en cherchant à ranimer l'amour de

(1) Æl. var. hist. L. 14, c. 5.

(2) Demosth. in Arist.

(3) Demosth. in Aristocr. Philipp. 1, Isocr. de pace. Polyæn stratag. L. 3, c. 10, § 9. Aristoph. ranæ, act. 2, Sc. 6, v. 124.

(4) Macch. del Princ. L. 12.

(5) Æn. Comment. c. 18.

Digitized by

de la patrie; d'autres en employant l'arme si puissante du ridicule (1). Parrhasius, peintre distingué, tendait au même but par ses caricatures (2) : ce peuple léger applaudissait aux beaux vers, s'amusait des plaisanteries et ne se corrigeait pas. Toute l'eloquence de Démosthène n'a pu produire que des sensations passagères, sans impressions durables.

Les plus beaux momens de la république étaient finis. Les Perses qui, après des efforts inutiles, avaient renoncé à l'espoir de soumettre la Grèce par les armes, y versaient leur or, pour exercer de l'influence (3). Quelques temps, elle a résisté à ces moyens de corruption : un homme, qui avait apporté des sommes destinées à cet honteux emploi, a été voué à l'infamie (4). Mais cette austérité a cédé à des attaques souvent réitérées et, parmi les orateurs habitués à diriger les impressions du peuple, il s'en est trouvé dont

(1) Aristoph. Plut. Act. 4, Sc. 3, etc.

(2) Pl. hist. nat. L. 35, c. 10. Archiv. littér. de l'Europe, Févr. 1805.

(3) Plut. in Ages. Xen. hist. gr. L. 4. Thuc. hist. L. 1, c. 109.

(4) Plut. in Temist. Demosth. Philipp. 3 et 4. de falsa legat., etc.

la bouche vénale n'a que trop souvent servi les intérêts de ses ennemis. Ce que l'or des Perses avait commencé, Philippe de Macédoine l'a achevé. Politique adroit, il a créé, par son génie d'intrigue, une énorme puissance; ses armées ne s'avançaient qu'après qu'il leur avait applani les voies, par des sommes distribuées avec art: il désunissait les confédérations qui lui faisaient ombrage, s'y formait un parti, séduisait quelques chefs, et toujours fascinait les yeux de la multitude par un masque de modération dont il avait soin de couvrir ses démarches. Athènes, livrée à toute l'incohérence de sa démagogie, ne sut pas lui résister et tomba sous sa dépendance réelle, en conservant toutes les formes apparentes de la liberté. Lacédémone, plus éloignée du péril par sa position géographique, a résisté plus long-temps; mais son influence dans la Grèce ayant cessé avec le développement de sa désorganisation intérieure, qui avait détruit ses forces, elle a dû succomber aussi (1). Les autres peuples de la Grèce avaient déjà ployé la tête sous l'influence du roi de Macédoine. Athènes,

(1) Just. hist. L. 12, c. 1.

Digitized

toujours agitée, mécontente du présent et incapable de rien créer de solide pour l'avenir, a continué de rester sous la même dépendance des successeurs de Philippe. Un service que ces derniers ont voulu lui rendre a été de limiter l'exercice des droits de citoyen, à ceux d'un maximum de fortune déterminé, dont l'évaluation a éprouvé quelques variations successives (1). Cette mesure sage aurait donné plus de stabilité au gouvernement, et cependant Athènes, toujours inquiète, ne sachant ni obéir, ni être libre, a essayé contr'eux des mouvemens sans suite, et a fini par commettre l'erreur grossière de chercher un appui chez les Romains (2) qui ont fait peser sur elle le même joug que d'autres peuples portaient déjà. Sous leur apparente protection d'abord, puis sous une dépendance moins déguisée, Athènes a conservé ses mêmes prétentions et sa même inquiétude (3). Elle a long-temps conservé la réputation d'être le foyer des lumières, mais ce n'était qu'un titre sans réalité. Aux ora-

(1) Diod. Sic. L. 18.
(2) Tit. Liv. L. 31, c. 14.
(3) Ath. deipn. L. 5.

Digitized by Google

teurs vigoureux qui ont illustré les temps de sa gloire, avaient succédé des sophistes qui jouaient sur les mots. Aux philosophes si profonds dont elle s'était honorée, avaient succédé de superficiels discoureurs. Les âmes, dont la trempe s'était amollie, se contentaient d'un froid bel esprit, et cependant, cette fausse instruction plaçait encore les Athéniens au-dessus de leurs vainqueurs, et les empereurs romains, qui ont visé à la réputation de protecteurs des lettres, ont accordé leur appui aux écoles qui enseignaient ce futile savoir (1).

Le caractère trop ardent et trop mobile des Athéniens et le parti que des ambitieux en ont tiré pour entraîner le peuple vers une démagogie, qui leur facilitait les moyens de jouer un rôle, ainsi que la corruption, qui a suivi le développement de quelques fortunes mal acquises, n'ont pas été les seules causes de la décadence de cette république. D'autres y ont également influé et elles réclament notre attention.

Athènes, comme les autres républiques de la Grèce, avait attaché à l'exercice des arts

---

(1) Paus. in Cor.

et des métiers une espèce de flétrissure. Ce préjugé avait pris, sans doute, son origine à une époque reculée, où l'homme, sans cesse exposé à des hostilités, ne connaissait que les armes, n'estimait qu'elles, et rejetait sur le sexe le plus faible et sur les esclaves, que le sort des armes mettait sous sa dépendance, toutes les occupations sédentaires, qu'il regardait comme au-dessous de lui. Il avait été celui des habitans d'une grande partie de l'Europe; on l'a retrouvé chez la plupart des peuples nomades; mais il aurait dû s'éteindre chez les Athéniens, où le commerce avait pénétré depuis long-temps, et chez qui les arts d'agrément recevaient des récompenses si flatteuses. Tel est cependant l'empire des préjugés, que, nés, pour ainsi dire, avec l'individu, parce que, dès l'enfance, il les reçoit de la génération qui l'a précédé, sa vie entière ne suffit pas pour les effacer et il les transmet aux générations qui le suivent, tels que lui-même les a reçus. Celui-ci était tellement enraciné chez les Athéniens que l'exercice des arts a rendu inéligible aux emplois, après même que l'admission de tous les citoyens a été reconnue en principe (1).

(1) Sigon. de rep. Athen. L. 4, c. 2.

Digitized by Google

Ainsi l'oisif, qui tirait sa subsistance des rétributions qu'il recevait, prenait le pas sur l'homme que son industrie rendait utile. Xénophon, lui-même, malgré toute son instruction, partageait cette manière de voir: il est bon de connaître les motifs dont il s'appuyait. « Tous les arts, dit-il, altèrent le » physique de l'homme; dès-lors, énervent » son âme. Que la frontière soit attaquée; » consultez séparément les cultivateurs et les » artisans: les premiers, endurcis aux fati» gues, proposeront des mesures énergiques; » les seconds, énervés par leur vie casanière, » ouvriront des avis sans vigueur » (1): il termine même par proposer d'en interdire l'exercice aux citoyens. Nul doute que, dans une organisation politique où tout citoyen est soldat, la patrie est intéressée à élever, dans son sein, une jeunesse capable de la défendre et dont l'éducation a développé les forces physiques, à une époque, surtout, où la vigueur du corps était presque tout dans les armées. Mais, lorsque Xénophon a écrit ces conseils aux Athéniens, ils étaient bien éloignés de ces habitudes toutes mili-

---

(1) Xen. Econ. Introd. § 14.

taires. Les indemnités pour assister aux assemblées, et même aux spectacles, existaient déjà ; une oisiveté encouragée et la séduction des fêtes avaient éteint le goût des armes ; déjà les mercenaires soudoyés se multipliaient dans les armées, en proportion qu'un plus grand nombre de citoyens évitaient de servir. D'un autre côté, Athènes avait besoin du commerce pour soutenir sa flotte, que sa position géographique lui rendait si nécessaire, et le commerce ne peut pas avoir de l'activité s'il n'est alimenté par aucune industrie intérieure. Aussi Xénophon, lorsqu'il a manifesté une telle opinion dans ses Économiques, a cédé plutôt aux préjugés de ses concitoyens, que cherché à les éclairer sur leurs besoins réels. Aristote et Platon ont partagé la même manière de voir : le premier, dans ses Politiques, parle de ceux qui exercent les arts, comme d'une classe qui devait exciter le mépris (1). Platon, le plus souvent exagéré dans ses conceptions fantastiques, voulait les bannir de sa république imaginaire (2).

---

(1) Arist. Polit. L. 1, c. 7, L. 3, c. 3 etc.
(2) Plat. de rep. L. 2,

Digitized by Google

L'époque où ce préjugé, qui flétrissait l'exercice des arts, a commencé, chez les Grecs, n'est pas connue. Hésiode, dans un de ses poëmes, dit qu'aucun travail n'est déshonorant pour l'homme (1); mais rien, dans ce qui précède et ce qui suit, ne montre si le poëte a voulu consacrer une opinion qui existait de son temps, ou s'il a voulu, au contraire, attaquer l'opinion commune, en professant une autre manière de voir. La classification des Athéniens en castes, qui anciennement a existé, plaçait, il est vrai, les hommes vivant du travail de leurs bras dans la dernière classe, suivant Diodore, et les artisans en faisaient partie. Suivant Pollux, ils y auraient occupé un rang supérieur à celui des agriculteurs; mais cet auteur est d'une époque trop moderne pour que son opinion puisse être d'un grand poids. Dans l'incertitude où nous laisse cette diversité d'opinions, il est difficile de faire un choix; celle de Diodore me paraît, cependant la plus fondée. Il est certain que ce préjugé existait au temps de Solon, puisqu'il a fait des efforts pour le sapper par ses institutions; l'une d'elles, qu'on cite du

(1) Hes. op. et dies, v. 381.

moins comme étant de lui, privait un père du droit de demander des secours à ses enfans, lorsqu'il avait négligé de leur faire apprendre un métier (1). Aristophane, dans son plaidoyer de la pauvreté, ne lui fait pas dire seulement que, sans elle, les hommes seraient privés des produits des arts, puisque personne ne les exercerait; mais il va plus loin; il dit que c'est elle qui assure le bonheur réservé aux hommes occupés et industrieux (2). Il faudrait en conclure, qu'alors, les bons esprits tendaient à combattre ce préjugé et que tous leurs efforts ont été inutiles. Æschine ne parle pas de cette obligation aux pères de donner un métier à leurs enfans; il dit seulement, dans un de ses plaidoyers, que ceux-ci sont dispensés de nourrir leurs parens, lorsqu'ils ont été loués par eux pour une industrie honteuse (3); ayant à défendre quelqu'un qui était dans ce cas là, il se sera borné sans doute à rappeler ce qui servait à sa cause.

Athènes, ville commerçante, où, par conséquent, il devait exister une grande inéga-

(1) Plut. in Sol. Vitr. Archit. L. 6. præf.

(2) Aristoph. Plutus Act. 2, Scen. 3.

(3) Æsch. in Timarch.

lité dans les fortunes, aurait eu besoin des arts pour occuper une populace pauvre, dont le travail était l'unique ressource et qui, sans elle, n'en était que plus facile à séduire. Tous les efforts du gouvernement auraient dû tendre à détruire les préjugés qui repoussaient l'industrie : mais, au lieu de chercher à occuper le peuple, on l'a nourri par des gratifications. Tandis que ce dernier, toujours inquiet, sentait ses besoins et désirait une amélioration dans son sort ; les gouvernans qui avaient négligé de la lui assurer par des encouragemens au travail dans sa patrie, ont cherché à diriger son imagination vers la formation de nouvelles colonies, où ils rejettaient une partie de cette populace dont ils étaient embarrassés (1). Ces mesures impolitiques et plus d'une fois répétées, ont privé la république de citoyens, qu'en suivant un meilleur système, elle aurait pu utiliser, et lui ont enlevé aussi les moyens de composer ses armées d'une population intéressée au salut de la patrie. Deux maux en ont été la conséquence, le premier, la nécessité de complèter les armées au moyen

(1) Plut. in Per.

Digitized by Google

de mercenaires étrangers, onéreux à l'état par les sommes qu'ils coûtaient et d'une fidélité toujours douteuse, puisqu'ils étaient vénals: le second c'est que l'exercice des arts, trop négligé par les Athéniens, a dû appeler chez eux une foule d'étrangers qui venaient s'en occuper (1), et qui ne remplaçaient pas les citoyens envoyés dans les colonies, puisque des avantages pareils ne les attachaient pas au pays. Ces domiciliés, séparés des citoyens par des distinctions humiliantes, étaient bien sous la protection des lois (2); mais tous les momens de leur existence leur rappellaient qu'ils n'étaient que tolérés (3). Des tribunaux particuliers leur étaient ouverts (4): pour obtenir la permission de s'établir, ils devaient fournir la caution d'un citoyen (5): ils ne pouvaient acheter aucune propriété foncière (6). Xénophon a proposé, comme une améliora-tion utile, de leur permettre de bâtir des

---

(1) Xen. de rep. Athen.

(2) Demosth. in Steph. 2. Sigon. de rep. Athen. L. 4, c. 3.

(3) Suid. voce *Metoikoi*. Harpocr. voce *Scaphephoros*. Æl. var. hist. L. 6, c. 1.

(4) Demosth. in Zenoth. Meurs. op. T. 2, p. 1085.

(5) Suidas voce *Prostatés*.

(6) Xen. Econ. c. 3.

maisons dans la ville (1); mais il y a loin de là à posséder des propriétés foncières. Étaient-ils hors d'état de payer l'impôt auquel étaient adstreints les étrangers, ils étaient vendus comme esclaves (2). Pareil châtiment attendait celui qui aurait été convaincu devant les tribunaux d'avoir usurpé, en quelque occasion, les droits de cité (3). Les lois leur interdisaient toute alliance avec les citoyens : l'enfant qui serait né de ces unions était reputé illégitime (4), et si, par surprise, quelqu'un d'eux parvenait à épouser une Athénienne, il était réduit à l'esclavage et ses biens étaient confisqués (5). Un citoyen qui aurait fait épouser, par surprise, une domiciliée à un Athénien encourrait la même peine (6). Dans toutes les cérémonies publiques et les fêtes, une démarcation qu'ils ne

(1) Xen. Econ. c. 3.

(2) Meurs. op. T. 2, p. 1039.

(3) Plut. in Pericl. Dion. hal. in Isæo. Demosth. in Eubul.

(4) Plut. in Themist. et in Per. Isæi de hered. Apollod. Sigon. de rep. Athen. L. 2, c. 2. Cette loi avait été rapportée à la demande de Periclès ; mais elle a été remise en vigueur une vingtaine d'années après sa mort (Demosth. in Eubul. Meurs. op. T. 2, p. 75).

(5) Demosth. in Neær.

(6) Demosth. in Neær.

pouvaient franchir leur rappelait désagréablement leur position (1). Rien, par conséquent, ne les attachait au pays où ils vivaient et on ne peut, sous aucun rapport, les comparer à ces étrangers industrieux, que des gouvernemens sages savent appeler, et qui bientôt prennent un amour vrai pour une patrie adoptive où ils trouvent le bonheur. Etrangers à l'Attique, ils n'y étaient retenus que par leurs bénéfices; ils devaient peu s'intéresser aux chances de l'état, puisque n'étant pas propriétaires, ils pouvaient, en s'éloignant, échapper à tous les maux qui la menaçaient. Sous aucun de ces points de vue, ils ne remplaçaient les citoyens qui s'étaient éloignés pour former des colonies. Ces étrangers industrieux, moins distraits de leurs occupations que les citoyens, devaient nécessairement augmenter leur aisance, atteindre même à la fortune, et, si l'existence de la république s'était prolongée, on aurait vu un jour toutes les richesses dans les mains de cette classe, qui n'avait ni droits civils, ni propriété qui l'attachassent au pays, sans intérêt, par con-

---

(1) Æl. var. hist. L. 6, c. 1. Arist. in An. v. 1550. Suidas et Hesych. voce *Skaph*. Poll. onom. L. 3, c. 4.

quent, au sort de la patrie; ce qui aurait formé une organisation monstrueuse dont la durée aurait été impossible.

Les lois avaient statué que la dispense des distinctions avilissantes dont j'ai parlé pourrait être accordée à des domiciliés, ce qui formait de ceux-ci une classe pour ainsi dire intermédiaire (1); elles avaient statué aussi que les droits de citoyen pourraient leur être concédés comme récompense d'importans services (2). Mais ces concessions d'abord rares, et entourées de formalités imposantes (3), parceque les cas de cette nature ne pouvaient jamais être fréquens, ont manqué leur but lorsque les engouemens de la démagogie ont prodigué cet honneur pour des motifs futiles et souvent à des individus qui ne le méritaient pas (4). A la vérité, il était permis à cha-

(1) Sigon. de rep. Athen. L. 4, c. 2.

(2) Demosth. in Neær. Lorsque les habitans de Platée ont dû chercher un asile à Athènes, après la perte de leur patrie, ils ont reçu cette compensation (Demosth. in Neær. Isocr. Panath.

(3) Meurs. op. T. 2, p. 77. Leurs enfans ne pouvaient parvenir aux principales fonctions publiques qu'à la troisième génération (Demosth. in Eubul. (Meurs. op. T. 2; p. 75).

(4) Demosth. in Aristocr. et de rep. ordin. Ath. deipn. L. 1, 2 et 3.

Digitized by Google

cun des citoyens de traduire devant les tribunaux ces individus, et il y a eu des exemples qu'ils y ont été dépouillés de ce droit accordé par le peuple (1). Des ambitieux ont aussi employé ce moyen de grossir leur parti; on peut citer l'exemple de Clistène (2). Une ou deux fois aussi, dans des momens difficiles, on y a eu recours pour se procurer les moyens de recruter l'armée affaiblie par des pertes (3); mais on n'a pu obtenir que de faibles avantages de cette mesure, parce que les hommes ne passent pas si rapidement des habitudes d'une vie comprimée aux élans du courage.

A cette classe des domiciliés se joignait, par une exclusion pareille des droits de citoyen, tous les individus issus de l'union illicite des citoyens avec les domiciliés, ainsi que tous les enfans naturels (4) et les esclaves qui avaient obtenu leur affranchissement (5) et qui n'avaient pas encore rempli les forma-

---

(1) Demosth. in Neær.

(2) Arist. polit. L. 3, c. 1.

(3) Just. hist. L. 5, c. 6. Diod. Sic. L. 13.

(4) Plut. in Pericl.

(5) Suid. voce *Metoikin*.

lités exigées pour devenir citoyens. Elles étaient bien plus sévères qu'à Rome; elles veillaient à ce que cet acte, qui introduisait un nouveau membre dans la société, n'y portat pas des individus assez vicieux pour être nuisibles (1). Pour pouvoir le devenir et en exercer les droits, ils devaient être adoptés par quelqu'une des tribus et inscrits dans ses registres comme y étant incorporés (2).

Les habitudes oisives, qu'on avait laissées s'introduire daus Athènes, que les séducteurs du peuple y avaient même encouragées, ont étendu leurs funestes effets jusques sur l'agriculture; non point qu'elle y fut repoussée par les préjugés, comme Montesquieu l'a pensé (3); car, au contraire, les anciennes institutions de l'Attique tendaient à y appeler les citoyens (4); mais parce que les cultivateurs en étaient détournés par toutes les séductions que l'oisiveté trouvait dans la capitale. Platon, qui voulait presque exclure cette classe d'hommes de sa république fantastique (5), l'aura induit

(1) Demosth in Neær. Sigon. de rep. Athen. L. 2, c. 4.

(2) Arist. polit. L. 3. Sigon de rep. Athen. L. 2, c. 2.

(3) Mont. Esprit. des lois. L. 4, ch. 8.

(4) Isocr. areop.

(5) Plat. de rep. L. 2.

induit en erreur ; mais ce n'est pas la seule chose en quoi Platon, livré à son imagination, n'a vu qu'elle et non les institutions de sa patrie. J'ai peine à concevoir comment Montesquieu a pu se faire une pareille opinion des Athéniens ; il lui aurait suffi de jeter les yeux sur la liste nombreuse des agronomes grecs, qui ont écrit sur ce sujet, et dont la majorité était d'Athènes, pour en conclure que l'agriculture était estimée ; car dès qu'une carrière est repoussée par les préjugés, aucun écrivain n'attache sa gloire à en traiter. Il lui suffisait encore d'ouvrir les écrits des hommes qui ont illustré la Grèce, les mêmes qui ont adopté les préjugés populaires contre les arts et qui ont, au contraire, réhaussé l'exercice de l'agriculture ; si, en cela, ils s'étaient éloignés des opinions de leur siècle, ils les auraient combattues. Xénophon met l'agriculteur au premier rang de toutes les classes de la société, et fonde son opinion sur leur utilité (1). Aristote en parle dans le même sens, et pense que la république la plus heureuse est celle qui est composée d'agriculteurs : aucune autre, dit-il, ne défend mieux ses foyers (2) : il

(1) Xen. Econ.

(2) Arist. Polit. L. 6, c. 4.

cite surtout, avec éloge, la ville d'Amphiale où les propriétés étaient tellement divisées que chacun y possédait quelque chose. Thucidide peint vivement les regrets qu'eurent les Athéniens de quitter le séjour de leurs champs, lorsque Périclès, au commencement de la guerre du Péloponèse, les engagea à se concentrer dans la capitale (1). Ces mêmes auteurs n'attaquent nulle part des préjugés existans, qui en écartaient les Athéniens ; ils leur reprochent seulement leur paresse qui les en éloigne : ils s'attachent à en réveiller l'amour ; leur peignant ses procédés comme faciles à connaître, et son exercice comme fécond en jouissances. (2) On voit qu'ils s'adressent à des hommes agriculteurs par état, mais amollis par le séjour des villes et distraits par des jouissances auxquelles ils auraient peine à renoncer. Ceci nous ramène aux funestes conséquences qu'ont eues les concessions accordées à la populace de la capitale. Non-seulement elle était soudoyée pour assister aux assemblées générales et aux tribunaux, mais on avait encore étendu cette

(1) Thuc. hist. L. 2. c. 4.

(2) Xen. Econ.

mesure aux fêtes que les meneurs avaient multipliées pour la distraire; aussi s'est-elle progressivement accrue par l'affluence des individus qui abandonnaient les fatigues des champs pour venir partager ces plaisirs (1). Cette tendance vers le centre, mais avec quelques différences dans les motifs, remonte aux temps antérieurs à Pisistrate, puisqu'il a fait refluer sur les campagnes les hommes qui les avaient quittées; mais cette tendance avait trop d'attraits pour n'avoir pas repris son cours ensuite, et je ne vois aucune mesure qui l'ait contrariée. L'accroissement de population de la capitale étant devenue hors de proportion avec les produits des campagnes, on a dû avoir recours à des achats de subsistances au dehors, souvent onéreux au trésor public, et ils ont augmenté graduellement (2). Les soins que le gouvernement prenait pour assurer les approvisionnemens de la capitale, ont porté atteinte à l'agriculture, parce qu'en y maintenant une abondance artificielle et des prix toujours

(1) Alciphr. Epist. L. 3. ep. 70.

(2) Demosth. pro. Ctes. in Lept. ad Lacr. in Theocr. in Phorm. Diod. Sic. L. 13. c. 107. Isocr. Trapez. Plut. in Demosth.

modérés, par la taxation des denrées (1), le cultivateur ne trouvait pas toujours à se récupérer sur leur prix, de l'insuffisance de ses mauvaises récoltes. A l'attrait trop séduisant du séjour d'Athènes, il faut ajouter une autre cause secondaire du dépérissement de l'agriculture, qui a été commune à cette ville et au reste de la Grèce, et dont l'influence a beaucoup augmenté dans les derniers temps de son indépendance. Ce sont les guerres trop fréquentes de ville à ville, que les rivalités d'Athènes et de Lacédémone ont toujours plus multipliées, et qui, le plus souvent, n'ont eu pour principal résultat que le ravage des territoires (2). Les cultivateurs s'y trouvant sans cesse exposés ont fini par se retirer dans les villes où, plus éloignés de leurs champs, ils les ont moins bien cultivés, souvent négligés et même abandonnés. Cette cause, comme je l'ai dit, n'a pu être que secondaire, parce que ses effets n'ont pas été constants et n'auraient été que passagers si elle avait existé seule. Ce sont donc les attraits du séjour d'Athènes et les gratifications, où l'oi-

---

(1) Suidas voce *Sitophul* Harpocr. voce *Epionel.*

(2) Inst. hist. L. 3. c. 7.

siveté trouvait à s'alimenter, qui sont la cause principale. Ce mal a commencé avec les avantages accordés à l'oisiveté par les corrupteurs de cette république, et ont été portés à leur comble par Périclès, qu'on regarde trop comme le créateur des beaux temps d'Athènes, à cause de quelques monumens qu'il a fait construire. Il faut plutôt le considérer comme le premier échelon de la décadence de sa patrie. Tout s'enchaîne en économie, une seule erreur en administration conduit par ses ramifications à des conséquences, dont il est souvent difficile de saisir toutes les branches. Si, par exemple, l'industrie avait été encouragée chez les Athéniens, Péricles n'aurait pas jugé nécessaire de corrompre le peuple par des distractions multipliées, et l'habitude du travail au centre, y multipliant les consommateurs, aurait vivifié l'agriculture dans les campagnes ; mait dès qu'il n'existe au centre qu'une populace dont l'oisiveté est encouragée par des secours, les campagnes se dépeuplent pour tendre vers ce foyer de corruption (1).

---

(1) C'est aux habitudes oisives, trop encouragées dans Athènes. et qui de même l'ont été à Rome, qu'il faut attribuer

De Sparte.

D'un peuple mobile, ami des beaux arts et plus encore des plaisirs, nous passons à un peuple bien différent de mœurs et de caractère. Tout est contraste lorsqu'on les compare, aussi les Spartiates, rivaux des Athéniens dont ils ont balancé la prépondérance, ne leur ont ressemblé que par la seule ambition. Thucidide dit qu'on leur reprochait une lenteur d'imagination qui leur a souvent été nuisible (1), tandis, au contraire, que l'imagination trop prompte des Athéniens les a plus d'une fois entraîné à faire des sottises.

Les Spartiates étaient Doriens d'origine; d'anciennes traditions les font descendre du nord, j'ai déjà fait observer que si réellement ils sont sortis de régions plus septentrionales, ils auront été longtemps établi sur

---

cette classe nombreuse de parasites qui, privés de ressources, cherchaient à vivre aux dépens des riches, et supportaient, pour obtenir des alimens, le mépris dont on les abreuvait et des mauvais traitemens même. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire Athénée, Alciphron et les comiques grecs et romains, on y voit toujours quelque parasite qui est le personnage bafoué.

(1) Thuc. hist. L. 1. c. 84. L. 8. c. 96.

les limites de la Grèce, avant leur invasion du Péloponèse, puisqu'ils n'étaient pas considérés comme étrangers par les autres Grecs (1). L'événement de cette invasion paraît devoir être considéré comme un fait historique; il n'en est pas de même de l'époque où il a eu lieu, quoique les chronologistes ayent prétendu la fixer. L'intervention des personnages mythologiques, qu'on y fait figurer, m'inspirent des doutes, ainsi que plusieurs circonstances de l'invasion, telle que les historiens la racontent, et qui ne sont rien moins que vraisemblables. A défaut de notions positives ils auront donné carrière à leur imagination: trop souvent leurs conceptions ressemblent un peu trop aux romans historiques modernes. Ce qui paraît le plus certain, c'est qu'elle a eu lieu à main armée et a rencontré des résistances, puisqu'il est resté des traces, dans les temps plus modernes, de la violence avec laquelle elle s'est opérée. L'état de servitude des Hilotes est la condition d'hommes asservis par la chance des armes, et réduits à la servitude par le vainqueur.

On a trouvé des ressemblances entre les

---

(1) Herod. L. 1. c. 56. Str. geogr. L. 8.

Digitized by Google

Spartiates, seuls admissibles aux fonctions publiques, les Lacédémoniens, libres mais inhabiles aux emplois, et les Hilotes placés au-dessous de la liberté, avec l'organisatiou des peuples de la Germanie en nobles, hommes simplement libres et serfs. En poussant plus loin la comparaison on trouverait peut-être quelques analogies de plus entre l'état des *Metukoï* et des *Trophimoi* de Lacédémone, et celui des Aldes, et des autres nuances inférieures, distinguées dans le nord de l'état des serfs proprement dit. D'autres traits de ressemblance peuvent encore être remarqués entre ces peuples. A Sparte les cheveux longs étaient comme chez les peuples du nord, le signe de la liberté (1). L'usage du fer y a été plus anciennement commun que chez les autres peuples du midi de l'Europe (2). Ils stratifiaient de la paille lors du décès de leurs rois (3); on se rappellera les préjugés religieux que les peuples du nord attachaient à cette substance (4). Les Spartiates attendaient la pleine lune pour leurs opérations militai-

(1) Arist. polit. L. 1, c. 9.

(2) Plut. in Lyc. Pl. hist. nat L. 33, c. 4.

(3) Heracl. pont. in Ant. Gr. T. 6.

(4) Econ. publ. et rur. des Celtes etc. p. 428.

res (1); le même préjugé existait chez les Germains (2). Le repas *kopis* des Lacédémoniens présente aussi des ressemblances avec les usages des Celtes, ils le prenaient en plein air assis sur de la paille, tous les passans étaient invités à s'en approcher (3). Ce n'est qu'en Laconie où on trouve des tombeaux formés d'un tumulus de terre, semblables à ceux qu'on observe dans le nord et dans quelques contrées de l'Asie (4). Un gout exclusif pour les exercices militaires, un costume différent de celui des autres Grecs, ont été remarqués par les anciens; ils ont surtout comparé les cérémonies usitées pour le décès de leurs rois, avec celles que suivaient les Perses, ainsi que la libération de tous les débiteurs envers l'état, lors de l'avénement du successeur, commune à ces deux peuples (5); quelques auteurs ont même avancé l'opinion qu'ils avaient une même origine (6). D'un autre côté, d'anciens usa-

(1) Paus. in Att. Meurs. Miscel. lacon. L. 2, c. 9.

(2) De l'Econ. publ. et rur. des Celtes, des Germains, etc. p. 55.

(3) Ath. deipn. L. 4.

(4) Ath. deipn. L. 4.

(5) Herod. L. 6, c. 58.

(6) Amm. Marc. L. 15, c. 9.

gés conservés dans le Péloponèse, indiquent des rapports avec l'Afrique. Ainsi les Lacédémoniens sont, de tous les Grecs, ceux qui ont eu le plus de foi à l'oracle de Jupiter Ammon, situé dans les déserts de la Lybie. Comme ils n'ont jamais été navigateurs, ce n'est pas par la fréquentation de ces contrées qu'ils ont appris à le connaître; mais leur invasion en Laconie a été précédée par des établissemens des Pélasges; ce sont ces derniers qui y auront porté cette superstition de leur ancienne patrie, et d'eux elle se sera communiquée aux Lacédémoniens. Ce seront eux qui auront jeté les premiers fondemens de l'ancien temple de cette divinité, qui a existé en Laconie (1). C'est aussi par ces anciens établissemens des Pélasges, qu'on peut expliquer la tradition qui s'était conservée d'une origine commune des Lacédémoniens et des Juifs (2). Ceux qui l'ont regardée comme une fable se sont fondés sur l'origine asiatique attribuée aux Juifs; mais les preuves que j'ai fournies qu'ils sont sortis de l'Afrique, rend cette opinion, que j'ai adoptée, d'autant plus vraisemblable, qu'elle se concilie très-bien avec les anciennes

(1) Paus. in Lac.

(2) Macch. L. 1, c. 12 et 21.

Digitized by Google

annales juives, contenues dans leurs livres sacrés (1).

Nous n'avons aucune notion certaine sur ce qu'a été l'organisation politique des Spartiates, aux époques antérieures aux temps historiques. Ils ont eu certainement des rois, comme le reste de la Grèce, puisqu'ils en avaient encore lorsque leur histoire a cessé d'être romanesque. Lycurgue, qui a été leur législateur, était lui-même du sang de ces rois. Il est à présumer que la même fermentation qui, dans toute la Grèce, a renversé la royauté, s'est étendue aussi dans la Laconie; ailleurs, où les imaginations étaient plus incandescentes, la révolution a été complette; chez les Lacédémoniens, plus lents à se mouvoir, la puissance des rois a seulement reçu des limites. Il paraît qu'on peut placer cette révolution à une époque peu antérieure à celle où vivait Lycurgue. Des dissentions intestines, disent les anciens, agitaient alors le peuple, et c'est pour mettre un terme aux maux qui en résultaient, qu'il a imaginé les institutions qui ont immortalisé sa mémoire,

(1) De l'Econ. publ. et rur. des Arabes et des Juifs, p. 120 et passim.

plus par leur singularité que par leur bonté réelle. Lui-même avait été victime de ces discordes civiles; une faction, qui lui était contraire, l'avait fait exiler, et c'est pendant ses voyages, qu'aidé de ses observations chez d'autres peuples, il a imaginé son système qu'il a fait adopter depuis son retour. Suivant les uns, il avait été jusqu'aux Indes converser avec les gymnosophistes (1); les Egyptiens prétendaient avoir contribué à son instruction (2): on a dit aussi qu'il a puisé dans les institutions des Crétois (3). Les Grecs, amans du merveilleux, ont volontiers donné carrière à leur imagination sur les personnages illustres des temps reculés, et la chose était d'autant plus facile, relativement à lui, qu'il n'existait aucune annale contemporaine, et que ni ses lois ni ses institutions n'ont été transmises écrites; on croit même qu'il s'était contenté de les faire adopter par l'usage (4). Ce qu'il y a de certain c'est que les lois, dont les Lacédémoniens ont fait usage

---

(1) Plut. in Lyc.

(2) Plut. in Lyc. Isocr. Bus. laud.

(3) Arist. Polit. L. 2, c. 10. Str. geogr. L. 10. Herod. L. 1, c. 65. Plut. in Lyc.

(4) Clem. Alex. Strom. L. 1.

Digitized by Google

sous son nom, paraissent avoir été rédigées à une époque bien moins reculée (1). Tout ce qui précède a été puisé dans les écrits des anciens. Mais peut-on croire que Lycurgue ait changé les mœurs des Spartiates, aussi complétement qu'on l'assure? n'est-il pas à présumer que les historiens de la Grèce, privés de notions exactes sur les époques antérieures, ont rapporté à lui le tableau général des usages de ce peuple, sans distinguer les institutions plus anciennes qu'il avait conservées ou régularisées, et les nouvelles qu'il a introduites? C'est ainsi qu'on a attribué aussi à Mahomet, comme étant de sa création, beaucoup de choses qu'il a conservées des anciens Arabes, moins connus que ne l'est son Koran. Dans cette manière de voir, on peut soupçonner que les réglemens de Lycurgue pour l'éducation publique, l'existence toute militaire de la nation, l'aristocratie de quelques familles, les repas communs et le servage des cultivateurs, peuvent avoir déjà fait partie avant lui des mœurs nationales. Lycurgue, sous ce point de vue, devrait être considéré comme un

(1) Clem. Alex. Str. L. 1.

réformateur, et non comme un créateur de sa nation, ce qui rendrait son rôle moins incroyable (1). Il est en effet difficile de concevoir qu'un homme ait pu prendre un ascendant d'opinion tel, sur ses contemporains, qu'il ait suffi pour donner une direction entièrement nouvelle à leurs idées, pour briser tous les préjugés, tous les usages, toutes les institutions, et faire adopter, par une nation entière, une nouvelle existence. L'homme est le même dans tous les siècles, et nous voyons, par l'histoire des temps moins reculés, combien il est difficile de changer ses habitudes, combien les reformateurs, même les fondateurs de religion, secondés par le fanatisme qu'ils ont su inspirer à des imaginations échauffées, ont eu de difficultés à vaincre et d'obstacles à surmonter: c'est en cédant aux habitudes les plus enracinées et en les faisant entrer dans le culte nouveau, qu'ils sont parvenus à étendre leur influence. Et on voudrait qu'un homme, par l'ascendant de la seule raison, eut fait consentir une nation entière à quitter des mœurs plus douces, pour adopter des institutions dures,

(1) Sainte Croix. Anc. col. p. 138.

Digitized by Google

sévères, dépouillées de toute jouissance? il est difficile de le concevoir (1). Lycurgue, en devenant législateur, se sera moins écarté, qu'on ne le suppose, des anciennes institutions de sa patrie; mais il est difficile de distinguer maintenant ce qui est antérieur à lui de ce qu'il a introduit. L'art principal qu'il a eu, comme l'observe Xénophon, a été d'intéresser tous les citoyens à la conservation du système qu'il avait organisé et fait adopter (2).

Aristote reproche à la constitution des Spartiates d'avoir tout fait pour former un peuple guerrier et conquérant, et rien pour lui apprendre à ne faire la guerre que pour conquérir la paix, et en apprécier les avantages (3).

---

(1) Quelques faits viennent à l'appui de cette manière de voir : les repas communs sont au nombre des institutions dont on lui attribue la création; mais nous savons qu'il en a existé aussi à Posidonia, ville qui n'a jamais reçu de colonie des Spartiates; mais elle en était une de Sybaris, qui avait été fondée par les Doriens de Trézène, (Herod. L. 8, c. 43. Arist. Polit. L. 5, c. 3.); c'était par conséquent un ancien usage des Doriens que Lycurgue avait conservé, (Ath. deipn. L. 14. Arist. Polit. L. 7, c. 10).

(2) Xen. Memor. L. 4.

(3) Arist. polit. L. 7, c. 14.

On n'y voulait que du fer et des soldats, les arts qui pouvaient amollir les caractères, les métaux où on croyait voir des moyens de corruption, tous les ameublemens qui pouvaient ajouter aux agrémens de la vie étaient proscrits. Une existence dure, la sobriété commandée par des repas pris en public, et des exercices continuels, qui entretenaient la force et faisaient diversion à toute autre pensée, conservaient cette austère simplicité de mœurs qui écartait le luxe et les besoins qu'il crée. Tout ce qui pouvait électriser le courage était mis en œuvre, la honte atteignait non seulement la lâcheté, mais même la tiédeur, il fallait en éviter jusqu'à l'apparence. Aussi peu de nations ont donné des preuves plus signalées de leur dévouement à la patrie, la mémoire des Thermopyles, où quelques Spartiates ont tenu en échec l'armée des Perses et succombé plutôt que de quitter leur poste, sera éternelle. Les hommes qui ont donné cet exemple mémorable, formaient à la vérité un corps d'élite, attaché, en temps de guerre, à la garde des rois (1); mais les devoirs imposés par leur position

(1) C'est une conjecture heureuse de Larcher dans sa tra-

position plus particulière, n'altéraient pas leur dévouement héroïque.

L'habitude de ces mœurs commençait dès l'enfance; l'éducation domestique n'était pas tolérée; ailleurs en Grèce elle était permise, un père achetait un esclave et en faisait le pédagogue de ses enfans. Mais à Sparte l'éducation était dans les mains du gouvernement, des magistrats étaient chargés de cette surveillance, et leurs fonctions étaient considérées au nombre des plus importantes (1). Les enfans étaient censés appartenir à la patrie intéressée, pour sa propre conservation, non seulement à leur instruction, mais aussi à leur perfection physique. On a prétendu qu'on poussait cette attention jusqu'à détruire les enfans qui naissaient mal conformés (2); si cette loi a existé, elle n'était pas exécutée avec rigueur, puisqu'un de leurs rois était boiteux de naissance (3).

Les mêmes soins, donnés à la perfection physique chez les jeunes gens, étaient pro-

---

duction d'Hérodote; *notes sur Her. L.* 7, c. 205, *et L.* 8, c. 124.

(1) Xen. de rep. laced. Plut. in Lyc.

(2) Plut. in Lyc.

(3) Plut. in Ages. Iust. hist. L. 6, c. 2.

digués pour les personnes du sexe; on les rendait robustes par des exercices gymnastiques, et leur corps dépouillé de toute gêne, conservait la pureté des formes. Les Spartiates pensaient que des femmes bien constituées ne pouvaient que donner le jour à des enfans vigoureux, aussi les Lacédémoniennes avaient-elles la réputation d'être belles (1).

On reproche à Lycurgue de les avoir trop ménagées dans ses institutions, et de leur en avoir allégé le poids, sous plusieurs rapports (2); c'est aussi par elles, ajoute Aristote, que la corruption a pénétré dans la république (3); d'autres l'ont dit aussi (4). Ces égards, si le reproche est fondé, seraient un rapport de plus des Spartiates avec les peuples du nord, chez qui les femmes ont eu, dans tous les temps, beaucoup plus d'influence que dans les pays méridionaux,

(1) Hom. Od. L. 13, c. 12. Aristoph. in Lysistr. c. 80. Suid. voce Umdès. On prétend même que ce désir de conserver des belles formes dans la nation, avait fait autoriser les maris à confier leurs femmes à ceux qui pouvaient leur donner l'espoir qu'il en naîtrait de beaux enfans. (Xen. de republ. laced. Plut. in Lyc.)

(2) Arist. Polit. L. 2, c. 7. Plat. de republ. L. 6 et 8.

(3) Arist. ibid.

(4) Plat. de leg. 4.

et chez qui pareillement il n'est pas sans exemple qu'elles en aient abusé. Si on admet que c'était un usage national antérieur à Lycurgue, ce dernier y aura cédé sans en prévoir les conséquences.

Jusques ici, de toutes les institutions qu'on lui attribue, aucune ne présente des obscurités; il n'en est pas de même de ce qu'on a dit du partage des fortunes. Suivant Plutarque, toutes les terres étaient divisées en trente-neuf mille lots égaux, dont les neuf-mille les plus voisins de la capitale, étaient réservés pour les Spartiates, et les trente mille autres appartenaient aux Lacédémoniens, disséminés sur tout le reste du territoire. Chacune de ces portions, dit Plutarque, avait été calculée sur le produit moyen de soixante et dix medimnes d'orge pour l'homme, douze pour la femme, du vin et de l'huile dans la même proportion (1). Les enfans, continue le même Plutarque, étant censés appartenir à la patrie, recevaient par rang d'âge leur portion, à mesure qu'il y en avait de

(1) Plut. in Lyc. D'autres auteurs ont dit la même chose avec moins de détails. (Porphyr. de abstin. anim L. 4, c. 3 etc.).

vacantes par la mort d'un citoyen (1). Si l'assertion de cet auteur était exacte, ces lots n'auraient été que des fidéicommis inaliénables, et aussi longtemps que les institutions de Lycurgue ont été en vigueur, le nombre des propriétaires aurait dû se conserver le même, ainsi que la fortune de chacun d'eux; la seule différence possible n'aurait pu être que du plus au moins, dans une limite assez étroite. Examinons si les autres témoignages de l'histoire confirment ces résultats. Thucidide, qui a vécu en des temps, où les institutions de Lycurgue existaient encore, dit que ceux qui avaient été faits prisonniers à Sphacterie, ayant livré leurs armes, furent dégradés et perdirent leur droit aux fonctions publiques, ainsi que celui d'acheter et de vendre (2); Aristote dit que de son temps, les lois empêchaient les ventes, mais ne s'opposaient pas aux donations, et qu'il en résultait que les femmes possédaient les deux cinquièmes des terres (3); il ajoute même que la trop grande inégalité des fortunes qui en avait été la suite, était une des causes

(1) Plut. in Lyc.
(2) Thuc. hist. L. 5, c. 34.
(3) Arist. Polit. L. 2, c. 7.

de l'affaiblissement de la république (1). Voilà deux témoignages qui ne s'accordent pas entr'eux, puisque l'un accorde aux citoyens le droit de vendre, et l'autre le leur refuse; mais tous les deux, en même temps, sont contraires à celui de Plutarque, puisqu'ils prouvent l'aliénabilité des propriétés foncières, imcompatible avec l'institution que ce dernier a décrite, où les lots n'auraient été qu'un simple droit de jouissance. Continuons l'examen des faits. Dès les temps anciens on voit qu'il a existé des fortunes inégales chez les Spartiates : Hérodote a parlé d'eux comme étant riches (2), tandis que d'après d'autres témoignages, plusieurs d'entr'eux étaient réduits à un tel dénuement, qu'ils se trouvaient exclus des repas communs, parce qu'ils étaient trop indigens pour payer leur contingent de frais, et cette exclusion était d'autant plus dure pour eux, qu'elle les privait de tous les droits de citoyen (3), et les plaçait sur la même ligne que ceux qui en avaient été privés comme châtiment (4). Les

(1) Arist. ibid.

(2) Her. L. 6, c. 62. L. 7, c. 134.

(3) Arist Polit. L. 2, c. 7.

(4) Xen. de rep. laced. Bitaubé Mém. de l'Inst. litt. anc. T. 3.

Digitized by Google

poésies de Tirtée, dont quelques fragmens ont été conservés, peignent les pauvres demandant un nouveau partage des terres (1), preuve que la perte de leurs propriétés les avait réduit à l'état de ne rien posséder. Enfin, les Spartiates qui, au moyen des neuf-mille lots, apanages d'autant de familles, auraient dû fournir au moins un combattant par chacune d'elles, étaient réduits, dès les temps d'Aristote, à pouvoir à peine en rassembler mille (2). Lorsque, plus tard, Agis a entrepris, avec plus de zèle que de prudence, de faire cesser l'extrême inégalité des fortunes ; il n'existait plus que sept-cent Spartiates, dont cent seulement étaient propriétaires (3). Cette discordance qu'on remarque dans les différens témoignages des anciens n'a pas échappé à Barthelémy, qui a cherché les moyens de concilier ces opinions différentes. Il a cru y réussir en admettant que le lot du père était transmis à l'aîné de la famille, et que les autres fils épousaient des filles uniques, et par conséquent héritières (4).

---

(1) Arist. Polit. L. 5, c. 7.

(2) Arist. Polit. L. 2, c. 7.

(3) Plut. in Agid.

(4) Barth. Voy. d'Anarch. ch. 46. et la note 8.

Il s'appuie d'un fait raconté par Plutarque, savoir, que l'Ephore Epitades, voulant frustrer son fils de son héritage, fit passer la loi qui autorisait les donations (1); mais en admettant, qu'auparavant le lot du père passait au fils aîné, sans qu'aucune donation put intervertir cet ordre naturel, il n'en serait pas moins difficile de concevoir l'existence d'un nombre suffisant d'uniques héritières, pour assurer un lot à tous les cadets de famille. Ainsi la difficulté ne me paraît pas résolue par son système, contraire d'ailleurs, au témoignage positif d'Aristote, qui considère la loi rendue à Sparte, en faveur des pères de plusieurs enfans mâles, comme une des causes de la multiplication des pauvres, parce que la propriété foncière, trop subdivisée, est devenue insuffisante (2); il y avait donc partage entre tous les fils, et non pas cession de tout à l'aîné.

Polybe parle de deux espèces de propriétés foncières, qui existaient de son temps à Sparte, l'une qu'il désigne comme personnelle, l'autre comme provenant des terres

(1) Plut. in Agid.

(2) Arist. polit. L. 2, c. 7.

publiques. Malheureusement il ne dit pas en quoi consistait leur différence, et si ce double mode de possession remontait aux anciennes institutions de Lycurgue, ou si le second provenait de quelque répartition postérieure de terres ; un mot de plus de lui aurait éclairé la question (1). Un passage d'Aristote jette quelques lueurs de plus, mais il est insuffisant pour résoudre toutes les difficultés; sans nommer positivement Sparte, il cite, comme mesure utile pour empêcher la trop grande inégalité des fortunes, une institution usitée par quelques républiques, où l'aliénation des héritages de première distribution était défendue (2). Cette défense peut avoir fait partie de l'organisation primitive de Lycurgue, et limitée seulement à certaines propriétés, sans s'étendre à toutes, et à plus forte raison, à celles acquises dans des temps postérieurs, qui seront restées commerciables ; mais cette institution sera tombée en désuétude par la suite des temps, puisque l'histoire fournit des preuves que beaucoup de Spartiates étaient réduits à un

(1) Pol. hist. L. 6.

(2) Arist. Polit. L. 6, c. 4.

état de dénuement absolu. Cette même défense d'aliéner la portion des propriétés, qui constituait proprement l'héritage, a existé chez les plus anciens Romains, où de même elle est tombée ensuite en désuétude (1).

Il est à observer, que par un contraste bien singulier avec cette rudesse de mœurs, entretenue par les institutions chez les Spartiates, il y avait chez eux un plus grand nombre d'esclaves employés au service domestique, que nulle part ailleurs en Grèce (2): ce nombre ne pourrait pas se concilier avec l'unique possession d'une propriété limitée, comme l'auraient été les lots dont a parlé Plutarque; comment aurait-on pu nourrir tous ces esclaves? Plutarque, il est vrai, dit que Lycurgue n'a pas pu obtenir des Spartiates un partage égal des fortunes immobiliaires, comme il l'a fait pour les terres (3); mais l'inégalité qui pouvait en résulter, chez un peuple sans industrie, sans

---

(1) Varr. Econ. L. 1, c. 10.

(2) Thuc. hist. L. 8, c. 40. Athénée fait aussi mention de ces nombreux esclaves, d'après Theopompe, mais il entendait parler des Hilotes, puisqu'il les compare aux Pænestes des Thessaliens, et les distingue des esclaves achetés. (Ath. deipn. L. 6).

(3) Plut. in Lyc.

luxe et sans arts, n'aurait pas fourni les moyens d'alimenter tous ces êtres inutiles. Au moyen de l'existence des deux espèces de propriétés, dont j'ai parlé d'après Polybe, toutes ces difficultés disparaissent. L'inaliénabilité, voulue par les institutions de Lycurgue, ne concernait que l'une d'elles, et l'autre ouvrait tous les moyens à l'inégalité des fortunes de s'introduire. Il aura voulu seulement mettre un frein à l'insouciance de ceux qui auraient aliéné leurs dernières ressources, en même temps qu'une espèce de honte, attachée aux achats et ventes de terre, tendait à mettre un frein à l'esprit d'envahissement des riches (1); mesure pareille à celle que Solon avait voulu introduire à Athènes. Aristote paraît avoir eu une pensée à-peu-près semblable, lorsqu'il a dit que les législateurs de Crète et de Lacédémone, se sont contentés de modifier le principe de la propriété, par l'établissement des repas communs (2).

Sparte, dans une île solitaire, isolée de toutes les nations, aurait peut-être conservé

---

(1) Plut. in Lyc.

(2) Arist. Polit. L. 2, c. 3.

plus longtemps ses institutions. Mais elle faisait partie de la Grèce, et malgré les entraves qu'elle mettait à ses relations avec les autres Grecs, elle pouvait les gêner et non pas les anéantir (1). Sparte a eu des rapports avec eux, et son ambition d'étendre son territoire à leurs dépends, n'a pas tardé à se développer. Le sien était peu fertile (2); celui de ses voisins l'était davantage, c'était un appas pour elle de s'en emparer: une portion de l'Arcadie fut envahie (3); la Messenie le fut ensuite, après les plus vives résistances (4): les Spartiates indigens, qui demandaient ce nouveau partage des terres, dont Tyrtée a parlé, furent contentés aux dépends des vaincus (5). Ces premiers développemens de l'ambition de Sparte, en augmentant ses forces, ont fini par attirer l'attention des autres peuples de la Grèce. Ceux qui, moins belliqueux, ou moins puissans, sentaient le besoin d'être protégés, re-

---

(1) Thuc. hist. L. 1, c. 144. Plut. in Lyc. in Agide et instit. lacon. Aristoph. in Av. v. 1014

(2) Str. geogr. L. 8.

(3) Herod. L. 1, c. 66.

(4) Str. geogr. L. 6 et 8. Paus. in Mess.

(5) Arist. Polit. L. 5, c. 7.

cherchèrent son appui, ou entraînés par d'autres intérêts, demandèrent celui d'Athènes : ces deux républiques ne tardèrent pas à devenir rivales, et luttèrent pour usurper la principale influence sur la Grèce (1). Les guerres qui en ont résulté, ayant pris un plus grand développement, les Spartiates, qui d'abord avaient exercé leur influence avec désintéressement, se contentant d'introduire, autour d'eux, des institutions favorables à l'oligarchie (2), sentirent ensuite combien leur pauvreté constitutionnelle, gênait leur ambition de dominer ; alors ils se relâchèrent de leur primitive austérité (3). D'abord ils permirent l'entrée de l'or, comme un moyen de défense extérieure, bientôt ils en conclurent son utilité pour leurs besoins personnels (4), et plusieurs, voulant en acquérir, n'ont pas été toujours délicats sur les moyens : Hérodote en cite des exemples antérieurs déjà aux relations de Sparte avec la Perse, qui

---

(1) Just. hist. L. 3, c. 6. Thuc. hist. L. 1, c. 18.

(2) Thuc. hist. L. 1, c. 19.

(3) Plut. in Lysand.

(4) Pol. hist. L. 6. Arist. Polit. L. 2, c. 9. Plut. inst. lacon. et in Lys. Æl. var. hist. L. 14, c. 29. Xen. de rep. aced.

ont achevé la démoralisation de cette république (1). Sa jalousie contre Athènes l'a aveuglée au point de lui faire former des liaisons avec cet empire (2), dont elle avait tout à redouter, et les rapports qu'elle a eu avec lui ont beaucoup contribué à l'introduction des habitudes nouvelles, que les lois anciennes proscrivaient, mais que les circonstances faisaient tolérer. Vainement quelques-uns ont voulu rappeler leurs compatriotes aux mœurs anciennes : il n'était plus temps, le changement s'était opéré (3). Les Spartiates, ne pouvant y retourner, auraient dû faire, dans leurs institutions, les changemens devenus nécessaires ; car du moment où les institutions cessent d'être en harmonie avec la position nouvelle d'une nation, c'est une faute grave, qu'elle commet, de vouloir les maintenir ; dès que les habitudes sont en contradiction avec les lois, le relâchement de la force publique devient une conséquence nécessaire de l'inexécution des dernières. Pour rendre de la force à son gou-

---

(1) Herod. L. 6, c. 72.
(2) Just. hist. L. 2, c. 15. Thuc. hist. L. 2, c. 67.
(3) Plut. Apopht. lacon. Ath. deipn. L. 4.

vernement, Sparte aurait dû modifier ses institutions, pour les mettre en harmonie avec sa position nouvelle; ne l'ayant pas fait, la décadence de cette république en a été le résultat.

Ainsi les causes qui y ont contribué ont été :

Une trop grande inégalité des fortunes, incompatible avec les institutions, et en tout temps funeste aux peuples qui ne vivent que de l'agriculture;

La rivalité d'Athènes, parce qu'elle a entraîné les Spartiates dans une suite de fausses démarches, où ils ont sacrifié leurs véritables intérêts à de vaines espérances.

L'influence de la Perse, qui s'est servie de ces fermens divers pour semer la corruption, et affaiblir, par ses dissentions, la Grèce qu'elle redoutait et n'avait pu asservir.

A ces causes, que j'ai déjà développées, doit en être jointe une autre non moins active, qui avait sa source dans l'organisation même de la république. Loin d'être une démocratie, comme plusieurs personnes le croient, elle était une aristocratie concentrée, puisque le droit aux fonctions publiques était réservé aux seuls Spartiates, tandis que les Lacé-

démoniens, infiniment plus nombrenx, formaient une caste distincte, qui n'avait que le droit à-peu-près illusoire, d'être représentée dans les assemblées générales de la nation, sans y prendre aucune part active; leurs députés n'y paraissaient que pour apprendre à quelles lois ils devaient obéir. D'après la peinture qui a été faite de leur sort, ils étaient retenus dans un état de dépendance qui n'était compensé par aucun avantage (1). Au-dessous d'eux se trouvait la classe plus nombreuse encore des Hilotes, réduits à un servage réel. Ainsi la très-grande majorité de la nation se composait d'individus mécontens de leur position, tandis qu'un très-petit nombre de familles, qui se considéraient comme la formant à elles seules, abusaient de leur puissance, pour comprimer des concitoyens, qu'elles dédaignaient de considérer comme tels. En vain, un gouvernement compte sur la force, pour remplacer l'attachement de ses administrés, il reste sans vigueur, parce qu'il consume ses moyens d'action au centre, pour exercer cette compression, et perd en même temps l'appui

(1) Isocr. penath.

qu'il aurait trouvé dans l'accord unanime des volontés, si tous avaient trouvé leur bonheur dans l'ordre de choses établi. Sparte était sans force réelle, parce que les dominateurs en petit nombre, ne pouvaient compter sur une majorité, dont ils étaient détestés (1). Ce qui a prolongé leur lutte contre les Athéniens, c'est moins leur force réelle que la mobilité d'esprit de leurs rivaux, qui n'ont jamais suivi avec persévérance un plan régulier d'opérations.

Je viens de dire que les seuls Spartiates étaient admissibles aux fonctions publiques; eux seuls avaient le droit de composer les assemblées générales de la nation, puisque les Lacédémoniens ne pouvaient y paraître que par députés, et ces derniers encore ne prenaient aucune part active aux affaires. Les Spartiates formaient cinq obas, classification qui paraît avoir eu quelque analogie avec les tribus d'Athènes; mais leur organisation est peu connue: on ignore si elles avaient des intérêts particuliers et une administration distincte comme dans Athènes; je ne le crois pas

(1) Thuc. hist. L. 5, c. 14.

pas, parce que cette division n'y a pris naissance qu'avec la démagogie dont Sparte n'a rien imité. Certaines magistratures, telles que l'éphorat, étant au même nombre de cinq, quelques personnes en ont conclu que chaque obas en nommait un; mais c'est une simple présomption qu'aucune donnée historique ne confirme et que l'exemple d'Athènes a pu suggérer.

La royauté avait été conservée à Sparte; deux rois se partageaient les fonctions qui leur étaient réservées; les deux familles, dont ils devaient descendre, se prétendaient du sang d'Hercule, personnage mythologique qui ne peut pas leur avoir donné naissance: il est probable qu'elles tiraient leur origine de deux chefs qu'avaient les Spartiates, lors de leur invasion dans le Péloponèse. Ces rois vivaient sans luxe, logeant ensemble dans le même palais (1). En temps de guerre, ils commandaient les armées avec une grande étendue de pouvoir (2). Le dixième du butin leur était

(1) Plut. instit. lacon. Xen. hist. gr. L. 5. c. 12.

(2) Ils le portaient même jusqu'à consentir des trêves de plusieurs mois sans se munir du consentement du sénat (Thucid. hist. L. 5, c. 60.): les inconvéniens, qui en ont résulté quelques fois, ont ensuite fait décider qu'ils auraient un con-

réservé (1) ; le cinquième, suivant d'autres (2): ces deux opinions sont la même ; l'une a voulu parler de ce qui était alloué à chacun d'eux, tandis que l'autre aura cumulé leurs deux portions. La guerre finie, ils retournaient au pouvoir limité qui leur était réservé dans la vie civile ; alors ils dirigeaient les cérémonies religieuses (3) et présidaient les séances du sénat où leur voix à chacun comptait pour deux (4) : toutefois ce dernier fait est contesté par Thucidide (5). Ils présidaient aussi les tribunaux mais sans prendre aucune part aux délibérations (6). On voit que leur influence sur l'administration intérieure était à peu près nulle (7). Cependant ils étaient

seil de dix Spartiates qu'ils étaient tenus de consulter pour les opérations les plus essentielles (Thuc. hist. L. 5, c. 63.).

(1) Pol. hist. L. 2.

(2) Herod. L. 9, c. 80.

(3) Xen. de rep. laced. Herod. L. 6, c. 56. Arist. polit. L. 3, c. 10. Jnst. hist. L. 3, c. 3.

(4) Herod. L. 6, c. 57. Dion. Halic. L. 2, c. 14. Lucian in Harmon.

(5) Thuc. hist. L. 1, c. 20.

(6) Herod. L. 6, c. 63. Paus. in Lacon..

(7) Arist. polit. L. 3, c. 10. Herod. L. 6, c. 57. Herodote en fournit une preuve bien forte : le roi Cléomènes voulait faire partir un étranger qui, au moyen de l'or qu'il avait apporté, cherchait à se faire des partisans pour entraîner

tenus de renouveler tous les mois le serment de gouverner d'après la constitution et, en même temps, les éphores, magistrats dont je vais bientôt parler, leur promettaient au nom du peuple de respecter leurs priviléges (1). Sans avoir aucune influence directe sur les affaires de l'Etat, ils en exerçaient cependant une très-forte par le droit qu'ils avaient seuls de consulter les oracles pour toutes les affaires qui concernaient la chose publique, puisqu'ils pouvaient, par leur moyen, faire changer ou modifier des déterminations prises par l'assemblée générale. La vénalité des oracles était une chose connue en Grèce (2).

Un sénat de vingt-huit membres, élus à vie par l'assemblée générale, et auxquels leur âge avait fait donner le titre de *gerontoi*, *les vieillards* (3), était chargé de l'administration; il avait aussi l'initiative des lois et l'assemblée générale, lorsqu'elles lui étaient

---

les Spartiates dans une guerre lointaine; ne se trouvant pas le pouvoir de prendre cette mesure, il s'est adressé aux éphores qui en ont donné l'ordre (Herod. L. 3, c. 148).

(1) Xen. de republ. lacon.

(2) Herod. L. 6, c. 57.

(3) Plut. in Lyc. Plat. de leg. L. 3. Arist. polit. L. 2, c. 9. L. 4, c. 10.

présentées, pouvait seulement les accepter ou les refuser, sans avoir la faculté de les soumettre à aucune discussion (1): pendant un temps même, le sénat s'est attribué le droit d'annuler les décisions prises par l'assemblée générale (2). La tendance naturelle de tous les dépositaires du pouvoir est d'étendre leurs prérogatives: ceux de Sparte, nommés à vie, devaient y tendre plus naturellement que tout autre; c'est pour lutter contre leur disposition à créer une oligarchie concentrée que l'assemblée générale leur a opposé les éphôres. Dans l'origine, ils étaient une magistrature très-subalterne de police intérieure, que plusieurs ont considérée comme ayant fait partie de l'organisation de Lycurgue (3) et que d'autres ont crue d'une création postérieure (4). Pour les opposer au Sénat, l'assemblée générale a augmenté leurs pouvoirs (5); mais, soit que les Spartiates n'ayent pas bien précisé l'extension qu'ils y avaient

---

(1) Plut. in Lyc.

(2) Plut. in Lyc.

(3) Herod. L. 1, c. 65. Xen. de rep. Laced. c. 8.

(4) Arist. polit. L. 5, c. 11. Plut. in Lyc. Crag. de rep. laced. L. 2, c. 4.

(5) Arist. polit. L. 2, c. 7.

donnée ou que les éphores ayent graduellement usurpé des attributions nouvelles, on voit que, semblables aux tribuns de Rome, ils ont graduellement accru leur autorité et avec elle leur audace; bientôt leur ambition n'a eu de bornes que celle des résistances dont ils redoutaient momentanément l'explosion et qu'ils cherchaient à sapper ensuite (1). Cette magistrature était élective pour une année seulement; mais la faculté de la réellection immédiate en prolongeait la durée aussi long-temps qu'ils savaient se conserver la faveur populaire. Nous avons vu plus haut combien de Spartiates étaient réduits à l'indigence; comme ils formaient la majorité dans les assemblées, ce sont eux dont les éphores s'étudiaient à capter les suffrages et plus d'un, sorti de cette classe, a trafiqué avec impudence de son crédit (2). Lorsqu'ils se sont arrogés le droit d'envoyer des sénateurs en prison (3) et de suspendre l'un des rois de ses fonctions (4), ils ont déconsidéré

(1) Xen. de rep. Laced.

(2) Arist. polit. L. 2, c. 7. Meurs. op. T. 3, p. 54.

(3) Xen. de rep. Laced.

(4) Plut. in Agid. in Cleomen. Dans quelques circonstances

les pouvoirs légaux sans y substituer autre chose que des actes arbitraires: la constitution de Sparte fut ébranlée et, pour ainsi dire, détruite, puisqu'aucun frein créé par les institutions ne pouvait leur être opposé (1) et qu'il ne restait plus que la force d'insurrection pour comprimer leur audace; ce qui était une anarchie réelle; mais la démagogie qui a perdu Athènes n'a jamais pu s'introduire, parce que l'esprit aristocratique était constamment entretenu par le privilége qu'avaient les seuls Spartiates de prendre part aux affaires publiques malgré que leur nombre fut devenu graduellement plus faible. Ils ont bien pu se disputer entr'eux; mais il n'est venu à l'esprit d'aucun d'eux de faire intervenir les Lacédémoniens à leur querelle.

Le système de Lycurgue n'avait pas, comme la constitution d'Athènes l'inconvénient de distraire le peuple du travail par une part trop active aux affaires publiques. Toutefois les Spartiates n'en étaient pas moins inoccupés. Leur temps se partageait entre des exer-

---

ils l'ont fait utilement pour la patrie : on peut citer l'exemple de Pausanias. (Thuc. hist. L. 1, c. 131).

(1) Plut. apopht. lacon. Arist. polit. L. 3, c. 1.

cices militaires et de longs loisirs (1): la pratique des arts leur était interdite (2): l'agriculture, elle-même, partageait leurs dédains. Homère, disaient-ils, qui chante les combats est le poète des Spartiates; Hésiode qui a chanté l'agriculture est celui des Hilotes (3). Cette existence, partagée entre des exercices et l'oisiveté de leurs *Leschès* ou lieux de réunion (4), pouvait se concilier avec l'absence des besoins dont Lycurgue avait fait la base de son système; mais lorsque ces besoins ont commencé à naître avec le relâchement de ses institutions, les Spartiates privés de tous les moyens d'y satisfaire par les produits d'une honorable industrie n'en ont été que plus faciles à ouvrir l'accès aux offres de la corruption. On a prétendu que ce même législateur, non content d'avoir réduit leurs besoins, avait voulu éteindre, chez eux, jusqu'à l'amour de la propriété et que chaque Spartiate, par une espèce de commu-

---

(1) Arist. polit. L. 7, c. 2.

(2) Plut. apoph. lacon.

(3) Plut. apopht. lacon. Æl. var. hist. L. 13, c. 19. Dion Chrysostome met la même pensée dans la bouche d'Alexandre (Dion Chrysos. de regno. Or. 2.).

(4) Paus. in Lac.

Digitized by Google

nauté, employait les esclaves, les chevaux, les ustensiles de ses concitoyens (1); mais si cette assertion était exacte, il faudrait convenir qu'elle n'a pas tardé à recevoir de nombreuses restrictions; car il y aurait eu infiniment moins de Spartiates réduits au dénûment, s'ils avaient eu la faculté de faire usage des moyens de fortune des riches.

L'éducation étant dans les mains du gouvernement, comme je l'ai dit plus haut, elle formait le peuple dès l'enfance, aux institutions de la patrie. Dès l'âge le plus tendre, les jeunes gens étaient développés par des exercices gymnastiques. Plus âgés, la chasse était leur principal délassement (2); on les habituait à faire des excursions hors de la ville; on les formait à la petite guerre, aux embuscades, à tous les exercices nécessaires au soldat en campagne. C'est dans ce sens que le vol leur était ordonné (3), non point dans le sens moderne de ce mot, ainsi qu'on l'a dit, mais comme un développement de l'industrie militaire. Il leur était permis d'enlever des den-

---

(1) Arist. polit. L. 2, c. 5. Plut. instit. lacon.

(2) Isocr. panath. Xen. de rep. Laced.

(3) Isocr. panath. Plut. inst. lacon. Diod. Sic. L. 1. Aulu Gel. Noct. Att. L. 11, c. 18.

rées ou des bestiaux et, lorsqu'ils se laissaient surprendre, c'était leur imprévoyance ou leur gaucherie qu'on punissait. C'est encore par des motifs semblables qu'on doit expliquer les *crypties* ou courses nocturnes qu'on leur faisait exécuter. On cherchait à les habituer aux marches de nuit, aux surprises, aux reconnaissances. Peut-être conciliait-on avec ce but d'éducation la surveillance des campagnes et l'exercice d'une espèce de police rurale? mais il est difficile de croire, comme on l'a dit dans maint ouvrage, qu'il leur était ordonné d'égorger les Hilotes qu'ils trouvaient sur leur chemin. Sparte, toujours inquiète sur les intentions de cette classe d'hommes dont elle craignait les soulèvemens, peut, dans quelques circonstances difficiles, avoir donné l'ordre à ces *crypties* d'égorger ceux qui, par l'heure indue où on les rencontrait, ou par leurs rassemblemens paraissaient suspects. La chose, présentée de cette maniere, devient vraisemblable : mais elle cesse de l'être lorsqu'on dit qu'en tout temps ces *crypties* ont été une chasse d'hommes. Les Spartiates voulaient bien comprimer les Hilotes; mais ils étaient intéressés à ne pas les détruire, puisque eux seuls cultivaient la terre

et même exerçaient les arts : ils formaient une caste méprisée, mais nécessaire et même indispensable. Thucidide, lorsqu'il parle du massacre secret de deux-mille Hilotes, qui s'étaient distingués par leur courage, juge nécessaire d'expliquer les motifs de cet acte de barbarie (1) : si de pareilles mesures s'étaient renouvelées tous les jours aurait-il eu besoin d'en chercher d'autres que l'usage? Un fait encore vient à l'appui de cette manière de voir; c'est l'extrème population du pays, attestée par des écrivains qui ont vécu à différentes époques (2) : un peuple exposé à de fréquens massacres aurait bientôt diminué de nombre et le pays se serait dépeuplé (3).

L'inoccupation, privilége des Spartiates, était aussi le partage de leurs femmes. Dans les autres pays de la Grèce, elles présidaient aux travaux des esclaves de leur sexe et aux détails intérieurs du ménage : à Sparte, elles auraient cru déroger à leur dignité (4) : aussi,

---

(1) Thuc. hist. L. 4, c. 14. L. 5, c. 19.

(2) Herod. L. 1, c. 66. Pol. hist. L. 2.

(3) Barthelèmi, quoiqu'il ait adopté sur ces crypties l'opinion vulgaire, convient cependant qne les massacres d'Hilotes n'ont pas pu être aussi fréquens qu'on les a supposés (Barth. Voyag. d'Anach. ch. 47 note 9.).

(4) Xen. de rep. Laced.

à mesure que le luxe s'est introduit dans la république, leurs mœurs se sont ressenties de cette oisiveté (1).

On ignore l'origine de la démarcation qui établissait l'infériorité des Lacédémoniens. S'ils avaient vécu mélangés avec les Spartiates, on aurait pu soupçonner que c'était une simple division du peuple en patriciens et plébeiens, semblable à celle des Romains où quelques familles nobles s'étaient réservées les fonctions publiques, ne laissant à la majorité de la nation que la faculté d'élire ses magistrats. Mais les Spartiates étaient réunis dans la capitale; les Lacédémoniens étaient disséminés sur toute l'étendue du territoire: ces derniers n'étaient admis que par députés dans les assemblées générales, on ne peut par conséquent, établir aucune comparaison entre ces deux conditions différentes. On serait porté à soupçonner que ces deux parties de la nation avaient une origine différente et que les Spartiates, issus des Doriens conquérans, avaient accordé la liberté, avec des droits subordonnés, à la portion des anciens habitans du pays qui avait ou secondé leur entreprise

(1) Ath. deipn. L. 12.

Digitized by Google

ou du moins, reconnu leur domination et serait les Lacédémoniens, tandis que l'autre, qui avait opposé une plus grande résistance, avait été réduite à une condition pire et serait les Hilotes. On ne peut appuyer cette conjecture d'aucun témoignage historique positif; mais elle n'a rien d'invraisemblable, et Strabon, sans le dire textuellement, paraît conduire à cette manière de voir. Suivant lui, les Doriens se trouvant peu nombreux, lors de leur invasion du Péloponèse, loin de chasser les anciens habitans, ont cherché à les retenir (1); seulement il ne dit pas la condition qu'ils leur ont réservée; cependant ils en ont formé plusieurs colonies (2) pour se débarrasser de ceux dont ils se méfiaient ou d'un excédent qui les gênait.

Les Lacédémoniens, ainsi que je l'ai déjà dit, n'étaient éligibles à aucun emploi; ils ne paraissaient aux assemblées générales que par députés (3); mais on ignore sur quelle base était formée cette représentation; on sait seulement qu'elle ne leur permettait au-

---

(1) Str. Geogr. L. 8.

(2) Paus. L. 3. Str. Geogr. L. 10 et 13. Plut. quæst. gr.

(3) Xen. hist. gr. L. 3 et L. 5.

eune influence et qu'ils y paraissaient pour recevoir les lois qui leur étaient dictées et non pour les discuter (1). De cet état d'infériorité, naissait chez eux une jalousie contre les Spartiates qui, dans plus d'une circonstance, a compromis la sûreté de la république (2). Il paraît que les Lacédémoniens étaient soumis aux mêmes institutions que ces derniers, mais, n'ayant pas les mêmes mobiles qu'eux, ils n'ont jamais porté les qualités et les défauts qui en étaient le résultat au même degré d'exaltation. Ils avaient leurs mêmes préjugés contre le travail : comme eux, ils n'auraient été que soldats si des récompenses égales les avaient stimulés.

Au-dessous des Lacédémoniens, était une classe d'hommes qui leur était inférieure, quoique jouissant de la liberté, les anciens n'en ont pas dit assez pour qu'on puisse connaître tous les détails de leur condition. On les distinguait par des noms variés, qui tous désignaient une infériosité politique, plus ou moins modifiée ; mais tous paraissent être issus Hilotes affranchis (3), les uns, pour

(1) Isocr. panath.

(2) Xen. hist. gr. L. 3.

(3) Thuc. hist. L. 5, c. 34. L. 7, c. 58. Poll. onom. L. 3,

Digitized by Google

avoir servi dans les armées (1), d'autres, pour avoir été choisis dans leur enfance, pour compagnons de jeunes Spartiates (2). Ils pouvaient être admis dans les armées, puisque Lysandre, après s'être distingué par sa valeur, a obtenu comme récompense, de sortir de cette classe, et d'être inscrit au nombre des citoyens (3).

J'ignore ce que peuvent être ces *Trophimes* ou *étrangers*, dont parle Xénophon, étaient-ils des domiciliés, ou des fils plutôt de domiciliés (4)? aucun autre auteur n'en a fait mention.

La caste, essentiellement laborieuse, était celle des Hîlotes. Les anciens ont dit qu'ils étaient les descendans des habitans de la ville d'Helos, qui, lors de la conquête, ont été réduits à cet état, en punition de leur résistance (5); mais il est difficile de croire, que les habitans d'une seule ville, aient pu produire

---

c. 8. Hesych. voce *Neodam.* Meurs. miscell. lacon. L. 2, c. 7.

(1) Plut. in Lyc. Thuc. hist. L. 4, c. 80. L. 5, c. 34. Diod. Sic. L. 12,

(2) Ath. deipn. L. 6. Hesych. voce *Mothanes.*

(3) Ath. deipn. L. 6.

(4) Xen. hist. gr. L. 5, c. 10.

(5) Str. geogr. L. 8. Plut. in Lyc. Paus in Lac. Harpocr. voce *Eilotai.*

une caste aussi nombreuse ; je pencherais plutôt à croire, que toute la portion des anciens habitans du pays, qui s'était prononcée contre les Doriens, a partagé le même sort, et que cette ville, ayant été le foyer principal de la résistance, leur a communiqué son nom à tous. Plus tard, les Lacédémoniens ayant fait la conquête de la Messénie, en ont réduit les habitans à une condition semblable (1); mais tandis que les vainqueurs s'efforçaient de les confondre avec les Hîlotes, sous une dénomination commune, eux s'en sont tenus constammeut séparés (2).

Tous, soit Hîlotes, soit Messéniens, étaient dans un état de servage réel, mais bien distinct de l'esclavage (3): ils étaient attachés à la glèbe, et cultivaient la terre pour le compte de leurs maîtres. Leur nombre les rendait inquiétans, aussi s'attachait-on à les dégrader par tous les moyens qu'on pouvait

(1) Pol. hist. L. 4. Paus. in Lac. in Mess. Herod. L. 5. Thucid. hist L. 1, c. 101. Quelques-uns seulement, en se retirant en Italie et en Sicile, ont échappé au sort commun, (Paus. in Mess. Str. geogr. L. 6). Zancle et Rhegium ont été leurs aziles.

(2) Paus. in Lac. Isocr. Arch.

(3) Poll. onom. L. 3, c. 8.

imaginer, mépris, servitudes avilissantes, terreurs ménagées à de certaines époques, tout était employé pour y parvenir (1). Des révoltes assez fréquentes, ont prouvé l'insuffisance de ces mesures (2); elles l'ont été bien plus encore pour les Messéniens, dont l'asservissement plus moderne, laissait des souvenirs de liberté dans leur ame, qui rendaient leur position plus pénible; ils étaient enchaînés et non pas façonnés à l'esclavage (3).

Les institutions de Lycurgue avaient pour but d'habituer les serfs à leur condition; mais ce législateur avait en même temps cherché, par diverses mesures, à leur alléger le poids du fardeau qu'ils devaient supporter. Ainsi, aucun Lacédémonien n'osait, sans encourir le mépris pnblic, augmenter la redevance que lui payaient les Hîlotes, cultivateurs de ses terres (4). Nous n'avons aucune donnée sur la proportion dans laquelle elle était avec les

(1) Ath. deipn. L. 14.

(2) Arist. Polit. L. 2, c. 9. Thucid. hist. L. 1, c. 102. Diod. Sic. L. 2.

(3) Paus. in Mess. Thuc. hist. L. 1, c. 101. Diod. Sic. L. 11. Just. hist. L. 3, c. 5.

(4) Plut in Lyc. instit. lacon.

Digitized by

les produits de la récolte; mais les écrivains s'accordent à dire, que sous ce rapport, leur condition était supportable (1). Pausanias nous a conservé le tableau de ce que payaient les Messéniens, et son témoignage est confirmé par celui de Myron, qui a écrit leur histoire (2): suivant ces auteurs, ils étaient tenus de porter à Sparte, la moitié de toutes leurs récoltes (3): exigeait-on autant des Hilotes, c'est ce qu'ils ne disent pas.

Leur sort paraît avoir été préférable, sous le rapport des vexations pécuniaires, à celui des serfs, soumis à d'autres gouvernemens, à cause des institutions qui les protégeaient, contre l'avarice des propriétaires. Sous ce rapport aussi, dès qu'ils auront pu s'habituer à la flétrissure civile qui les frappait, il leur a été possible de développer une certaine industrie dans leurs cultures, puisqu'ils avaient la certitude d'en être récompensés par l'accroissement des produits. Et en effet, on peut observer, que plusieurs variétés perfectionnées de plantes, sont nées de leurs

(1) Plut. in Lyc.
(2) Ath. deipn. L. 14.
(3) Paus in Mess.

soins (1), or aucun perfectionnement n'a lieu, là où le cultivateur ne jouit pas d'une certaine aisance, et n'a pas la certitude de recueillir le fruit de ses travaux. Les Hilotes, ayant celle, qu'aucune surcharge ne pouvait être ajoutée à la prestation antique, pouvait se livrer à leur industrie; c'était en quelque manière, une compensation de l'indépendance qu'ils n'avaient pas. Mais leur sort n'étant garanti que par l'opinion publique, et non par des lois positives, n'a-t-il pas été aggravé, lorsque les institutions relâchées, n'ont plus été un frein suffisant pour les protéger? il est permis de le croire, et peut-être que leurs révoltes, plus fréquentes dans les derniers temps dont les historiens ont parlé, n'ont pas eu d'autres motifs. Outre les travaux de la campagne, les Hilotes ont aussi exercé les arts, et même ils en ont porté quelques-uns à un certain degré de perfection qui a fait rechercher leurs ouvrages, notamment ceux de menuiserie (2); mais ce développement de l'industrie, ne peut

---

(1) Theoph. hist. plaut. L. 7, c. 4. Pl. hist.nat. L. 16, c. 26. L. 19, c. 8.

(2) Plut. in Lyc.

avoir eu lieu qu'aux temps, où déjà les communications avec la Perse, avaient introduit le luxe à Sparte.

Je sens combien il manque de traits essentiels au tableau que je viens de tracer. Pour bien développer la condition des Hilotes, il aurait fallu établir positivement les rapports d'intérêt qu'ils avaient comme serfs, avec leurs propriétaires, vérifier s'ils étaient les mêmes, pour ceux qui dépendaient des Lacédémoniens, que pour ceux soumis aux Spartiates, et s'il y en avait qui dépendaient du gouvernement, sans rapports avec aucun propriétaire en particulier. Il aurait aussi fallu spécifier la nature des liens qui les attachaient au sol; savoir, par conséquent, s'ils transmettaient héréditairement à leurs enfans leurs droits à la culture d'un terrain déterminé, ce qui aurait formé un genre de propriété subordonné, analogue à celle des fellahs de l'Egypte; enfin, il aurait fallu avoir des notions plus positives sur la quotité précise de la redevance qu'ils étaient tenus de payer. Malheureusement je n'ai pu recueillir aucun renseignement sur ces faits. Tous les anciens qui ont écrit sur cette république, ont parlé de quelques-unes des institutions

de Lycurgue, et ont imité des Spartiates, leur mépris pour les sciences économiques. Plutarque a fait un livre des institutions, et un autre des Apophtegmes, ou bons mots de cette nation, ni l'un ni l'autre ne la font connaître.

Lorsque l'amour des richesses a percé dans Sparte, le principal pivot, sur lequel posait la constitution de Lycurgue, la pauvreté, ayant cessé de lui prêter son appui, les Spartiates n'ont pas su légitimer, par des institutions nouvelles, les besoins auxquels ils commençaient à s'accoutumer. L'industrie intérieure étant proscrite, tout homme qui voulut s'enrichir dût, ou se vendre aux étrangers, ou porter ses concitoyens à des guerres qui lui ouvraient l'espérance de profiter des pillages. Alors les Spartiates ont commencé à être soudoyés, et à devenir soldats mercenaires: l'ascendant aussi que la république avait pris sur une partie de la Grèce, a cessé d'être désintéressé. Bientôt les peuples qui avaient cru assurer leur existence politique, en choisissant cette protection, ont trouvé dans les *harmostes*, commissaires que Sparte envoyait pour diriger les affaires, des hommes qui cher-

chaient à augmenter leur fortune (1). Avec ces changemens, Sparte a vu diminuer son influence (2); elle a cessé presque entièrement après la bataille de Leuctres (3). Les *harmostes* dont je viens de parler, paraissent avoir réuni les pouvoirs militaires et civils: c'est du moins l'idée que Justinien en donne, lorsqu'il les assimile à ses *modérateurs* de l'Hellespont, dont l'étendue des attributions, nous est parfaitement connue (4); Appien, lorsqu'il les compare aux triumvirs de Rome, en donne une idée semblable (5); ce qu'en a dit Diodore y est aussi conforme (6).

Les nouvelles mœurs introduites à Sparte, contrastaient avec les anciennes institutions, qui n'étaient plus qu'un masque incommode à porter. Sans doute, on en allégeait le poids, mais on ne le supprimait pas, et c'est peut-être à la conservation de ces apparences,

---

(1) Thuc. hist. L. 2, c. 7. Xen. hist. gr. L. 3, c. 5. Paus. in Arc. et in Bœot. Suidas voce *harmostai* Hesych. voce *harmostes*.

(2) Plut. inst. lacon.

(3) Meurs. Miscell. lacon. L. 3, c. 10.

(4) Nove Justin. L. 4, Tit. 7, c. 2.

(5) App. bell. civ. L. 4, c. 7.

(6) Diod. Sic. L. 10, c. 10.

Digitized by Google

qu'il faut attribuer l'espèce de réputation militaire, qu'ils ont conservée longtemps, sans qu'aucun fait d'armes marquant l'ait justifiée. Malgré l'ascendant qu'Alexandre et ses successeurs, avaient pris sur la Grèce; Sparte avait conservé un genre d'indépendance, mais elle n'existait que dans ses rapports avec les autres peuples, car à l'intérieur, maîtrisée tour à tour par les Ephores, ou soumise à un despote, il n'y existait plus même un fantôme de liberté. Un de ces derniers; mariant sa fille avec le roi Pyrrhus, lui donna pour dot l'île de Corcyre (1): c'était être bien éloigné des mœurs de l'ancienne Sparte, où le roi recevait, il est vrai, une portion plus forte du butin, mais où il n'avait que sa double part dans les repas publics. Peut-être qu'un homme de génie, en adaptant aux mœurs nouvelles, la portion des institutions anciennes, qui pouvaient s'y concilier, aurait en créant cette organisation, réveillé les fermens de sa gloire antique, et pu ranimer cette nation et lui rendre quelque splendeur. Mais Agis et Cléomène, qui ont voulu le tenter, étaient dénués d'expé-

(1) Plut in Pyrrh.

rience, ils ont échoué, parce que, emportés par la chaleur de l'âge, ils ont heurté de front les nouvelles habitudes qu'on s'était formées (1). Leur tentative a eu lieu, à-peu-près vers le même temps, où les Achéens ont commencé leurs efforts pour repousser les fers qui menaçaient la Grèce; s'ils avaient concerté leurs démarches, ces deux peuples auraient peut-être empêché la domination romaine de s'établir. Mais le parti qui avait détruit les inovations d'Agis et de Cléomène, mu par sa jalousie, contre la ligue achéenne, en a contrarié les succès, et l'Achéen Philopæmen, croyant servir sa patrie, a profité de ces avantages pour abolir à Sparte, tout ce qu'il y restait encore des institutions de Lycurgue (2). Cette fausse mesure a eté nuisible pour la Grèce entière (3); et lorsqu'ensuite, il a voulu introduire dans sa patrie, les institutions qu'il venait d'éteindre à Sparte, il s'aperçut qu'on détruit bien plus facilement qu'on n'édifie (4). Dans tous les temps, ce sont ces jalousies de peuple à peuple, qui

(1) Plut. in Ag. et in Cleom.

(2) Tit. Liv. L. 38, c. 34.

(3) Paus. in Ach. et in Arc.

(4) Plut. in Philop.

ont privé la Grèce de la force d'union, qui aurait assuré son existence; Sparte, depuis ce coup, que lui a porté Philopæmen, est tombée dans l'obscurité et ne s'en est plus relevée. Les Romains qui avaient ménagé Athènes, parce que l'amour des lettres qui y régnait, ne leur paraissait nullement redoutable, n'ont pas vu du même œil un peuple, dont le nom célèbre dans les fastes de l'énergie républicaine, pouvait devenir un jour, le foyer d'une résistance nouvelle. Un despote, peuple ou prince, tolère volontiers la littérature et les beaux arts, qui prennent facilement la direction que le gouvernement veut leur imprimer: mais les institutions saines des peuples, leur font toujours ombrage.

Des autres républiques de la Grèce.

Il serait du plus grand intérêt, de connaître pour chacune de ces petites républiques, les rapports qu'ont eu leur système d'économie intérieure et d'administration, avec l'état de prospérité où elles sont parvenues; mais il n'existe aucunes sources où puiser ces renseignemens; les anciens ont trop négligé cette manière de considérer l'histoire. Chaque ville

avait pour ainsi dire, une existence indépendante, et une constitution particulière, dont à peine il reste quelques traces vagues dans les écrits des Grecs. Le seul, où nous aurions pu apprendre à les connaître, aurait été le travail d'Aristote, sur l'organisation d'un grand nombre de républiques, dont le titre seul a été conservé, mais dont aucun fragment n'est parvenu jusqu'à nous. Mais quoique indépendantes, ces petites républiques formaient entr'elles, des confédérations, où elles se considéraient comme composant un même peuple; ce seront ces masses plus considérables, dont il me sera possible de m'occuper, pour faire connaître le peu qui nous est connu de leurs institutions. Quelques-unes d'entr'elles seulement, ont marqué par la part qu'elles ont prise dans les guerres, nées des rivalités d'Athènes et de Sparte; et comme les historiens, dont les ouvrages ont été conservés, se sont particulièrement occupés de cette époque, ils en ont plus ou moins parlé, en raison du rôle qu'elles y ont joué, comme auxiliaires ou comme victimes.

Le centre du Péloponèse était occupé par celle des Arcadiens, qui en habitaient la région la plus montagneuse. Ils se considéraient

Digitized by Google

comme les plus anciens habitans de la terre, et prétendaient, dit-on, avoir existé avant que la lune eut pris naissance (1). Secondés par le physique du pays, ils ont, plus que les autres Grecs, conservé leur isolement des autres peuples; de-là, leur prétention d'être aborigènes (2). Cependant on voit chez eux des traces nombreuses du séjour qu'y ont fait les Pélasges; des traditions en font même partir les colonies de ce peuple, qui sont allées s'établir en Italie (3). Les Arcadiens y auront été concentrés dans de moindres espaces, lors de l'invasion du Péloponèse, par les Doriens; l'histoire obscure de ces temps le fait présumer, sans qu'aucun monument le prouve (4); il ne paraît pas cependant probable, qu'ils aient occupé auparavant toute cette péninsule, car alors les Hîlotes auraient eu une origine commune avec eux, opinion qui n'a été proposée par personne, du moins qui me soit connue.

Les montagnes qu'habitaient les Arcadiens,

(1) Ov. Fest. L 1, v. 469. Heync. opusc. acad. T. 2, p. 234. et seq. Luciam de astrol.

(2) Herod. L. 8, c. 73. Str. geogr. L. 8. Paus. in Arc.

(3) Paus. in Arc. Dion. hal. L. 1. Aur. Vict. orig.

(4) Herod. L. 2, c. 171.

étaient plus abondantes en paturage, qu'en terres cultivables, aussi leurs localités les ont naturellement portés à s'occuper de préférence, de l'éducation des bestiaux: de-là, ces bergers d'Arcadie, sujet rebattu des poètes d'une certaine époque, où ils n'ont fait que se traîner sur les pas de Virgile; ce dernier, qui voulait lier les antiquités romaines, à celles de ce pays-là, leur donnait de l'intérêt, en faisant Evandre, parent d'Enée (1); mais ses imitateurs l'ont copié sans motif, dans un temps où toute l'instruction se bornait à une servile imitation des anciens. Le climat, suivant Polybe, aurait donné aux Arcadiens des mœurs rudes et sauvages, si les institutions n'avaient pas contribué à les adoucir (2): et dans le nombre, il cite notamment la musique. Cet art faisait partie de l'éducation, et se liait à presque tous les momens de leur existence (3). Les deux sexes assistaient ensemble à toutes les fêtes, mais les habitudes plus douces qu'ils y puisaient, n'allaient pas jusqu'à les

(1) Virg. Eneid. L. 8, v. 126.

(2) Pol. hist. L. 4.

(3) Pol. hist. ibid.

Digitized by Google

amollir, parce que tout, dans les hymnes qu'on y chantait, respirait l'amour de la patrie, et celui des vertus, aussi se sont-ils rendus longtemps recommandables, autant par la pureté de leurs mœurs, que par leur aménité (1).

Ils peuvent avoir eu des rois dans l'origine, comme tous les autres peuples de la Grèce; cependant l'histoire mythologique des premiers temps, n'en nomme aucun. Dès les époques les plus reculées, ils sont représentés comme une réunion de petites républiques, formant entr'elles une confédération pour ce qui concernait les affaires principales et d'un commun intérêt : mais leur agglomération, manquait d'une force centrale suffisante (2); ce défaut a été commun à la plupart des confédérations de l'antiquité; chacune des républiques dont elles étaient composées, craignait tellement de porter atteinte à sa propre indépendance, en cédant une partie de son pouvoir, à un gouvernement central, qu'il en résultait que leurs assemblées générales n'étaient qu'un moyen de discuter leurs com-

---

(1) Pol. hist. ibid.

(2) Xen. hist. gr. L. 6. Diod. Sic. L. 15.

muns intérêts, et non une centralisation de leurs forces partielles, afin d'augmenter celles de l'ensemble. Insensiblement, deux des républiques arcadiennes ont usurpé le principal ascendant, et sont ensuite devenues rivales c'étaient Mantinée et Tégée; les dissentions qui en ont été le résultat, ont privé les Arcadiens de la force de résistance extérieure qu'ils auraient dû avoir (1), et les ont livrés aux ennemis dont ils étaient entourés.

Ce sera, sans doute, pendant ces dissentions que les Arcadiens, trouvant peu de sécurité dans les campagnes, se sont insensiblement concentrés dans des villes. Ce changement a dû influer sur leurs habitudes; ils ont dû moins s'occuper de leurs propriétés rurales, puisqu'ils s'en trouvaient plus éloignés; ils les auront davantage abandonnées aux serfs nombreux qu'ils avaient et le sort de ces derniers, plus écartés des yeux de leurs maîtres, n'a pu qu'en devenir plus mauvais. Tandis que les Arcadiens s'affaiblissaient tous les jours plus par leurs guerres intestines, les ennemis dont ils étaient entou-

---

(1) Diod. Sic. L. 15.

rés en ont profité pour les affaiblir davantage. Les Spartiates ont, surtout, été de ce nombre : après les avoir vaincus, ils ont détruit leurs villes et les ont contraint à se disséminer dans des bourgades. Ils l'ont fait, dit Xénophon, dans l'intention de leur nuire et leur ont été utiles, parce que se trouvant plus rapprochés de leurs propriétés, ils les ont mieux soignées (1); sans doute aussi parce que les dangers communs les avaient éclairés sur les funestes conséquences de leurs dissentions antérieures et les avaient assoupies. Plus tard, lorsqu'Epaminondas tendait de tous ses efforts à sapper la puissance de Sparte, il a conseillé aux Arcadiens de fonder une ville considérable et susceptible de défense : ils bâtirent Mégalopolis (2) qui devint un boulevard contre Sparte. Le conseil était d'un chef d'armée plus que d'un administrateur ; car on ne peut pas se dissimuler que cette mesure, commandée par les circonstances, était contraire aux véritables intérêts des Arcadiens, considérés comme peuple agriculteur : aussi leur prospérité a déchu rapidément depuis (3).

(1) Xen. hist. gr. L. 5, c. 5.
(2) Paus. in Arc.
(3) Diod. Sic. L. 15.

Digitized by

Ils conservèrent toutefois cette ville et lorsque, un siècle plus tard, la ligue achéenne, à laquelle ils se sont unis des premiers, s'est formée, elle fut utile aux opérations militaires des confédérés ; mais, en même temps, elle attira chez eux les armées ennemies. Les Arcadiens, en conservant Mégalopolis, ont plus songé aux besoins de la Grèce qu'à leur avantage personnel. Plus haut, j'ai dit un mot des changemens qui ont dû naître dans l'organisation intérieure des Arcadiens, lorsqu'ils ont été entraînés par leurs dissentions à quitter les campagnes pour habiter les villes. Il paraît qu'ils avaient des serfs, chargés de l'exploitation de leurs propriétés rurales. Athénée dit, d'après le témoignage de l'historien Théopompe, qu'il existait en Arcadie près de trois-cent-mille *Prospelates*, dont l'etat ne différait pas de celui des Hilotes (1). Aristote, au contraire, dit qu'ils n'avaient point d'Hilotes et qu'en cela leur condition était plus heureuse que celle des Spartiates, parce que, tandis qu'ils poussaient ceux-ci à la révolte, ils ne craignaient pas de réaction chez eux (2). Ces deux témoignages qui se con-

(1) Ath. deipn. L. 6.

(2) Arist. polit. L. 2, c. 7.

tredisent, en apparence, peuvent peut-être se concilier. Théopompe ayant comparé les *Prospelates* aux Hilotes, il faut en conclure qu'ils étaient de même attachés à l'agriculture; mais, d'après ce que dit Aristote, leur condition n'était pas précisément la même et de ce que les Arcadiens n'avaient pas de révolte à craindre de leur part, il faut conclure que leur condition était plus douce. Mais on ignore en quoi elle a pu l'être : aucun autre auteur n'a fait mention de cette classe d'hommes et ce qu'Athénée en a dit n'est pas suffisant pour lever la difficulté; car l'étymologie qu'il donne de leur nom ne fournit aucune donnée sur le plus ou moins de liberté dont ils jouissaient. Les Arcadiens avaient aussi des esclaves domestiques : dans la simplicité de leurs mœurs, une même table les rapprochait de leurs maîtres. La principale nourriture des uns et des autres était la chair de porc et des pates *maza* (1).

A l'ouest de l'Arcadie, était une confédération de petites républiques qui ont insensiblement cédé sous l'ascendant de l'une d'elles,

(1) Ath. deipn. L. 4.

Digitized by

les, la ville d'Elis (1). Long-temps les habitans ont vécu comme les Arcadiens, disséminés dans des hameaux (2), occupés de l'agriculture : des propriétaires y passaient leurs jours sans penser jamais au séjour des villes (3). La célébration des jeux olympiques, instituée sur leur territoire, l'avait fait considérer comme sacré: il était censé sous la protection immédiate de Jupiter et les autres peuples de la Grèce évitaient qu'il se ressentit de leurs fréquentes querelles (4). Tant que cette barrière d'opinion a écarté d'eux les malheurs de la guerre, ils ont conservé ces habitudes paisibles : lorsqu'elle est devenue trop faible pour les protéger, la nécessité de se défendre leur a fait déserter les champs pour habiter des villes ; c'est alors surtout que l'ascendant d'Elis s'est entièrement développé (5). Peu à peu le gouvernement s'y est concentré dans quelques familles (6), malgré la résistance du peuple qui tendait à reprendre

---

(1) Herod. L. 4, c. 148. Thuc. hist. L. 5, c. 31. Paus. in El.
(2) Str. Geogr. L. 8.
(3) Pol. hist. L. 4.
(4) Str. Geogr. L. 8. Paus. in El.
(5) Paus. in Lac. Diod. Sic. L. 11, c. 54.
(6) Arist. Polit. L. 5, c. 6.

ses droits (1). Mais les changemens dans les habitudes n'y ont jamais été aussi complets qu'ailleurs : les Eléens ont pris moins de part qu'aucun autre peuple aux dissentions de la Grèce ; d'où il est résulté qu'aucun autre pays n'était aussi peuplé (2). Des magistrats disséminés dans les campagnes y terminaient encore, au temps de Polybe, les procès : cette institution les dispensait d'approcher des villes et cet auteur attribue à ces institutions favorables aux cultivateurs l'état florissant que l'Elide avait conservé (3) : l'agriculture y était soignée d'une manière remarquable, d'après le témoignage de Pausanias (4) ; c'est, en effet, là qu'il place la culture du Byssus, plante peu connue sur laquelle j'ai proposé mes conjectures dans un mémoire particulier (5). Ce peu de renseignemens que nous avons sur les Eléens fait doublement regretter la perte de ceux qui nous manquent : leurs institutions paraissent avoir été sages, puis-

(1) Xen. hist. gr. L. 7.
(2) Pol. hist. L. 4.
(3) Pol. hist. L. 4.
(4) Paus. in El.
(5) Décade philos. An 12, Nivose 20. Voyez aussi De l'Econ. publ. et rur. des Arabes et des Juifs, p. 363.

que, même après le développement de l'oligarchie, ils ont conservé une position prospère. Un passage d'Aristote nous apprend qu'il y existait un sénat de quatre-vingt-dix membres (1); mais il ne nous dit pas sur quelle base en était faite l'élection. Une inscription récemment découverte sur le territoire d'Elis fait mention d'Archontes et d'autres magistrats nommés *Talestes* (2): mais on ne peut en tirer aucune lumière sur les fonctions qu'ils avaient à remplir.

Au nord de l'Arcadie existaient deux autres confédérations moins considérables. L'une était celle des Argiens qui d'abord ont eu des rois; mais dans le nombre de ceux que la chronologie nomme, il s'en trouve d'évidemment mythologiques, tels qu'Inachus Phoronée, Argus, etc. qui peuvent inspirer des doutes sur la réalité des autres. A la chûte de la royauté, les Argiens ont adopté le régime démocratique (3); mais des factions n'ont pas tardé à se former chez eux et depuis ils ont passé, au travers de crises sanglantes, d'abord à l'oligarchie, puis de nouveau à la

(1) Arist. Polit. L. 5, c. 6.

(2) Mag. enc. 1815. Août. p. 349.

(3) Pol. hist. L. 2 et 4.

démocratie, sans avoir joui, à ce qu'il paraît, d'aucun intervalle, un peu long, d'existence paisible (1). Ces désordres intérieurs et le besoin de se prémunir contre les incursions des Lacédémoniens les ont obligés à se concentrer dans des villes (2). L'agriculture qui était leur seul genre d'industrie a dû nécessairement en souffrir.

L'autre confédération était celle des Achéens. Dans l'origine, les républiques qui la formaient vivaient indépendantes; mais elles ont senti le besoin de s'unir et leur confédération a été la mieux organisée de toutes celles de la Grèce, puisque, en s'unissant, elles ont formé un gouvernement central confié d'abord à deux magistrats et ensuite à un seul (3). Long-temps les Achéens ont vécu paisibles, restant étrangers aux orages qui déchiraient leurs voisins (4). Entraînés un moment dans la guerre du Péloponèse, ils n'y ont joué que le rôle obscur d'auxiliaires (5) et quelques irruptions sur leur

---

(1) Thuc. hist. L. 5, c. 47 et 76.
(2) Str. Geogr. L. 8.
(3) Pol. htst. L. 2 et 5.
(4) Thuc. hist. L. 2. c. 9. Paus. in Ach.
(5) Thuc. hist. L. 1, c. 111. L. 2, c. 69. Diod. Sic. L. 16.

Digitized by

territoire en ont été la conséquence (1). Ils n'auraient jamais occupé de place dans les pages de l'histoire, s'ils n'avaient pas eu le malheur de se trouver dans la sphère d'ambition des successeurs d'Alexandre. Jaloux de leur indépendance et se sentant forts de leur union intérieure, ils ont osé tenter de maintenir leur liberté. Pausanias compare ces derniers efforts aux bourgeons qu'un reste de sève développe quelquefois sur un arbre prêt à périr (2). La comparaison est juste si on l'applique au corps entier de la Grèce, puisque la confédération des Achéens avait seule conservé la vigueur de la jeunesse; mais elle est fausse si on l'applique aux Achéens seulement, puisqu'aucun symptôme de caducité ne se faisait sentir chez eux. Cependant leurs forces étaient trop inégales; ils le sentaient et proposèrent aux autres Grecs et notamment à ceux du Péloponèse, de se confédérer avec eux: c'est ainsi que s'est formée la ligue achéenne, dernier effort des Grecs pour conserver un reste d'indépendance et peut-être ensuite la rétablir (3):

(1) Thuc. hist. L. 2, c. 25.

(2) Paus. in Ach.

(3) Pol. hist. L. 2. Plut. in Arat.

le génie d'Aratus a beaucoup contribué à à la former et c'est avec lui qu'elle a pris ses plus beaux développemens (1). Les Lacédémoniens, à peine échappés aux dissentions nées des tentatives mal conçues d'Agis pour redonner de la force aux anciennes institutions de sa patrie, ont été les seuls qui sont restés à peu près étrangers à cette ligue: ils y ont accédé quelques temps (2); mais cette union n'a été que de courte durée; s'aveuglant sur les dangers communs de la Grèce, ils n'ont pas tardé de retourner à leurs anciennes jalousies contre les Achéens, fomentées, sans doute, par les rois de Macédoine qui voyaient avec inquiétude cette ligue augmenter son influence (3). Les Lacédémoniens ayant fait alliance avec ces rois, les Achéens ont commis la faute d'accepter l'appui des Romains: bientôt ces protecteurs sont devenus des maîtres et avec la ligue achéenne a fini la liberté de la Grèce (4). Les Étoliens ont commis la même faute que les Lacédémoniens. Ils luttaient contre les

(1) Plut. in Ar. Pol. hist. L. 2. Paus. Cor.

(2) Tit. Liv. L. 35, c. 30 ad 37.

(3) Plut. in Ar.

(4) Paus. in Ach.

successeurs d'Alexandre et ont commis la même faute d'accepter les secours des Romains qui les ont empêché de s'unir à la ligue achéenne, parce que, méditant déjà l'asservissement de la Grèce, il importait à leurs desseins qu'elle ne se fortifiât pas.

La première confédération des Achéens avait été organisée sur des principes sages, puisqu'elle confiait des pouvoirs suffisans au gouvernement central; maïs les autres états du Péloponèse qui vinrent s'y réunir, se refusèrent à ce mode d'organisation et commirent la même faute qui avait ruiné toutes les confédérations de la Grèce. Leurs jalousies les ont portés à ne point créer de centre d'action revêtu d'un pouvoir suffisant. Aussi les Achéens en étendant leur confédération, loin d'accroître leurs forces dans la même proportion, en ont perdu, parce qu'un défaut d'ensemble paralysait toutes les démarches et, dès qu'elle n'a plus eu à sa tête des hommes d'un très-grand talent, capables de suppléer par les ressources de leur génie à ce qui manquait à l'organisation politique, cette ligue a perdu son énergie militaire et avec elle son influence. Née, pour ainsi dire, avec Aratus, elle a déchu après Philopœmen et a fini par

disparaître sous la domination romaine (1).

Corinthe, presque sans territoire, et située sur un sol peu fertile (2) n'aurait eu qu'une existence obscure si l'avantage de sa position, à l'isthme du Péloponèse, n'y avait pas attiré le commerce (3). Dans les temps les plus anciens, on dit qu'elle a été soumise à des rois; mais ceux qu'on nomme sont des personnages mythologiques; ce qui rend le fait douteux (4), d'autant plus qu'on indique son passage à l'état républicain à des temps bien reculés, puisqu'on le fait commencer avant l'institution des Olympiades (5). A l'exception de quelques intervalles où des tyrans ont usurpé un pouvoir peu durable (6), cette république a conservé son indépendance jusqu'aux temps des successeurs d'Alexandre qui, sans détruire en apparence la forme de son gouvernement, influaient sur elle au moyen d'une garnison (7). Corinthe en étant délivrée

(1) Tit. Liv. Epit. L. 52. Vell. Paterc. L. 1.

(2) St. Geogr. L. 8.

(3) Thuc. hist. L. 1, c. 13.

(4) Paus. in Cor.

(5) Herod. L. 5, c. 92.

(6) Plut. narr. amat. Arist. Polit. L. 5, c. 12. Herod. L. 3. Str. Geogr. L. 8. Dion. Hal. L. 3, c. 46.

(7) Plut. in Arat. Paus. in Cor.

Digitized by

par l'assistance des Achéens, s'unit à leur ligue (1); ce fut le dernier soupir de sa liberté: les Romains n'ont pas tardé de la sacrifier à ce qu'ils nommaient leur sécurité: ce peuple destructeur redoutait la position de cette ville sur deux mers; c'est l'unique motif qu'eux-mêmes ont osé donner de sa destruction (2).

On a peu de notions sur l'organisation de cette république; on sait seulement que le gouvernement y était aristocratique (3): les familles dominatrices élisaient dans leur sein un premier magistrat qui portait le même titre de Prytane qu'à Athènes on donnait à la fraction du Sénat chargée temporairement de gouverner (4): le peuple, presque toujours écarté des affaires publiques, n'était appelé à voter en assemblée générale que dans un très-petit nombre de cas. Des factions divisaient les familles dominatrices: aux tentatives répétées d'usurper la tyrannie, dont j'ai déjà parlé, se joignent, pour le prouver, les nombreuses colonies fondées par des émi-

(1) Arist. Polit. L. 5, c. 12. Paus. in Cor.

(2) Cic. de offic. L. 1. c. 11.

(3) Plut. in Dion. Herod. L. 5, c. 92. Sync. chron. p. 179.

(4) Paus. in Cor.

grations des partis vaincus et non pas envoyées pour les besoins du commerce, comme on aurait pu le supposer d'une république commerçante, si le témoignage des anciens n'avait pas été contraire (1); mais les luttes de ces factions ont frappé les individus sans nuire à la stabilité du gouvernement (2): ce dernier avait en lui un principe de force, parce que l'aristocratie y était constitutionelle et non pas l'exercice abusif d'un pouvoir usurpé par quelques individus qui faisaient taire les lois.

Le commerce aurait dû développer l'industrie manufacturière à Corinthe; mais les mêmes préjugés qui la comprimaient dans le reste de la Grèce y existaient, si Hérodote où je puise ce fait ne s'est pas trompé (3). On serait toutefois disposé à penser le contraire, d'après la perfection où plusieurs ouvrages d'arts ont été portés dans cette ville (4). Aucun historien ne nous fait connaître si le

(1) Plut. de sera numin. vind. Str. Geogr. L. 8. Diod. Sic. L. 15, c. 40, 57, etc. Thuc. hist. L. 1, c. 23 et 25. L. 2, c. 80. L. 7, c. 58.

(2) Polyœn. Stratag. L. 1, c. 41.

(3) Herod. L. 2, c. 167.

(4) Ath. deipn. L. 1.

Digitized by Google

commerce a seulement été appelé par la position géographique de Corinthe, ou si des mesures d'administration y ont aussi contribué. Toutes les questions économiques dont on sent de nos jours l'importance, sont restées étrangères aux écrivains de l'antiquité. Serait-ce comme mesure de ce genre qu'il était défendu aux Corinthiens de vendre aucun de leurs vaisseaux (1); mais si elle avait pour motif l'encouragement du commerce le but était manqué, car tout ce qui gêne l'emploi de la propriété nuit au développement de l'industrie.

Hors du Péloponèse, en remontant vers le nord, se trouvait la Phocide. Les habitans, secondés par un sol fertile, s'adonnaient à l'agriculture (2): ils sont restés long-temps étrangers aux partis qui divisaient la Grèce. C'est cependant là que s'est formé le premier germe de la guerre qui a porté les premières atteintes à sa liberté. Soit que cette guerre ait tiré son origine, comme Aristote l'a dit, d'une querelle pour un héritage, à laquelle les deux contendans ont eu l'art d'intéresser des peuples

---

(1) Herod. L. 6, c. 89.
(2) Paus. in Phoc.

voisins (1), ou, comme d'autres l'ont raconté, que l'envahissement de quelques terres consacrées au temple de Delphes l'ait provoquée (2), ou enfin qu'elle ait eu pour cause les antiques inimitiés qui existaient entre les habitans de Delphes et ceux du reste de la Phocide (3), c'est pendant la guerre connue sous le nom de *sacrée*, qui en a été le résultat, que s'est manifestée l'ambition de Philippe, roi de Macédoine : il y a trouvé un prétexte pour s'immiscer aux affaires intérieures de la Grèce et y faire entrer ses troupes (4).

On ne connaît pas l'organisation intérieure de la Phocide : les historiens n'ont commencé à en parler qu'au sujet de cette guerre qui a fini par la destruction de ses villes et le ravage de son territoire (5) : depuis lors, les Phocéens ne se sont plus relevés.

Au nord de la Phocide, une autre fédération de républiques formait la Bœotie ; elles discutaient leurs intérêts communs dans une

---

(1) Arist. Polit. L. 5, c. 4.
(2) Paus. Phoc. Diod. Sic. L. 16.
(3) Paus. in Phoc. c. 34. Thuc. hist. L. 1, c. 112.
(4) Justin. hist. L. 8.
(5) Paus. Phoc. Dem. de falsa legat.

diète centrale présidée par onze chefs ou *bœotarques*, élus chaque année, et qui joignaient aux pouvoirs civils le commandement des armées (1). Dès les temps les plus reculés, les Bœotiens se sont occupés de l'agriculture, puisque Hésiode, qui en a fait l'objet d'un poème, est né au milieu d'eux. D'après leur caractère, plus calme que celui des autres Grecs, si on en excepte les Spartiates, ils ont été moins accessibles aux dissentions qui ont déchiré la Grèce, et les factions qui se sont formées dans leur sein, n'ont jamais étendu leurs effets jusqu'à les éloigner de la culture de leurs terres (2): c'est à elle qu'ils ont dû l'aisance dont ils jouissaient. On observe chez eux le même mépris pour les arts que dans le reste de la Grèce. Une loi excluait des fonctions publiques tout homme qui les exerçait ou qui s'occupait d'un commerce quelconque et prolongeait même de dix années cette exclusion après qu'il y avait renoncé (3). Il paraît, par conséquent, que tous les citoyens pouvaient être

---

(1) Plut. in Pelop. Diod. Sic. L. 15, Thuc. hist. L. 4. c. 91.
(2) Str. Geogr. L. 9.
(3) Arist. Polit. L. 3, c. 3.

éligibles et que leur organisation était démocratique. Cependant l'oligarchie a fini par s'y établir; mais c'est par l'ascendant abusif qu'ont pris quelques familles, plutôt que par un changement positif dans les institutions. On n'a presqu'aucun renseignement sur l'organisation intérieure de la Bœotie, tant sous les rapports des pouvoirs attribués à la diète centrale que sous ceux des droits des citoyens. On n'en a pas davantage sur les lois qui la régissaient; aucun auteur ancien connu n'en a parlé. J'en remarque seulement une dans la compilation d'Ælien. Il dit, que l'exposition des enfans y était prohibée et que les parens trop pauvres pour les élever s'adressaient aux magistrats qui s'en chargeaient et les faisaient élever comme esclaves publics (1): cette loi est d'autant plus remarquable que chez la plupart des autres Grecs, même chez les Athéniens, l'exposition des enfans était tolérée (2).

Dans le nombre des républiques qui formaient cette fédération, était la ville de Thèbes dont on fait remonter la fondation

---

(1) Æl. var. hist. L. 2, c. 8.

(2) Plat. de rep. L. 5. Pet. leg. att. p. 144.

aux temps les plus reculés ; il paraît qu'elle est dûe aux Pélasges : c'est le lieu de la Grèce où les femmes ont conservé le plus long-temps l'usage de se couvrir d'un voile pour paraître en public, ne laissant paraître que les yeux (1). Insensiblement Thèbes a pris de l'ascendant sur la fédération (2) et quelques familles qui y avaient usurpé un grand pouvoir y ont introduit cette oligarchie abusive dont j'ai déjà parlé et qu'aucune loi n'avait consacrée. Ce sont elles aussi qui ont entraîné la Bœotie dans le parti des Perses, lors de leur expédition contre la Grèce, et qui ont ainsi préparé les malheurs de leur patrie (3) ; car la Grèce, libérée de ce danger, a cruellement puni cette défection (4). Le parti démocratique, appuyé par les Athéniens, a repris ensuite de l'ascendant (5) ; mais les maux qu'avait éprouvé la Bœotie, le désordre intérieur, né des partis toujours en présence, l'avaient affaiblie ; aussi n'a-t-elle eu depuis qu'un beau

---

(1) Dicæarch. de statu Græciæ apud Geogr. min. Huds. T. 2, p. 15 et 16.

(2) Xen. hist. gr. L. 5 et 6. Diod. Sic. L. 13.

(3) Herod. L. 9, c. 88.

(4) Just. hist. L. 11, c. 3. Paus. in Bœot.

(5) Demosth. in Lept. Pol. hist. L. 6. Diod. Sic. L. 6.

moment et elle l'a dû au génie d'Epaminondas: avec lui, les Bœotiens sont devenus redoutables; après lui, s'est éteint l'esprit guerrier qu'il avait su leur inspirer (1): car leur résistance, lors du siège de Thèbes par Alexandre, n'a été qu'un acte momentané de désespoir; leur peu de prévoyance antérieure le prouve (2).

L'Eubée, île voisine de ses côtes, a été long-temps habitée par des peuples qui formaient des républiques distinctes et ce sont leurs dissentions intestines qui les ont affaiblies (3). La ville de Chalcis, l'une de ces républiques, a eu, dès les temps les plus anciens, un commerce étendu, puisqu'on lui attribue la fondation des plus anciennes républiques grecques de l'Italie et de la Sicile (4); elle en a formé aussi sur les côtes de la Thrace (5).

On

(1) Just. hist. L. 6, c. 8. Diod. Sic. L. 15. Æl. var. hist. L. 7, c. 14.

(2) Diod. Sic. L. 17, c. 12. Arr. Exp. Alex. L. 1, c. 8.

(3) Diod. Sic. L. 16. c. 7. Demosth. de corona. Thuc. hist. L. 1, c. 15.

(4) Thuc. hist. L. 6, c. 3 et 4. Str. Geogr. L. 5 et 6. Diod. Sic. L. 14, c. 14.

(5) Str. Geogr. L. 10. Plut. amat. narrat.

On connaît peu de chose sur l'organisation intérieure de toutes ces petites républiques. Au milieu des factions qui les agitaient, quelques familles plus influentes par leurs richesses, leur popularité ou leurs talens, y ont introduit un pouvoir oligarchique d'usurpation, plutôt que constitutionnel (1). Il s'y est formé, dit Aristote, une classe d'individus sous le nom d'*hippobotes*, qui s'étant chargés de former à leurs frais un corps de cavalerie, en ont pris le motif d'usurper d'immenses pâturages au détriment de l'agriculture (2). Les Athéniens ont de bonne heure étendu leur influence sur les peuples dont les divisions paralysaient les moyens de résistance (3) et ont fini par y dominer (4), et, comme partout, ils y ont favorisé le parti démocratique (5).

La Thessalie formait, au nord de la Bœotie, une autre fédération, ou, plutôt, une simple agglomération de républiques, puisque le vœu de la majorité dans la diète centrale

---

(1) Arist. Polit. L. 5, c. 4.

(2) Arist. Polit. L. 4, c. 2. Hesych. voce *ippobotai*.

(3) Œsch. in Etos. Diod. Sic. L. 12.

(4) Herod. L. 5, c. 77.

(5) Arist. Polit. L. 5, c. 4 et 6.

n'était obligatoire que pour celles qui y avaient adhéré (1). L'oligarchie, qui s'était développée dans le sein de chacune d'elles (2), contribuait beaucoup à faire conserver ce système vicieux, parce que les familles qui avaient usurpé le pouvoir craignaient qu'un gouvernement central ne s'opposât aux abus qu'ils pouvaient se permettre (3). L'extrême division d'intérêts, conséquence d'une pareille organisation, ne permettait aux Thessaliens ni force publique, ni moyens de résistance au dehors; aussi Philippe de Macédoine les a soumis sans efforts (4).

Sous plusieurs rapports, les Thessaliens ressemblaient aux peuples de la Germanie. Comme eux, ils tenaient avec tenacité à leurs habitudes (5); ils aimaient leurs chevaux: l'homme en présentait un à son épouse le jour de ses noces, orné de tout son équipage militaire (6): un tel présent aurait été plus

---

(1) Thuc. hist. L. 4, c. 78. Diod. Sic. L. 18. Tit. Liv. L. 35, c. 31. L. 36, c. 8.

(2) Thuc. hist. L. 4, c. 78.

(3) Thuc. hist. L. 4, c. 78.

(4) Diod. Sic. L. 16. Just. hist. L. 7, c. 6.

(5) Ath. deipn. L. 14.

(6) Æl. de anim. L. 11, c. 34.

naturel de la femme à son mari. Leur cavalerie avait de la réputation et la race de chevaux qu'ils élevaient était estimée (1). A ces traits de ressemblance doit être ajouté le goût pour la table qu'ils portaient, comme eux, au-delà des bornes (2), et, peut-être aussi, leur respect religieux pour les cigognes (3), si remarquable encore chez le vulgaire en Allemagne.

Pendant que l'oisiveté et les plaisirs occupaient leur existence, la culture de leurs terres était exécutée par des serfs dont la condition paraît avoir été plus dure que celle des Hilotes, puisque ces derniers, liés au sol, ne pouvaient pas en être séparés par les Lacédémoniens dont ils dépendaient, au lieu qu'en Thessalie les serfs pouvaient être vendus séparément et dépendaient, sous tous les rapports, des caprices de leurs maîtres (4). Aussi ont-ils saisi toutes les circonstances qu'ils ont crues favorables pour secouer le joug; mais ces efforts, toujours infructueux, n'ont

---

(1) Pol. hist. L. 4. Herod. L. 7, c. 196.

(2) Ath. deipn. L. 13 et 14.

(3) Pl. hist. nat. L. 10, c. 23. Plut. de Iside.

(4) Arist. Polit. L. 2, c. 9.

fait qu'aggraver le poids de leurs maux (1).

Dans quelques cantons, le peuple s'était soumis volontairement au servage et jouissait d'une condition plus douce : il était attaché à la glèbe et ne pouvait pas être séparé du sol; la redevance que ces cultivateurs devaient à leurs maîtres était aussi fixée par des réglemens (2). On ignore les causes qui ont pu les porter à un pareil abandon de leur liberté; mais il est vraisemblable que c'est le peu de sécurité dont ils jouissaient qui les aura conduits à se procurer, au moyen de ce sacrifice, la protection de quelques hommes puissans (3).

Les institutions des Thessaliens sont très-peu connues : les écrits de Cratinus qui en avait fait un traité particulier sont perdus (4). Il aurait été à désirer de connaître comment le servage assez dûr, qui paraît avoir existé chez eux, pouvait se concilier avec une agriculture tellement florissante que le pays fournissait au commerce d'exportation un excédent de denrées (5). Chez les Spartiates, l'opi-

(1) Arist. polit. L. 2, c. 7.

(2) Ath. deipn. L. 6. Thuc. hist. L. 12.

(3) Le même motif à multiplié les serfs au moyen âge (De l'Econ. publ. et rur. des Celtes, etc. p. 94).

(4) Ath. deipn. L. 14.

(5) Xen. hist. gr. L. 6.

nion publique conservait à la redevance des Hilotes un taux régulier et modéré qui leur assurait un certain bien-être. Lors même qu'une institution pareille aurait existé en Thessalie, elle n'aurait pas pu avoir les mêmes effets, puisque la possibilité que le serf fût séparé du sol rendait sa position précaire et ne lui permettait aucun attachement pour des champs que, dans tous les instans, il était exposé à quitter.

Les Ætoliens étaient une autre fédération de républiques. Placés sur les côtes de l'Adriatique, ils sont restés long-temps étrangers au reste de la Grèce dont ils n'étaient, pour ainsi dire, connus que par leurs pirateries (1). Il paraît qu'ils ont été long-temps déchirés par des factions intestines (2); cependant ils avaient une diète centrale, comme les autres confédérations; mais sans force pour se faire obéir, ses décisions n'étaient obligatoires que pour ceux qui y avaient adhéré. Un chef électif y présidait et prenait, en temps de guerre, le commandement des troupes (3). Un régle-

---

(1) Thuc. hist. L. 1, c. 1.

(2) Thuc. ibid.

(3) Str. Geogr. L. 10.

ment assez sage lui défendait d'émettre son opinion lorsqu'on discutait dans l'assemblée générale la question de la guerre ou de la paix (1).

Ce peuple jaloux de son indépendance, la voyant menacée par les successeurs d'Alexandre, commit la faute de se lier avec les Romains, qui se servirent d'eux pour sapper la puissance de ces rois; mais les Ætoliens virent bientôt que de pareils alliés devenaient des maîtres, et voulurent d'abord esquiver, puis briser le joug dont ils se voyaient menacés. Tant que les Romains ont été occupés de leur lutte avec la Macédoine, ils les ont ménagés, mais ce royaume une fois conquis, ils redoutèrent l'énergie naturelle des Ætoliens, et les asservirent, non sans avoir rencontré de grandes résistances. Avec plus d'union et de prévoyance, les Ætoliens auraient pu arrêter le développement de la domination romaine sur la Grèce. Ils l'auraient pu surtout, si au lieu de se livrer à des jalousies contre les Achéens, ils avaient concerté avec eux, qui le demandaient, un ensemble d'opérations. Mais loin

(1) Tit. Liv. L. 35, c. 25.

Digitized by

d'adopter un système aussi sage, et sans doute entraînés par les instigations d'agents secrets des rois de Macédoine et des Romains, qu'ils avaient à leur insçu dans leur sein, ils ont contrarié les vues de cette ligue; seul moyen qui restait à la Grèce de rester libre (1).

Je ne fais aucune mention des Macédoniens: puisqu'ils n'ont jamais été partie intégrante de la Grèce, et n'ont eu de rapport avec elle, que depuis le moment où leur roi Philippe s'est immiscé dans ses affaires.

De l'Ile de Crète.

L'île de Crète, sans avoir fait partie aussi intégrante de la Grèce, que les îles de l'Archipel, a constamment eu des rapports multipliés avec elle, et même une partie de sa population était grecque d'origine (2); par sa position géographique, elle paraît, en outre, devoir lui appartenir. Les plus anciens écrivains parlent de l'état florissant de cette île (3). Homère y comptait quatre-vingt-dix villes, habitées par des peuples d'origine différentes:

---

(1) Pol. hist. L. 4.
(2) Herod. L. 7, c. 171.
(3) Hes. Theog. v. 972.

on y voyait, dit-il, des Grecs *achaioi*, des indigènes, des Sydoniens *Kidônes*, des Doriens et des Pelasges (1); ainsi dès ces temps-là, cette île était divisée en plusieurs corps politiques, étrangers les uns aux autres, et dont les intérêts, pouvaient difficilement être les mêmes. Ce qui explique le peu d'union qui a existé entr'eux, et les guerres qui en ont été les conséquences naturelles; de là aussi, les haines nationales, les vengeances et les réactions, dont parlent les écrits des anciens (2). On peut s'expliquer par elles le nombre des Crétois, qui s'expatriaient pour aller servir comme mercenaires, chez les autres peuples (3); il fallait en effet, qu'un mal-être intérieur les y portât à une époque, où le service étranger offrait peu d'attraits, parce que tous les citoyens étant militaires, on n'accordait à ces hommes soudoyés, qu'un rang très-inférieur dans les armées, et aucune considération. Aux époques plus récentes, quelques états de la Grèce, amolis et dégénérés, accordèrent à cette classe d'hom-

(1) Hom. Œd. L. 19, v. 173.

(2) Pol. hist Plut. de frat. am. L. 4 et 6, exc. legat. c. 45.

(3) Paus. in Mess.

mes, une plus grande importance, parce qu'ils eurent besoin d'elle pour remplacer dans les armées, des citoyens énervés, qui redoutaient la fatigue des camps. Si le service étranger des Crétois, n'avait commencé qu'alors, on aurait pu soupçonner que l'ambition de jouer un rôle, avait décidé quelques-uns d'eux, à tenter ce moyen de fortune, mais puisqu'il a existé en des temps bien antérieurs, il faut considérer ces expatriations, comme ayant eu un tout autre motif, et comme un résultat des dissentions qui agitaient leur île. Toujours armés et en guerre entr'eux, ils avaient acquis dès l'enfance, l'habitude de cet art terrible des surprises, si recherché dans les armées, si destructeur par ses résultats (1). Obligés de se prémunir contre les pièges de leurs voisins, entraînés par leurs passions vers le désir de leur en tendre, ils savaient mieux que personne, dresser des embuches, concerter des attaques nocturnes, se multiplier par des attaques combinées, et c'est surtout par des services de ce genre, qu'ils ont joué un rôle dans les armées grecques. Ce même esprit

---

(1) Pol. hist. L. 4.

militaire, et les ressources qu'il leur fournissait, ont contribué à la longue résistance qu'ils ont opposée aux Romains, avant d'être entièrement soumis (1); leurs dissentions les auraient livrés au premier occupant, si leur état d'insulaire et leur caractère belliqueux, ne les avaient pas protégés (2).

Dès qu'on remonte au-delà des époques historiques, l'île de Crète devient le berceau des fables. On y voit Minos, législateur d'une partie de l'île, sortir d'une caverne pour promulguer ses lois, au nom de Jupiter (3), qui, lui-même, est né dans une caverne de cette île, et y a son tombeau dans un autre lieu (4). On y voit ce même Minos, devenir ensuite le juge suprême des enfers, tout autant d'allégories, où l'antiquité enveloppait, à une certaine époque, ses connaissances astronomiques, bases de son culte ; mais que Minos ait réellement existé, et soit l'auteur des lois qu'on lui at-

---

(1) Vell. Paterc. L. 2.

(2) Arist. Polit. L. 2, c. 10.

(3) Str. geogr. L. 10.

(4) Meurs. op. T. 3, p. 403. Ce tombeau de Jupiter rappelle celui d'Osiris, en Ethiopie et en Egypte, il est sans doute la même allégorie cosmique introduite en Crète par les Éthiopiens, anciens habitans d'une partie de cette île.

tribue, ou qu'il soit un personnage mythologique, il n'en reste pas moins constant, qu'il a existé dans une portion de l'île, dont l'étendue n'est pas bien connue, une organisation politique, semblable, sous plusieurs rapports, avec celle des Spartiates, et dont on le disait le créateur. Plusieurs personnes ont même pensé, que Lycurgue y avait puisé les bases de son système; mais, ainsi que je crois l'avoir démontré, son rôle a plutôt été celui de simple réformateur des institutions de sa patrie, que celui de créateur d'un système nouveau; ainsi, l'existence des mêmes institutions à Sparte et en Crète, doit avoir une source commune où ces peuples les auront puisées. En effet, on voit des Doriens dans le nombre des peuples, qu'Homère et d'autres écrivains, disent avoir anciennement habité cette île (1), sans compter les établissemens postérieurs qu'ils y ont formés ensuite (2). Il est à remarquer. qu'Homère ne parle de Minos, que comme d'un fils de Jupiter, établi juge aux enfers, et ne dit nulle part, qu'auparavant il avait été un

(1) Hom. Od. L. 19, v. 173. Diod. Sic. L. 4, c. 60.

(2) Diod. Sic. L. 5, c. 80. Str. geogr. L. 10. Arist. polit; L. 2. c. 8.

homme, et avait reçu cette fonction comme récompense (1); ainsi, l'opinion qui l'a fait législateur de la Crète, est postérieure à ce poète. Ceci viendrait encore à l'appui de ma conjecture, que les institutions qu'on attribue à lui et à Lycurgue, étaient celles d'un peuple qui les a portées avec lui, en s'établissant dans une portion de la Grèce, dans l'île de Crète (2).

D'après ce qui est connu des institutions des Crétois, on y cherchait, comme à Sparte, à consolider l'égalité politique, au moyen de l'éducation (3) et des repas communs, dont le trésor public faisait les frais (4). L'esprit militaire était encouragé par des exercices gymnastiques (5). Mais l'égalité primitive, dont on avait cru assurer la durée par ces institutions, a bientôt été rompue par la disproportion des fortunes, née du droit de pos-

(1) Hom. Od. L. 11, v. 567.

(2) Quelques anciens ont soupçonné qu'elles avaient été introduites en Crète, par des colonies venues de Sparte (Arist. Polit. L. 2, c. 8. Polyb. hist. L. 4. Ephor. in Str. geogr. L. 10); s'ils avaient dit, par des Doriens, ils auraient eu raison, puisque ceux-ci ont été les ancêtres des Spartiates.

(3) Str. geogr. L. 10.

(4) Arist. Polit. L. 2, c. 8 et 10. Str. geogr. L. 10.

(5) Arist. Polit. L. 7, c. 2.

séder, qui n'avait reçu aucune limite (1), inégalité que les gains du commerce augmentaient journellement (2). Aussi, comme Polybe le fait observer, les repas communs, à peine possibles chez un peuple pasteur et sans luxe, ne pouvaient pas se concilier, non plus que les autres institutions pareilles, avec les habitudes des Crétois, en opposition avec les mœurs; or dès qu'une loi prescrit des devoirs, qui sont en contradiction avec les usages reçus; elle est nuisible, parce que tout invite à la violer, et que ce contraste démoralise nécessairement les hommes; les Crétois, ajoute-t-il, en sont une preuve (3).

Ces institutions ont eu les mêmes conséquences en Crète qu'à Sparte. Pendant que les hommes libres vivaient dans l'oisiveté, de nombreux serfs ou esclaves, cultivaient la terre, s'occupaient des arts, et même faisaient le commerce, car tout leur étaient permis, excepté le port d'armes et les exercices gymnastiques (4). Mais faisaient-ils seuls le

---

(1) Polit. hist. L. 6.

(2) Pol. ibid.

(3) Pol. hist. L. 6.

(4) Ar. Polit. L. 2, c. 9.

commerce, ou la navigation étant honorée, déterminait-elle aussi des hommes libres à s'y livrer? le commerce n'y a-t-il commencé qu'avec l'inobservance des anciennes institutions, ou cette inobservance est-elle née de l'extension du commerce? ce sont autant de questions qu'il est difficile de résoudre. Il est certainement dans la nature du commerce, de détruire par ses communications étendues et multipliées, tous les angles saillans des caractères nationaux; mais chez les Crétois, il n'a pas eu une influence aussi grande; ce qui ferait penser que les hommes libres s'en occupaient peu, et en effet, s'ils s'y étaient davantage adonnés, il y en aurait eu moins qui se seraient expatriés, pour aller porter les armes chez les nations étrangères; et si des crises intestines les avaient contraint à s'expatrier, ils auraient choisi pour azyle, des lieux où ils auraient pu exercer le même genre d'industrie.

Nous ignorons l'origine première des serfs nombreux qui peuplaient cette île, et qu'Aristote nomme *periæci* (1). Étaient-ils les descendans de quelque ancienne nation sub-

---

(1) Arist. Polit. L. 2, c. 10.

juguée par des guerriers, qui ont envahi l'île, ou descendaient-ils d'esclaves achetés, qui ont augmenté par leur multiplication naturelle, et par des importations successives. L'une et l'autre origine peut être vraie, mais la première est davantage probable, et elle assimilerait ces periœci aux Hîlotes des Spartiates. Je serais d'autant plus disposé à préférer cette opinion, que les esclaves proprement dits, étaient distingués dans cette île, par le nom particulier de *Chrysonetai* (1). Les *periœci* que d'autres ont nommés *Aphamiotai* et *Clarotai* (2), étaient de véritables serfs, attachés à la glèbe, qui payaient une redevance pour les terres qu'ils cultivaient (3). Une portion en appartenait au propriétaire, l'autre était versée au trésor public (4). C'est sur cette dernière sans doute, qu'étaient prélevés les frais d'administration et ceux de ces repas communs, où on avait eu l'idée d'enchaîner le luxe, et qui, après le changement des mœurs, sont devenus une institution

---

(1) Ath. deipn. L. 6.

(2) Ath. Deipn. L. 6. Poll. onom. L. 3, c. 8.

(3) Arist. Polit L. 2, c. 10.

(4) Arist. ibid.

monacale, inutile à l'état et à charge aux individus. Suivant Aristote, ces serfs n'ont pas été dangereux pour les Crétois, comme les Hilotes pour les Lacédémoniens, et les Pénestes pour les Thessaliens, parce que tous les peuples de l'île avaient adopté la même politique, relativement à leur serfs; dès lors, ces derniers n'auraient trouvé de l'appui chez aucune d'elles pour leurs révoltes (1).

Il aurait été intéressant de connaître la proportion dans laquelle ces serfs cultivateurs, payaient leurs redevances, et ce qu'il leur restait de la récolte : il aurait aussi fallu savoir, si des lois les garantissaient de la rapacité de leurs propriétaires, comme à Lacédémone, ou s'ils étaient soumis à tous les maux du servage. Enfin il aurait été utile de connaître, les obligations auxquelles étaient soumis ceux d'entr'eux qui se livraient aux arts et au commerce, et s'ils dépendaient seulement de la république, ou s'ils étaient dans la dépendance d'un propriétaire qui profitait de leur industrie. Toutes ces questions d'un si grand intérêt, ont été négligées par les anciens, dont les écrits nous restent.

Cette

(1) Arist. Polit. L. 2, c. 7 et 9.

Digitized by Google

Cette île anciennement habitée, a éprouvé les inconvéniens du long séjour des hommes, les cimes de ses monts se sont décharnées, la végétation en a disparu. Théophraste attribuait déjà à cette cause le froid qu'on y éprouvait de son temps, plus rigoureux que n'aurait dû le comporter sa latitude (1). De nos jours, la chaîne centrale se couvre de neiges, qui résistent aux chaleurs de l'été: les vallons élevés qui séparent les cimes trop froids pour l'olivier, servent d'asile aux descendans des anciens Crétois qui, défendus par leur position, bravent la puissance des Turcs, et conservent un reste d'indépendance. Malheureusement on dit qu'ils ressemblent sous beaucoup de rapports, au portrait que Polybe a tracé de leurs ancêtres (2).

Considérations sur les causes de la décadence de tous les gouvernemens de la Grèce.

Le précis que je viens de tracer de tous les peuples qui composaient la Grèce, prouve

(1) Theoph. de ventis.

(1) Pol. hist. L. 4.

les immenses lacunes qui existent dans son histoire, sous le rapport surtout de ses institutions. Maint écrivain dit l'avoir écrite, et n'a fait réellement que retracer quelques allégories des temps mythologiques, et le narré des événemens du période bien court, qui embrasse l'invasion des Perses, et les rivalités d'Athènes et de Sparte, qui se terminent par la chute de toutes ces républiques ébranlées par les successeurs de Philippe, et subjuguées ensuite par les Romains. Mais rien de ce qui concerne les institutions de la plupart de ces peuples n'est connu; celles même qui le sont le plus, présentent des obscurités impossibles à résoudre, au point qu'on ignore les moyens de concilier les assertions disparates des anciens, sur le mode de posséder, établi chez les Spartiates. Connaît-on une nation lorsqu'on ignore les choses les plus essentielles de son organisation sociale? peut-on écrire son histoire lorsqu'on n'en peut décrire que les événemens d'une seule époque? La saine critique exigerait qu'on ne présente ce qui en est connu, que comme des fragmens d'un vaste tableau, dont la majeure partie a péri par le ravage des siècles.

Ce que j'ai dit, montre la Grèce entière,

composée de plusieurs agglomérations, indépendantes les unes des autres. Aucune confédération générale ne les unissait entr'elles, aucun pouvoir central ne liait en un faisceau tous ces intérêts partiels, pour en former une volonté commune, il n'y avait pas même des assemblées générales de la Grèce, où les intérêts généraux pussent être discutés, car nous verrons bientôt que le tribunal des Amphictions, auquel quelques personnes ont attribué ce rôle, était loin d'y ressembler. C'est ce défaut de centralisation, qui a causé tous les maux de la Grèce: chacune des fractions dont cette nation était composée, voulant jouir de la plénitude de son indépendance, et bornant toute sa politique dans les limites rétrécies de son territoire, n'a rien voulu considérer au-delà. Ce qui gênait ses vues étroites lui paraissait une hostilité, et de tous ces froissemens multipliés, il est résulté que les Grecs ont employé à s'entre-détruire, tous les élémens de leur force. Ils n'ont jamais senti, qu'en les confondant dans un intérêt commun, ils obtiendraient de la stabilité au-dedans, et de la prépondérance extérieure. Il existait des partis dans tous ces petits états, quelques familles ont voulu s'as-

surer la plus forte portion du pouvoir, et ont cherché à fonder une oligarchie, tandis que la majorité des citoyens, qui se voyait dépouillée de ses droits, tendait à les ressaisir en rétablissant la démocratie. Il en est résulté des luttes souvent ensanglantées, où les partis ont appelé des voisins à leurs secours et multiplié les réactions; au milieu de ces déchiremens, un concours de circonstances a porté vers un grand développement de puissance, deux de ces républiques, Athènes et Sparte qui, non contentes de leur état prospère, ont voulu étendre leur ascendant autour d'elles. C'est alors que la Grèce aurait du sentir plus que jamais, combien un pouvoir central, qu'elle n'avait pas, lui aurait été nécessaire, puisqu'il aurait pu comprimer cette ambition à sa naissance, en lui opposant une volonté commune. Elle aurait prévenu de cette manière, les maux qui sont nés des luttes de ces deux républiques devenues rivales, parce que leurs ambitions se gênaient mutuellement. Elles l'ont entraînée dans leurs querelles, parce que chacun de ses états, devenu trop faible pour maintenir isolément son indépendance, a dû rechercher l'appui de l'une ou de l'au-

Digitized by Google

tre de ces grandes républiques ; Sparte, dont les institutions tendaient vers l'aristocratie, soutenait leurs factions oligarchiques, tandis qu'Athènes, où le gouvernement était livré à tous les abus d'une démocratie mal organisée, favorisait les factions populaires (1). Les réactions de ces partis tour à tour comprimés et oppresseurs, d'après les chances de la guerre, ont achevé l'affaiblissement de tous ces petits états. C'est donc dans le défaut de pouvoir central que je vois l'origine des revers qui ont entraîné la chute de la Grèce. Plusieurs écrivains de cette nation l'ont senti, mais ils sont d'une époque où elle était sous la domination romaine, j'ignore si avant eux, d'autres auteurs dont les ouvrages sont perdus, ont donné des conseils semblables à leurs concitoyens, trop aveuglés par leurs passions pour les écouter.

On a prétendu que Périclès avait eu l'intention d'élever Athènes à ce gouvernement

---

(1) Thuc. hist. L. 3, c. 82. L. 5 : c. 81 et passim. Diod. Sic. L. 12. Cette tendance des deux républiques est bien marquée dans la conduite des Spartiates envers les Athéniens, lorsqu'ils ont envahi momentanément leur ville, la première opération qu'ils y ont fait, a été l'établissement de l'oligarchie. (Just. hist. L. 5, c. 8.).

central (1). J'ignore si cet homme a conçu un plan aussi vaste, et j'en doute, car dans toute sa conduite connue, il a montré plus d'ambition que de cet esprit de suite qui crée et consolide un grand projet. Mais s'il l'avait réellement eu et réalisé, il n'aurait pas créé le gouvernement central qui aurait pu donner de la force à la Grèce, il l'aurait seulement soumise aux intérêts d'Athènes, ce qui n'était pas la même chose il s'en fallait de beaucoup. C'est précisément l'ambition qu'Athènes a eue de jouer ce rôle, qui a éveillé la jalousie de Sparte et fait naître les luttes qui ont épuisé la Grèce et préparé ses fers (2).

Le simulacre de ce pouvoir central, existait dans le corps des Amphictions, tribunal composé des députés des différens peuples de la Grèce (3), mais il était sans pouvoir pour faire exécuter ses décisions, et son institution était plutôt religieuse que civile, puisque sa principale destination était relative aux choses qui concernaient le temple de

(1) Plut. in Per.

(2) Thuc. hist. L. 1.

(3) Herod. L. 7, c. 200. Æsch. de falsa legat. Str. geogr L. 9.

Digitized by Google

Delphes (1): le titre même *hieromemnonoi*, *conservateurs des choses sacrées* que prenait le chef de chacune des députations dont il était composé, le prouve suffisamment (2). Aussi les Romains, si jaloux de détruire chez les peuples tombés sous leur pouvoir, toutes les institutions favorables à la liberté, et qui pouvaient en rappeler le souvenir, ont-ils laissé subsister l'Amphictionat, dont ils connaissaient le peu d'influence politique (3). Sa création remonte aux temps les plus anciens de la Grèce, et son origine est enveloppée dans les ténèbres des temps mythologiques (4); on ignore les véritables motifs qui l'ont fait établir. Aurait-il eu primitivement des moyens de force qu'il a perdus ensuite, je ne le pense pas, car il en serait resté quelques traces, et il est certain que

---

(1) Herod. L. 5, c. 62. Str. geogr. L. 9. Œsch. de falsa legat. Ste. Croix anc. colon. p. 83.

(2) Suid. voce hieromemnonoi. On trouve le même titre dans plusieurs républiques d'origine grecque, qui certainement n'avaient aucun droit de fournir des députés au tribunal des Amphictions (Sestini lett. numism. T. 1, p. 21 et seq.); on ne peut former que des conjectures sur les fonctions, sans doute analogues, de ces magistrats.

(3) Paus. in Phoc.

(4) Harpocr. voce *amphiet.* Paus in Phoc.

dans les temps connus de la Grèce, son autorité, plus d'opinion que réelle, n'imposait qu'à ceux qui se sentaient trop faibles pour refuser d'y obéir. Pour donner aux Amphictions un ascendant utile, il aurait fallu qu'au lieu d'être un simple tribunal, où le faible demandait justice lorsqu'il était opprimé, et dont les décisions restaient souvent inexécutées (1), il eut été investi d'une force exécutive, consentie par la Grèce entière: il aurait fallu aussi que tous les peuples y eussent été également représentés, et non pas quelques-uns seulement: cette amélioration aurait donné une force de plus à la Grèce, sans toutefois la rendre invincible, comme Aristote l'a pensé (2), car tous les inconvéniens d'une fédération qui manque d'un gouvernement central, auraient également existé; l'Amphictionat n'aurait jamais été qu'un tribunal qui, en faisant réparer les torts de peuple à peuple, aurait prévenu les guerres de peuple à peuple, mais il n'aurait pas donné à la Grèce un centre commun d'actions, à moins que son institution

(1) Paus. in Phoc. Diod. Sic. L. 16.
(2) Arist. Polit. L. 7, c. 7.

n'eut été changée. C'était peut-être l'opinion d'Aristote, qu'il fallait donner cette attribution à l'Amphictionat, mais il aurait fallu l'organiser sur des bases d'une représentation plus égale.

Ce tribunal amphictionique, insuffisant pour le salut de la Grèce, a contribué indirectement à sa ruine, puisqu'une de ces décisions inexécutée a servi de cause ou de prétexte à la guerre sacrée: le roi Philippe s'en est servi pour couvrir ses vues d'ambition, en se présentant comme un vengeur des droits méconnus de ce tribunal (1). Jusques à lui la Macédoine, frontière de la Thessalie, n'avait été connue des Grecs que par des guerres partielles et de peu de conséquence; ils la regardaient comme étrangère à leur nation (2). Philippe la fit sortir de son obscurité. Elevé chez les Grecs où il avait séjourné comme otage, il avait appris à les connaître

(1) Paus. Phoc.

(2) D'après les observations modernes sur les traces qui restent de la langue des Macédoniens, elle paraît s'être conservée chez les Albanais actuels: plusieurs autres rapprochemens indiquent aussi qu'ils en descendent et les Albanais se distinguent encore des Grecs. *Ann. des Voy. T.* 3, *p.* 145 *et suivantes.*

Digitized by Google

et c'est dans la maison d'Epaminondas, où il avait vécu, qu'il a puisé son instruction et de l'expérience (1); mais, sans des talens supérieurs, il n'en aurait pas tiré le même parti. Il a su inspirer aux Macédoniens, abattus par de fréquens revers, une audace qu'ils n'avaient jamais connue et il a eu l'art de la fortifier en facilitant leurs succès au moyen de l'or qu'il avait l'art de semer auparavant chez les ennemis. Adroit à découvrir les penchans secrets des hommes influens, il y puisait des moyens de se rendre nécessaire aux partis qui déchiraient la Grèce et tous les pas qu'il y faisait étaient présentés comme un service qu'il y venait rendre, s'annonçant comme le réparateur des torts dont il avait été souvent l'instigateur secret; c'est ainsi qu'il a eu l'adresse de se faire appeler lors de la guerre sacrée, pour donner force à l'exécution de l'arrêt méconnu des Amphictions. Une fois mêlé aux affaires de la Grèce, il n'a pas tardé à se faire nommer commandant de toutes ses forces pour une guerre projetée contre les Perses. Bientôt ces républiques n'eurent plus qu'une ombre d'indépendance qu'il

---

(1) Diod. Sic. L. 16.

Digitized by Google

ménageait pour mieux couvrir ses vues, mais il est mort avant l'entier développement de ses projets (1). On ne connaît cet homme et ses actions que par les écrits des Grecs qui, naturellement partiaux, ont plutôt laissé apercevoir que fait connaître les talens qu'il avait, et se sont principalement attachés à relever ses défauts. On voit, dans leur nombre, l'accusation de s'être entouré d'hommes corrompus, lui attribuant de les avoir appelés vers lui, parce que ses mœurs étaient dissolues (2). Il paraît bien plus probable qu'il l'a fait par calcul, parce que cette espèce d'hommes était la plus convenable à ses vues d'ambition. Ce n'est pas en attirant autour de lui les hommes les plus estimables de la Grèce qu'il serait parvenu à y faire pénétrer son or pour y acheter des partisans et ouvrir ainsi une route frayée à ses troupes. Alexandre son successeur a marché sur ses traces, mais avec un caractère plus franchement audacieux : c'est par des projets guerriers plus que par la corruption qu'il a consolidé son ascendant. Élu d'abord chef par

(1) Justin. hist. L. 8.

(2) Ath. deipn.

les Thessaliens (1), il est parvenu à décider les députés du reste de la Grèce, réunis à Corinthe, à le choisir pour commander en chef toutes les forces contre les Perses (2): on sait le vaste ébranlement qu'il a produit dont il n'est resté à ces républiques que l'épuisement de leurs forces, qui les a mises à la merci de qui voulait les dominer. Ses successeurs, qui se sont partagés ses dépouilles, ont continué à vouloir exercer la même influence. Les rois de la Macédoine tendaient à y dominer ; ceux de l'Asie mineure, jaloux de l'accroissement de force qui en aurait résulté pour eux, ont cherché à leur susciter des résistances. De son côté, la ligue des Achéens, vivement attachée à l'indépendance de sa patrie, a fait tous ses efforts, mais en vain, pour leur opposer une barrière.

Sa prudence avait déjà éteint, en partie, les rivalités et les haines invétérées qui empêchaient les Grecs d'unir leurs efforts : peut-être serait-elle parvenue à leur persuader que de leur union seule pouvait naître cette liberté qu'ils aimaient encore et qu'elle aurait

(1) Just. hist. L. 11, c. 2.

(2) Diod. Sic. L. 17, c. 4. Arr. Exp. Alex. L. 1, c. 1.

Digitized by

réussi à former de la Grèce entière une république fédérative, si les Romains, qui portaient déjà leurs vues d'ambition sur ces contrées et dont l'art principal était celui de désunir les peuples afin d'atténuer leurs moyens de résistance, n'avaient pas ranimé par leurs intrigues les fermens presque éteints des anciennes discordes. L'œuvre des Achéens fut anéantie ; eux-mêmes succombèrent et la Grèce ne se releva plus (1). Toutefois l'amour de la liberté n'y a jamais cessé d'exister, puisqu'il y existe encore, mais les efforts désunis qui ont eu lieu à diverses époques (2) ont été des mouvemens passagers, prompts comme les sensations de ce peuple, mais sans suite, parce que leurs dominateurs ont eu toujours soin d'entretenir la désunion chez eux.

---

(3) Paus. in Ach. Pol. hist.

(4) Diod. Sic. L. 17, c. 62 et 63.

Digitized by Google

L'impression était parvenue à la page 205, lorsque l'auteur fut enlevé, le 17 Décembre 1824, aux sciences, à sa famille et à ses amis. Le manuscrit étant achevé, on a pu terminer l'impression ; mais le lecteur ne doit pas oublier que l'auteur n'a pu revoir cette portion de son travail.

Digitized by

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Des colonies des Grecs.

RIEN ne prouve mieux combien sont peu certaines les notions que nous ont transmises les historiens de la Grèce sur les époques reculées de leur patrie que l'obscurité dont est enveloppé le souvenir de ses anciennes colonisations. La plupart, suivant eux, remontent aux temps mythologiques, dès lors fabuleux; ce sont des fils de dieux qui en ont fondé la plupart, et ils en fixent l'époque au même temps où d'autres traditions peignent la Grèce peuplée par des sauvages; mais les dieux n'ont pas de fils, et les sauvages n'envoient pas des colonies; il faut, par conséquent, chercher dans un autre état de choses les motifs qui ont fait fonder par les anciens Grecs toutes celles qui leur sont attribuées.

D'après le témoignage d'Hérodote et d'autres écrivains, il y en avait un grand nombre sur les côtes les plus reculées de la Mer Noire, notamment à l'embouchure des fleuves qui s'y jettent, et plusieurs d'entr'elles devaient

Digitized by Google

être bien anciennes, puisque, de leur temps, elles avaient à peu près oublié la langue de leurs ancêtres (1). C'est principalement par le gout que leurs habitans avaient conservé pour l'agriculture qu'on pouvait les distinguer des peuples nomades dont elles étaient environnées (2). Le commerce a pu seul attirer des Grecs dans ces contrées, et le choix de l'embouchure des fleuves pour y placer leurs colonies confirme cette origine que je leur suppose. Il y a donc eu un temps où très-anciennement les Grecs ont eu un commerce avec ces régions, assez actif pour y déterminer la fondation de ces établissemens, et ce sera ensuite une longue interruption des rapports avec leur métropole qui y aura causé l'oubli de la langue grecque où ils sont tombés. On peut rapprocher ceci de tout ce que j'ai dit au commencement de ce livre sur les preuves d'un ancien état de civilisation de la Grèce, dont l'histoire n'a conservé aucun souvenir.

Mais avant d'étendre leurs relations jus-

---

(1) Herod. L. 4, c. 17 et 108. Str. geogr. L. 11. Dion. hal. L. 1 ad. fin.

(2) Herod. ibid.

qu'aux extrêmités de la Mer Noire, les Grecs ont dû naturellement fréquenter les côtes de l'Asie mineure qui se sont aussi couvertes de leurs colonies, et celles-ci ont eu très-anciennement un commerce très-actif, puisque quelques-unes d'entr'elles ont donné naissance à de nouvelles colonies: on peut citer notamment Milet qui en a fondé plusieurs sur les côtes de l'Hellespont (1); quelques-unes ont étendu leur navigation jusqu'à Cadix, et Phocis a jeté les premiers fondemens de Marseille (2).

On dit communément que c'est à l'époque de la guerre de Troie où l'Asie mineure a pour la première fois attiré l'attention des Grecs, et que la cause de cette guerre a été l'enlèvement d'une femme. On a vu dans nos temps modernes des guerres entreprises sous des prétextes plus futiles encore, mais peu les alléguent; on cherchait à déguiser des motifs plus réels qu'on ne voulait pas avouer. Trop de personnages mythologiques jouent un rôle dans cette guerre, telle du moins qu'Homère l'a peinte, pour qu'il n'en résulte pas

(1) Ath. deipn. L. 12, Str. geogr. L. 14.
(2) Herod. L. 1, c. 163.

des doutes, si ce n'est sur sa réalité du moins sur les événemens qu'on y lie: un fait cesse d'être dans les limites de la vérité dès qu'on l'attribue à des individus dont l'existence doit être considérée comme une fiction. Mais, en admettant que cette guerre a un fond de vérité défiguré par les fictions qu'Homère a imaginées pour composer son poème, il est difficile d'admettre que ce soit l'enlèvement d'Hélène qui en a été la véritable cause. Une croisade de la Grèce entière a dû avoir des motifs plus majeurs, tels que des rivalités de commerce ou d'ambition, sujet trop peu poétique pour avoir séduit Homère; mais qui aurait occupé l'historien, s'il y en avait eu à ces époques là. Dans cette manière d'envisager la guerre de Troie, elle se trouverait naturellement liée aux époques d'ancienne civilisation dont le souvenir est perdu. Il est même dans les choses possibles que le vaste ébranlement qu'elle a produit et les longs orages qui l'ont suivie aient formé cette lacune dans les traditions qui, dans ma manière de voir, a dû séparer les temps homériques de ceux plus modernes, où commence l'histoire proprement dite de la Grèce, c'est-à-dire celle des temps où le régime des rois

Digitized by

a généralement été remplacé par des organisations politiques plus ou moins républicaines. On sent que ce ne peuvent être que de simples conjectures; mais elles ne me paraissent pas dénuées de vraisemblance.

Tandis que beaucoup de colonies des Grecs se sont dirigées vers les côtes de la Mer Noire et de l'Asie mineure, d'autres se sont portées vers l'occident. Le midi de l'Italie, la Sicile, la Sardaigne, les côtes de la Gaule et peut-être aussi celles de l'Espagne en ont reçu. Elles ont été très-anciennement florissantes, preuve de plus que ce ne sont pas des émanations d'un peuple sauvage qui en ont été les premiers fondateurs. Il ne peut pas entrer dans mon plan de discuter en détail l'origine plus ou moins vraisemblable de chacune de ces différentes colonies, pour élaguer ce qu'il y a de romanesque dans les traditions (1). Ce travail ne serait pas sans utilité; mais il m'écarterait trop de mon principal but, celui d'étudier les institutions des peu-

(1) C'est cette critique qui manque essentiellement à l'ouvrage de Mr. Raoul-Rochette sur les colonies de la Grèce; toutes les fables de la mythologie y sont admises comme événemens historiques.

Digitized by Google

ples. Sous ce point de vue, je ne dois considérer les colonies de la Grèce que dans les rapports qu'elles ont eu avec leur métropole et de leur influence sur son existence politique.

Quoiqu'il me paraisse que les colonies dont l'origine fabuleuse annonce la grande antiquité ont été fondée la plupart pour le commerce, on doit reconnaître que celles des époques moins anciennes l'ont été par des motifs différens. Diverses causes que j'examinerai successivement paraissent leur avoir donné naissance. Le commerce a été le motif des plus anciennes. Aucun autre ne pouvait conduire des Grecs sur les côtes de la Mer Noire et aux embouchures des fleuves qui s'y jettent. Il faut aussi attribuer à ce même motif celle d'habitans de Samos qui s'est établie dans les Oasis, suivant le témoignage d'Hérodote; quel autre aurait pu les appeler dans un semblable séjour (1)?

Au milieu des orages divers qui ont agité la Grèce, des refoulemens de ses peuplades en ont déplacé quelques-unes. C'est ainsi que les Ioniens, chassés du Péloponèse par l'in-

(1) Herod. L. 3, c. 26.

vasion des Doriens, se sont d'abord réfugiés dans l'Attique, d'où ils sont partis ensuite pour fonder, dit-on, des colonies sur les côtes de l'Asie. Je croirais plutôt pour aller se réunir aux établissemens antérieurs qui existaient sur ces côtes (1). D'autres émigrations ont été formées par des chefs de factions qui, renversés par leurs rivaux dont ils redoutaient les vengeances, ont entraîné avec eux leurs partisans, pour aller, ou créer de nouvelles colonies, ou se réunir à d'autres plus anciennes (2). L'ambition aussi de quelques personnages mécontens du rôle qu'ils jouaient dans leur patrie a été, pour eux, un motif d'émigration, et ils ont entraîné avec eux des individus à qui ils ont proposé d'aller chercher ailleurs une situation meilleure (3).

Le peu d'union qui existait entre les peuples de la Grèce ne permettait pas toujours que l'équilibre s'établît par les résultats d'un commerce régulier entre leurs populations respectives et leurs moyens de subsistance. Quel-

---

(1) Herod. L. 1, c. 145 et 149. Str. geogr. L. 8 et 13. Æl. var. hist. L. 8, c. 5.

(2) Herod. L. 3, c. 14 et seq. Diod. Sic. L. 11 et passim.

(3) Herod. L. 5, c. 42.

ques-uns d'eux, embarrassés par un excédent momentané de population, causé par une série de mauvaises récoltes, ont, plus d'une fois, envoyé des essaims se créer une nouvelle patrie (1). Mais cette cause de fondation des colonies est celle dont on connaît le moins d'exemples.

Vers les derniers temps de la Grèce, des gouvernemens inquiets d'une populace oisive qu'ils ne savaient pas occuper et qu'ils craignaient de voir devenir un instrument dans les mains des partis, en ont éloigné des portions qu'ils ont employée à former des colonies. Ce sont principalement les Athéniens qui ont fait usage de ce moyen de sécurité qui n'a pas toujours eu le succès désiré (2). Ainsi, ayant distribué des terres confisquées sur les habitans de Mytilène, ceux à qui elles étaient échues les ont affermées aux anciens possesseurs, afin de retourner aux agrémens du séjour d'Athènes, ou plutôt à l'oisiveté qui y

(1) Str. geogr. L. 5. Eus. chron. L. 2. Plat. de leg. L. 5. Mém. de l'Acad. des inscr. T. 3. p. 86 et suiv.

(2) Herod. L. 5, c. 77. Plut. in Pericl. Thuc. hist. L. 2, c. 27 et 70, L. 3, c. 50. Diod. Sic. L. 15, c. 23. Isocr. de pace et panath.

était entretenue par des subventions gratuites (1).

Enfin dans les derniers temps qui ont accompagné la décadence de la liberté des Grecs, quelques fondations de colonies paraissent avoir eu un motif semblable à celui qu'ont eu les Romains pour les leurs, celui de contenir les peuples chez qui elles étaient placées et de s'assurer ainsi leur soumission (2); mais elles n'ont eu jamais d'utilité réelle pour les Grecs, il n'y avait pas asssez de suite dans la marche de leurs gouvernemens, surtout de celui des Athéniens, pour qu'un plan pareil ait eu des résultats marqués. Les dissentions intestines y occupaient tous les esprits et c'est comme idée accessoire que les projets de conquêtes et de dominations lointaines ont occupé les esprits, parce que des meneurs ont cru avoir besoin de distraire le peuple par ces entreprises; mais ce dernier les perdait de vue après en avoir décidé l'exécution, et avec la mobilité des fonctions publiques, le plus souvent ceux qui y remplaçaient l'auteur du projet partageaient rarement ses opinions

---

(1) Suidas, voce *gé clérouchiké*. Thuc. hist. L. 3, c. 50.

(2) Plut. in Pericl. Thuc. hist. L. 3, c. 92. Diod. Sic. L. 11, c. 37. Thuc. hist. L. 2, c. 27.

Digitized by Google

et n'y donnaient aucune suite. Les colonies qu'Alexandre a placées dans les pays où il a étendu ses conquêtes ont eu, à ce qu'il paraît, le même motif, auquel, peut-être, il faut joindre celui de se débarrasser des mécontens de son armée (1); mais ces créations, éphémères comme son entreprise, ont la plupart cessé d'exister avec lui (2).

Telles paraissent avoir été les causes différentes pour lesquelles les Grecs ont formé des colonies. Il m'est impossible d'admettre dans leur nombre les motifs religieux qu'un auteur moderne a voulu attribuer à leur fondation, s'appuyant sur ce que le plus grand nombre des émigrations a consulté, avant de partir, les oracles de Delphes ou de Dodone (3). Elles ont consulté les oracles, il est vrai, mais c'est parce que les Grecs le faisaient dans la plupart des circonstances importantes et sans que cela ait donné à leurs autres actions aucune attache religieuse. Les chefs de ces entreprises se servaient de ce moyen pour affermir leurs partisans par l'at-

(1) Quint. Curt. L. 7, c. 10 et 11. Just. hist. L. 12, c. 5.

(2) Quint. Curt. L. 9, c. 7. Diod. Sic. L. 18, c. 7.

(3) Rochette hist. crit. des col. grecques. T. 1, p. 2 et passim.

tente de l'heureux succès qui leur était promis ; c'est le motif unique qu'ils ont pu avoir pour cette démarche.

De toutes ces colonies, les plus anciennes, qui ont été fondées pour le commerce sont les seules qui ont eu un motif réel d'utilité pour leur métropole ; toutes les autres ont été plutôt nuisibles qu'utiles au pays d'où elles sont sorties. Aucune d'elles n'a été conçue pour des spéculations qui lui fussent utiles, ou motivée par un excédent réel de population à employer au dehors ; car, d'après les guerres fréquentes qui déchiraient la Grèce, un pareil excédent ne peut pas être imaginé. C'étaient, au contraire, une portion des citoyens utiles que des dissensions intestines forçaient à s'expatrier, ou une apparente surabondance de population, née des fausses mesures du gouvernement qui ne savait ni l'utiliser, ni lui procurer des moyens d'existence. Aussi en est-il résulté que ces mêmes républiques qui ne savaient ni retenir, ni employer leurs citoyens, avaient ensuite besoin de les remplacer par des étrangers qui, écartés de toute communauté aux avantages civils, restaient indifférens aux

destinées du pays, auquel ils n'étaient liés par aucune espérance future.

Les colonies n'étaient pas non plus organisées de manière à indemniser la mère-patrie des pertes qu'elle avait faite en les créant. Il faut excepter toujours les plus anciennes qui ont eu le commerce pour motif et qui, sous ce rapport, ont dû être utiles au peuple qui les a fondées. Mais toutes celles qui sont postérieures et formées, ou successivement peuplées par des mécontens n'ont conservé ni dépendance ni communauté d'intérêts avec leur mère-patrie; elles s'en sont créés de distincts et souvent même ont adopté des institutions différentes; on en a plusieurs exemples dans les écrits des anciens (1). Aucune convention n'établissait des rapports déterminés entr'elles et leur métropole; s'il s'en est formé ensuite, ils sont nés de leurs besoins mutuels, et si l'une ou l'autre rappelait alors la communauté d'origine, c'était, pour ainsi dire, une formule diplomatique qui indiquait une convenance de se lier, sans toutefois réveiller aucune idée positive de devoirs obligés. Il en était de même des

(1) Arist. polit. L, 2, c. 12. Ath. deipn. L. 10.

peuples qui croyaient avoir à se plaindre d'un oubli de ces anciennes relations ; ils ne manquaient pas de l'invoquer, non comme une infraction à un pacte convenu, mais seulement comme l'oubli d'un devoir moral (1). Le plus souvent, lorsque la communauté d'origine a déterminé des colonies à épouser les mêmes intérêts que leur métropole, c'est parce qu'elles avaient conservé les mêmes passions et partageaient les mêmes haines qu'elle (2). Mais, je le répète, c'étaient des vues ou des intérêts semblables qui les guidaient, sans qu'il existât aucune obligation qui leur en fît une loi. Au moment où la Grèce, menacée par les Perses, avait besoin de rassembler toutes ses forces pour ne pas succomber, on ne voit pas que les colonies d'Italie et de Sicile aient fait aucune démonstration de lui porter des secours, et lorsqu'elle en a demandé au roi de Syracuse, ce dernier lui fit observer que le danger seul les appelait vers lui, et qu'ils ne lui avaient offert aucun appui, lorsque cette colonie en

---

(1) Herod. L. 8, c. 22. Thucyd. hist. L. 1, c. 25 et 34; L. 3, c. 6; L. 7, c. 57. Diod. Sic. L. 12, c. 27.

(2) Thuc. hist. L. 3, c. 86. L. 7, c. 57, etc.

avait couru de la part des Carthaginois (1). Les colonies grecques d'Asie se sont même, en partie, prononcées contre la Grèce; à la vérité, étant en première ligne, le danger prochain dont elles se voyaient menacées a pu les y déterminer (2). Mais il en a été de même plus tard, à l'époque des luttes d'Athènes et de Sparte, où les mêmes motifs n'existaient pas; les colonies d'Asie ont abandonné, plus d'une fois, le parti de leurs fondateurs, et alors leurs dangers n'étaient pas un prétexte (3). Celles d'Italie ont pris aussi le parti que leur dictait l'intérêt du moment (4). Amphipolis, colonie attique, a presque toujours été unie aux Lacédémoniens (5). Hérodote fait observer que Corcyre, colonie de Corinthe a presque toujours été son ennemie (6). Strabon l'attribue à ce qu'elle a été fondée par des bannis (7); mais c'était le cas du plus grand nombre de celles de la Grèce,

---

(1) Herod. L. 7, c. 161.
(2) Diod. Sic. L. 11. Just. hist. L. 2, c. 12. Plut. in Themist.
(3) Thuc. hist. L. 2, c. 2.
(4) Thuc. hist. L. 6, c. 44, L. 7, c. 57.
(5) Thuc. hist. L. 5. Diod. Sic. L. 12.
(6) Herod. L. 3, c. 49.
(7) Str. geogr. L. 6.

Digitized by Google

et Thucydide qui fait aussi mention de cette haine n'en donne pas ce motif (1). Je pencherais à croire, avec cet auteur, qu'elle sera née de quelques jalousies commerciales. Ainsi on ne doit pas considérer les colonies des Grecs sous le même point de vue qu'ont celles de nos organisations modernes. Il n'existait aucune mesure fiscale de la part de leur métropole qui limita leur commerce afin de s'en réserver les avantages. Tous les rapports qui se formaient entr'elles étaient les résultats de conventions librement consenties et non des obligations qui leur étaient imposées, enfin elles n'étaient tenues à aucune redevance envers la nation dont elles étaient sorties (2). Les Grecs qui n'avaient ni industrie intérieure, ni manufactures n'avaient pas besoin de s'assurer des marchés pour les productions de leurs pays. Leur commerce, au-delà des besoins de la consommation intérieure, se limitait au simple cabotage; aussi les deux principaux motifs qu'ont eu les

(1) Thuc. hist. L. 1, c. 25.

(2) Il y a quelques exemples du contraire; mais ce sont des abus du pouvoir des forts contre les faibles, qui ont eu lieu lorsque Athènes et Sparte avaient transformés leurs alliés en tributaires.

modernes pour maintenir leurs colonies dans la dépendance, celui d'assurer un débouché à leurs manufactures et de se réserver les matières premières pour leur servir d'aliment, n'existait pas chez les Grecs. La question de l'indépendance des colonies grecques dont tous ces développemens fournissent des preuves, a été traitée avec plus de détails par Ste. Croix; aussi j'ai cru inutile de l'approfondir davantage; s'il reste encore quelques doutes, la lecture de son ouvrage les fera cesser (1).

Les colonies des Grecs, n'ayant conservé aucun point de dépendance de leur métropole, ayant formé, par conséquent, des corps sociaux essentiellement distincts, l'histoire de leurs institutions aurait de l'intérêt pour les comparer avec les phases d'élévation et de décadence qu'elles ont eues, et en juger les causes. Il aurait aussi été intéressant d'étudier les modifications aux habitudes de leur mère-patrie que leurs points de contact avec d'autres peuples leur ont fait adopter. Malheureusement tous les matériaux nous manquent pour des recherches d'un si grand intérêt.

(1) Sainte Croix, état des anciennes colonies, page 120 et suivantes.

Digitized by Google

térêt. Il ne reste qu'un vague souvenir des nombreuses colonies de la Mer Noire. Celles de l'Italie et de la Sicile, peu ou point connues pour leurs époques les plus prospères, n'ont commencé à l'être un peu qu'à l'époque voisine de leur chute. Je me réserve d'en parler dans le volume qui sera consacré aux peuples de l'Italie. Celles de l'Asie mineure ont eu aussi leurs plus beaux momens à une époque trop ancienne pour que l'histoire en parle : elle ne commence pour elles qu'au temps où, froissées par l'ambition des Perses et des Grecs d'Europe, elles n'avaient pas même le choix du maître auquel il fallait obéir. Malheureusement les écrits des hommes distingués que ces républiques ont produits n'existent plus : la liste en est nombreuse et il y en a eu du plus grand mérite dont les noms, plus durables que leurs écrits, sont parvenus jusqu'à nous. Si ces derniers avaient échappé aux ravages des siècles, nous aurions pu y puiser des notions certaines sur les temps de prospérité de ces républiques, au lieu qu'on ne trouve dans les écrits des auteurs plus récens que quelques notions vagues et incomplètes des factions qui ont déchiré les derniers temps de leur indépen-

Digitized by Google

dance, et des excès où elles ont porté leurs réactions. Milet, si riche anciennement par son commerce, qui, dans un temps, avait couvert les côtes de plusieurs contrées de ses colonies, offre un triste exemple de l'état où elle était tombée. Dans une des crises ensanglantées qui l'ont réduite à cet état, les pauvres s'étant emparés des riches qui avaient échappé au massacre, les ont forcés à travailler la terre (1): de semblables représailles font présumer les vexations qu'ils en avaient éprouvées. Au milieu de pareils désordres, le commerce a dû s'éteindre, et les descendans de cette population auparavant si florissante ont fini par n'avoir plus que quelques troupeaux pour unique ressource (2). Ce que j'ai dit de Milet peut s'appliquer, plus ou moins, aux autres colonies de l'Asie mineure; des unes il n'est resté que des ruines, tandis que d'autres en perdant leur liberté ont conservé quelque commerce, parce que les circonstances les ont favorisées.

Il est essentiel de remarquer le peu d'union qui existait entre les colonies des Grecs. On voit chez elles le même morcellement qui a

(1) Ath. deipn. L. 12.
(2) Str. geogr. L. 14.

Digitized by

si fort nui aux forces de leur mère-patrie. Ni celles de l'Italie et de la Sicile, ni celles des côtes de l'Asie, malgré le rapprochement où elles se trouvaient entr'elles, n'ont formé aucune confédération pour augmenter leurs forces par leur union. Thalès a fait en vain des efforts pour y déterminer celles d'Asie; ses tentatives ont été inutiles (1). Il en a été de même pour celles de l'Italie que les Achéens ont voulu engager à prendre une mesure pareille (2). Elles ont eu, les unes et les autres, quelques assemblées générales pour discuter, par députés, leurs intérêts communs; mais, comme elles n'avaient établi aucun gouvernement central chargé de l'exécution des choses convenues, il n'existait aucune force qui put contraindre la minorité à se soumettre aux vœux de la majorité. Aussi toutes ces colonies ont-elles successivement succombé aux attaques étrangères.

(1) Herod. L. 1, c. 170.
(2) Pol. hist. L. 2.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

De l'esclavage et du servage.

QUOIQUE j'aie déjà dit quelque chose du sort des esclaves lorsque j'ai développé l'organisation des républiques de la Grèce, il m'a paru nécessaire d'examiner plus particulièrement ce qui est connu de leur condition pour mieux en saisir les rapports avec les institutions sociales, autant, du moins, que le peu de notions qui nous en restent pourra le permettre, quelques répétitions seront indispensables, mais je les éviterai le plus possible.

Nul doute que l'esclavage ne soit une violation du droit que tout homme a d'être libre ; c'est une vérité qui n'a besoin d'aucun développement pour être sentie. Cependant tel est le pouvoir de l'habitude, que les Grecs avaient fini par regarder leur condition comme un état naturel. Aristote lui-même a élevé un échafaudage de raisonnemens pour prouver qu'ils n'étaient pas des êtres de la même nature que l'homme libre, comme si la nature avait reconnu deux espèces

Digitized by

d'hommes essentiellement distinctes (1). En changeant les noms, ses argumens auraient pu servir aux barons féodaux pour prouver que leur sang était d'une nature particulière. Aristote, malgré tout son génie, a été entraîné par les préjugés de son siècle; ce qui est d'autant plus inconcevable qu'il lui aurait suffi pour s'en prémunir d'arrêter son attention sur les sources diverses d'où provenaient les esclaves des Grecs.

Premièrement les ennemis vaincus, tant dans les guerres extérieures que dans celles de peuple à peuple, au sein de la Grèce, étaient réduits à l'esclavage, surtout lorsqu'ils avaient opposé de la résistance, et, par conséquent, montré de l'énergie. Thucydide et d'autres historiens en ont rapporté de nombreux exemples (2). Mais ils étaient de sang grec; toute la difficulté était dans le malheur d'avoir succombé. Où, par conséquent, voir cette différence des âmes qu'Aristote a voulu établir? le même Grec, vainqueur ou vaincu, en changeait-il en même temps que de condition?

---

(1) Arist. polit. L. 1, c. 3 et 4.

(2) Thuc. hist. L. 1, c. 68 et 112; L. 3, c. 36 et 68; L. 4, c. 48; L. 5, c. 3. 32 et 116, etc.

Secondement les Grecs achetaient des esclaves sur les côtes de la Mer Noire, c'est-à-dire, des mêmes régions où depuis les Mamloucks ont tiré ceux avec lesquels ils composaient leurs armées, et l'énergie guerrière de ces milices est connue. Dès lors l'assertion d'Aristote que tout barbare est né pour l'esclavage, est une de ces erreurs à peine tolérable chez le vulgaire ignorant; mais qui est intolérable dans les écrits de ce génie si sublime.

Les Grecs connaissaient deux espèces distinctes d'esclavage également dégradées dans l'opinion publique. L'une était l'esclavage personnel où l'individu était la propriété aliénable de son maître, assimilée par la législation aux animaux domestiques pour les cas rédimables (1). L'autre était l'esclavage de la glèbe, autrement nommé servage, où l'individu ne pouvait pas être séparé du sol auquel il était attaché, et dont il suivait la destinée dans tous ses changemens de maîtres; telle était la condition des Hilotes. On reconnaît l'existence du premier dès les temps homériques, tandis qu'il n'est parlé du se-

(1) Suid. voce *enagógé oikatou.*

sond que pour les temps historiques, ce qui n'est pas toutefois un motif suffisant de nier son existence antérieure: on connaît si peu ces époques obscures que le silence des écrivains n'est pas une preuve.

Le servage n'a pas existé chez tous les peuples de la Grèce; quelques-uns seulement ont eu des serfs, surtout les Lacédémoniens et les Thessaliens et précisément ce sont eux qui ont eu le plus de relations avec les peuples du nord où nous avons aussi reconnu l'existence du servage dès les époques les plus reculées. Mais l'esclavage proprement dit a existé chez tous les Grecs indistinctement et à toutes les époques. Homère, dans les peintures qu'il nous a laissées des temps où il a vécu, parle des nombreux esclaves des deux sexes que possédaient ses personnages principaux. Ceux, dans leur nombre, qui inspiraient le plus de confiance dirigeaient le travail des autres et les surveillaient. Une esclave que Laerce avait achetée et qu'il aurait volontiers admise dans son lit, dit Homère, sans la crainte que sa femme n'en prît de l'humeur, était l'esclave de confiance de son petit-fils Télémaque, qu'elle avait vu naître; c'est elle qui avait la surveillance de toute

les esclaves de son sexe (1). Il en était de même pour les hommes ; le chef des porchers d'Ulysse avait été acheté par Laerce son père (2). La simplicité des mœurs homériques les rapprochait beaucoup de leurs maîtres qui souvent se mêlaient à leurs occupations (3), et toujours dirigeaient leurs travaux (4). Leur condition devait être douce et se rapprocher du sort des esclaves chez les Arabes, où il est, pour ainsi dire, une espèce d'adoption.

Mais si, à ces époques reculées, la condition des esclaves a pu ressembler à ceux-ci, il n'en a plus été de même aux temps moins anciens. Alors une démarcation tranchée a séparé l'homme libre de l'esclave ; plus le premier a senti les prérogatives de sa condition et sa dignité d'homme libre, plus il a été disposé à rabaisser au-dessous de lui l'homme condamné à lui obéir. De là ce préjugé tellement enraciné chez les Grecs qu'il a porté son influence jusques sur Aristote, au point de lui faire prendre leur dégrada-

(1) Hom. Od. L. 1, v. 433.
(2) Hom. Od. L. , v.
(3) Hom. Od. L. 6, v. 58.
(4) Hes. aspis, v. 39.

Digitized by Google

tion sociale pour une infériorité de nature.

Par une de ces contradictions dont l'homme de tous les siècles a fourni des exemples, les Grecs qui rejettaient si bas les esclaves dans l'échelle de la société, confiaient, le plus souvent, à l'un d'eux, l'éducation de leurs enfans. A l'exception des Spartiates qui ont reconnu l'utilité d'une éducation publique, mais l'ont limitée au seul développement des forces physiques, tous n'ont admis que l'éducation domestique, et c'était un esclave acheté dont le père formait le pédagogue chargé d'instruire ses fils. Clinias confie le sien, Alcibiade, à son esclave Zopyre (1). Thémistocle le sien à son esclave Sicinnus (2). Diogène, tombé entre les mains des pirates, a été vendu par eux et il devint le pédagogue des enfans de son maître (3). Comment ceux qui ravalaient si fort la condition des esclaves, qui regardaient leur moral comme si inférieur à celui des hommes libres, pouvaient-ils leur confier leurs enfans, sachant combien les impressions que reçoit le premier âge ont d'influence sur le reste de la vie?

(1) Plut. in Alcib.

(2) Clem. Alex. Sœd. L. 1, c. 7.

(3) Diog. Laert. in Diog.

D'après l'organisation morcelée de la Grèce, il est difficile de ramener à des données générales la condition des esclaves et ses rapports avec le corps social. Chaque ville, pour ainsi dire, avait une manière d'être à elle et des règles particulières d'administration qu'elle n'adoptait que trop souvent, d'après des vues rétrécies à des intérêts de localité, et souvent même peu en harmonie avec celles de leurs voisins les plus immédiats, qui, de leur côté, avaient des conceptions non moins étroites: leur manière de considérer l'esclavage a dû s'en ressentir. Quelques républiques ont gêné l'acquisition des esclaves, afin de lier davantage le plus grand nombre des hommes libres à la culture des terres, tandis que d'autres ont donné un libre essort au commerce des esclaves: dans le nombre des premiers, on peut compter surtout les Phocéens et les Locriens, qui ont longtemps défendu d'en posséder, dans la crainte qu'ils ne consomment les alimens nécessaires aux hommes libres (1). Plus en général les citoyens ont vécu dans les campagnes, et moins ils ont dû avoir

(1) Ath. deipn. L. 6.

Digitized by

d'esclaves, parce que le plus grand nombre s'y occupait de l'agriculture; telle devait être l'Elide où j'ai déjà fait observer ces habitudes. Avec la progression de l'inégalité des fortunes, les esclaves ont dû se multiplier davantage encore avec celle du luxe, et l'attrait qu'a offert le séjour des villes, surtout lorsque des rétributions imprudentes y ont encouragé l'oisiveté, comme Athènes nous en offre un exemple. Alors ce ne furent plus seulement les familles riches qui s'entassèrent dans la ville, mais des pauvres qui quittèrent les honorables fatigues de l'agriculture, pour augmenter la populace de cette ville. Diminuant ainsi le nombre des journaliers on dut accroître considérablement le nombre des esclaves employés à l'agriculture. On trouve des traces de l'emploi des manœuvres dès le temps d'Hésiode (1), et à toutes les époques postérieures (2); mais leur nombre aura diminué naturellement à mesure que les séductions de la ville ont étendu leur influence.

---

(1) Hes. op. et dics. L. 2, v. 220.

(2) Arist. Polit. L. 3, c. 3. Isocr. *optalaic.* Demosth. in Eubul. Hesych. voce *poastriai.* Ath. peidn. L. 6.

Aux esclaves ruraux, dont le nombre s'est accru en proportion que les citoyens ont dédaigné les travaux de l'agriculture, doit être ajoutée leur multiplication pour le service domestique. Une autre cause en a aussi augmenté le nombre dans les villes, c'est le dédain dont les préjugés frappaient l'exercice des arts. Tandis qu'une population oisive embarrassait le gouvernement et lui était à charge, l'exercice des arts était abandonné à quelques étrangers domiciliés, et à un plus grand nombre d'esclaves, achetés pour ce genre de spéculation. Ils ont fini insensiblement par se trouver dans une telle proportion, comparés au nombre des citoyens, qu'ils ont inspiré des inquiétudes. En effet, tandis que les causes que j'ai développées, en augmentaient progressivement le nombre, d'autres causes également actives, tendaient à diminuer celui des hommes libres, telles que leurs guerres continuelles, d'autant plus sanglantes, qu'elles étaient provoquées par des haines nationales ; leurs discordes intestines où les factions se proscrivaient tour à tour, et forçaient le parti vaincu à de fréquentes émigrations. J'ai déjà fait connaître ailleurs à quel petit nombre se

Digitized by Google

trouvaient réduits les Spartiates vers la fin de l'indépendance de la Grèce, malgré tous les avantages dont leur caste jouissait. Il en a été de même chez les Athéniens. Lors du dénombrement fait au temps de Démétrius de Phalère, il ne s'est trouvé que vingt-un mille citoyens, tandis qu'il y avait quatre-cent-mille esclaves (1). Une disproportion pareille mais plus ou moins forte, a aussi existé chez les autres peuples de la Grèce, et plus d'une fois elle en a compromis la sûreté. Athènes a été troublée par des mouvemens d'esclaves (2). La tranquillité de l'île de Chio a été longtemps compromise par des esclaves insurgés et maîtres des montagnes (3). L'île de Samos a couru les mêmes dangers (4). Les Grecs et les Athéniens surtout, ont fini par sentir les dangers de leur position, et tantôt ménageant leurs esclaves,

---

(1) Ath. deipn. L. 6. Meurs. op. T. 1, p. 29.

(2) Ath. deipn. L. 6. Pendant la guerre du Péloponèse, la ville de Décelis en Attique, ayant été occupée par les Spartiates, vingt-mille esclaves ruraux profitèrent de la circonstance pour s'échapper (Thuc. hist. L. 7, c. 27).

(3) Arist. polit. L. 4, c. 4. Thuc. hist. L. 8, c. 40.

(4) Ath. deipn. L. 6.

Digitized by Google

parce qu'ils en craignaient la révolte (1), d'autres fois faisant peser sur eux un bras de fer pour les contenir par la terreur, ils n'ont jamais attaqué dans sa source le mal dont ils craignaient les effets. Ils l'auraient fait disparaître, au moins en partie, en sappant les préjugés qui paralysaient l'industrie des hommes libres; ils auraient ainsi rendu les bras des esclaves moins nécessaires, tandis au contraire, qu'ils ont multiplié les séductions qui encourageaient le peuple à l'oisiveté. Les mêmes fautes n'ont pas été commises au même degré par tous les autres peuples de la Grèce, aussi n'ont-ils pas éprouvés ces inconvéniens au même degré. Cependant chez tous, du plus au moins, une diminution sensible dans le nombre des hommes libres cultivateurs s'est faite ressentir, et un accroissement dans celui des esclaves ruraux en a été la conséquence. La culture des terres a dû en souffrir, surtout lorsque les Grecs, pendant les guerres qui ont déchiré leur pays vers la fin de leur indépendance, ont été con-

(5) Xen. de republ. Athen, On a prétendu qu'une loi défendait par ce motif de les frapper en temps de guerre (Meurs. op. T. 2, p. 90).

Digitized by

traints de négliger la surveillance de leurs esclaves pour chercher la sécurité dans des villes fortifiées.

On a dit et répété que la condition des esclaves était douce chez les Grecs, et on a cité en preuve la législation d'Athènes, pour ce qui les concerne. La conclusion ne me paraît pas parfaitement exacte, car aucune loi n'a été faite sans avoir été précédée par des délits à réprimer. Ces lois n'accordaient pas, il est vrai, aux maîtres, le droit de vie et de mort sur leurs esclaves comme chez les Romains; mais ils étaient libres d'employer tous les autres genres de châtiment (1). L'esclave rebuté par des traitemens trop injustes, pouvait, à la vérité, se refugier dans le temple de Thésée, d'où il contraignait son maître à le vendre (2), mais c'était plutôt un ancien usage fondé sur des croyances religieuses, qu'une garantie assurée par des lois. Personne n'avait le droit de porter la main sur l'esclave d'un autre: ce n'était pas par un principe d'humanité, mais parce que leur costume diffé-

(1) Ath. deipn. L. 6. Xen. Econ.

(2) Demosth. in Mid. Plut. in superst. Poll. onon. L. 7, c. 12.

Digitized by Google

rant peu de celui des hommes libres, on avait voulu éviter les conséquences d'une méprise (1). Je crois en effet que les Grecs, d'un caractère naturellement sensible et moins sanguinaires que les Romains, ont traité en général leurs esclaves avec moins de dureté, mais il y a loin de là à les avoir traité avec douceur. Une chose surtout m'a frappé péniblement : c'est la facilité avec laquelle ils les offraient à la torture, même ceux du sexe. Ils ne le faisaient pas seulement dans des procès où leur honneur et leur vie pouvaient être compromis ; mais aussi dans des causes de la plus légère importance, les plaidoyers de Démosthènes en fournissent des preuves nombreuses (2). Cette froideur avec laquelle ils les exposaient à des tourmens, ne témoigne pas l'humanité dont on leur a fait honneur. Ce danger atteignait moins les esclaves ruraux, plus écartés de leurs maîtres, mais il menaçait à chaque instant les esclaves attachés au service domestique,

---

(1) Xen. de republ. Athen.

(2) Demosth. in Everg. in Pantan. in Nicostr. et passim. Suidas voce *proklesis* etc.

Digitized by

mestique, qui en étant plus rapprochés, étaient censés connaître tous leurs secrets : s'ils étaient livrés si légèrement à la torture, eux pour qui ce rapprochement devait faire naître un attachement d'habitude, qu'elle indifférence ne devaient pas attendre les esclaves ruraux qui n'avaient pas les mêmes moyens de se faire aimer ! Aussi ne pouvaient-ils prendre aucun intérêt au succès des travaux dont ils étaient chargés, et l'état de l'agriculture n'a dû dépendre que du plus ou moins de surveillance de leurs maîtres. Le fait est tellement vrai, que ce sont les cantons de la Grèce, cités pour ceux où les propriétaires vivaient le plus dans leurs terres, qui le sont aussi pour avoir eu l'agriculture la plus florissante. J'ai déjà fourni l'exemple de l'Elide.

Les Athéniens pouvaient donner la liberté à leurs esclaves, soit pendant leur vie, soit par disposition testamentaire; mais ces individus libérés de leurs fers, n'obtenaient que la condition des domiciliés (1). Pour acquérir ensuite le rang de citoyens, ils étaient astreints aux mêmes formalités,

(1) Poll. onom. L. 3, c. 4. Meurs. op. T. 2, p. 88.

une des tribus devait consentir à les adopter, et il fallait que son choix fut confirmé par une assemblée générale d'au moins six-mille citoyens, et motivée sur des services importans rendus à la patrie (1). Cette faculté même n'était applicable qu'aux esclaves nés libres et tombés par événement dans l'esclavage ; l'esclave né en restait exclu (2). Les Athéniens se sont montrés beaucoup plus sages en cela que les Romains, où de trop grandes facilités étaient données au passage de l'esclave à l'état d'homme libre.

Nous n'avons aucune information sur le mode d'affranchissement et l'état civil des affranchis dans les autres républiques de la Grèce. Dans les démocraties où le peuple était naturellement jaloux de ses droits, une démarcation bien tranchée séparait d'eux les esclaves ; il a dû, par conséquent, rendre difficile leur admission au rang de citoyen. Mais nous ignorons s'il en a été de même chez les peuples où le gouvernement était oligarchique. Il ne serait pas surprenant que les familles privilégiées eussent tendu

(1) Aristoph. Ranæ v. 705.

(2) Meurs. op. T. 2 p. 88.

Digitized by Google

à donner de l'ascendant à leurs affranchis, afin d'accroître de cette manière la force de leur parti. C'est une simple conjecture qui n'est confirmée par aucun fait historique à moi connu, comme aussi il n'y en a aucun qui lui soit contraire.

L'autre espèce de servitude qui existait chez quelques peuples de la Grèce, est plus connue sous le nom de servage; l'homme attaché à la glèbe cultivait héréditairement les champs qui l'avaient vu naître, et sans en être le propriétaire il ne pouvait pas en être séparé. Cette faculté de transmettre à ses enfans un droit à la culture d'un terrain déterminé, sans être une propriété, en est cependant le simulacre et peut y suppléer en partie pour encourager l'industrie agricole. On peut considérer cet état comme un intermédiaire entre l'esclavage proprement dit, où l'esclave ne peut prendre aucun intérêt aux cultures qu'il exécute, et l'état d'homme libre où l'individu voit comme conséquence de ses fatigues, une amélioration dans son sort ou dans celui de sa famille qui en allége le fardeau.

Chez les Lacédémoniens comme je l'ai déjà dit, les serfs connus sous le nom d'Hi-

lotes, étaient frappés de tout le mépris que la morgue olygarchique déverse sur les castes inférieures, condamnées au travail et à la nullité politique. Avilissemens de tous les genres, tout en un mot ce qui pouvait leur faire sentir leur dégradation était prodigué pour éteindre chez eux le sentiment qu'ils étaient des hommes. Cependant le souvenir que leurs ancêtres avaient été libres, cet instinct naturel qui porte vers l'indépendance, cette pensée ineffaçable que des êtres dont les organes et les besoins physiques sont les mêmes, doivent aussi être égaux en droits: tous ces sentimens réunis luttaient contre les efforts des dominateurs pour les avilir, et ces derniers constamment inquiets sur les intentions de cette caste nombreuse, mécontente et disposée à rompre ses fers, la ménageaient et la vexaient tour à tour, dévoilant par cette marche indécise leur propre faiblesse. Ils passaient des mesures sévères et souvent atroces dans leurs momens de prospérité, à des mesures faibles et même pusillanimes lorsque des revers redoublaient leurs craintes (1); ils ont porté même l'imprévoyance dans leurs

(1) Thuc. hist. L. 4, c. 80 et passim.

momens difficiles jusqu'à armer ces mêmes Hilotes pour les faire combattre dans les armées, oubliant que c'était leur donner le secret de leurs forces; puis le danger passé, ils ont été effrayés du courage que ces hommes avaient montré, et les ont sacrifié à leur sûreté personnelle, en les faisant périr secrètement (1). Les Spartiates n'ont eu aucune suite dans leur conduite, ou plutôt étant parti d'un faux principe dont ils ne voulaient pas s'écarter, ils en ont éprouvé tous les inconvéniens, sans avoir osé ou voulu s'en départir. Rien de moins propre à maintenir la tranquillité dans une olygarchie, surtout fondée sur des institutions militaires, que cette division en castes ayant des droits politiques inégaux, parce que les jalousies qui en résultent nécessairement, menacent la sécurité de l'état toutes les fois que des revers extérieurs diminuent la force du gouvernement, ce sont les momens que les opprimés choisissent pour essayer de récupérer leurs droits, et ils augmentent

(1) Inst. hist. L. 3, c. 5. Dans les luttes de la Grèce contre les Perses, nous voyons une armée de cinq-mille Spartiates, augmentée de trente-cinq mille Hilotes (Herod. L. 9, c. 10 et 28).

Digitized by Google

ainsi les embarras des dominateurs. Le contraire a lieu dans une organisation plus sage du corps national, tous prennent intérêt à la chose publique et redoublent d'efforts dans les momens difficiles pour rendre à la commune patrie son ascendant politique. Mais à Sparte, les Lacédémoniens maltraités par les Spartiates, et les Hilotes opprimés par tous les deux, étaient nécessairement ulcérés. Tant que les Spartiates nombreux et guerriers ont formé le noyau principal de l'armée, ils ont imposé à ces haines et maintenu leur autorité, mais du moment où leur ascendant de force a diminué, tous ces fermens qui avaient été concentrés se sont développés, et l'affaiblissement de leur république a été une suite des dissentions intestines.

Le seul allégement qu'éprouvaient les Hilotes au milieu de toutes les humiliations dont ils étaient abreuvés, était de n'avoir à payer qu'une rétribution modérée pour les terres qu'ils cultivaient. S'il faut en croire Plutarque, cette redevance avait été régularisée au temps de Lycurgue, et un Spartiate qui aurait exigé un surcroit aurait été des-

honoré dans l'opinion publique (1). Elle a pu se conserver aussi longtemps que les institutions attribuées à Lycurgue ont été en vigueur, mais il est douteux que la force de l'opinion l'ait maintenue ensuite, lorsque l'amour des richesses a percé chez les Spartiates.

Aussi long-temps que les Hilotes ont été ménagés, la certitude de ne payer qu'une redevance modérée, et celle, non moins importante, de laisser à leurs enfans les mêmes terres à cultiver peut leur avoir donné une certaine industrie. Quelques-uns ainsi que je l'ai dit, étaient aussi occupés de l'exercice des arts, on n'a pas les mêmes données sur la portion de leurs bénéfices qu'ils devaient céder à leurs maîtres, on peut seulement présumer qu'elle était également modérée, puisque quelques-uns d'entr'eux ont acquis de l'aisance et même des richesses (2).

Il a existé en Thessalie sous le nom de *Pænestes*, des serfs dont la condition était à-peu-près semblable à celle des Hilotes. Athénée dit, d'après Archemachus dont les

---

(1) Plut. in Lyc. et Instit. lacon.

(2) Arist. polit. L. 2, c. 5.

écrits sont perdus, que ces serfs se sont volontairement soumis à cette servitude, se réservant seulement de n'être pas exposés aux caprices sanguinaires de leurs maîtres, de ne pouvoir être séparé du sol, et de ne payer qu'une redevance limitée. Plusieurs de ces Pænestes ajoute-t-il, étaient plus riches que leurs maîtres (1). Les mêmes détails sont aussi donnés par Suidas (2); Strabon en parle aussi comme étant de véritables serfs (3); cependant Denis d'Halicarnasse compare leur sort à la clientelle des Romains, ce qui indiquerait une condition différente du véritable servage (4). Il est difficile de savoir lequel de ces auteurs a été le plus exact.

D'autres peuples ont eu pareillement des serfs, mais on a moins de notions encore sur les circonstances particulières de leur condition politique. Un savant à qui on doit beaucoup de recherches sur ces castes dégradées qui ont existé chez les anciens, cite notamment les *Clarotes* chez les Cré-

---

(2) Ath. deipn. L. 6.

(2) Suid. voce *Penestai.*

(3) Str. geogr. L. 12.

(4) Dion. hal. L. 2.

tois, les *Dorophores* chez les Héracléotes, les *Gymnètes* chez les Argiens, les *Corynéphores* chez les Sicyoniens, les *Arottes* chez les Syracusains (1); on peut encore citer les *Prospelates* chez les Arcadiens. Mais etaient-ils réduits à un état pareil à celui des Hilotes, c'est ce qu'il nous est impossible de décider d'après le peu de renseignemens qui nous ont été transmis par les anciens.

(1) Caperon. Mém. de l'acad. des inscr. T. 28, p. 271

CHAPITRE V.

De la religion dans ses rapports avec l'Économie publique.

Peu importe à l'économiste qu'un peuple adresse ses vœux à Jupiter ou à Osiris, pourvu que ce culte ne porte aucun obstacle à la prospérité publique, mais il doit considérer toute croyance qui énerve ou détruit l'homme, tout culte qui absorbe une trop forte portion de sa vie, toute opinion qui lui impose d'autres devoirs que ceux utiles aux intérêts de sa patrie comme essentiellement nuisibles, parce qu'ils portent atteinte à cette même prospérité. Un proverbe grec disait: unir les devoirs du citoyen aux fonctions du Sacerdoce, pour exprimer que deux choses étaient incompatibles; l'époque déjà moderne où Suidas qui le cite a vécu, ne permet pas de dire à quel siècle l'opinion publique, fondée sur l'expérience, en avait introduit l'usage.

D'après le témoignage de Platon, la religion des plus anciens Grecs n'a été qu'une

Digitized by Google

commémoration des phases de la nature (1), et le fait a été confirmé par les savantes recherches de Dupuis; mais à des époques plus rapprochées, le sens des allégories qui enveloppaient ces vérités astronomiques a été oublié, et le culte n'a plus été qu'une série de pratiques sans croyance bien arrêtées, qui dès lors ne pouvaient prendre que peu ou point d'influence sur la chose publique (2). Chaque nation, chaque ville, chaque famille pour ainsi dire, adoptait l'un des Dieux pour son patron, et tous les ans un jour fixé ramenait sa fête qu'on célébrait sans déprecier le patron de son voisin; on le révérait aussi, mais un peu moins. Aucune intolérance ne se mêlait à ce culte, les prêtres eux-mêmes de ces dieux multipliés vivaient assez d'accord ensemble, chacun de son côté faisait valoir le crédit de son temple sans persécuter ceux des autres. Et comme les allégories qui formaient les légendes de ces nombreux habitans de l'Olimpe et dont le véritable sens était oublié, prêtaient un peu à la plaisanterie, ils tolé-

(1) Eus. præp. evang. L. 3, c. 2.
(2) Barth. voy. d'Anacharsis, ch. 21.

Digitized by Google

raient fort bien qu'on parlat de toutes les aventures graveleuses dont leurs dieux étaient les héros, qu'on en fit des sarcasmes, qu'on les jouat même sur la scène (1); cependant si on voulait démontrer sérieusement l'absurdité de ce culte, et surtout l'inutilité de ces prêtres, on commençait à devenir coupable à leurs yeux. Ce crime fut irrémissible pour Socrate qui, pour avoir trop bien raisonné dut boire la cigüe: Aristote aussi fut contraint de s'empoisonner. Mais ces exemples de vengeances sacerdotales sont rares, et pour les exercer, les prêtres ont dû les masquer par des inculpations qui touchaient à la sécurité publique, puisque les lois ne consacraient aucune intolérance.

Le sacerdoce ne formait pas une corporation dans l'état; dès lors, il n'avait aucun intérêt commun à son ordre résultant d'une organisation hiérarchique; les prêtres formaient autant de petites corporations distinctes qu'il y avait de temples, et encore les liens d'union qui pouvaient se former entre les individus dans ses petits groupes étaient légers, parce que leur élection ne

(1) Aristoph. Plut. act. 5, Sc. 1. Ranæ etc.

Digitized by

dépendait d'aucun chef du Sacerdoce, ni d'aucune initiation dirigée par eux, mais appartenait soit au peuple (1), soit aux magistrats (2), et souvent même n'était que pour un temps limité (3), aussi ne s'opposait-elle pas à ce que les mêmes individus pussent remplir concurremment toute autre fonction publique (4). Comme prêtres ils restaient sous la surveillance du gouvernement (5), et n'avaient aucune influence politique, puisque même la police des mœurs qui dans plus d'un culte leur a donné une influence si dangereuse, a constamment été chez les Grecs une attribution réservée à la magistrature (6). L'espèce d'inquisition permise dans Athènes au grand prêtre de Cérès, ne peut pas être considérée comme une exception, puisqu'elle se bornait à pouvoir faire des dénonciations à l'assemblée générale du peuple, sans intervenir autrement que comme simple particulier aux déterminations qu'elle

(1) Demosth. exord. conc.

(2) Hesych. voce Gerar.

(3) Paus. in Mess.

(4) Herod. L. 9, c. 85. Demosth. in Neær. Plut. in Arist. etc.

(5) Demosth. in Neær.

(6) Arist. polit. L. 6, c. 8.

pouvait prendre, et dont l'intérêt général devait toujours être la base (1).

A Sparte où les rois avaient des pouvoirs limités dans la vie civile, mais très étendus pendant qu'ils étaient à la tête des armées, ils y avaient la suprématie sur tous les prêtres et même ils s'en réservaient les principales fonctions (2). Puisqu'il n'existait aucun corps sacerdotal, il n'y avait pas de richesses communes, chaque temple avait ses propriétés particulières dont les prêtres qui la desservaient étaient les administrateurs (3). Plus le temple était achalandé, plus il y était porté d'offrandes, et la sécurité dont on y jouissait pendant les prises d'armes fréquentes dont le principal résultat était le pillage des campagnes, ajoutait à l'aisance des prêtres, parce que leurs propriétés étaient garanties du commun désastre par la superstition, et à cause de la protection qu'ils procuraient à beaucoup d'individus qui y cherchaient un asyle et le payaient largement (4). Ceux des temples qui étaient les

(1) Thuc. hist. L. 8, c. 53. Plut. in Alcib.

(2) Xen. de républ. laced. Paus. in Bœot.

(3) Harpocr. voce *Apomithi.*

(4) Arr. Exp. Alex. L. 1.

plus accrédités, recevaient aussi après les victoires une part des dépouilles des vaincus (1). Il faut cependant considérer ces derniers dons comme n'augmentant pas la richesse des prêtres, ils étaient destinés au temple et non à ses desservans, c'étaient des espèces de dépôts qu'ils étaient tenus de représenter, et des valeurs mortes auxquelles plus d'une fois dans des momens de pénurie les gouvernemens ont eu recours, sans considérer cela comme des spoliations, mais comme des emprunts faits à la divinité pour les lui restituer dans des momens plus prospères (2). A Athènes un dixième des amendes et confiscations était prélevé pour le temple de Minerve, et un cinquantième était réparti entre ceux des autres divinités (3). Minerve ou plutôt ses prêtres recevaient aussi une rétribution en grain ou en argent à chaque naissance et décès (4). Chez plusieurs peuples de la Grèce, les prémices des récoltes étaient consacrées à quelque

(1) Soph. in Trachin. Demosth. in Timocr.

(2) Thuc. hist. L. 2, c. 13.

(3) Demosth. in Macart. in Timocr. adv. Theocr. Œsch. contre Timarch. Xen. hist. gr. L. 1, c. 13.

(4) Arist. Econ. L. 2.

Digitized by Google

divinité (1); beaucoup de villes de la Grèce portaient à Athènes celles des blés, observance recommandée par la pythie de Delphes (2). Il est possible que cet usage ait pris son origine de l'institution des sacrifices précurseurs des labours, que les Athéniens s'étaient chargés de faire au nom de la Grèce entière, au renouvellement de chaque cinquième olympiade (3).

Tout ce qui précède prouve que le Sacerdoce n'a pu prendre aucune influence sur le gouvernement, parce que les Grecs, soit par un esprit de prévoyance, soit plutôt comme conséquence de leur morcellement politique, n'ont pas permis qu'il devint un corps se recrutant lui-même, et pouvant, par conséquent, se créer un esprit de caste et un intérêt particulier. Leur proverbe que j'ai déjà cité prouve qu'individuellement les prêtres n'avaient pas plus d'esprit public qu'ailleurs, mais ils ne pouvaient pas acquérir assez d'influence pour se rendre dangereux. Si par conséquent quelques-uns d'eux ont

(1) Plut. Quæst. Suid. voce Thargelie gr. § 6.

(2) Isocr. paneg. Suidas voce *Eiresionæ*.

(3) Suidas voce *Proërosie*.

ont été fanatiques, le mal n'a pas pu devenir général, aussi l'histoire des Grecs n'en fournit-elle que quelques exemples isolés (1).

Ce manque d'esprit de corps du Sacerdoce a sauvé les Grecs de l'énorme influence qu'il aurait pu prendre au moyen des oracles. Car si un pareil levier avait été entre les mains d'un corps dirigé par un intérêt commun et une marche calculée, il n'aurait pas tardé à le rendre l'arbitre de toutes les affaires publiques, puisqu'il s'en terminait peu sans que les oracles fussent consultés. Heureusement pour les Grecs, qu'ils n'ont été que des spéculations isolées des desservans de chaque temple, qui cherchaient du mieux qu'ils le pouvaient à acha-

(1) Paus. in Mess. Pendant les guerres de la Messénie, un oracle attacha le salut de la ville d'Ithome au sang d'une vierge de famille distinguée: toutes celles qu'il pouvait concerner éloignèrent leurs enfans, un seul homme offrit sa fille. Un jeune homme qui l'aimait se présente à l'autel, cherche à émouvoir le peuple et à attendrir le prêtre auteur de cet oracle, ne pouvant rien obtenir, ayant perdu toute autre ressource, il annonce avoir flétri la vertu de ce qu'il aime, il prétend en avoir obtenu des faveurs qui la rendent indigne d'être offerte aux dieux. Le père éventre sa fille pour prouver sa virginité, et le prêtre féroce demande une autre victime parce qu'elle n'était pas morte de sa main.

lander celui de la divinité, et si quelques réponses d'oracles ont eu de l'influence sur les événemens politiques, c'est parce que des chefs de parti ont eu soin de les acheter à prix d'argent. Le fait était tellement connu qu'on en parlait publiquement en Grèce, ce qui paraît difficile à concilier avec la croyance aveugle que le peuple y portait et que les gouvernans affectaient d'y avoir. Il est de fait qu'Hérodote dans ses histoires qu'il a lues aux Grecs assemblés pendant la célébration des jeux olympiques, parle en plusieurs endroits d'oracles achetés sans avoir excité, à ce qu'il paraît, aucune réclamation (1); d'autres auteurs en ont parlé dans le même sens; Xénophon qui, dans ses écrits, a affecté le plus grand respect pour les dieux, n'en raconte pas moins qu'Agnipolis, après avoir consulté l'oracle de Jupiter olympien, alla demander à celui d'Apollon s'il était du même avis que son père (2). Enfin, il n'y a pas jusqu'à Pausanias, tout dévot qu'il était, qui a cité plusieurs exemples d'oracles achetés (3). Les

(1) Herod. L. 5, c. 63. L. 6, c. 66, etc.

(2) Xen. hist. gr, L. 4, c. 12.

(3) Paus. in Lac. etc.

Digitized by Google

gouvernans auront vu dans ce levier un moyen de diriger la multitude, et l'auront employé sans réfléchir que dans d'autres circonstances cette même disposition des esprits pouvait leur devenir funeste. Les Grecs étaient naturellement crédules, parce que leur promptitude d'imagination y prêtait beaucoup et qu'ils manquaient d'une instruction positive. Se livrant à leurs premières impressions, ils admettaient volontiers sans preuves les faits les moins croyables, mais peu capables d'impressions durables, une autre non moins absurde effaçait la précédente, pour faire ensuite place à d'autres aussi peu sensées. Pour se faire une idée de leur tournure d'esprit il suffit d'ouvrir le livre de Pausanias. Cet homme d'une dévotion exemplaire a parcouru tous les temples et les chapelles de la Grèce, y a examiné tous les ex voto, interrogé tous les desservans des autels, et raconte dans sa description de la Grèce, les légendes qui se rapportent à chacun d'eux, ainsi que leurs variantes, et il y en a de curieuses, je n'en citerai qu'une seule pour faire juger des autres. Diane que l'on peint assez scrupuleuse mais non pas sans faiblesse, ne sa-

chant un jour comment échapper à un homme qui voulait la violer, s'avise de se barbouiller de fange ainsi que ses nymphes, et déroute ainsi l'audacieux qui ne la reconnut pas ainsi accoutrée (1). Il faut avouer que le moyen d'échapper était neuf pour une déesse; mais Pausanias le raconte avec tout le sérieux possible. Tous les ans les habitans d'une ville de la Phocide allaient cher-cher à Thèbes de la terre du tombeau d'Amphion qu'ils jetaient sur celui d'Antiope, et ils croyaient assurer ainsi la fertilité de l'année (2). Les Géopaniques, compilation à la vérité des bas temps, mais puisée dans des sources anciennes, renferme les pratiques les plus curieuses. Ainsi on y recommande de faire promener une fille nubile dans un état d'entière nudité autour d'un champ infesté d'orobanche, comme un moyen infaillible de détruire cette plante parasite (3). Ces préceptes sont devenus surtout remarquables à l'époque où le passage s'est fait d'un culte à l'autre. Ainsi un remède assuré con-

(1) Paus. in El.

(2) Paus. in Bœot.

(3) Geop. L. 2, c. 42.

Digitized by

tre la coulure des fruits était de lier autour du tronc de l'arbre un papier contenant, soit un vers d'Homère qu'on indique, soit un verset des Psaumes de David à son choix (1). Il est inutile de multiplier les exemples de ces absurdes pratiques propagées par la crédulité, et contre lesquelles quelques bons esprits seulement ont essayé de s'élever. Théophraste dans ses écrits a expliqué par des moyens naturels plusieurs des prodiges opérés par les prêtres, tels que des statues qu'on disait suer, un laurier qui a pu croître sur un platane, etc. (2); Mais les écrits de ce philosophe ont eu le même sort que ceux de beaucoup d'autres, le peuple lit peu et moins encore des choses raisonnables, et ses prêtres n'ont garde de lui faire connaître des vérités qui tariraient la source la plus féconde de leur fortune.

Dans ce qui précède, j'ai prouvé que le culte des Grecs ne pouvait donner au corps sacerdotal aucune influence dangereuse, parce qu'il était plus en pratiques qu'en croyances et que ces dernières étaient tellement variées

---

(1) Geopon. L. 10, c. 87.

(2) Theoph. de caus. plant. L. 5, c. 4.

Digitized by Google

qu'elles ne pouvaient être, ni devenir exclusives. Il ne comportait pas non plus l'existence d'un corps sacerdotal qui s'isolait de la société pour la dominer et qui, se recrutant lui-même, introduisait dans son sein les individus qu'il jugeait disposés à prendre son esprit. Il ne me reste plus qu'à le considérer sous le point de vue du temps qu'il dérobait aux occupations utiles à la société.

Le culte, ayant été primitivement une commémoration des phases principales de l'année, comme ces phases sont peu nombreuses, il n'a pu admettre que peu de fêtes. Le retour périodique des saisons se combinait avec l'ouverture des travaux de l'agriculture correspondans, et des fêtes signalaient ces époques principales. Tout, dans les cérémonies, rappelait l'agriculture, dès lors ramenait les hommes à l'idée du travail qui, suspendu un moment, par ces réjouissances, devait recommencer bientôt après. Considéré sous ce point de vue, loin d'être nuisible, il avait l'avantage de peu distraire les hommes et de ne pas les sortir de la série d'idées qui devait assurer leur bien-être.

Mais ce culte est-il resté dans les limites que je viens de tracer? non certainement, il

Digitized by Google

était trop simple pour convenir au sacerdoce ; il n'occupait pas assez les imaginations pour devenir pour eux une source de richesses. En s'écartant toutefois de sa simplicité primitive, il a toujours conservé quelques traces de son origine. Ainsi le culte de Cérès continue de rappeler les moissons : sa prêtresse était couronnée d'épis de bled et de pavots (1): on montrait aux initiés, lors de ses fêtes à Eleusis, les plaines de Baros où le bled avait été semé la première fois, et l'aire où Triptolème avait appris aux hommes à fouler les grains (2). Aux fêtes de Minerve, on montrait aux dévots l'olivier sacré qu'elle avait fait sortir de terre ; une mesure d'huile était la récompense de celui qui était vainqueur dans ses jeux (3). Une mesure d'orge était celle du vainqueur dans les jeux olympiques. Ce sont des traces du but primitif de ces fêtes ; mais de simples traces que l'habitude avait conservées, sans leur attribuer aucun but d'utilité. Les fêtes ont fini par dégénérer en un simple spec-

(1) Callim. hymn. ad Cer.

(2) Paus. in Att.

(3) Suidas voce *Moriai*, Meurs. op. T. 2, p. 569.

Digitized by Google

tacle où les intéressés cherchaient à attirer la plus grande influence possible, par l'attrait des amusemens. Plus le temple avait de réputation, plus les fètes qu'on y célébrait appelaient la foule; des députations ou théories, envoyées par des villes pour y paraître en leur nom, s'y rendaient de toutes parts, et une foire qu'on avait soin d'y réunir augmentait encore le concours (1). Pausanias décrit un de ces rassemblemens vers l'entrée du temple d'Isis à Tithorée, près de Delphes (2) : il en existait un pareil pendant la célébration des fêtes olympiques en Elide (3). Les guerres continuelles qui déchiraient la Grèce n'interrompaient pas ces fêtes; des trèves consacrées par l'usage suspendaient les hostilités sans appaiser les haines; les théories traversaient librement le pays ennemi ; mais

---

(1) Pol. hist. L. 5. Cic. Tuscul. L. 5, c. 3. Ce double objet des réunions se confondait tellement dans l'opinion que Sigonius, parlant des théories, dit ces propres paroles : *Aut ad sacros ludos aut ad alios solemnes Græciæ, mercatus aut ad oracula mittebantur* (Sig. de republ. Athen. L. 4, c. 7.). Ainsi, que l'envoi fut pour l'oracle, pour la fête ou pour le marché, c'était toujours une théorie.

(2) Paus. in Phoc.

(3) Paus. in El. Vell. Paterc. L. 1.

la cérémonie terminée, chacun de retour chez soi, reprenait ses anciennes animosités: les Grecs n'ont jamais senti le parti qu'ils auraient pu tirer de ces rapports pour opérer des rapprochemens et mettre un terme à leurs continuelles dissentions (1).

Ils n'ont jamais, non plus, cherché à donner un but d'utilité publique à ces fêtes, tel que l'amélioration des races de chevaux, dans les courses qui, à leur origine, avaient été instituées aux jeux olympiques comme une commémoration du cours apparent du soleil qui forme l'année (2); mais le but ayant été oublié avec le temps, elles se sont transformées en un simple spectacle où chacun qui se présentait, de quelque nation qu'il fut, était admis à courir. A la vérité, on faisait une mention particulière de ceux qui y avaient remporté le prix avec des chevaux de leur propre haras (3); mais aucune prime ne distinguait le Grec vainqueur de l'étranger, preuve qu'aucune vue d'utilité publique n'y était mêlée, puisque partout où ils ont

(1) Isocr. paneg.

(2) Dupuis, Orig. des cultes.

(3) Paus. in El.

Digitized by Google

vu un intérêt national, ils ont eu soin de le réserver exclusivement pour eux, et d'en exclure les individus des autres nations.

Il en a été de même des exercices gymnastiques qui formaient le principal spectacle de ces fêtes: ils avaient été institués à une époque où les forces du corps avaient une si grande influence dans les armées; mais ces exercices où d'abord tous les hommes valides ont pris part comme amusement, sont devenus insensiblement un spectacle dont quelques hommes seulement sont devenus les acteurs, parce qu'eux seuls avaient acquis les talens nécessaires pour y figurer. C'étaient ces athlètes dont les luttes, de l'aveu des personnes les plus instruites de l'antiquité, tendaient plutôt à dénaturer le corps qu'à en augmenter la vigueur, et dont la jeunesse accélérée et la vieillesse hâtive ne permettait que quelques années de succès (1). Ces athlètes sont devenus l'objet de l'engouement des Grecs: leurs villes mettaient au premier rang de leurs titres de gloire d'avoir

---

(1) Arist. polit. L. 8, c. 4 et 8; de generat. L. 4, c. 3. Plut. de tuenda valetud. Galien. ad Thrasyb. c. 36, 37 et 46; de totis morbis temp. c. 4, etc.

donné le jour à l'un d'eux qui avait été couronné; elles éternisaient cet événement par une statue (1); un pan des murs de la ville s'ouvrait pour son retour; il aurait été trop vulgaire de le recevoir par les portes (2). Quelques bons esprits ont voulu lutter contre le torrent de l'opinion et faire sentir la futilité de ces triomphes, dont il ne résultait aucun avantage pour la patrie: de ce nombre, on peut citer Euripide (3); mais leurs efforts ont été inutiles.

D'après tout ce qui précède, on voit que rien, dans ces fêtes, ne portait l'empreinte de l'utilité publique; tout y était pour l'amusement, et les Grecs naturellement oisifs, d'après leurs préjugés contre l'exercice des arts, s'y portaient avec passion; aussi Athènes, plus oisive encore que le reste de la Grèce, en avait le double des autres (4). Les

(1) Paus. in El. Ath. deipn, L. 10.

(2) Plut. Symph. L. 2, c. 5. La ville de Scione, voulant récompenser Brasidas, général lacédémonien, qui lui avait rendu un service signalé, ne conçut pas d'autre moyen que de lui décerner les mêmes honneurs qu'à un athlète (Thuc. hist. L. 4, c. 121.) : le trait est caractéristique.

(3) Ath. deipn. L. 10 ad. init.

(4) Xen. de republ. Athen. Isocr. paneg.

fonds affectés pour les célébrer étant devenus insuffisans, des individus riches qui voulaient capter la faveur populaire se chargeaient de subvenir aux dépenses, et chacun, voulant l'emporter sur son dévancier, ajoutait à la pompe et, par conséquent, aux frais. Le peuple que ces fêtes amusaient voulait ensuite récompenser ceux qui avaient prodigué leurs richesses, et souvent il a élevé aux fonctions publiques des hommes dont l'unique mérite était d'avoir présidé à des jeux qu'ils avaient eu l'art de rendre magnifiques (1). Jusqu'à la commission d'acheter les bœufs pour les sacrifices a plus d'une fois porté aux premières magistratures (2). Ces engouemens du peuple pour ceux qui s'occupaient de ses plaisirs furent bientôt remarqués par des ambitieux qui, dénués de talens, n'avaient que cette ressource pour appeler sur eux la faveur populaire, et la chose publique n'a que trop souvent été compromise par ces choix irréfléchis. C'est, par conséquent, sous le double rapport qu'elles secondaient le gout du peuple pour l'oisiveté

(2) Plut. in Nic.

(3) Suidas, voce *Boónes.*

et qu'elles l'induisaient à porter ses choix sur des individus dont elles étaient l'unique moyen de succès, que les fêtes ont pu être nuisibles, car, en elles-mêmes, elles n'avaient rien qui fut contraire au bien de l'ordre social; mieux entendues, moins déviées de leur institution primitive, et rendues moins fréquentes, elles auraient même conservé un but d'utilité par leurs rapports avec l'agriculture auxquels il aurait été facile de lier des moyens d'encouragemens pour exciter l'industrie. Je ferai seulement remarquer que, sous leur point de vue de distractions, elles ont été moins nuisibles en Grèce que partout ailleurs, puisque les Grecs, naturellement oisifs, ne s'en seraient pas davantage livrés au travail, s'il ne les avaient pas eues.

Je dirai peu de chose des initiations, parce qu'elles n'ont jamais été que des institutions particulières, une espèce de franc-maçonnerie, sans influence politique. Ne tenant pas au culte entier, mais seulement à une branche du culte, elles n'ont pas pu éveiller l'intolérance; elles pouvaient bien bannir les profanes de leurs assemblées; mais hors de là, elles n'avaient aucun moyen de les atteindre. Dès lors, elles n'ont pas eu les

Digitized by Google

inconvéniens des initiations au moyen desquelles le sacerdoce d'un culte tend à se recruter, à étendre secrètement son influence, et à se préparer des moyens de domination. La plus remarquable des initiations de la Grèce était celle aux mystères de Cérès dont le foyer était à Eleusis; mais, malgré la hiérarchie qu'elle admettait dans son sein, l'idée ne pouvait entrer dans l'esprit des initiés de persécuter ceux qui adressaient leurs vœux à d'autres divinités que la mythologie faisait parentes de Cérès. Dès lors ces initiations, sans influence politique, n'en pouvaient avoir que par la doctrine secrète qu'on y professait, et de l'aveu unanime des anciens, elle tendait à perfectionner l'homme, dès lors elle avait un but moral auquel ne se joignait aucune idée de domination. Ceux qui désireront connaître plus précisément les doctrines qu'on y professait, trouveront dans l'ouvrage de Dupuis, tous les détails qui en sont parvenus jusqu'à nous (1).

(1) Dupuis, Orig. des cultes, Traité des mystères.

Digitized by

CHAPITRE VI.

Des finances.

LA diversité d'organisation des républiques si multipliées dont se composait la Grèce ne nous permet pas d'attendre de leur part plus d'uniformité dans la gestion de leurs finances. Chacune d'elles les a traitées d'après ses vues particulières, plus ou moins rétrécies, et ne les ayant jamais considéréées comme un ressort principal de la machine politique, aucun de leurs écrivains ne les a jugées assez importantes pour occuper une place dans leurs ouvrages. Ils n'en ont parlé qu'incidemment, lorsque par quelque froissement, elles ont donné lieu à un événement politique; de manière que leur histoire a d'énormes lacunes auxquelles il me sera impossible de suppléer.

Il faut nécessairement passer sans s'arrêter les temps les plus anciens de la Grèce: quelques faits possibles mêlés à beaucoup de fables mythologiques sont tout ce qui nous en reste et aucun d'eux ne nous instruit des institutions qui ont pu y exister. On a seulement

Digitized by Google

la certitude qu'alors ce pays était déjà civilisé: les monumens créés à ces époques obscures ont long-temps été admirés par les Grecs, et quelques-unes de leurs ruines existent encore; ils n'ont pas pu être construits sans un développement de puissance de la nation qui n'a pu exister sans richesses publiques, et, par conséquent, sans une administration des finances. J'ai dejà parlé au commencement de cet ouvrage des grands canaux souterreins et d'autres constructions dont la date remonte à ces époques oubliées mais certaines.

Nous aurons quelques notions de plus sur l'époque moins ancienne des temps homériques. Alors chaque peuplade avait un roi dont le pouvoir dépendait de l'ascendant qu'il avait su prendre plus que de la force des institutions. Les dépenses publiques étaient faibles, parce que les limites de ces gouvernemens étaient très-resserrées. Ces rois, riches déjà par les produits de leurs domaines particuliers, recevaient aussi des tributs et des dons plus ou moins volontaires de leurs sujets, et la portion la plus forte du butin leur était réservée après la victoire; mais les rétributions du peuple envers eux paraissent avoir

Digitized by Google

avoir été plutôt la conséquence de l'attachement qu'ils inspiraient ou de l'ascendant qu'ils avaient pris, que le résultat d'un pacte social : c'est ainsi, à ce qu'il me paraît qu'on doit concevoir l'état des finances de ces temps-là. Dans le seul passage d'Homère où il est parlé d'impôts d'une manière un peu précise, le mot *themistas*, qui rend cette idée, est réuni à celui de *dôtinesi* qui exprime des dons. Les peuples, y est-il dit, riches en bestiaux, l'honoreront par des dons, à l'égal des dieux, et paieront, sous son sceptre de riches tributs (1).

Lorsqu'ensuite, à des époques plus rapprochées des temps connus de la Grèce, ces différentes peuplades ont passé à l'état d'olygarchie ou de démocratie, un changement à dû s'introduire dans le mode de subvenir aux dépenses publiques; mais ces dernières ont dû long-temps être très-modiques, parce que les magistratures étaient gratuites et que les autres frais d'administration ne pouvaient pas être nombreux : les guerres n'étaient que des prises d'armes éphémères des citoyens qui quittaient pour quelques jours leurs champs

(1) Hom. Il. L. 9, v. 156.

et leurs occupations, et y retournaient ensuite. Il devait exister, dès cette époque, un domaine national dont les produits allégeaient la quote-part que chaque chef de famille devait fournir pour la dépense commune. Cette partie obscure de l'histoire des institutions exige quelques développemens.

Il y avait des terres affectées au culte dont la propriété appartenait à chacun des temples en particulier, et dont les produits étaient employés à l'entretien de ses prêtres et aux frais des cérémonies (1); mais il n'y en avait aucune qui appartînt collectivement au corps sacerdotal, en général, parce qu'il n'en existait pas. Ces domaines de chaque temple en particulier ont été successivement augmentés, soit par les dons des individus, soit par la consécration de quelques terres enlevées à l'ennemi. Il ne faut pas confondre cette consécration qui était une donation réelle avec une autre purement honorifique où le propriétaire conservait les produits sans être tenu à aucune rétribution envers le temple du dieu. La consécration de l'Elide à Jupiter était de ce genre, puisque les propriétaires y jouissaient du produit de leurs terres. Cette double ac-

(1) Xen. Econ.

ception du même mot pourrait quelquefois embarrasser, si on ne la distinguait pas. Ainsi on ne sait pas précisément de quelle nature étaient ces terres consacrées à Apollon, dont l'invasion fut le prétexte de la guerre sacrée. Etaient-elles la propriété du temple ou celle de quelques habitans de Delphes qui les avaient simplement consacrées? cette dernière manière de voir concilierait les deux opinions qui existent sur l'origine de cette guerre, puisque, malgré la consécration de ces terres, deux personnes pouvaient très-bien avoir des différens entr'elles relatifs au droit de les posséder.

Outre ces domaines dont le produit était consacré à l'entretien de certains temples et de leurs desservans, il en existait d'autres dont le produit était affecté aux dépenses de l'État, ou, du moins, à l'utilité commune. Peu de faits historiques constatent leur existence; mais il serait impossible d'expliquer autrement la facilité avec laquelle les républiques anciennes recevaient des familles et même des peuplades entières à qui elles donnaient des terres (1). S'il avait fallu prélever une por-

(1) Isocr. in Arch. Thuc. hist. L. 1, c. 2.

tion sur la propriété de chaque citoyen pour leur former un lot, l'intérèt particulier aurait opposé des résistances: puisqu'il n'y en a pas eu, il a dû exister des terres appartenant au corps de la nation dont les individus tiraient peu ou point d'utilité, auxquelles, par conséquent, ils pouvaient renoncer sans peine: l'homme de tous les siècles et de tous les climats a été le même; son écorce a pu varier; mais les mêmes passions l'ont toujours animé, dès lors, s'il a fait de pareilles cessions, c'est qu'il ne retirait que de faibles avantages de ces terres et qu'il pouvait s'en dessaisir sans regrets. D'où il faut conclure qu'elles étaient un domaine appartenant à la communauté qui les a concédés, en tout ou en partie, aux nouveaux arrivans, parce que l'accroissement de force qui résultait de leur réunion lui paraissait une compensation suffisante de ce léger sacrifice.

A des époques plus modernes, ces transfusions de peuplades sont devenues plus difficiles, parce qu'il s'est formé un orgueil national qui repoussait les étrangers. Alors les domaines nationaux furent davantage réservés pour l'utilité publique.

A une époque plus récente encore, lorsque

Digitized by Google

la rivalité d'Athènes et de Sparte s'est développée, ces républiques, tendant à étendre leur influence sur les villes indépendantes dont elles étaient entourées, ont fini, l'une et l'autre, par transformer la protection qu'elles leur avaient promise en une domination réelle. Alors il cessa de leur être permis de choisir le protecteur qu'elles préféraient; la volonté d'en changer fut taxée de révolte; c'était un crime qu'on devait punir. Le massacre des hommes, l'esclavage des femmes et des enfans, l'envahissement des terres en étaient les résultats. Quelquefois ces terres étaient distribuées à des nouveaux habitans qui, peu d'années après, éprouvaient le même sort de la part de la puissance rivale. Quelquefois aussi, elles ont été réunies au domaine et le produit de leur fermage est entré dans les revenus de l'État (1). Tel a été le sort de la Grèce pendant ses guerres intestines dont Thucydide a écrit l'histoire. Les déplacemens forcés qui ont eu lieu alors ne doivent pas être confondus avec ceux dont il a été parlé précédemment, où de nouveaux habitans étaient admis à venir partager le domaine de l'État.

(1) Æl. var. hist. L. 6; c. 1.

Au produit des domaines, il faut ajouter, comme ressource de chacune de ces républiques, la contribution que chaque chef de famille devait acquitter et qui avait remplacé les dons, plus ou moins volontaires, des temps homériques. A Athènes, elle a éprouvé des variations dont nous allons bientôt nous occuper. A Sparte, elle a été plus fixe et portait sur les terres, unique richesse des habitans, puisque Aristote fait observer que, de son temps, elle était fort mal payée, parce que les riches, possesseurs de presque toutes les terres, étaient intéressés à ne pas en presser la perception (1); ils la remplaçaient, sans doute, par le produit des contributions que les harmostes exigeaient des peuples qui leur étaient soumis. Mais auparavant, lorsque les fortunes étaient moins inégalement réparties, et que les ressources extérieures dont je viens de parler n'existaient pas, cette contribution, unique ressource de l'État, a dû être perçue avec plus de régularité; des poursuites devaient même être exercées contre ceux qui étaient en retard; on peut le conclure de l'usage établi

(1) Arist. polit. L. 2, c. 7.

de libérer, à l'avénement d'un nouveau roi, tous les débiteurs envers l'État (1) : puisqu'il y avait des prisonniers pour dettes envers l'État, il y avait des sommes à lui payer pour lesquelles ce genre de contrainte était permis. Une des récompenses qu'on accordait aux citoyens pour des services rendus à la patrie, était l'exemption des charges publiques (2).

Cette contribution était nécessairement peu considérable, puisque la redevance que les Hilotes payaient aux propriétaires était modérée et que ces derniers ne pouvaient en céder qu'une faible portion à l'État, le surplus leur étant nécessaire pour nourrir eux et leur famille. Étant établie sur les terres, elle devait augmenter dans la progression de leur étendue; de-là la répugnance des grands propriétaires à en presser la perception, lorsque d'autres ressources eurent permis de s'en passer. Alors les Spartiates n'étaient plus ces hommes rigides qui se faisaient un point d'honneur du mépris des richesses; l'avarice s'était emparée d'eux; déjà plusieurs

(1) Herod. L. 6, c. 58.

(2) Plut. in Agas.

Digitized by Google

levaient le masque et ne rougissaient pas d'être les stipendiés d'un satrape : l'intérêt public était sacrifié aux calculs personnels des hommes influens (1).

Xénophon qui a écrit un traité sur la république de Lacédémone a omis une quantité de détails qui auraient été nécessaires. Il n'a pas dit s'il existait quelque différence sous le rapport de la quotité des contributions entre les Spartiates et les Lacédémoniens, ou si elles étaient dans une même proportion avec la fortune, pour les uns que pour les autres. Je pencherais à le croire, car s'il y avait eu quelque inégalité dans leur condition, elle aurait été alléguée comme grief dans les dissentions qui se sont souvent élevées entre ces deux ordres de citoyens; et, sous ce rapport, elles auraient occupé les historiens, soit comme faits historiques, soit comme inculpations, qu'ils auraient introduites dans les harangues dont leurs écrits sont semés. Xénophon ne dit pas non plus s'il existait quelque contribution personnelle que payaient soit les non propriétaires Spartiates et Lacédémoniens, soit les Hilotes af-

(1) Thuc. hist. L. 8, c. 12. Xen. hist. gr. L. 12.

franchis, et enfin le petit nombre des domiciliés qui s'étaient fixés sur le territoire de la république. N'ayant pas le droit de devenir propriétaire, ils n'auraient contribué en rien aux besoins de l'État, s'ils n'avaient pas été atteint par quelque impôt particulier dont cependant rien ne prouve l'existence.

Un des vices principaux qu'Aristote trouvait au système d'administration des Spartiates était de n'avoir point de trésor public, de manière qu'ils n'étaient jamais en mesure pour leurs préparatifs d'attaque et de défense (1). D'où il faut conclure qu'on ne percevait des contributions qu'à mesure des besoins et que, pour chacun d'eux, on faisait une répartition entre les contribuables. Il n'y avait, par conséquent, aucune somme en réserve pour les cas fortuits, ce qui nécessairement devait paralyser la marche des affaires, puisque la perception ne commençait qu'au moment où la dépense aurait déjà dû être faite, et souvent dans des circonstances où les dangers publics resserraient les bourses (2). Sans doute qu'Aristote a entendu

---

(1) Arist. polit. L. 2, c. 9.

(2) Arist. polit. L. 2, c. 7.

Digitized by Google

parler des temps anciens où les institutions de Lycurgue étaient dans leur force; car, dans les derniers temps, depuis que Sparte a perçu des contributions sur les peuples tributaires, il y a certainement eu un trésor public, puisque les Éphores s'en sont attribué la surveillance; les historiens ont parlé plus d'une fois des sommes qui y ont été versées (1), comme aussi de la pénurie où il s'est trouvé dans quelques circonstances (2).

L'organisation des finances d'Athènes est un peu mieux connue. Les historiens, à la vérité nous ont conservé peu de faits, mais les discours des orateurs fournissent plusieurs renseignemens. Il faut encore y ajouter un travail précieux, c'est le projet de finances de Xénophon où il fait connaître les vices qu'il voyait au système existant, et les corrections et améliorations qu'il proposait d'y faire; en un mot, c'est un tableau assez exact des connaissances qu'on avait en économie politique au temps où il a vécu. Aussi je me propose d'en donner une analyse détaillée après avoir tracé le précis de

(1) Xen. hist. gr. L. 2. Diod. Sic.

(2) Thuc. hist. L. 1, c. 80.

Digitized by Google

l'ensemble du système financier des Athéniens, et des variations qu'il a éprouvées.

Lorsqu'Athènes était soumise à des rois, ils ont eu le même genre de richesses que ceux du reste de la Grèce, savoir le produit de leurs propres domaines et les dons du peuple ou prestations plus ou moins volontaire. Plutarque en fait l'application aux temps de Thésée qui est un personnage mythologique, mais il faut l'entendre en général de tous les temps de la royauté, quels qu'aient été les rois (1).

Lorsqu'ensuite Athènes a changé son gouvernement et qu'il a été confié à des Archontes électifs, on ignore le régime intérieur qui d'abord a été introduit, on sait seulement que les citoyens étaient divisés en castes. Toutes furent-elles également taxées pour contribuer aux dépenses de l'état, ou les unes eurent-elles des priviléges que les autres ne partageaient pas, on l'ignore puisqu'aucun monument historique n'en parle; mais l'état de misère où le peuple était réduit lorsque Dracon et Solon ensuite ont été appelés à remédier aux maux de l'état,

(1) Plut. in Thes.

est une preuve que les castes supérieures abusaient de leur pouvoir, aussi est-il présumable qu'elles avaient déversé sur lui le poids des charges publiques.

Solon classa tous les citoyens en raison de leur fortune: les riches furent seuls admissibles aux emplois, les pauvres en furent exclus. Nous ignorons si les contributions suivirent la même proportion et furent calculées sur la fortune des individus. On devrait le présumer de la sagesse attribuée à ce législateur. Une lettre que Diogène Laerce a publiée inspirerait des doutes, si son authenticité pouvait être admise, c'est celle où Pisistrate après son usurpation invitait Solon à rentrer dans sa patrie (1). Il lui rend compte de ce qu'il a fait, l'assure qu'il a respecté et maintenu ses lois, et lui annonce qu'il a établi un impôt d'un dixième pour subvenir aux frais du culte et aux dépenses du gouvernement. Si Solon avait organisé quelque chose pour les finances, Pisistrate lui aurait parlé de l'insuffisance de ses mesures et du besoin qu'il avait eu d'y remédier par l'impôt qu'il venait d'éta-

(1) Diog. Laert. in Sol.

blir; il faudrait conclure de son silence que Solon ne s'en était pas occupé, mais tout porte à penser que cette lettre est controuvée, rien n'était plus commun que ces fraudes littéraires chez les anciens.

L'impôt établi par Pisistrate ne me paraît pas avoir été vu sous son véritable point de vue. L'opinion assez générale est qu'il était du dixième sur les fortunes, mais frappait-il une fois seulement les capitaux, ou atteignait-il les revenus chaque année? c'est ce qu'on n'explique pas. Il me paraît qu'on pourrait adopter une opinion différente et le considérer comme portant uniquement sur les successions, puisque le mot *Kléros* employé pour le désigner ne peut être traduit par *fortune*, *richesse*, que dans le sens seulement qu'elles proviennent d'un cas fortuit ou d'une hérédité. En admettant cette explication, Pisistrate aurait imposé un dixième sur les successions (1), contribution que ses fils ont ensuite réduite au vingtième (2), soit pour faire droit a des

(1) Diog. Laert. in Sol.

(2) Thuc. hist. L. 6, c. 54.

réclamations que son exhorbitance avait fait naitre, ou parce qu'ils sentaient déjà que le pouvoir s'échappait de leurs mains. On peut opposer à cette opinion que je propose, le mot *gignomenon* qu'a employé Thucidide lorsqu'il parle de cette réduction, mot qui est principalement applicable aux produits des capitaux fonciers et industriels : dans ce sens là cet impôt aurait pesé sur les revenus, mais je préfère l'explication précédente.

La révolution qui a renversé les Pisistrates, a détruit avec eux le système de finance qu'ils avaient organisé. Alors un autre lui fut substitué. La fortune des citoyens dut répondre de la contribution qui pesait sur elle seulement (1); si quelque citoyen a été arrêté pour des retards dans son paiement, ce furent des abus d'autorité défendus par les lois (2). Ce privilége des citoyens les distinguait des domiciliés assujettis à un impôt personnel pour lequel ils pouvaient être emprisonnés (3) et même

(1) Demosth. in Polycl. in Timocr.

(2) Demosth. in Andr.

(3) Demosth. in Lept.

réduits à l'esclavage s'ils se trouvaient dans l'impuissance de l'acquitter (1).

Plus tard avec les progrès de la démagogie, des meneurs qui cherchaient à se populariser, firent adopter un système dont l'expérience ne tarda pas à prouver les inconvéniens, mais il flattait la manie qu'avait la multitude de tout diriger, et par ce motif il fut conservé. L'impôt ne fut plus réparti entre les citoyens dans la proportion de leur fortune, mais on fit une classification des citoyens d'après cette même base, et chaque fois qu'une guerre, une expédition, une conception nouvelle créaient des besoins, l'assemblée du peuple votait une somme pour y subvenir et chacun était tenu d'y contribuer dans la proportion de la classe où il était inscrit. Cette organisation avait l'avantage spécieux de limiter les sacrifices des citoyens aux besoins réels de l'état, aussi a-t-elle dû séduire l'imagination, aisée à mouvoir des Athéniens qui l'adoptèrent, sans s'apercevoir qu'elle les rendrait les jouets des événemens. Toujours occupés du présent et sans prévoyance pour l'avenir,

(1) Demosth. in Aristog.

ils ne se trouvaient jamais en mesure d'agir au moment où les circonstances l'auraient exigé: le plus souvent ils commençaient à se préparer pour la guerre lorsque déjà elle était commencée. C'est surtout au sujet de cette imprévoyance, que Démosthène faisait d'eux cette comparaison si vraie dont j'ai déjà parlé, à des escrimeurs maladroits qui portent la parade là où déjà le coup les a frappés (1). Ce n'était qu'au moment où les fonds auraient dû être disponibles pour en faire une prompte application, que l'assemblée du peuple votait la contribution qui devait les procurer: le temps de la répartition, celui de la perception ensuite, entraînaient des retards inévitables, et cette dernière devait être naturellement lente, puisqu'elle était demandée aux contribuables au moment où aucun d'eux n'y était préparé. Une contribution régulière dont les recouvremens ont lieu à des époques fixes n'est pas onéreuse lorsqu'elle est modérée, parce que le propriétaire qui l'attend s'y prépare et réserve pour elle une portion de ses revenus. Mais les contributions imprévues

(1) Demosth. Philipp. 1.

Digitized by Google

prévues le sont toujours quelque soit leur quotité, parce que n'étant jamais prévues d'avance ; elles surviennent souvent aux époques où le propriétaire est le plus gêné et lui enlèvent même des fonds qu'il destinait à ses dépenses de culture.

Il est résulté de ce mauvais système, que rarement les Athéniens ont été prêts au moment où ils auraient dû agir. Il n'y a eu que les cas peu fréquens où ils ont pris l'initiative pour quelque expédition nouvelle, que le peuple avait saisi avec son engouement ordinaire, alors ce même enthousiasme se communiquait aux individus, les contributions se payaient avec célérité, tout se préparait de même, mais ce feu d'un moment s'éteignait ensuite, et lorsque cette expédition commencée sous de brillans auspices, prolongée par des résistances inattendues avait besoin de renforts pour se soutenir, la même exaltation n'existait plus, et les plus faibles efforts paraissaient difficiles. Si à la suite de leur expédition mal combinée de Sicile, les Athéniens n'avaient pas négligé les convois nécessaires pour la soutenir, malgré tous ses vices elle aurait pu avoir des résultats différens. De même pen-

Digitized by Google

dant leur résistance contre les empiétemens gradués de Philippe de Macédoine; s'ils avaient eu quelque suite dans leur conduite ils auraient mis sans peine fin à son ambition. Mais à ces époques là, le peuple voulait tout diriger, et tel est le mécanisme des grandes assemblées que des émotions fortes sont nécessaires pour les mettre en mouvement. Tel danger qui aurait effrayé isolément chacun des individus, glisse sans faire d'impression sur eux dès qu'ils sont rassemblés. Aussi attendaient-ils pour voter des moyens de défense, que le danger fut tellement prochain qu'il n'était plus temps d,y porter remède.

Avec le développement de son ambition de dominer au dehors, Athènes ne tarda pas à sentir que sa principale influence devait naître de ses forces maritimes; Thémistocles a été le principal promoteur de ce système, c'est lui qui en a fait sentir le plus les avantages (1). Aussi l'entretien d'une flotte a-t-il été considéré comme la première des dépenses. On consacra pour y subvenir les contributions des douze-cent

(1) Thuc. hist, L. 1, c, 88 et seq.

Digitized by Google

plus riches citoyens de la république, dans le nombre desquels il était permis de se faire inscrire volontairement (1), ce qui ne pouvait avoir lieu que par des vues ultérieures d'ambition. Ils étaient divisés en deux sections qui, chaque année, à tour de rôle, étaient tenues de faire toutes les dépenses de la flotte. Chacune d'elles était subdivisée en deux classes, et ceux de la première ou les trois-cent plus riches, outre la charge de subvenir pour leur part aux dépenses, avaient de plus l'obligation de faire les avances pour ceux de la seconde classe qui se trouvaient dans l'impossibilité momentanée de fournir leur contingent. Si quelqu'un se plaignait d'avoir été compris injustement dans cette liste des six-cent plus riches, il devait désigner le citoyen qui aurait dû y être porté à sa place; l'abus qui aurait pu résulter d'une pareille dénonciation était prévu, puisque le citoyen indiqué avait le droit de demander un échange de fortune avec son dénonciateur (2): On

(1) Demosth. Olenth. 2 et comment. Ulp. Suid. voce *Summoriai.*

(2) Demosth. in Phœn. Isocr. de permut. Meurs. op. T. 2, p. 139.

Digitized by Google

faisait entrer dans l'évaluation de la fortune, non seulement les propriétés foncières, mais encore tout le mobilier, les esclaves et même les bijoux, tous compris sous l'expression vague d'*aphanes ousie*, *richesses obscures* (1): l'exploitation des mines était seule exceptée, soit comme encouragement à s'y livrer, soit à cause des chances de perte qui rendaient trop incertains les bénéfices (2).

Un pareil système basait les contributions sur les besoins de l'état, au lieu de les établir dans une proportion quelconque avec la quotité des fortunes, d'où il résultait que ces besoins seuls limitaient les demandes aux contribuables. Ceux de la marine, qui de leur nature sont sans cesse renaissans, étaient souvent énormes lorsqu'il fallait réparer des désastres; aussi ce mode de contribuer aux dépenses publiques, devait être infiniment onéreux. Nous voyons en effet que les orateurs se sont plus d'une fois élevé contre son poids (3); mais il est bon de remarquer que ces mêmes orateurs ont

(1) Suid. voce *aphanes ousie*.

(2) Xen. Econ.

(3) Demosth. de trierarch.

Digitized by Google

eu soin de ne jamais déclamer contre les charges non moins pesantes de subvenir aux frais des fêtes publiques, car ils auraient été mal accueillis par le peuple qui ne songeait qu'à ses plaisirs.

La dépense pour l'armée de terre, lorsque les contributions prélevées sur les alliés assujettis ne suffisaient pas, était couverte par des contributions imposées à tous les citoyens en proportion de leur fortune (1); il est présumable que les personnes sur qui pesaient les dépenses de la marine, étaient exemptes de cette taxe, cependant je n'ai rien vû qui le prouve. Le poids de ces contributions peu sensible lorsqu'Athènes a fait porter son joug à plusieurs peuples de la Grèce et des îles, est devenu graduellement plus lourd à mesure que sa puissance ébranlée a rendu ces tributs tous les jours plus incertains, alors toute la charge des dépenses de la guerre retombant sur les citoyens, ils commencèrent à en souffrir (2). Ce fardeau aurait dû les ramener à une conduite plus sage, si leur gouvernement

(1) Thuc. hist. L. 3, c. 5. L. 6, c. 26. Sigon. de républ. Ath. L. 4, c. 3.

(2) Theoph. caract. N°. 28.

fondé sur une démocratie sagement organisée, avait proportionné l'influence politique des citoyens aux charges qu'ils supportaient; mais Athènes livrée à tous les abus de la démagogie, avait laissé prendre la principale influence aux dernières classes du peuple que le poids des contributions n'atteignait pas, et qui étaient mises en mouvement par des orateurs plus occupés de leur ambition personnelle, que des intérêts de leur patrie.

A ces charges qui pesaient sur la classe des riches, doit être ajoutée la présidence des fêtes publiques. Les dix tribus qui composaient la population d'Athènes, cherchaient à s'éclipser mutuellement, et les revenus qui y étaient affectés étant insuffisans, elles engageaient tour à tour les plus riches de leurs concitoyens à subvenir aux dépenses; eux y sacrifiaient une partie de leur fortune dans l'espoir de capter la faveur populaire et de s'ouvrir un accès aux fonctions publiques. D'autres, sans vues ultérieures, n'étaient guidés que par l'ambition de surpasser en magnificence les autres présidens des fêtes, et par la gloire éphémère d'y jouer le principal rôle, et tous les ans cette

Digitized by Google

même occasion de concurrence se renouvelait. Les Athéniens n'ont que trop souvent choisi leurs magistrats, leurs généraux et leurs diplomates, par le seul motif qu'ils avaient donné la fête la plus brillante (1). Le poids de ces dépenses était d'autant plus onéreux, que le peuple d'Athènes blasé sur les plaisirs que ses séducteurs multipliaient sur ses pas, était avide de distractions nouvelles, et que le désir de se faire remarquer par des créations en ce genre inusitées jusqu'alors, excitait à en imaginer de plus dispendieuses encore que celles qui avaient précédé (2). C'est un vice dans les institutions d'Athènes, que les autres peuples de la Grèce avaient sagement évité. Plutarque a fait dans un de ses traités, un contraste assez piquant des préparatifs d'une expédition militaire, avec ceux d'une de ces fêtes. Un capitaine de vaisseau, dit-il, embarque pour ses soldats de la farine, des oignons et du fromage, voilà où se borne ses soins; mais pour une de ces fêtes il faut nourrir des mois entiers les musiciens

(1) Plut. in Nic. Alciph. L. 3, ep. 10.
(2) Xen. de rep. Ath. L. 3.

avec les mets les plus recherchés pendant qu'ils se préparent, et il ne résulte souvent pas même à celui qui a pris tous ces soins un trépied, gage de sa victoire; le plus souvent des sarcasmes sont le seul prix qu'il obtient, c'est cependant, ajoute-il, pour un pareil résultat que les uns et les autres ont compromis leur fortune dans cette lutte insensée (1). Comme la dépense des fêtes publiques aurait été à la charge du trésor, si on n'avait pas adopté ce moyen de la faire supporter aux citoyens les plus riches ou les plus ambitieux; on doit classer cette obligation parmi les contributions publiques. Il aurait été certainement préférable qu'on eut mis la célébration des fêtes à la charge du trésor, parce que les frais auraient été limités aux ressources, et qu'on aurait évité le principe de démoralisation qui naissait des sacrifices exigés pour ces dépenses, car celui qui les avait supportés devait être fortement tenté de se récupérer, après avoir obtenu l'ascendant des places ou du crédit qui lui en ouvrait les moyens.

Jusques ici nous n'avons vu que des dé-

---

(1) Plut. de gloria Athen.

Digitized by Google

penses faites à la décharge du trésor, et réparties en proportion des fortunes. Les principaux vices de ce système que j'ai fait remarquer, étaient l'irrégularité de la perception nuisibles aux propriétaires, et les lenteurs inévitables de ce mode d'imposition où les demandes n'étaient faites qu'à mesure des besoins. L'avantage qu'on a cru voir à ce système et qui l'a fait adopter, était de limiter la contribution à ces besoins; mais cet avantage était balancé par des inconvéniens majeurs qui auraient dû le faire abandonner.

Les seuls impôts réguliers dont l'existence nous soit connue, étaient une capitation qui portait sur les étrangers domiciliés, auxquels étaient assimilés les affranchis, on en exceptait seulement les femmes veuves qui justifiaient qu'un de leurs fils étaient d'âge à la payer (1); et un autre impôt sur les filles publiques dont on ne sait que l'existence, sans connaître la forme de sa perception (2). La capitation à laquelle les domiciliés étaient astreints était fixée à douze

(1) Demosth. in Aristog. 1. Harpocr. Hesych. et Suidas voce *Metoikion*.

(2) Æsch. in Tim. Suidas voce *diegramma*.

Digitized by Google

dragmes par homme (1), et à six par chaque femme et enfant, quelque fut le lieu qu'ils habitassent, Athènes ou les campagnes (2). Il paraît qu'elle était plus onéreuse par l'espèce d'humiliation attachée à la payer, que par son poids réel. Elle l'était cependant, puisque plusieurs se trouvaient hors d'état de l'acquitter, ils étaient alors réduits à l'esclavage (3). L'affranchissement de cette taxe était considéré comme une récompense nationale, d'un degré inférieur à l'admission au rang de citoyen (4); mais avec les progrès de la démagogie, le peuple, qui dans ses assemblées, se livrait à des engouemens multipliés, a rendu cette faveur tellement commune, qu'il en a détruit l'effet en même temps qu'il a frustré le trésor public d'une de ses ressources (5). S'il est vrai cependant qu'il y avait tout au plus dix mille domiciliés à Athènes, les sacrifices qu'on faisait en leur accordant cette franchise n'étaient pas considérables, et en

(1) 10 fr. 80 cent.

(2) Meurs. op. T. 2, p. 1040.

(3) Meurs. op. T. 2, p. 1039.

(4) Demosth. adv. Lept.

(5) Demosth. adv. Lept.

Digitized by Google

conservant l'impôt, ou du moins, en y attachant une espèce d'opprobre, on excitait leur mécontentement pour un bien faible produit (1).

Les impôts indirects et les produits des domaines publics, faisaient rentrer de plus fortes sommes au trésor.

Les impôts indirects portaient principalement sur l'importation des marchandises et des denrées (2). Il paraît qu'il en existait aussi sur la sortie de quelques produits du sol: on aurait été disposé à révoquer la chose en doute, si divers faits n'en fournissaient pas la preuve, car les Athéniens qui n'avaient aucune manufacture et dont la plupart des produits de leur territoire etaient insuffisans pour leur consommation, devaient être intéressés à favoriser l'exportation du petit nombre de ceux dont la récolte excédaient leurs besoins, tels que l'huile, comme un moyen de faciliter l'achat de ceux qui leur manquaient. Mais un passage de Théophraste (3) et l'explication

(1) Ath. deipn. L. 6.
(2) Demosth. in. Lacrit.
(3) Theoph. car. N°. 28.

Digitized by Google

du mot *Sycophante* appliqué à ceux qui dénonçaient les fraudes sur les droits imposés aux figues sèches pour la sortie (1), prouvent qu'il en a existé. Il faut encore ajouter que l'accusation d'avoir fraudé les droits sur l'exportation de l'huile, a fait partie des imputations des sophistes qui ont calomnié Aristote (2) : ils ne l'auraient pas imaginé si des droits à payer n'avaient pas existé. Le nombre des denrées dont la sortie était permise moyennant un droit n'était pas considérable (3), celle du plus grand nombre était prohibée (4).

Les droits étaient perçus non seulement dans les ports, sur les marchandises importées par mer, mais aussi sur les frontières de terre où on en faisoit la perception avec une certaine rigueur (5): on ignore si le tarif y était le même que pour les entrées maritimes. Pour ces dernières on payait le cinquantième de la valeur des marchandises

(1) Athen. deipn. L. 3.

(2) Eus. præp. Evang. L. 14, c. 2.

(3) Plut. in Sol.

(4) Suid. voce *upozanata*,

(5) Dicearch. Stat. græc. in Geogr. min. T. 2, p. 12.

Digitized by Google

quelle que fut leur nature (1). Sigonius a pensé que ce droit s'élevait pour quelques-unes au dixième de leur valeur (2), il appuie son opinion de passages de Démosthène, qui si on les lit avec attention, paraissent concerner plutôt des droits perçus dans la Chersonèze ou sur l'Hellespont, que dans les bureaux de douanes d'Athènes (3); en effet, Athènes pendant le temps assez court où ses flottes ont dominé les mers, a essayé d'établir à Chrysopolis des droits sur la navigation du Pont Euxin, mais cette entreprise éphémère n'a pas eu de durée (4). Bouchaud qui a partagé l'opinion de Sigonius l'a appuyée du témoignage d'Harpocration, de Suidas et d'Ulpien, mais les passages de ces écrivains ne me paraissent pas décisifs (5). Ni Bizance qui avait besoin de ménager les commerçans (6), ni Athènes qui devait tirer la majeure partie de ses

---

(1) Demosth. in Near. in Lacrit. Harpocr. voce *Pentecoste* Suid. voce *Pentecoste* Lyc. or. in Leocr.

(2) Sig. de republ. Ath. L. 4, c. 3.

(3) Demosth. adv. Lept. adv. Arist.

(4) Diod. Sic. L. 13.

(5) Bouch. traité de l'impôt sur les marchand. p. 307.

(6) Xen. hist. gr. L. 4.

approvisionnemens du dehors par le commerce, n'auraient pu élever à ce point les droits d'entrée sans en recevoir un détriment manifeste. A une époque plus moderne, des tentatives de ce genre ont été la cause d'une guerre entre les Rhodiens et Byzance (1). Athènes pendant les époques où elle a étendu sa domination sur d'autres peuples de la Grèce qui avaient recherché sa protection, ou ployé sous l'ascendant de ses forces, a exigé d'eux l'établissement de divers droits, et dans leur nombre étaient ceux qu'ils avaient imposés sur les marchandises transportées par mer; Thucydide les évalue au vingtième de la valeur des marchandises (2), mais nous n'en avons aucun autre renseignement, ils furent imaginés pendant la guerre du Péloponèse, en remplacement des contributions de guerre, consenties dans les temps antérieurs.

Si on connaissait d'une manière positive la somme à laquelle s'élevaient les produits des douanes d'Athènes, elle donnerait un aperçu de l'étendue de son commerce. An-

(1) Pol. hist. L. 4.
(2) Thuc. hist. L. 7, c. 28.

docides dit que de son temps, pendant la guerre du Péloponèse, ils ont été affermés trente talens, qui d'après l'évaluation de cinq mille quatre-cent francs proposée par Barthelémy, formeraient la somme de cent-soixante-deux mille francs (1). En ajoutant le dix pour cent pour le bénéfice des fermiers, et le six pour cent pour les frais de perception, la totalité formerait une somme de deux-cent-sept-mille-trois-cent-soixante francs, et par conséquent le mouvement du commerce aurait été d'environ quarante millions, dont les grains nécessaires axu approvisionnemens d'Athènes auraient formé une portion considérable. Les exportations ne devaient pas à beaucoup près s'élever aussi haut, vu le peu d'objets dont la récolte excédait la consommation, et le défaut total de manufacture. Aucune taxe ne pouvait frapper la sortie des marchandises étrangères qui avaient déjà payé pour l'entrée, car ce double droit, en augmentant leur prix de vente, aurait détruit en peu de temps le commerce d'Athènes, puisque d'autres peuples, en se contentant de moindres bénéfices,

---

(1) Andoc. de myst. et de pace.

auraient fourni les mêmes objets à des prix infiniment plus modérés.

D'autres droits étaient imposés sur la vente des denrées à l'intérieur (1); Plutarque parle dans un de ses ouvrages du bruit que faisaient les préposés à leur perception, obligés de poursuivre ceux qui apportaient les approvisionnemens de la ville, et qui cherchaient à esquiver leurs demandes (2): le vin paraît avoir été un des principaux objets frappés par ces droits (3). On ignore entièrement les bases sur lesquels ils reposaient, s'ils étaient uniformément basé sur la valeur pour toutes les denrées, ou si leur quotité variait pour chacune d'elles.

Les domaines étaient une des sources des revenus publics d'Athènes. Ils comprenaient des mines, dont partie était exploitée pour le compte du public, et dont le produit entrait au trésor lorsqu'il n'était pas distribué aux citoyens, comme cela s'est fait plusieurs fois (4); et partie était concédée à des entrepreneurs

(1) Demosth. in Eubul.

(2) Plut. symp. L. 3, c. 6.

(3) Ath. deipn. L. 4.

(4) Herod. L. 7, c. 144. Polyæn. stratag. L. 1, c. 30, §5. Xen. Econ.

Digitized by Google

trepreneurs sous la réserve d'un vingt-quatrième du produit au profit du trésor (1), et enfin les terres, forêts et maisons qui appartenaient à la république, et dont elle percevait un fermage (2). On n'a aucune donnée sur la quotité où s'élevait le produit de ces différens domaines, il a dû nécessairement varier tant à cause de l'inégal produit des mines, que des acquisitions successives de terres, et des aliénations aussi que la république a pu faire. Il a dû varier enfin en raison des conquêtes et des pertes de territoire que les Athéniens ont faites dans leurs différentes guerres: ainsi l'envahissement de Delos les a mis en possession, pendant sa durée, des mines d'or de cette île (3).

On doit joindre à cette branche de revenus, le produit des amendes et confiscations que prononçaient les tribunaux, et que dans les temps démagogiques d'Athènes, l'assemblée générale s'est souvent permise en

(1) Meurs. Op. T. 2, p. 137. Suid. voce agraphu.
(2) Andoc. de myster. Demosth. in Eubul. Xen. Econ.
(3) Herod. L. 9, c. 74. Diod. Sic. L. 16, c. 3.

Digitized by Google

usurpant le pouvoir judiciaire (1). Pendant les orages multipliés de ces temps malheureux, ce peuple mobile, agité en tout sens par des factieux qui se disputaient le pouvoir, n'a que trop multiplié ces condamnations arbitraires, dont la confiscation des biens était le résultat. Les immeubles étaient incorporés au domaine, et le produit de la vente du mobilier entrait au trésor. On cherchait à les légitimer en apparence en prélevant un dixième pour le temple de Minerve, protectrice de la république, et un trentième à répartir entre les temples des autres dieux (2). On sent que de pareilles rentrées ne peuvent pas devenir abondantes, sans indiquer un vice inhérent au corps social, dont les suites ne peuvent que lui devenir funestes : l'instabilité dans les fortunes particulières porte toujours atteinte à la stabilité des états.

J'ai développé jusqu'à présent les ressources financières qu'Athènes a eues pendant qu'elle s'est renfermée dans ses limites,

---

(1) Demosth. adv. Timocr. in Macart. adv. Theocr. adv. Neær.

(2) Demosth. in Macart. in Timocr. adv. Theocr.

Digitized by Google

et auxquelles elle a été réduite lorsqu'ensuite elle a éprouvé des revers. Mais lorsque son ambition, éveillée par la rivalité de Sparte et par ses luttes heureuses contre les Perses, l'a entraînée à des conquêtes nouvelles, ces ressources lui sont devenues insuffisantes. Auparavant les fonctions publiques avaient été gratuites, le service militaire coutait peu, la marine seule exigeait des dépenses (1). Mais du moment où il fallut préparer des expéditions lointaines, le service dut être salarié (2); la dépense s'accrut aussi en proportion que l'armée se peupla de mercenaires, les flottes devinrent plus considérables, dès lors plus onéreuses par les frais qu'elles occasionnèrent. Enfin, les dépenses de l'état

---

(1) Il y avait aussi quelques secours distribués aux familles indigentes (Arist. in Panath. Lys. adv. delat. Hesych. et Suidas voce *adunate*), et des pensions à des familles de citoyens morts dans les combats (Sigon. de republ. Athen. L. 2, c. 3); mais comme il en est peu fait mention, il est à présumer que ces dépenses ne s'élevaient pas à de fortes sommes.

(2) On a peu de notions sur ce qu'était la solde; Thucidide nous apprend qu'au siége de Potidée chaque homme a reçu deux drachmes par jour, dont une servait à l'entretien d'un domestique, mais il ne dit pas si c'était la solde ordinaire ou une haute paie.

s'accrurent aussi lorsque le peuple eut été habitué à recevoir des rétributions pour assister aux assemblées de la nation, aux séances des tribunaux, et même aux fêtes publiques. Cette dernière dépense a fini par être regardée comme tellement importante par ce peuple futile, qu'il défendit, sous peine de mort, de toucher aux sommes qui y étaient destinées. On voit combien de ménagemens a du mettre Démosthènes pour proposer l'emploi de cette ressource, dans un moment où toutes les autres manquaient à la fois (1). Lorsque tous ces accroissemens de dépense eurent lieu progressivement, les ressources ordinaires d'Athènes ne suffirent plus pour y subvenir, c'est alors qu'elle a commencé à épuiser les peuples devenus ses tributaires sous le vain titre d'alliés. Les sommes qu'ils s'étaient engagés volontairement à fournir dans l'origine pour les guerres contre les Perses, l'ennemi commun de la Grèce entière, furent détournées de cette destination par cette république, et consacrées à ses dépenses particulières (2).

---

(1) Demosth. Olinth. 3.

(2) Thuc. hist. L. 2, c. 13. Diod. Sic. L. 11.

Digitized by Google

Après s'être approprié les sommes déjà placées en dépôt à Delos (1), elle continua d'en exiger de nouvelles pour son propre usage, et étendit successivement cette mesure à tous les peuples qu'elle soumettait à son pouvoir (2), de manière que la contribution de quatre-cent-soixante talens consentie dans l'origine, a été élevée successivement jusqu'à treize-cent (3), et a formé dans les momens de sa prospérité la principale partie de ses revenus (4).

Du moment où ces contributions eurent été détournées de la destination pour laquelle elles avaient été consenties, leur perception a cessé d'être volontaire, et Athènes a dû employer la force pour les exiger. Elle en chargeait des commissaires sous le titre d'*episcopoi*, qui, appuyés par des troupes, étaient chargés d'en activer la rentrée, en même temps qu'ils veillaient à ce que rien ne se passât de contraire à ses intérêts (5).

---

(1) Just. hist. L. 3, c. 6. Diod. Sic. L. 11.

(2) Thuc. hist. L. 4, c. 57 etc.

(3) Suid. voce *Ellenotamiai*, Plut. in Arist. Meurs. Op. T. 1, p. 53.

(4) Thuc. hist. L. 1, c. 99; L. 2, c. 13; L. 3, c. 2.

(5) Aristoph. Av. Harpocr. voce *Episcopoi*.

Digitized by Google

Ces mesures violentes ont beaucoup contribué à la décadence de cette république, parce qu'elles lui ont aliéné ses alliés qui ont vu les mesures les plus despotiques remplacer la protection qu'ils avaient désirée. (1). Incapables de se soutenir par eux-mêmes, ils se tournèrent du côté des Spartiates, puis les exactions de leurs *hermostes*, plus intolérables encore, parce qu'elles étaient accrues de toute la dûreté du caractère national, les ramenèrent aux Athéniens (2) qui, nullement corrigés par le souvenir les événemens antérieurs, recommencèrent à les vexer (3).

Le plus grand nombre de ces tributaires étaient habitans des îles de l'archipel, dès lors la perception de ces tributs, dépendait des forces navales des Athéniens suffisantes pour leur imposer; aussi ont-ils diminué avec le déclin de ces forces; ils n'étaient que d'environ six-cents talens au commencement de la guerre du Péloponèse (4) et ont éprouvé une diminution progressive ensuite.

---

(1) Isocr. de pace et panath. Thucyd. hist. L. 1, c. 98.

(2) Thuc. hist. L. 1, c. 95, L. 3, c. 93. Plut. in Arist. Diod. Sic. L. 11.

(3) Thuc. hist. L. 1, c. 98 et 99, L. 2, c. 8. Diod. Sic. L. 11.

(4) Thuc. hist. L. 2, c. 13.

Digitized by Google

D'après cet aperçu des sources diverses où Athènes a puisé ses revenus publics, on voit que ses finances étaient conduites avec la même incohérence qui a constamment accompagné sa marche politique. Aucun système régulier n'a été établi ; les demandes pour les besoins, et ces besoins eux-mêmes, jouet des circonstances, n'ont été ni prévus d'avance, ni calculés de manière à fournir les mêmes ressources au trésor avec le moins de charge pour les contribuables. Les données que fournissent quelques faits sur la totalité des revenus d'Athènes sont trop incomplètes pour être certaines ; mais je ne pense pas qu'ils se soient élevés à plus de douze-mille talens (1) dans les temps les plus prospères de la république ; un passage d'Aristophane paraît conduire à cette évaluation (2). Plutarque fournit une preuve qu'ils étaient bien au-dessous, vers la fin du règne de Philippe, puisque Lycurgue, qui alors a dirigé les finances pendant quinze années, n'a eu en maniement pendant ce temps-là qu'une somme de quatorze-mille talens (3) ; ce qui

(1) Environ dix-millions de francs.

(2) Aristoph. vesp. v. 658.

(3) Plut. in Lyc. orat.

ferait un peu moins de mille talens par année. Il est possible, à la vérité, qu'il se soit glissé quelque erreur dans le texte de Plutarque; car elles sont d'autant plus faciles pour l'énoncé des sommes que la substitution d'un chiffre à l'autre par les copistes était facile, et que rarement le sens de la phrase fournissait les moyens d'apercevoir l'erreur.

Le mode de perception paraît avoir varié chez les Athéniens suivant les époques, et, plus encore, d'après l'espèce de l'impôt. On ignore ce qu'il a pu être aux plus anciens temps, dont on n'a que des notions trop imparfaites. Aux époques mieux connues où les Athéniens étaient divisés en dix tribus qui prenaient une part active au maniement des affaires publiques, chacune d'elles a eu sa recette particulière. Elle n'a pu être régularisée que pour les rentrées fixes, telles que la contribution imposée aux domiciliés, les revenus des domaines, etc.: la perception en était mise en ferme, et les fermiers étaient tenus de faire leurs paiemens en deux termes (1). Tout retard les exposait à une amende égale au montant de la somme arriérée, et

(1) Suidas voce *prokatabole*.

Digitized by Google

même à des punitions; aussi la loi leur accordait l'emploi des moyens coercitifs contre les contribuables (1). Comme toutes les autres dettes envers l'état, celle-ci doublait à la fin de l'année de retard (2).

Des mesures différentes étaient prises pour les contributions qui frappaient les citoyens. Comme elles n'étaient point régulières, mais décrètées en proportion des besoins de l'État, à chaque somme votée par l'assemblée générale, on nommait une commission de dix membres, un par tribu, chargée d'en exiger la rentrée et d'en diriger l'emploi, ce qui formait autant de comptabilités distinctes qu'il y avait de sommes décrètées en perception (3).

Des mesures avaient été prises avec la plus grande sévérité pour empêcher les fraudes; des lois, du moins, avaient été faites pour cela. Les comptes de perception devaient être tenus à double; un examen rigoureux devait en être fait; les lois prononçaient la peine de mort contre les infidélités (4). Dix admi-

---

(1) Andoc. de myst.

(2) Demosth. in Neær.

(3) Œsch. in Ctesiph. Poll. onom. L. 8, c. 6.

(4) Xen. hist. gr. L. 1, c. 13.

nistrateurs, chaque année, étaient chargés du trésor et veillaient aux sommes qui y étaient déposées (1); la clef en était remise entre les mains de l'Epistate du jour ou chef du prytanée (2). Voilà bien des précautions; mais des lois sont un vain épouvantail dès que, par leurs applications, elles n'atteignent pas les coupables. Périclès, pour éviter de rendre compte du maniement des deniers publics, a distrait les Athéniens par des projets de conquêtes et d'autres genres de séductions, et cet exemple a été imité par d'autres meneurs qui avaient eu l'art de capter la multitude. Ce peuple léger riait des sarcasmes qu'Aristophane lançait contre les malversateurs des deniers publics (3) et ne les poursuivait pas. Il ne donnait pas une attention plus sérieuse lorsque Démosthènes, cherchant à ranimer l'amour éteint de la patrie, citait l'exemple de Miltiade, mort pauvre, après avoir administré les deniers de la république, le comparant aux financiers de son siècle qui s'enrichissaient de tout l'argent

---

(1) Harpocr. voce *Tam.* Poll. onom. L. 8, c. 9.

(2) Suid. voce *Epistate.*

(3) Arist. av. Sc.

Digitized by Google

dont le trésor restait vide (1). Xénophon et Polybe ont parlé de cette immoralité toujours croissante (2) : mais le contraste que ce dernier a voulu établir à l'avantage des Romains est une preuve de la nécessité où il s'était mis de flatter ses protecteurs ; car rien n'était plus corrompu que leur administration. A la vérité, leur cupidité se portait moins sur les sommes arrivées au trésor que sur les produits des provinces ; mais cette différence ne leur méritait pas les éloges de Polybe, car épuiser les provinces et les mettre hors d'état de payer les contributions, ou détourner le produit de ces dernières avaient un même résultat. Chez les Athéniens, il y a eu, en effet, des exemples de malversations ; mais ils n'ont pas été nombreux et n'ont eu lieu, surtout, que dans les derniers temps; on cite Thémistocle et Cléon, arrivés pauvres à la gestion des finances, qui s'y sont enrichis (3), et Périclès qui y a puisé ses moyens de corruption, tandis qu'à Rome, il est difficile de citer une époque marquée par des hommes restés incorruptibles dans les fonctions pu-

(1) Demosth. in Arist. adv. Timocr.

(2) Xen. Exp. Cyri, L. 4, c. 4. Pol. hist. L. 6, c. 34.

(3) Æl. var. hist. L. 10, c. 17. Plut. in polit. prœcept.

bliques. J'ai déjà fait observer qu'à Athènes, ceux qui voulaient aspirer aux places, devaient faire de forts sacrifices pour la célébration des fêtes qui captaient la multitude : c'était un motif bien puissant pour ceux qui les avaient obtenues d'en profiter pour se récupérer de leurs sacrifices. Sous quelque forme qu'on rende vénales les fonctions publiques, on porte ceux qui les ont obtenues à chercher les moyens de recouvrer le prix qu'elles ont couté.

La perception des contributions imposées aux alliés tributaires était confiée à des espèces de commissaires qui se transportaient d'un lieu dans un autre, ou, plus rarement, étaient sédentaires (1) : d'autrefois le commandant, lui-même, de l'armée navale était chargé de les recouvrer et d'en faire immédiatement l'application aux besoins de ses troupes (2). La répartition entre les individus était abandonnée aux magistrats locaux contre qui seulement s'exerçait la con-

(1) Diod. Sic. L. 14. Thuc. hist. L. 1, c. 96. J'ai déjà dit que les Athéniens les nommaient *episkopoi* ou *philakoi* (Harpocr. voce *episkopoi*), et les Spartiates *harmostai* (Xen. hist. græc. L. 3, c. 5. Plut. in Lys. Paus. in Bœot. Isocr. panath. Crag. de rep. Lacedem. L. 2. c. 13.

(2) Plut. in Alcib. in Lysand.

trainte pour l'entière somme à laquelle le peuple était imposé. Comme deux factions étaient presque toujours en présence, celle du peuple qui penchait pour Athènes et celle des oligarques, prononcée pour Sparte, l'une et l'autre profitait de son ascendant momentané pour rejeter tout le poids de ces charges sur la faction opprimée, jusqu'au moment où une réaction l'exposait à un traitement semblable. On peut se convaincre de tout l'arbitraire qui en résultait dans la répartition des tributs par une multitude de passages des auteurs contemporains (1).

Telle était la situation des finances d'Athènes, lorsque Xénophon a écrit son traité sur les moyens de les améliorer (2); cet homme ayant été un des personnages distingués de la Grèce, l'examen attentif de son ouvrage pourra fournir quelques idées positives sur les connaissances qu'on avait de l'économie publique à l'epoque où il a vécu.

Après avoir fait l'éloge d'Athènes, de sa situation et de ses ressources, car aucun peuple n'a autant aimé la flatterie, il entre en

---

(3) Thuc. hist. L. 1.; L. 3, c. 3. Xen. hist. gr. passim. Plut. in Phocione. Diod. Sic. L. 11.

(4) Xen. rat. redit.

matière, et, malgré tous ces brillans préliminaires, il est forcé de convenir que les ressources existantes ne suffisaient pas pour les besoins, et ce sont les moyens d'y suppléer qu'il traite dans son livre.

Il propose d'abord d'attirer les étrangers dont l'industrie pouvait être utile à la république, et qui, par la taxe qui leur était imposée, augmenteraient les revenus de l'état. Il conseille, en même temps, d'abolir les distinctions humiliantes et les espèces de servitudes qui leur rendent pénible le séjour d'Athènes, de leur permettre de bâtir dans les places encore vides de la ville, et enfin de créer une magistrature chargée spécialement de les protéger.

Le second moyen qu'il propose est d'abréger les formes judiciaires pour les affaires contentieuses des commerçans, dont les longueurs leur font souvent perdre un temps irréparable pour la navigation. Il fait observer que ce serait un moyen d'en attirer un plus grand nombre dans le port d'Athènes.

Le troisième est de faire des emprunts dont le produit serait employé à la construction de halles, magasins et autres bâtimens utiles aux commerçans qui fréquentent le

Digitized by Google

port. Il faudrait en conclure qu'il n'en existait pas encore, ou que ceux qui existaient étaient insuffisans.

Le quatrième est de faire construire des vaisseaux marchands que le gouvernement louerait à ceux qui voudraient faire des expéditions maritimes.

Le cinquième est d'exploiter, pour le compte de la république, les mines d'argent situées sur son territoire. A ce sujet, il établit en principe que la multiplication de ce métal dans un pays n'en change pas la valeur. Il était bien éloigné des lumières acquises depuis par l'expérience, et cependant il avoue que si l'or cessait de conserver la même proportion avec l'argent, il en résulterait des variations dans leur valeur relative. Cette première conséquence aurait dû le conduire aux rapports de l'argent avec le prix des denrées et, par conséquent, à reconnaître que ses variations de valeur dépendent de l'abondance des objets qu'il doit représenter, principe diamétralement opposé à celui qu'il avait admis.

Le sixième est de faire, pour le compte de l'État la même spéculation qui a réussi, à quelques individus, celle d'acheter un grand

nombre d'esclaves, pour louer ensuite leur travail. D'après son calcul, chacun d'eux pouvait produire, terme moyen, une obole par jour (1), et il proposait d'en accroître progressivement le nombre jusqu'à dix-mille, dont le produit pourrait s'élever à cent talents.

Les conseils d'améliorer le sort des domiciliés et de simplifier les formes de procédure pour les contestations du commerce maritime étaient excellens, et auraient pu avoir de grands avantages, s'ils avaient été suivis, mais on ne peut qu'être surpris de la maigreur des vues de Xénophon sur tout ce qui concerne les mesures purement financières : les objections auxquelles il s'attendait et qu'il réfute d'avance dans son traité ne sont pas moins curieuses.

La première est que les entreprises sont fréquemment ruineuses. Il y répond qu'en les faisant faire séparément par chacune des dix tribus, il est impossible que toutes échouent, et que les bénéfices des unes compenseront et au-delà les pertes que les autres auront éprouvées.

La

(1) 0,15 centimes.

La seconde est qu'il serait impossible de se procurer tous les fonds nécessaires pour ces entreprises; il y répond qu'il faudrait les faire successivement et que les bénéfices des premières aideraient à faire les suivantes.

La troisième est qu'il serait impossible de se procurer ces fonds par une création d'impôts. Il répond qu'on pourra profiter des temps de paix pour y consacrer les contributions perçues pour la guerre, et que l'augmentation du produit des droits indirects résultant d'une plus grande protection accordée au commerce, indemnisera de ce premier sacrifice.

La quatrième est que le renouvellement des guerres peut interrompre l'exécution de ces projets. Il y répond que la portion déjà exécutée fournira déjà des moyens de plus pour subvenir aux frais qu'elles nécessiteraient, et que, relativement aux mines, on pourra protéger leur exploitation au moyen de forteresses; dès lors leur interruption ne doit pas être à craindre.

La cinquième est que la paix nécessaire pour l'exécution d'entreprises pareilles nuirait à la gloire de la république. Il répond qu'elle a reçu autant d'illustration en deve-

Digitized by Google

nant un centre de commerce, des arts et des lumières, qu'elle pourrait en espérer par des succès guerriers. Quand à l'empire de la mer, ajoute-t'il, dont la conservation aurait été à désirer, il a été perdu pendant la guerre, à cause des violences exercées envers les alliés, et pourra être recouvré par la manifestation seule du désir d'une pacification générale, basée sur la liberté des mers; enfin que l'ascendant des Athéniens naîtra moins du déploiement de leurs forces que de leur modération.

La dernière objection est que la paix pourrait nuire aux finances d'Athènes. Il y répond par des faits. Ses revenus, dit-il, ont toujours été plus considérables en temps de paix; chaque guerre a été commencée avec des ressources et sa fin a été commandée par l'épuisement. Il manifeste le désir qu'une magistrature fut créée en Grèce pour prévenir les guerres, et signale presque, dans cet endroit de son livre, le vice principal de l'organisation de la Grèce, celui de n'avoir aucun point central d'union où vinssent s'amortir les rivalités, sans cesse renaissantes, des peuples dont elle était composée.

Telles sont, en analyse, les conceptions

Digitized by Google

d'un Grec qui a marqué, autant par le rôle qu'il a joué que par les écrits dont il est l'auteur; elles ne donnent pas une idée fort avantageuse des vues financières de ses contemporains; car, en admettant même que d'autres Athéniens étaient plus forts que lui sur cette branche d'administration, il ne pouvait pas exister entr'eux et un homme à talens tel que Xenophon, une bien grande différence. Les Économiques, autre ouvrage du même auteur, ne concernant que l'agriculture et, davantage encore, ses rapports avec les soins domestiques du ménage, n'ajoutent aucune idée de plus à ce qu'il a dit dans son travail sur les finances.

Le développement du système financier des Spartiates sera plus court; long-temps ils n'ont point eu de trésor public (1), et lorsqu'il survenait des dépenses publiques à faire, chaque citoyen contribuait pour sa portion (2). Mais ils ont fini par sentir les entraves que ce système apportait à la marche des affaires, lorsqu'ils ont commencé à s'occuper de guerres extérieures, et ils ont créé un trésor central

(1) Thuc. hist. L. 1, c. 80. Plut. Apopht. lacon.
(2) Arist. Polit. L. 2, c. 9.

alimenté principalement par les contributions prélevées sur les peuples soumis à leur domination (1). On n'a aucune notion sur la manière dont il a été géré.

Les autres nations de la Grèce sont moins connues qu'Athènes et Sparte, sous le point de vue de leur organisation intérieure: on n'a que des notions très-imparfaites de leur administration et encore moins de celle de leurs finances. La manière de les gérer a dû naturellement être modifiée par les circonstances particulières de chacun de ces peuples et surtout par la diversité de leurs institutions, tendant, plus ou moins, vers la démocratie ou vers l'oligarchie; car le mode de contribuer aux dépenses communes ne pouvait pas être le même là où les lois avaient besoin d'être consenties par l'assemblée des citoyens et là où quelques familles avaient le privilège d'imposer des obligations au reste de la nation. L'existence du servage chez les Thessaliens a dû également influer, chez eux, sur la forme de l'impôt. Une circonstance seulement a été commune à toutes les nations de la Grèce, c'est le défaut d'uniformité dans

(1) Plut. in Lysand,

leurs confédérations, d'où il est résulté que chacune des villes ou petites républiques dont elles se composaient, s'administrant séparément, avait, pour ses finances, les réglemens qu'il lui convenait de créer; dès lors, on ne pourrait pas même parler d'institutions communes aux Bœotiens, aux Achéens, aux Thessaliens, puisque chacune de leurs villes pouvait avoir les siennes propres. Cette bigarure était inévitable dans des fédérations où chacun des cantons conservant son administration intérieure, avait le droit de lui donner la forme qui lui convenait, et par conséquent, avait celui de choisir le mode de s'imposer qui lui paraissait le moins onéreux, ou, du moins, qui paraissait tel à ceux qui étaient nantis du pouvoir. Ensuite, comme membres de la confédération, ces cantons fournissaient leur contingent pour les dépenses communes. Mais comme il n'y avait aucune administration centrale, ces contingens n'étaient fournis qu'au moment des besoins; dès lors, il n'existait aucune prévoyance pour l'avenir, aucune mesure de défense préparée avant le danger; en un mot, les peuples de la Grèce étaient livrés à tous les inconvéniens d'un gouvernement qui, sans

Digitized by Google

marche régulière, recevait ses directions de la force des événemens. Chez les Athéniens, où nous avons observé les mêmes défauts, ils naissaient d'un vice intérieur de l'organisation de la république; chez les autres Grecs, ils résultaient de l'absence d'un rouage central qui put donner une impulsion uniforme aux mouvemens partiels des diverses parties. Certainement le système de ne demander des sacrifices aux membres de la société que lorsque les événemens les rendent nécessaires, serait le plus avantageux pour une peuplade isolée et certaine de vivre en paix avec ses voisins, parce que cette organisation n'exigerait que des commissions temporaires, dès lors gratuites, et que personne ne verrait dans l'administration de la fortune publique, un moyen d'accroître sa richesse personnelle. Mais cette position, purement spéculative et d'une exécution impossible, était loin de convenir aux peuples de la Grèce, souvent en guerre entr'eux et toujours agités par des factions. Aussi résultait-il de ces vices de leur administration que, presque toujours, leur territoire était ravagé avant qu'ils fussent en mesure pour opposer de la résistance. C'est, en grande partie, à

Digitized by Google

cette imprévoyance de l'avenir et à la nécessité de tout créer à l'instant du danger que la Grèce a dû le développement des grands caractères qui excitent notre admiration. Mais, pour son bonheur, elle aurait dû desirer moins de crises et, par conséquent, moins de ces tours de force pour l'arracher au péril, qui ont illustré ses grands hommes.

Après l'ascendant qu'ont pris Athènes et Lacédémone et, plus tard ensuite, lorsque les rois de Macédoine ont exercé une domination plus ou moins directe sur la Grèce, ses peuples qui dûrent contribuer pour les guerres de leurs protecteurs, n'eurent rien de plus fixe pour la formation de ces tributs; aussi la force, plus que le sentiment d'un besoin de défense commune, déterminait la quotité de ces sacrifices. C'est ainsi que les Thessaliens ont été obligés de faire à Alexandre l'abandon de tous leurs revenus publics (1); auparavant ils en avaient déjà fait un semblable à Jason, roi ou tyran de Phères (2). Ainsi les dépenses ont augmenté pour tous les peuples de la Grèce, à mesure que leur

(1) Suppl. ad. Quint. Curt. L. 2. Just. hist. L. 11, c. 3.
(2) Xen. hist. gr. L. 6.

Digitized by Google

état politique s'est détérioré; puisque aux temps où ils avaient été indépendans, ils n'avaient eu de charges à supporter que pour subvenir aux dépenses de leur république et à celles de la confédération à laquelle ils s'étaient volontairement liés; mais ensuite lorsque leur indépendance a cessé, ils ont dû contribuer aussi pour les besoins du protecteur qu'ils ont été forcés de reconnaître. Les luttes des factions ont aussi ajouté au poids des contributions par la partialité avec laquelle leur répartition s'opérait; le parti dominateur faisait peser toutes les charges sur les partisans du parti renversé dont les chefs avaient déjà été spoliés de leurs biens et contraints de s'exiler. Ces crises, qui se succédaient fréquemment, ruinaient successivement toutes les familles, parce que les surcharges qui pesaient sur elles détruisaient leurs ressources et les empêchaient de donner à leurs propriétés les soins nécessaires de conservation. Les historiens de la Grèce fournissent de nombreux exemples de ces répartitions irrégulières des contributions qu'on faisait peser entièrement sur la faction la plus faible.

Tous les peuples de la Grèce ont eu,

Digitized by Google

comme les Athéniens, des domaines publics, plus ou moins étendus, dont les produits auraient pû diminuer la quotité des contributions, s'ils avaient été bien administrés. Peut-être l'ont-ils été quelquefois; mais le développement des factions a nécessairement relâché tous les ressorts de la force publique. L'usage de confisquer les biens du parti vaincu pour les incorporer au domaine public a été commun à tous ces peuples et aurait dû tendre à l'accroître constamment. Mais est-il à présumer que des factieux qui renversaient par la violence leurs rivaux aient fait entrer avec intégrité dans le domaine de l'état tout ce qu'ils venaient d'arracher aux vaincus? la chose n'est nullement probable et l'histoire fournit diverses preuves de dilapidations de ce genre. Ainsi, lors de la formation de la ligue achéenne, quinze-cents exilés de Scyone profitèrent de la circonstance pour rentrer dans cette ville et réclamèrent leurs biens. Si la confiscation les avait fait entrer aux domaines ils y auraient existé et leur restitution aurait été facile; mais, comme ils avaient disparu, Aratus dût emprunter du roi Ptolémée Philadelphe la somme de cent-cinquante talens pour satisfaire à leurs

justes réclamations (1). Il ne nous reste aucune notion sur la manière dont ces biens étaient administrés; sans doute, elle variait autant que le mode de subvenir aux besoins de l'état; de toutes les branches de l'économie intérieure des anciens, c'est peut-être celle dont il reste le moins de renseignemens positifs.

Les moyens ordinaires que fournissaient les contributions et les produits des domaines ne suffisaient pas, lorsque des guerres trop prolongées ou d'autres désastres exigeaient une continuité de sacrifices. A l'exception d'Athènes, on connaît si peu la Grèce qu'il n'existe pas de notions sur les moyens que les autres Grecs ont employé pour subvenir à ces besoins extraordinaires. Dans une circonstance pareille, les habitans de Clazomènes ont imaginé de créer une espèce d'assignats. Ils frappèrent des médailles de cuivre auxquelles ils donnèrent la valeur fictive de leur poids en argent et les échangèrent à ce taux contre de l'argent effectif que fournirent quelques-uns de leurs riches concitoyens; puis, à mesure que les moyens de l'État le

(1) Pol. hist. L. 2.

Digitized by Google

permirent, ils les retirèrent ensuite de la circulation (1). Mais Aristote qui rapporte ce fait ne rapporte aucun exemple de la même mesure prise par d'autres peuples.

Il aurait été intéressant de connaître, pour les époques principales de la Grèce, la quantité du numéraire en circulation et le rapport qu'il avait avec le prix des denrées. Mais il manque trop de renseignemens positifs pour pouvoir tenter d'en faire une évaluation, même approximative. Tous les écrivains s'accordent à dire qu'aux temps de la Grèce qui ont précédé ses relations avec la Perse, les matières d'or et d'argent y étaient fort rares. Un auteur que cite Athénée prétend que l'or l'était tellement à l'époque où vivait Philippe, père d'Alexandre, que ce roi en possédait seulement une petite phiole qu'il plaçait tous les soirs sous son chevet de peur de la perdre (2). Mais, vingt lignes plus bas, le même compilateur dit que Hiéron, roi de Syracuse, ayant besoin d'or, envoya un agent en chercher à Corinthe où il en trouva chez un marchand qui en fournit la quantité de-

(1) Arist. de cura rei famil.

(2) Ath. deipn. L. 6.

Digitized by Google

mandée et donna en sus au messager tout ce qu'il en put saisir avec la main (1). Que ce Hiéron soit l'ancien ou le second, ils sont, l'un antérieur de peu, l'autre postérieur de quelques années à Philippe, et comment ce roi, qui avait un si grand ascendant sur la Grèce, aurait-il eu si peu d'or, tandis qu'un simple négociant en possédait pour de fortes sommes? D'autres disent que l'or n'a commencé à devenir abondant en Grèce que depuis le moment où Philippe a remis en activité des mines, auparavant abandonnées, dans ses États (2). Mais il paraît plus que douteux que leur exploitation ait suffi pour opérer un pareil changement. Athènes, Corinthe, d'autres villes encore, avaient un commerce maritime dès les époques les plus reculées; aussi l'or n'a pas pu y exister dans un état de rareté différent de celui des autres régions avec lesquelles elles avaient des relations; car, dès qu'il aurait été plus rare sur un de ces points quelconques, des spéculateurs auraient bientôt rétabli l'équilibre par leurs opérations commerciales. Dès lors, il me pa-

---

(1) Ath. deipn. L. 6.

(2) Bart. Voy. d'Anach. ch. 23 et 55. Diod. Sic. L. 16, c. 8.

rait plus que douteux que cette rareté des métaux ait réellement existé à une époque quelconque; on peut seulement croire qu'elle a eu des phases en plus ou en moins, suivant la prospérité du commerce et les chances plus ou moins heureuses de la position intérieure de chacun des États de la Grèce. Aux temps les plus anciens, les métaux ont dû y abonder; car on n'aurait pas pu exécuter, sans des richesses positives, les grands monumens qui datent de ces époques. Les crises intérieures, ayant détruit la sécurité, auront ensuite fait disparaître ces richesses, puis elles seront nées de nouveau d'un meilleur ordre de chose; ainsi la rareté aura pu succéder à l'abondance et cette dernière renaître ensuite. Barthelémy, à qui les connaissances de la Grèce ancienne doivent beaucoup, pensait, d'après plusieurs données, qu'au temps d'Hérodote, l'or était en rapport avec l'argent comme un à treize, et qu'il est ensuite descendu progressivement au rapport de un à dix (1). Un autre savant,

---

(1) Barth. Anach. ch. 55. D'autres savans, en se servant du témoignage de quelques auteurs anciens, comparé au poids effectif des monnaies anciennes existantes dans les museums, ont vérifié ce rapport d'un à dix, et ont observé que le degré d'impureté de l'or de bas aloi de quelques-unes était com-

Digitized by Google

Mr. Levesque, a cherché aussi les moyens d'évaluer numériquement la richesse d'Athènes; s'il y avait réussi, il aurait fourni des données sur l'abondance du numéraire; mais il a avoué que les difficultés lui ont paru rendre impossible cette fixation (1). J'ai tenté aussi, en profitant de leurs lumières, de faire quelques rapprochemens; mais j'ai rencontré de telles difficultés que l'établissement même de simples bases approximatives, me paraît une chose inexécutable.

---

pensé par leur plus gros volume (Journal des savans 1819, Avril, p. 206.); ce qui avait lieu notamment pour les monnaies grecques de l'Asie mineure.

(1) Mém. de l'Inst. T. 4.

CHAPITRE VII.

Du commerce et de l'industrie.

En traitant des colonies des Grecs, j'ai déjà manifesté l'opinion que les plus anciennes ont dû leur origine au commerce. Tous ces fondateurs que l'histoire leur donne, fils de dieux ou héros, sont des inventions postérieures de l'orgueil national qui, au défaut de notions positives, ont cherché une illustration factice dans une obscure mythologie. Comment concevoir, en effet, que des princes, guidés par un oracle, aient été conduire sur de lointains climats des individus aussi oisifs qu'eux, dont, après peu de générations, auraient résulté des villes commerçantes. Tous ces fondateurs de colonies sont représentés comment ayant quitté leur patrie, à la suite d'invasion qui les avaient spoliés, ou de dissentions intérieures, ou victimes de concurrens plus puissans qu'eux, ils se sont décidés à s'expatrier. Un tel état de choses ne comporte pas l'existence du commerce; celui-ci n'existe qu'avec une organisation sociale

assez consolidée pour garantir aux citoyens la jouissance de leur fortune et leur inspirer le désir de l'accroître par des spéculations. C'est donc dans un ordre de choses différent de celui où on place communément l'établissement de ces colonies qu'il faut chercher les causes de leur formation, c'est-à-dire, à ce période peu connu où la Grèce paraît avoir eu un grand degré de civilisation dont des crises intestines l'ont fait sortir. C'est alors qu'auront pris naissance ces colonies des bords de la mer noire, dont on a fait ensuite honneur au voyage mythologique de Jason, telle que Dioscurias qu'on a dit fondée par les Dioscures, ses compagnons de voyage, qui, comme lui, n'ont jamais été que des personnages mythologiques. Postérieurement à l'époque où la Grèce a été agitée par des déchiremens intestins qui ont précédé l'époque homérique; des individus, spoliés de leur fortune et de leur pouvoir, auront pu chercher un asile dans ces colonies, antérieurement peuplées de leurs concitoyens; c'est une chose naturelle. Plusieurs de ces chefs auront pu, dans les traditions obscures de ces temps reculés, avoir été confondus avec la fondation première, parce que les temps

temps antérieurs étant oubliés, et de cette manière, se sera formée cette réputation de fondateurs qu'on leur a faite. Si, du reste, on peut donner quelque importance à ces traditions que je croirais plutôt des conceptions des grammairiens des bas temps, qui, pour avoir l'air de tout savoir, auront inventé une foule de ces origines obscures. Ces villes déjà puissantes par le commerce, auront pu conserver la même industrie, si les inclinations belliqueuses des nouveaux venus ne l'ont pas contrariée. On pourrait expliquer de cette manière comment certaines colonies, après avoir été florissantes, ont cessé de l'être. Mais tout ce qui concerne ces temps est si obscur que des conjectures, seule ressource qu'on aurait pour en traiter, ne pourraient être appuyées sur aucun fait positif; il est inutile, dès lors, de s'en occuper davantage.

Pour trouver, dans les écrivains de l'antiquité, quelques traces un peu certaines du commerce des Grecs, il faut descendre jusqu'aux époques historiques, et encore les renseignemens qu'on y trouve sont peu abondans et peu circonstanciés.

Deux villes de la Grèce où le commerce a existé très-anciennement, Corinthe et Athè-

nes, ont peut-être continué à s'en occuper pendant les époques obscures qui séparent le temps primitif de la Grèce de ses temps historiques. Il est certain que l'histoire de la fondation de Corinthe, telle qu'on la raconte, n'a pas plus de vraisemblance que toutes les autres de ces époques. On lui donne, pour premier fondateur, une colonie d'Éoliens conduite par Sisyphe, fils du roi Éolus. Plus tard, une colonie de Doriens, conduite par Aletes, y vint, chassa la population éolienne, conserva seulement le roi éolien, et, dans la même génération, cette ville était déjà assez puissante pour envoyer elle-même d'autres colonies. On sentira, sans peine, qu'une ville dont on a chassé les anciens habitans ne peut pas avoir si promptement une surabondance de population à envoyer au dehors. Corinthe doit s'être formée d'une autre manière. Dès les premiers temps historiques, les écrivains de l'antiquité la présentent comme ayant un commerce actif; elle l'était antérieurement dans les temps homériques (1); quelques circonstances particulières peuvent avoir favorisé sa concentra-

(1) Hom. Il. L. 2, v. 570.

tion sur ce point, pendant les crises qui ont long-temps déchiré la Grèce. Ce qui expliquerait comment, dès les époques historiques les plus anciennes, elle a été commerçante. Plusieurs dissentions ont troublé sa tranquillité intérieure; elle a été, tour à tour, livrée à une olygarchie dont les factions se disputaient le pouvoir, ou à la tyrannie de quelqu'un de ses membres qui avaient eu l'art de comprimer ou d'écarter ses rivaux. Ces dissentions ont dû réjaillir sur l'activité de son commerce, mais elles ne l'ont jamais suspendu complètement, du moins l'histoire n'en parle pas, et comme événement elle aurait dû en faire mention.

Le commerce de cette ville était complètement d'entrepôt, son territoire était de peu d'étendue et généralemunt stérile, ainsi les productions de son sol y entraient pour peu de choses, quoique l'exercice des arts y fut un peu moins méprisé que dans les autres villes de la Grèce (1): je ne vois aucune preuve que les produits de ces manufactures soient entrés pour beaucoup dans la balance de son commerce avec les autres

(1) Herod. L. 2, c. 167.

peuples. Il n'est parlé que des tapis qu'on y fabriquait cemme ayant formé une branche d'exportation (1). C'est donc le commerce d'entrepôt qu'elle devait à sa position géographique, qui a été la source de ses richesses. Tous les écrivains de l'antiquité se sont accordés à peindre Corinthe comme une ville riche où régnait le luxe; chacun a répété le mot si connu, *il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe* (2), parce qu'il est facile de répéter un dit-on populaire, mais personne n'a songé à faire connaître les causes qui y avaient développé ces richesses.

Ce sont les avantages de sa position qui me paraissent y avoir fixé le commerce. A une époque où la navigation était dans son enfance, les marins craignaient de s'éloigner des côtes, et le plus souvent descendaient à terre pour prendre leurs repas; sous ce point de vue la marine des Grecs ne s'est point améliorée dans ses époques les plus brillantes, puisque Xénophon cite comme une des preuves des talens d'Iphi-

---

(1) Athen. deipn. L. 1.

(2) Str. geogr. L. 8. Suid. voce *ore pantos andros etc.*

crate, les mesures qu'il avait l'art de prendre pour n'être jamais compromis lorsqu'il abordait pour les repas sur des côtes suspectes et même ennemies (1). Des marins de ce genre trouvaient de très-grandes difficultés à faire le tour du Péloponèse, ils en redoutaient les mers orageuses; aussi Corinthe, placée sur l'Isthme, ayant ses ports sur les deux golphes qui le forment, leur parut un lieu d'abordage assuré; on y transportait les marchandises au travers du petit intervalle de terre qui les séparait, et les vaisseaux, tant ceux de l'Adriatique que ceux de l'Archipel, y chargeaient leurs cargaisons réciproques. De cette manière s'est formé le commerce d'entrepôt, source des richesses de Corinthe, qui devint un centre où, d'un côté, les navigateurs de l'Adriatique et de la Sicile, de l'autre, ceux de l'Archipel, de l'Asie mineure et des côtes de l'Europe orientale vinrent terminer leurs courses (2). Voilà où se bornent les renseignemens que nous ont donnés les anciens, aucun d'eux n'a daigné nous apprendre les institutions

(1) Xen. hist. gr. L. 6, c. 3.

(2) Str. geogr. L. 8. Thuc. hist. L. 2, c. 69; L. 3, c. 15; L. 8, c. 8.

que cette ville avait adoptées pour favoriser le commerce et le faire fleurir, toutes les questions qui tiennent à l'économie publique leur ont paru ne mériter aucune attention. Pendant les crises qui ont agité la Grèce depuis la guerre du Péloponèse, et le développement de la puissance macédonienne, Corinthe a vu diminuer son commerce, effarouché par les guerres où elle a été mêlée, les Romains ayant commencé à s'immiscer aux affaires de la Grèce; mais ses richesses n'avaient pas été anéanties, et bientôt elles excitèrent la cupidité de ce peuple destructeur, son entière dévastation suivit de près le pillage de ses richesses, et Ciceron en donne une raison bien digne d'un Romain, elle a été détruite, dit-il, par la crainte qu'un jour sa position ne la rende inquiétante pour la puissance de Rome, et c'est dans un de ses traités réputés moraux, qu'il a énoncé une pareille excuse (1)!

Les traditions parlent également d'Athènes comme ville commerçante depuis les plus anciens temps, comme son origine est en-

(1) Cic. de offic. L. 1, c. 11.

Digitized by Google

tourée de fables, on ne peut se former aucune opinion certaine sur son commerce des époques primitives. En se rapprochant des temps historiques, on y trouve aussi le commerce exercé par les citoyens les plus distingués; ainsi, dit-on, Solon, avant de devenir le législateur de sa patrie, s'était occupé du commerce (1). Daprès cela on devait s'attendre à ne trouver aucun préjugé contraire à l'exercice de cette industrie chez les Athéniens, et cependant s'ils pardonnaient au commerce en grand, celui en détail était entouré des mêmes préventions que l'exercice des arts (2).

Aristote qui plus d'une fois a été influencé par les préjugés de ses contemporains, a développé dans ses Politiques sa manière de penser sur le commerce, ou peut-être il n'a été que l'interprête des opinions de son siècle. Il distingue deux emplois que l'homme peut faire des objets, l'un naturel, et l'autre artificiel; l'emploi naturel d'une chaussure, dit-il, est de s'en servir pour son usage, l'emploi artificiel est de l'employer à des échanges,

(1) Plut. in Sol.

(2) Herod. L. 2, c. 167.

ce qui constitue le commerce (1). Il ne considère comme licite que celui-là seulement qui consiste dans l'échange des objets qui manquent à un pays, contre l'excédent de ses productions. Il considère bien le numéraire comme devant servir de moyen à ces échanges, mais dès qu'il sert à se procurer des bénéfices par un intérèt qu'on en retire, et lorsque le commerce devient une circulation d'objets achetés pour les revendre, il n'est plus à ses yeux qu'une occupation dégradante (2). D'après cela le cabotage qui aurait vivifié la marine d'Athènes : et les ventes à l'étranger qui en auraient été le résultat, se trouvaient condamnés par ses principes. Il revient encore sur cette idée dans un autre passage de son livre. Il y pose en principe qu'une nation ne doit voir dans le commerce que l'importation de ce qui lui manque, et l'exportation de son superflu, et ses spéculations ne peuvent embrasser que des objets de première nécessité. D'où il conclut que ceux qui ouvrent chez eux un marché général à toutes les nations,

(1) Arist. Polit. L. 1, c. 6.
(2) Arist. Polit. L. 1, c. 7.

ne sont que des spéculateurs avides, rôle intolérable pour une cité (1). Ainsi Aristote dans tout ce qui précède limite le commerce à ses plus simples élémens.

J'ignore jusqu'à quel point les Athéniens s'écartaient dans la pratique de ces principes rigoureux, mais beaucoup de considérations me portent à les regarder comme l'expression de l'opinion commune. Xénophon dans ses conseils sur les finances donne surtout celui de construire de vastes magazins, où les négocians pussent déposer leurs marchandises (2); il faut en conclure que jusqu'à lui, ces moyens d'encourager un commerce étendu avaient été extraordinairement négligés. On connaît peu en général la législation d'Athènes, aucun traité sur ce sujet n'a été publié par des écrivains contemporains, le peu de lois qu'on connaît se trouve dans les plaidoyers des orateurs où elles sont citées dans l'intérêt de leur cause: plusieurs d'entr'eux concernent des affaires commerciales, on n'y voit rien qui indique l'existence d'un code spécial de commerce,

(1) Arist. polit. L. 7, c. 6.
(2) Xen. rat. redit.

Digitized by Google

pareil à celui que nous verrons bientôt chez les Rhodiens, tout s'y rapporte à des contestations sur des emprunts faits pour des expéditions dans le but de rapporter des marchandises dans les ports d'Athènes. Xénophon dans ses projets de finances, donne de son côté le conseil de simplifier les formes judiciaires, afin d'attirer les navigateurs dans le port d'Athènes, d'où il faut conclure que de son temps le commerce y rencontrait peu d'encouragement. On peut considérer le commerce d'Athènes comme ayant principalement eu pour motif les approvisionnemens de ce qui manquait pour ses consommations, s'étant peu écarté, par conséquent, de l'idée que s'en faisait Aristote. Les Grecs s'habillant d'etoffes tissées à la maison (1), peu d'objets manufacturés y étaient importés, aussi la majeure partie concernait les denrées que le sol de l'Attique ne produisait pas en quantités suffisantes, notamment les blés nécessaires pour ses consommations. Ainsi le pays ne produisant qu'un peu d'huile et de fruits secs au-delà

(1) Aristoph. nubes act. 1, sc. 1. Alciphr. Epist. L. 3, ep. 41, etc.

Digitized by Google

de ses besoins, qu'il pouvait livrer au commerce d'exportation, était loin de pouvoir balancer ce qu'il recevait de l'étranger, et l'excédent devait être soldé en numéraire. Peu de pays auraient eu autant besoin de former un vaste entrepôt chez lui et de favoriser le cabotage comme Athènes, puisque tous les bénéfices de ce commerce auraient diminué et peut-être même couvert en entier la somme que son commerce, comme elle le faisait, lui coutait chaque année.

Le commerce le plus actif d'Athènes était celui de la mer noire à cause des bles qu'elle en tirait, outre cet objet principal elle en recevait aussi des cuirs, du miel, des esclaves, du lin et quelques bois de construction (1); mais l'objet principal était les blés. A mesure que la démagogie a pris de la force dans Athènes, toutes les vues du gouvernement se sont portées sur les moyens d'en assurer les arrivages et d'en maintenir le prix à un taux modéré qui variait autour

---

(1) Str. geogr. L. 11. Pol. hist. L. 4. Theoph. hist. plant. L. 5, c. 3. Herod. L. 2, c. 105.

de cinq drachmes le madimne (1). Les mesures les plus destructives du commerce furent prises pour assurer les arrivages. Il était défendu aux citoyens d'en faire des approvisionnemens au-delà d'une quantité déterminée (2). Ceux qui faisaient ce commerce ne pouvaient, sans s'exposer à des peines sévères, déposer leur cargaison dans un port étranger (3). Souvent même lorsque les circonstances pouvaient faire craindre que les importations des commerçans ordinaires fussent insuffisantes, le gouvernement envoyait des commissaires (*Sitonai*) faire des achats en son nom (4). Il est évident qu'un commerce entouré d'autant d'entraves ne pouvait prendre aucune activité, et plus Athènes a voulu s'assurer les arrivages né-

(1) Demosth. in Phorm. in Laer. in Lept. envir. 5 fr. ½ le quintal. Athènes était tellement dépendante des blés étrangers pour ses approvisionnemens, que vers la fin de la guerre du Péloponèse où les Lacédémoniens maîtres de la mer avaient intercepté la navigation, il en résultat une famine (Diod. Sic. L. 13, c. 107).

(2) Lys. in Dard.

(3) Demost. in Lacrit. in Phorm. adv. Theocr. Lycurg. in Leocr.

(4) Demosth. pro Ctes. Plut. in Demosth. Sigon. de republ. Athen. L. 4, c. 3.

Digitized by Google

cessaires pour ses besoins par des mesures coercitives, plus elle a éloigné le commerce de ses ports, car la liberté seule peut lui donner de l'activité.

Les renseignemens qu'on a sur les relations du commerce d'Athènes avec l'Asie mineure, la Syrie et l'Egypte, n'en donnent pas une idée différente, c'était toujours ce qui manquait à la consommation d'Athènes qui en était l'objet (1); ainsi son commerce toujours passif ne pouvait prendre en aucun temps un grand développement. Ce qui aurait pu lui donner une grande activité et faire cesser la balance défavorable pour Athènes où il a toujours été, aurait été une industrie intérieure qui aurait fourni à l'exportation des objets manufacturés, qui aurait dû à la main d'œuvre un prix élevé, qui aurait couvert les dépenses d'achat des matières premières. Mais l'industrie frappée de dédain, produisait à peine les objets nécessaires aux besoins d'Athènes, elle était loin d'avoir à en fournir pour son commerce d'exportation. L'exercice des arts dédaigné par ce peuple et

(1) Demosth. in Dionys.

Digitized by Google

livré à une classe de domiciliés, et plus encore aux esclaves, n'a jamais connu le parti qu'il aurait pu en tirer pour développer les richesses de sa république. Xénophon lui-même qui conseillait d'y attirer les étrangers industrieux, partageait tellement les préjugés de ses compatriotes, que nulle part il ne conseille de les encourager à entreprendre quelque branche d'industrie, il trouvait plus noble pour eux de croupir dans l'oisiveté.

Un fait seul suffirait pour prouver combien peu le commerce d'Athènes avait de développement, c'est le taux élevé où se soutenait le taux de l'argent. Nous voyons par les plaidoyers de Démosthène, d'Œschine etc., qu'il était ordinairement du douze pour cent (1), et s'élevait jusqu'à trente lorsqu'il y avait des dangers maritimes à courir (2). Non seulement le public empruntait à ce taux, mais les spéculateurs eux-mêmes s'y soumettaient (3). Lorsqu'il y a un grand mouvement d'affaires sur une

---

(1) Demosth. in Aph. in Pantœn. Œsch. in Ctesiph.

(2) Demosth. in Lacr. in Pantœn.

(3) Theoph. caract. § 23.

place il y a nécessairement beaucoup de capitaux disponibles, dès lors l'intérêt de l'argent y diminue en proportion. Le taux de l'intérêt à Athènes confirme ce que j'ai déjà dit d'après le témoignage des anciens, que son commerce se bornait aux arrivages des objets nécessaires à ses besoins du moment.

Un autre centre de commerce, dont l'étude, sous le rapport de l'instruction, aurait été d'un bien grand intérêt, si les anciens nous avaient fait connaître ses institutions, c'est l'île de Rhodes. Mais malheureusement les questions économiques ont été trop étrangères aux écrivains de la Grèce. La plupart de leurs philosophes égarés dans les spéculations d'une philosophie contemplative, ont dirigé leurs nombreux disciples vers ces études oiseuses qui les ont rendus inutiles à leurs contemporains, et leur ont fait dédaigner des études plus positives, telles que celles des institutions. Les historiens de leur côté, n'ont jugé dignes d'eux que le narré des événemens militaires, et cherchant trop l'effet dramatique, ils ont multiplié outre mesure les harangues qui ont banni toute discussion de leurs écrits. Ils se sont bornés

Digitized by Google

relativement à l'île de Rhodes, de dire vaguement que le commerce l'a enrichie, sans daigner ajouter comment les habitans avaient eu l'art de le fixer chez eux, et par quelles institutions ils y étaient parvenus. On ne se douterait pas de la cause principale qui a contribué à le développer, savoir: les lois sages que les Rhodiens avaient adoptées sans le hazard heureux qui les a conservées jusqu'à nos jours, car aucun écrivain contemporain n'en a fait mention. Ni Xénophon lorsqu'il a donné aux Athéniens le conseil d'améliorer leurs formes judiciaires, ne leur a cité l'exemple des lois plus perfectionnées des Rhodiens; ni Démosthène et les autres orateurs dans leurs nombreux plaidoyers, n'en ont fait aucune mention. Faut-il en conclure que les lois des Rhodiens n'ont pas été connues à Athènes, je ne le pense pas, il y avait trop de relations entre ces deux peuples, mais c'est une preuve du peu d'attention que les Athéniens faisaient aux institutions des autres peuples. Mais ces lois dédaignées par les Athéniens ont été mieux appréciées par les jurisconsultes de Rome, et plus tard lorsque Rhodes a été absorbée dans cet empire colossal, le code maritime

qui avait vivifié son commerce fut adopté, et a eu force de loi pour tous les cas où il n'avait pas été dérogé par des dispositions particulières. Compris de cette manière dans la collection des lois romaines, c'est ainsi qu'il est parvenu jusqu'à nous.

Nous n'avons aucune notion sur la manière dont ce code a été formé par les Rhodiens, ni sur l'époque où il a commencé à être mis en vigueur. A-t-il été une création d'un jet, s'est-il au contraire formé successivement de dispositions adoptées à mesure des besoins? les Rhodiens l'ont-ils créé, ou l'ont-ils emprunté en tout ou en partie à d'autres peuples navigateurs? c'est ce qu'on ignore complètement. Aucun écrivain contemporain n'en ayant parlé, les traces de son origine et de sa formation sont perdues; toute conjecture qu'on pourrait former à cet égard seraient inutiles, puisque aucune donnée historique ne viendrait à l'appui.

Ce code maritime tel qu'il est conservé dans la collection des lois romaines, est une réunion de tous les cas qui pouvaient se présenter dans la navigation commerciale. On voit que le peuple qui en a été l'auteur a cherché à donner le plus d'extension

possible à son cabotage, en assurant les droits respectifs des propriétaires de vaisseaux et de ceux qui les nolisent pour le transport de leurs marchandises. Les cas de perte par négligence et par fraudes sont distingués et précisés, les cas d'avarie le sont pareillement dans l'intérêt des deux contractans.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

De l'agriculture.

A l'exception des Spartiates, et peut-être aussi des Thessaliens, les Grecs ont été essentiellement agriculteurs. Occupés de leurs propriétés rurales qui formaient leur principale richesse, ils ont long-temps habité par goût leurs maisons des champs, où ils dirigeaient les travaux de leurs esclaves, et le plus souvent les partageaient. Cette manière d'être s'est conservée jusqu'au moment où les dissentions intestines ont détruit la sécurité de ce séjour, et les a forcé de se réunir dans des villes dont les murs aidaient leurs moyens de défense: ce changement dans les habitudes s'est introduit plus ou moins tard, suivant que les peuplades se sont tenues plus ou moins à l'écart des divisions qui ont déchiré la Grèce. Les habitans de l'Elide, protégés par la consécration de leur pays à Jupiter, ont conservé les derniers l'usage d'habiter les campagnes; au temps de Polybe, encore beaucoup de pro-

Digitized by Google

priétaires y coulaient leurs jours sans approcher des villes (1). Ainsi les habitans de Tanagre en Béotie, riches par l'agriculture, devaient à ces occupations les mœurs simples qui les distinguaient (2). Ce n'est qu'avec regret que les Athéniens y ont renoncé, à l'instigation de Péricles, au commencement de la guerre du Péloponèse (3). Il fallut l'ascendant d'Epaminondas pour faire prendre cette détermination aux Arcadiens, et à d'autres penples entrés dans la ligue achéenne, et celui-ci a proposé cette mesure parce qu'il ne voyait que ce moyen d'opposer une barrière aux incursions des Lacédémoniens (4). Le même goût pour la vie champêtre a existé chez plusieurs des Grecs insulaires (5). Ce genre de vivre devait leur donner un attachement bien vif, pour leurs propriétés, aussi chez plusieurs, une espèce de honte était attachée à la vente

---

(1) *Pol. hist. L. 4.*

(2) *Dicæarch. de Statu græciæ apud. Geogr. min. Huds. T. 2, p. 13.*

(3) *Thuc. hist L. 2, c. 14 et 16.*

(4) *Paus. in arc. Str. geog. L. 8.*

(5) *Thuc. hist, L. 8, c. 9.*

Digitized by Google

de celles qu'on avait reçu de ses pères (1); la même opinion s'est même conservée jusqu'à nos jours dans quelques cantons (2). Mais cet attachement a dû nécessairement recevoir des atteintes au milieu des longs déchiremens qui ont précédé l'asservissement de la Grèce aux étrangers, pendant ces luttes prolongées; presque toutes les guerres qui se succédaient presque sans intervalles, n'aboutissaient le plus souvent qu'au ravage des campagnes (3). La sûreté n'y existant plus, elles furent désertées par les propriétaires qui se retirèrent dans les villes; ceux qui n'en avaient pas en construisirent, c'était dans leurs murs qu'ils jouissaient de quelque tranquillité, et lorsqu'ils en sortaient pour s'occuper de leur culture, ils y étaient souvent surpris par leurs ennemis, et leur sang coulait. Plus d'une fois ils ont anticipé sur les dévastations qu'auraient commises l'ennemi, et ont détruit leurs propres récoltes comme un moyen de l'éloigner,

(1) Arist. polit. L. c.

(2) Ann. des voy. T. 2, p. 144.

(3) Thuc. hist. L. 3, c. 1; L. 6, c. 3, 18, 21; L. 7, c. 10; Xen. hist. gr. L. 4, c. 11. Paus. in Lac. Isocr. ad Phil. etc.

vouant même à l'inculture une portion de leurs campagnes par les mêmes motifs (1). A ces causes qui ont dû affaiblir l'amour des Grecs pour l'habitation des campagnes, doivent encore être ajoutées les divisions intestines de chaque peuplade, nées des dissentions de la Grèce ; chaque ville, pour ainsi dire, était partagée en deux factions, qui, tour à tour maîtresses du pouvoir, proscrivaient leurs antagonistes et les dépouillaient de leurs propriétés (2) ; il est impossible que des hommes qui pendant plusieurs générations ont été écartés de leurs champs par des crises politiques, aient conservé pour cette existence paisible le même goût qu'avaient eu leurs ancêtres, chez qui ils n'éprouvaient aucun obstacle. Et cependant malgré toutes ces causes qui auraient pu l'anéantir, ils n'ont pas cessé d'en conserver des traces, ceux même qui ne s'occupaient pas eux-mêmes de l'agriculture, avaient pour elle une prévention favorable. Plusieurs preuves de ce fait existent, et il est d'autant plus nécessaire de les établir, que cette

(1) Æneæ comment. c. 14, 16 et 25. Thuc. hist. L. 1, c. 9.
(2) Xen. hist. gr. L. 5, c. 6.

Digitized by Google

opinion est contraire à celle de Montesquieu qui a soutenu, on ne sait trop pourquoi, que les Grecs méprisaient l'agriculture (1).

Les proverbes, cette sagesse du peuple dans toutes les nations et toutes les classes de la société, naissent des occupations qui occupent le plus habituellement la pensée. Un commerçant les tire du commerce; un légiste, de la jurisprudence; un guerrier, de la vie militaire; chez les Grecs, un très-grand nombre était emprunté des occupations rurales. Ainsi pour dire d'un homme qu'il était inepte, ils disaient qu'il n'avait pas de soc, en effet, une charrue sans soc ne peut pas pénétrer (2). Pour dire qu'un homme faisait beaucoup de travail pour peu de résultat, ils disaient qu'il battait beaucoup de paille pour peu de grains (3). L'échalas a trompé la vigne disaient-ils aussi (4). Pour exprimer que chaque chose doit être faite en son temps, ils disaient: la récolte des légumineuses est prête (5). Pour

(1) Mont. Esprit des lois, L. 4, c. 8.
(2) Suid. voce *quès.*
(3) Suid. voce *ekpollôn.*
(4) Suid. voce *exêpatêsen.*
(5) Suid. voce *nun osprion.*

dire qu'un homme se livre trop à ses espérances, ils disaient que le cultivateur est toujours riche de sa récolte future (1). Il est inutile de multiplier davantage les citations pour établir ce fait que les Grecs devaient avoir les occupations de l'agriculture, habituellement présentes à l'imagination, puisqu'un si grand nombre de proverbes de ce genre se présentait à leur pensée, d'où il faut conclure qu'ils aimaient à s'en occuper, et qu'aucun préjugé n'en flétrissait l'exercice. Je n'insisterai pas sur d'autres preuves qu'on peut tirer des écrits des auteurs grecs, parce que j'en ai déjà parlé en traitant de l'organisation de la république d'Athènes. Mais il est certain que nulle part ils cherchent à combattre des préjugés qui détournaient les Athéniens de l'agriculture; Xénophon, dans un livre qui leur est spécialement adressé, se borne à leur reprocher de l'indifférence pour les occupations champêtres, et il en accuse la séduction des plaisirs de la capitale (2); Aristote qui dans ses politiques établit en principe que la

---

(1) Suid. voce *aei geôrgos.*

(2) Xen. Econ. L. c.

Digitized by Google

meilleure des républiques serait uniquement composée d'agriculteurs (1), conseille dans ses Economiques aux propriétaires, de diriger eux-mêmes les travaux de leurs esclaves, de tout surveiller, en un mot, d'être les premiers levés et les derniers couchés dans leur exploitation (2). Consultez, ajoute-t-il, un Persan et un Africain, le premier sur ce qui engraisse un cheval, il vous répondra l'œil du maître; le second sur le meilleur engrais des terres, il vous répondra les traces du maître (3). Ce philosophe était loin de croire l'exercice de l'agriculture comme étant au-dessous de l'homme libre. Xénophon en a parlé aussi dans le même sens (4). Enfin cette opinion s'est propagée jusqu'au bas Empire, puisque le compilateur des Geoponiques place la surveillance des propriétaires au premier rang des perfectionnemens de l'agriculture (5).

Enfin, une troisième preuve résulte du

(1) Arist. Polit. L. 6, c. 4.
(2) Arist. Econ. L. 1, c. 6.
(3) Arist. ibid.
(4) Xen. Econ.
(5) Geopon. L. 2, c. 1.

Digitized by Google

grand nombre d'agronomes grecs qui ont écrit sur l'agriçulture, certainement il y en aurait eu moins si cet art avait été repoussé par les préjugés, auraient-ils consacré leur temps à décrire des occupations méprisées? le croire serait bien mal connaître l'esprit humain. Quoique une liste de noms d'auteurs soit bien stérile, d'autant plus que le plus grand nombre de leurs écrits sont perdus, j'ai cependant cru devoir donner en note celle de tous les agronomes dont le nom est venu à ma connaissance, et sans doute il m'en aura échappé plusieurs (1).

---

(1) Æschrion. Æschilides. Agathocles de Chio. Amphilochus d'Athènes. Anaxipolis de Thase. Androtion. Antigonus de Cyme. Apollonius de Pergame. Apollodore de Lemnos. Aristote de Stagyre. Aristophane de Mallas. Aristomache d'Athènes. Aristomènes. Aristandros d'Athènes. Architas de Tarente. Athenagoras. Attale de Pergame. Bacchius de Milet. Bion de Solus. Bolus de Mendes. Chereas d'Athènes. Charates de Paros. Cherestus d'Athènes. Cleobule. Cleidemos. Coniades. Crater. Dadis. Démocrite d'Abdère. Un autre Démocrite. Didyme d'Alexandrie. Diodorus de Priende. Dion de Colophon. Dionysius d'Utique. Dionysius d'Iticée. Diophanes de Nicée. Dorion. Epænatus. Epigènes de Rhodes. Evagon de Thasos. Eubolus. Eudème d'Athènes. Euphiton. Euphorion. Euphranius d'Amphipolis. Euphranius d'Athènes. Euthidême d'Athènes. Hégésias de Maronée. Hérodote de Lycie. Hésiode d'Aschra. Hisescies. Hieron de Syracuse. Leophanes. Lysimache. Mé-

Il n'est pas à présumer que tous ont été des écrivains d'un mérite distingué, mais quel qu'ait été leur talent, le choix du genre qu'ils ont choisi prouve qu'ils comptaient y avoir des lecteurs. Cependant, malgré les lumières qu'ils ont dû répandre, la routine comme de nos jours a conservé son influence et propagé des procédés défectueux, parce que le cultivateur pratique a peu le temps de lire, et lorsqu'il arrive à l'âge où ses lectures lui seraient profitables, il a déjà contracté depuis son enfance l'habitude de la manière de cultiver qu'avait son père, et il renonce avec peine à s'en écarter. Théophraste en fait la remarque et signale cette tendance à n'exécuter que ce qu'on a vu faire comme nuisible à l'agriculture, car dit-il, comment être sûr de bien agir lorsqu'on ignore pourquoi on agit (1). Il cite comme exemple un habitant de Corinthe, où le sol est très-léger, où il convient,

---

nandre d'Héraclée. Ménandre de Prienne. Ménandre d'Ephèse. Ménétrastes. Muascos de Milet. Nicesius de Maronée. Paxamus. Parsis. Pamphilus d'Amphipolis. Pleutiphanes. Pythion de Rhodes. Theophile. Théophraste d'Erése. Vindanius. Anatolius de Berite. Xénophon d'Erchia.

(1) Theoph. de caus. plant L. 3, c. 2.

par conséquent, d'épierrer les champs, ayant été conduit par des circonstances à se fixer à Syracuse, où le sol est compacte, il voulut y faire la même chose et rendit ses champs stériles (1).

Institutions relatives à l'agriculture.

On n'a que des notions incomplètes sur les institutions et les lois qui concernaient l'agriculture, parce qu'aucun code des Grecs n'a été conservé, les seuls renseignemens qu'on a pu recueillir naissent de quelques discours des orateurs, où ils ont discuté des questions contentieuses entre des propriétaires fonciers. Nécessairement ils laissent beaucoup de choses à désirer, et les ouvrages économiques sont d'une bien faible ressource pour y suppléer, puisqu'aucun n'a parlé des entraves que l'agriculture pouvait rencontrer dans des institutions vicieuses ou imparfaites.

En doit compter au nombre des institutions favorables à l'agriculture, les tribunaux établis dans les campagnes, parce que

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 25.

Digitized by Google

les cultivateurs sont moins distraits de leurs travaux. Il en avait existé très-anciennement dans le territoire d'Athènes, du moins pour les affaires de peu d'importance (1): mais ils furent supprimé lorsque les chefs de la démagogie tendirent à attirer le peuple dans la capitale. Vraisemblablement il en a existé chez les autres peuples, dont l'organisation intérieure est moins connue, et ils y auront renoncé à mesure que le peu de sécurité des campagnes les a contraint à se rapprocher des villes. On a la certitude qu'il en a existé de pareils dans l'Elide qui a joui plus long-temps de sa tranquillité (2).

On n'a aucun renseignement sur la manière dont la justice était rendue aux Hilotes et aux serfs de la Thessalie: comme leur dépendance était limitée, ils devaient avoir des tribunaux pour juger leurs différens, leur sort en cela devait différer de celui des esclaves, qui dans plusieurs circonstances n'en ont pas eu, puisqu'ils étaient

---

(1) Arist. polit. L. 4, c. 16. Thuc. hist. L. 2, c. 4. Alciphr. Epist. L. 3, p. 29. Poll. onom. L. 8, c. 9.
(2) Pol. hist. L. 4.

dans l'absolue dépendance de leurs maîtres. Mais on ignore de quelle nature ont pu être ces tribunaux, si leurs maîtres se sont réservés le droit d'y siéger, ou s'ils ont seulement autorisé de simples arbitrages ou tribunaux subalternes composés d'Hilotes ou serfs. Aucun tribunal ne jugeait les discussions qui pouvaient s'élever entre le maître et le serf, puisque l'opinion publique devait seule retenir le Lacédémonien qui aurait désiré faire peser sur lui des prétentions injustes; s'il avait existé des tribunaux de ce genre, Lycurgue les aurait investis de cette surveillance, ce que les anciens n'ont pas dit, il n'ont parlé d'aucun autre frein que l'opinion publique.

Une autre institution extrêmement favorable à l'agriculture, était la facilité de faire des ventes et échanges sans qu'ils fussent grevés d'aucun droit. L'opinion publique improuvait il est vrai, celui qui aliénait l'héritage de ses pères, mais c'était sous le point de vue de dilapidateur, et la même censure n'atteignait pas les ventes des biens provenant d'acquisitions, et dans aucune circonstance le gouvernement ne l'entravait par un droit ou un impôt, les gouvernemens

Digitized by Google

d'alors moins fiscaux que les modernes, n'avaient pas imaginé ce moyen de rallentir les améliorations agricoles. Xénophon dit que son père avait formé sa fortune en achetant des terres négligées, qu'il revendait ensuite après les avoir mises en valeur, pour en acheter d'autres auxquelles il donnait les mêmes soins (1). D'après cet exemple il conseille aux personnes qui ont l'intention de diriger elles-mêmes leurs cultures, de faire préférablement l'acquisition d'une terre inculte parce qu'elle changera bientôt de nature par leurs soins (2). Ce conseil ne serait applicable de nos jours que là où les impôts n'absorbent pas une trop forte portion des bénéfices de culture, et là où le revenu des terres n'est pas trop disproportionné avec celui de l'intérêt de l'argent dans le commerce. Il convenait particulièrement à la Grèce: où les impôts portaient sur l'universalité de la fortune, où, par conséquent, les capitalistes avaient peu d'avantages sur les propriétaires fonciers, où, par conséquent, l'impôt était davantage propor-

(1) Xen. Econ. L. 3, c. 14.

(2) Xen. ibid.

Digitized by Google

tionné à l'état réel des fortunes que là où l'impôt direct porte sur les terres seulement, tandis que les capitalistes ne sont atteints que par les impôts indirects qui pèsent aussi sur les propriétaires fonciers en sus de l'impôt qu'ils ont dejà payé.

Mais en même temps que les lois ne portaient aucune entrave aux ventes, elles avaient établi un mode de donner de la sécurité aux acquéreurs: l'institution était de l'Attique, il est incertain qu'elle ait été commune au reste de la Grèce. Un propriétaire dès qu'il avait emprunté une somme quelconque sur sa propriété, était tenu de l'indiquer par une affiche placée dans l'endroit le plus apparent de sa propriété (1); ce moyen qui parlait aux yeux et remplaçait les bureaux d'hypothèques modernes, convenait davantage à un peuple dont le territoire était limité, qu'il ne l'aurait fait à des pays plus étendus.

La saisie des propriétés pour dettes était autorisée, mais il était défendu d'entrer, pour son exécution, dans la maison du propriétaire

(1) Demosth. adv. Phæn. Suid. voce *oros*.

priétaire pendant son absence (1); mais cette loi paraît avoir été dictée par le motif de la vie retirée que l'usage imposait aux femmes, plutôt que par le respect de la propriété. Les opinions ont varié sur l'extension qu'on pouvait donner aux saisies; Plutarque assure qu'elles n'admettaient aucune limite, et que les instrumens du labourage et les bœufs pouvaient être saisis (2); Diodore dit que ces instrumens formaient une exception (3); Œneas le dit des armes (4); Mais si la loi avait admis des exceptions pareilles, il me paraît que Démosthène en aurait fait usage dans le plaidoyer que je viens de citer, où il soutenait les droits d'un homme dont on avait saisi et spolié la maison en son absence (5); son silence ferait penser qu'elles n'ont pas existé, ou du moins qu'elles n'existaient plus à cette époque-là.

Des lois statuaient sur les dommages que respectivement des propriétaires voisins pou-

---

(1) Demosth. in Everg.
(2) Plut. de vit. usura.
(3) Diod. Sic. L. 1, c. 79.
(4) Œn.. comm. c. 16.
(5) Demosth. in Everg.

Digitized by Google

vaient se porter (1), mais on en connaît peu de dispositions. L'une d'elles défendait de faire déverser par des obstacles, les eaux pluviales sur des propriétés riveraines, chacun devant leur ménager un écoulement dans la pente naturelle du sol (2), quant aux cours d'eau réguliers, il était défendu de les détourner à son profit au détriment de ceux qui y avaient droit (3). Un propriétaire qui manquait d'eau sur son terrain avait le droit d'en puiser pour son usage chez ses voisins; mais la quantité en était déterminée pour éviter les abus (4). On ne pouvait creuser une fosse ou un puits qu'en dedans de ses limites, à une distance égale à la profondeur qu'on voulait leur donner (5). La distance où on pouvait planter des arbres était également réglée, et variait de cinq à neuf pieds suivant leur espèce (6).

Le droit de clore les propriétés ne recevait d'autres limites que la réserve de ne

(1) Suid. voce *Karpoudikê.*

(2) Demosth. in Callich.

(3) Plut. in Themisth. Æsch. de falsa legat.

(4) Plut. in Sol.

(5) Plut. in Sol. et de vit. usura

(6) Plut. in Sol.

Digitized by

porter aucun dommage aux propriétaires riverains (1). On voit qu'il est fait mention de haies vives dès les temps d'Homère; ce poéte en parle en plus d'une occasion (2). On en voit aussi l'existence à des époques postérieures; Cimon pour se populariser fit ouvrir ses clôtures, afin que le peuple d'Athènes put cueillir des fruits dans ses propriétés (3). Des auteurs de diverses époques en ont parlé (4), et les agronomes ont donné des conseils sur la meilleure manière de les former (5). Malgré cette facilité de clôre les propriétés, il est cependant douteux que toutes l'aient été, car il en aurait résulté avec le peu d'étendue que les propriétés avaient en général, que le pays aurait été excessivement couvert, dès lors aurait opposé des obstacles aux mouvemens de la cavalerie, et facilité de nombreuses surprises dont les historiens qui sont entrés dans tant de dé-

(1) Demosth. in Calicl.

(2) Hom. Od. L. 14, v. 10; L. 24, v. 223. Il. L. 21, v. 405.

(3) Plut. in Cim.

(4) Demosth. in Calicl. Lys. de sacra oliva, Suidas voce *Aerot.* etc.

(5) Geopon. L. 5, c. 4; L. 9, c. 6.

Digitized by Google

tails sur les événemens militaires, auraient eu plus souvent occasion de parler qu'ils ne l'ont fait ; leur silence me ferait penser que les propriétés voisines des fauxbourgs, les vignes et autres cultures pareilles seulement étaient closes ; mais que celles plus éloignées, et surtout celles consacrées à la culture des céréales l'étaient beaucoup moins. Un fait favorise cette conjecture, c'est surtout dans le voisinage des villes que les historiens indiquent le petit nombre des surprises dont ils ont parlé (1). Cette grande division des propriétés dont je viens de parler, était un but que tous les anciens législateurs de la Grèce ont cherché à atteindre, mais les lois d'aucun d'eux ne sont parvenues à lui donner des bases stables, le désir que plusieurs avaient d'aggrandir leur propriété d'un côté, de l'autre, la nécessité où d'autres se trouvaient d'aliéner la leur, ont constamment mis obstacle à cette égalisation des propriétés que ces législateurs avaient eue en vue. J'ai déjà fait observer que dans les derniers temps de la république des Spartiates, un très-

(1) Tit. Liv. L. 33, c. 6.

Digitized by Google

petit nombre seulement était propriétaire (1). D'un autre côté, nous voyons au temps de Démosthène une propriété de quarante stades de tour (environ une lieue et demie), et elle n'était pas la plus considérable, puisque le propriétaire n'était pas compris sur la liste des trois-cent plus riches chargés des dépenses de la marine, et il est impossible qu'un seul possédat une telle étendue de terrain, sans qu'il y en eut beaucoup qui ne possédaient rien ou bien peu de choses (2). Il existait des gardes champêtres, mais il paraît qu'ils étaient plutôt des gardes des récoltes, chargés temporairement de leur conservation aux approches de la maturité, que des gardes de police rurale (3).

Toutes les dispositions que nous venons d'examiner, et qui tiennent la plupart à la législation d'Athènes, mieux connue que celle des autres peuples de la Grèce, étaient favorables à l'agriculture (4). Une seule dans le nombre des institutions qui me sont con-

(1) Plut in Agid.
(2) Demosth. in Phæn.
(3) Gal. de alim. facult. L. 2, c. 9.
(4) Isocr. Areop.

Digitized by Google

nues lui a été nuisible, et elle est des temps modernes de cette république, c'est l'usage qui s'est établi de taxer les denrées et notamment le blé. Le peuple toujours prêt à s'inquiéter pour ses subsistances, et que ses démagogues échauffaient sans cesse par leurs discours, était un objet constant de sollicitude pour les magistrats, et comme les plus légères altérations dans le prix des denrées de première nécessité, pouvaient exciter sa fermentation, ils tendaient à en maintenir le prix à un taux uniforme; le blé notamment que le pays ne produisait pas en quantité suffisante, appelait toute son attention. Le peu d'union qui existait entre les petites républiques trop multipliées de la Grèce, s'opposait trop souvent à ce que les besoins de l'une animassent l'agriculture des autres; c'est par le commerce et des pays lointains qu'Athènes recevait ses approvisionnemens, le plus souvent les magistrats prenaient même une part active dans les arrivages pour les mieux assurer: ils fixaient aussi la quantité que chaque citoyen pouvait en acheter, et le prix auquel il devait être vendu, et ce prix était le plus souvent au-dessous de sa

valeur réelle. On est autorisé à le penser, puisqu'il était inférieur à celui de l'orge, qui dans un état ordinaire de choses, a une valeur beaucoup moindre. Nous voyons par deux discours de Démosthène que de son temps le prix moyen du blé était à cinq drachmes le médimne (4 fr. 50), tandis que celui de l'orge s'élevait de six drachmes (5 fr. 40) la même mesure (1). C'est que l'orge produit du sol et moins nécessaire au peuple d'Athènes n'était pas taxé, dès lors avait cours à sa valeur réelle, au lieu qu'on maintenait le blé à un prix factice inférieur, ce qui nécessairement aura insensiblement fait renoncer à sa culture déjà restreinte dans l'Attique, par la nature du sol trop léger sur beaucoup de points pour en produire.

A l'exception peut-être de Corinthe, qui à défaut de territoire s'alimentait principalement de denrées fournies par le commerce; les autres peuples de la Grèce dont l'agriculture était la principale richesse, ne paraissent pas avoir adopté une mesure aussi désastreuse, ils avaient moins d'oisifs; dès lors, ils n'avaient pas autant à craindre

---

(1) Demosth. adv. Phorm. et adv. Phæn.

Digitized by Google

les émeutes produites par des variations dans le prix des denrées.

De l'aménagement général des terres.

Le plus grand nombre des Grecs surveillait la culture de ses propriétés et la dirigeait même ; ils en faisaient exécuter les travaux par des esclaves, dont le plus habile ou celui qui possédait davantage la confiance du maître, guidait les opérations (1); ils étaient nombreux dans les pays où le servage n'existait pas, puisque nous voyons que dans une circonstance d'invasion imprévue des ennemis, plus de vingt-mille vinrent se réfugier dans Athènes (2). Aux principales époques de l'année rurale, où un plus grand nombre de bras devenait nécessaire, ils employaient aussi des personnes libres salariées (3). Peu de Grecs ont affermé leurs terres, du moins on n'en voit

---

(1) Xen. Econ.

(2) Thuc. hist. L. 7.

(3) Arist. Polit. L. 3, c. 3. Demosth. in Eubul. Alciphr. Epist, L. 3, ep. 24. Hesych. voce *Poastriai*; nous voyons par un passage d'Aristophane que le prix de la journée de son temps, était de trois oboles (Aristoph.).

Digitized by Google

pas beaucoup d'exemples, et comme dans le nombre des discours d'orateurs qui nous sont parvenus il n'y en a aucun de relatif à des discussions nées de semblables contrats, il est à présumer qu'ils n'étaient pas fréquens. On peut encore le conclure du silence des économistes qui, si ce mode d'exploitation avait été usité, auraient donné des conseils à ce sujet aux propriétaires. Peut-être encore que cet usage a été purement local et plus fréquent en certains lieux que dans d'autres, et moins dans le centre de la Grèce qu'ailleurs; on peut le conjecturer, puisque c'est hors de là que Théophraste a choisi les exemples qu'il donne de terres affermées. Dans l'île de Thasos, dit-il, on avait soin de spécifier dans le contrat de fermage l'état précis des lieux, afin qu'à son expiration le sol fut représenté dans le même état qu'on l'avait reçu, et on prenait ces précautions afin d'éviter l'épuisement qui serait résulté des surcharges de culture (1); si quelque chose de semblable avait existé dans l'Attique, il n'aurait pas été chercher ses exemples à Thasos. Les

(1) Theoph. de caus. plant. lib 2, c. 15.

terres de Lesbos ayant été confisquées par les Athéniens et distribuées par eux, les nouveaux possesseurs les affermèrent aux anciens propriétaires (1); mais c'est une circonstance particulière qui ne prouve rien pour le cours ordinaire des choses. Enfin, les lexicographes Pollux et Hésychius, parlent de cultivateurs qui payaient le quart de leur récolte (2), mais comme ils n'entrent dans aucun détail, on ignore s'ils ont voulu parler d'une rétribution obligée que payaient des serfs, ou d'un contrat volontaire de fermage: ils parlent à ce sujet des *hectemo rii* d'Athènes qui, si l'assertion de Plutarque est exacte, avaient été des hommes libres de condition, mais réduits par l'abus du pouvoir à une condition voisine de la servitude (3).

Quelle que fut la condition des hommes qui cultivaient la terre, ils quittaient leurs vêtemens pour leurs travaux: ce même usage existait aussi chez les Romains. Hésiode

---

(1) Thuc. hist. L. 3, c. 10.

(2) Poll. onom. L. 7, c. 152. Hesych. voce *epimortos* et *tetrachizô*.

(3) Plut. in Sol.

recommande de labourer, de semer et de moissonner nud (1) ; dans un autre poëme il parle seulement de cultivateurs dont les vêtemens étaient relevés en ceinture de manière à ne gêner aucun de leurs mouvemens (2). La chaleur du climat, l'épaisseur des étoffes grossières consacrées aux vêtemens, et l'ampleur de ces derniers ont pu introduire cet usage dans un temps surtout où l'usage des toiles était moins commun, mais il ne paraît pas qu'ils aient attaché aucune opinion religieuse à cet usage dont il n'est plus question dans les ouvrages d'époques moins reculées. Les Romains chez qui l'emploi des toiles a pénétré beaucoup plus tard que chez les Grecs, l'ont par la même raison conservé beaucoup plus longtemps.

Le goût des Grecs pour les occupations champêtres, et leur esprit naturel les avaient conduit à des observations sur les variations du climat, et sur leur influence plus étendue qu'on n'aurait dû le présumer dans l'état d'imperfection où étaient alors les sciences

(1) Hes. op. et dies L. 2, v. 9.

(2) Hes. asp. v. 287.

physiques. Comme elles ont servi de base à leur système d'agriculture, il m'a paru intéressant de les présenter avec quelques détails, avant de parler des procédés particuliers de culture.

L'agriculture, dit Théophraste, n'est que l'art de seconder la nature, de manière à réunir dans chaque site autour des végétaux, toutes les circonstances qui leur sont favorables, et d'écarter tous les obstacles qu'il est dans les moyens de l'homme de lever (1). Il est difficile de faire une définition plus précise de ce que doit former les soins du cultivateur. D'après cette manière de voir, l'étude des expositions et des sites était un objet essentiel dont les Grecs s'occupaient. Leur pays à la fois montagneux et maritime, en avait de très-variés et qui ne pouvaient convenir qu'à des cultures très-différentes. Pendant que ces montagnes redoutaient les gelées non seulement d'hiver (2), mais encore celles qui, apportées par des retours de froids au printemps,

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 19.

(2) Theoph. de caus. plant L. 4, c. 17; L. 5, c. 16 et 19; hist. plant. L. 4, c. 17.

Digitized by Google

détruisaient souvent les fruits déjà formés (1): ses côtes exposées au midi, étaient exposées à l'influence pernicieuse des vents brûlans des déserts de l'Afrique (2). Ils avaient observé l'effet des desséchemens pour modifier le climat, une moindre quantité d'eau absorbée par l'athmosphère, rendait plus froid celui-ci, au point même de contraindre à renoncer à certaines cultures, parce qu'elles étaient devenues trop exposées aux gelées depuis ces changemens au climat (3). D'après leurs observations l'année s'annonçait pour être fertile lorsque l'hiver était modérément froid, surtout lorsque des neiges couvraient la terre, parce que les racines continuaient à se développer en tout sens, tandis que la végétation extérieure était suspendue (4). Ils avaient un mot bien précis pour exprimer ce développement des racines, elles imitaient, disaient ils, les crabes, *karkinomontai* (5). Les pluies venant du sud

(1) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 2 et 4; L. 5, c. 19.

(2) Theoph. de caus. L. 2, c. 2 et 4.

(3) Theoph. de caus. plant L. 5, c. 16 et 20.

(4) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 1; L. 3, c. 28. Suid. voce *iriphostibeis*

(5) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 13; L. 2, c. 1; L. 3, c. 26 et 28; L. 4, c. 8.

avaient en hiver l'inconvénient de faire dépenser aux plantes leurs forces pour une végétation lâche et inutile (1). Des pluies venant du nord n'avaient pas le même inconvénient (2). C'est de cette influence des saisons qu'était né le proverbe qu'ils avaient adopté: *l'année produit et non la terre* (3). Ces conditions générales du climat recevaient des modifications d'après l'exposition locale des sites qui préservaient plus ou moins les cultures, soit des vents pernicieux, soit des froids: elles étaient infiniment variées en Grèce, et souvent à de très-petits intervalles (4). Certaines plantes, pour ainsi dire cosmopolites, s'accomodaient de ces expositions diverses, et y accomplissaient le cours de leur végétation, mais avec plus ou moins de célérité en proportion de la température (5); toutefois le plus grand nombre des espèces de plantes cultivées, redoutait

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 1.

(2) Theoph. de caus. plaut. L. 2, c. 3.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 29; hist. plant. L. 8, c. 8. *Etoces pherei ouki aroura.*

(4) Theoph. de caus. pl. L. 3, c. 30; hist. pl. L. 8, c. 6 et 8. Geopon. L. 5, c. 4.

(5) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 1.

les passages trop subits d'une exposition à l'autre. Pour en faire réussir l'acclimatement, il fallait les faire passer par des points intermédiaires avant de les conduire aux extrêmes; trois générations étaient au moins nécessaires pour les habituer à leur déplacement. D'après les observations des Grecs, les plantes des expositions froides, transportées dans des sites très-chauds, y conservaient la même lenteur de végétation, et y étaient surprises par les sécheresses avant leur maturité. Le mélange de graines de climats différens devait être évité, parce que le cours de leur végétation s'achevant en des temps plus ou moins longs, cette différence devenait nuisible pour leur récolte (1). Ces observations curieuses sont confirmées par des agronomes modernes (2). Quelques personnes avaient aperçu que les plantes se nourrissent par leurs feuilles: il est surprenant que Théophraste à qui on doit la connaissance de ce fait, ait refusé d'admettre cette opinion, il est resté à celle plus géné-

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 4, c. 12; hist. plant. L. 8, c. 8.

(2) Miller. Dict. au mot *Hordeum* Ann. d'Agr. T. 16, Messidor, p.

Digitized by Google

ralement admise, que les plantes tiraient uniquement leur nourriture des racines (1). Toute l'attention se portait sur la nature des terres, les Grecs étant privés des connaissances chimiques qui se sont développées dans les temps modernes, c'est par l'aspect des plantes sauvages ou par des moyens mécaniques qu'ils cherchaient à en juger la qualité (2); ils avaient aperçu l'utilité de leur mélange. Ainsi d'après l'observation de Théophraste, une terre trop homogène ne convenait pas aux végétaux (3); pour en favoriser le développement, il fallait qu'elle fut rendue pénétrable par ses combinaisons avec d'autres de qualités différentes; ainsi une terre légère s'améliorait par son mélange avec une trop compacte, une compacte avec une trop légère, et ce mélange, observe Théophraste, produisait souvent un effet égal à celui des engrais: c'est ainsi que l'argile, cette terre si stérile, lorsqu'elle est pure peut être rendue fertile. Il nous apprend que les habitans de Megare amélio-raient

(1) Theoph. hist. pl. L. 1, c. 16.

(2) Geopon. L. 2, c. 10 et 11.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 5 et 6.

Digitized by Google

raient leurs champs en les défonçant tous les cinq ans pour amener à la surface les couches inférieures (1). Toutes ces notions sont saines, et annoncent des observations bien faites : mais les Grecs les ont portées à l'excès dans leur pratique. D'après cette opinion juste en principe, que chaque nature de sol et d'exposition convenait plus particulièrement à certaines cultures, ils en ont tiré la conséquence de la continuité de leur application aux mêmes lieux, et se sont ainsi privés des avantages de l'alternement des cultures, où des plantes de natures différentes se succèdent sur le même terrain sans l'épuiser : il est certain que les écrits de Théophraste, non plus que des autres auteurs anciens, n'en offrent aucune trace, et certainement s'il avait existé dans quelque canton de la Grèce, ce philosophe observateur en aurait parlé, et vraisemblablement en aurait apprécié les avantages. Le système connu de leur aménagement des terres y était entièrement opposé, de manière que leur agriculture était beaucoup plus imparfaite qu'on aurait dû l'attendre

(1) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 25.

de toutes les observations qu'ils avaient faites, et ce sont ces observations elles-mêmes qui y ont contribué, parce qu'elles les ont conduit à trop lier les cultures aux sites et aux sols, sans apercevoir l'épuisement qui résultait du retour trop fréquent des mêmes cultures. Dans leur aménagement, une moitié des terres seulement était cultivée chaque année, et on y classait les cultures suivant la nature du sol et les expositions (1); l'année de jachères était consacrée à préparer la terre par des labours; seulement quelques personnes se servaient du premier pour semer quelques légumineuses, mais cette pratique peu suivie était généralement blamée (2). Il résultait de ce système vicieux que beaucoup de terres restaient improductives chaque année, que de deux années l'une, la même culture revenant sur le même terrain, devait par ce retour trop fréquent, diminuer leur fertilité, et que le travail d'une année entière était employé à préparer le sol pour une seule récolte de

(1) Theoph. de caus. plant. Suid. voce *epi Kalamès aroun.*
(2) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 25.

Digitized by

l'année suivante. Ce système de jachères était très-ancien, puisque Hésiode le peignait déjà comme une source de fertilité (1); Mais il a produit un effet contraire, aussi les Grecs avaient-ils beaucoup de terres réduites à un état d'infertilité, qui forçait à les laisser incultes pendant un plus long temps, après lequel on les mettait en culture pour quelques années consécutives; on les désignait par le nom particulier de *Cherson* (2). De tous les systèmes d'aménagement, celui-ci est le moins productif, et il était difficile que la Grèce put fournir à la consommation de ses habitans. A l'exception des terres les plus légères auxquelles on ne donnait que deux labours (3), toutes en recevaient trois (4). Cérès, dit Hésiode, a donné naissance à Plutus, dieu des richesses, dans un champ labouré trois fois (5). La profondeur à donner à chacun d'eux va-

(1) Hes. Op. et dies L. 2, v. 82.

(2) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 6.

(3) Theoph, de caus. plant. L. 3, c. 25.

(4) Hom. Il. L. 18, v. 542. Od. L. 5, v. 127. Xen. Econ. L. 3, c. 2. Hes. Op. et dies L. 2, v. 80. Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 25.

(5) Hes. Theog. v. 972.

riait suivant la nature du terrain, ainsi qu'à raison du climat (1); les époques de floraison de la Squille (2) indiquait leurs époques les plus ordinaires (3). La charrue qu'ils employaient étaient l'arraire, celle à avant-train leur était inconnue. Ils en employaient de deux sortes, l'une plus forte que l'autre, Hésiode les distingue par les noms d'*autoguon* et de *pecton ;* cette dernière avait la partie antérieure composée de deux pièces enchassées l'une à l'autre (4); Homère en parle pareillement (5). Comme aucun Grec d'époques postérieures n'a donné la description des charrues usitées de son temps, car on ne peut pas donner ce nom aux conjectures des Scholiastes d'Hésiode, plus grammairiens qu'agronomes, il est resté beaucoup de doutes sur la forme qu'avaient les deux charrues décrites par ce poéte, je ne puis que renvoyer à ce que j'en ai déjà dit dans un travail particulier, parce que de

(1) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 5 et 6; de caus. plant. L. 3, c. 25. Xen. Econ. L. 3, c. 9.

(2) Scilla maritima.

(3) Theodh. hist. plant. L. 7, c. 12.

(4) Hes. Op. et dies L. 2, v. 51

(5) Hom. Il. L. 13, v. 703.

Digitized by Google

nouvelles observations que j'ai faites depuis dans les pays méridionaux, ont pleinement confirmé mes conjectures (1). Déjà au temps d'Hésiode on employait le fer pour la fabrication du soc dont la charrue était armée (2); l'expression aiguiser le fer servait pour indiquer le commencement des travaux (3). Les Grecs employaient pour l'enchasser un marteau; on se souvient de l'anecdote de Glaucus qui ayant dédaigné d'en faire usage, se servant seulement de la force de son poignet, fut jugé digne de devenir Athlête, et le devint en effet (4). Cette charrue qui était sans versoir ou avec un versoir amovible, était alternativement dirigée en sens différent, revenait constamment sur ses pas, formant des raies parallèles (5); sa ressemblance avec ce mouvement que l'ancienne manière d'écrire le grec, a pris son nom boustrophêdon (6); la première

(1) Déc. philos. ann.

(2) Hes. Theog. v. 864; Op. et dies L. 2, v. 38; Hesych. voce *unnis*.

(3) Hes. op. et dies L. 2, v. 2.

(4) Suid. voce *Glaucus*. Paus in El.

(5) Hom. Il. L. 18, v. 546.

(6) Paus. in El. Hesych. voce *boustrophêdon*.

Digitized by Google

ligne ayant été de gauche à droite, la seconde se dirigeait de droite à gauche, et ainsi successivement. Dans les terres les plus compactes, et qu'on voulait entamer plus profondément, on employait quelques fois des mulets (1); mais le plus souvent on faisait usage des bœufs (2), ils étaient liés au moyen d'un joug qui portait sur le garrot (3); un cordon passé dans une de leurs narines donnait au laboureur les moyens de les conduire, et le dispensait d'avoir un compagnon chargé de ce soin (4). Tous ces détails que fournissent les anciens auteurs, ressemblent à ce qu'on voit actuellement dans ces mêmes contrées; Hésiode veut que les bœufs aient neuf ans, afin que le feu de la jeunesse étant passé, ils ne brisent pas la charrue en luttant ensemble, il veut aussi que le laboureur atteigne quarante ans, afin que n'étant pas distrait par les jeux du jeune âge, il donne une plus grande atten-

(1) Hom. Il. L. 10; v. 351; Od. L. 8, v. 124. Hes. op. et dies L. 1, v. 46.

(2) Hom. Il. L. 13, v. 703; Od. L. 18, v. 370. Hes. op. et dies L. 2, v. 54 et 71.

(3) Hes. op. et dies L. 2 v. 51 et 52. Hesych, voce *Zeuglé*.

(4) Clem. Alex. Pædag. L. 2, c. 8.

tion à son travail (1) ; il veut le même âge au semeur guidé par les mêmes motifs (2) ; mais il est difficile de croire que ses conseils fussent rigoureusement suivis.

D'après le mode d'aménagement que nous venons de voir, qui consistait à faire succéder une année de jachère à chaque culture, toutes se ressemblaient par l'époque où on les exécutait, et tombaient sur l'automne ; en effet, les semailles de printemps n'étaient considérées que comme un moyen de suppléer à celles qu'on n'avait pas eu le temps d'exécuter avant l'hiver, ou que des intempéries avaient détruites (3). Le climat généralement chaud de la Grèce, aurait à la vérité rendu les cultures printannières moins productives, parce qu'elles auraient été prises par les sécheresses avant d'avoir acquis leur entier développement (4) ; c'est ce qu'on remarque encore maintenant sous ce climat, où le même usage s'est conservé,

Ce système dont j'ai déjà fait observer

(1) Hes. op. et dies L. 2, v. 54 et 59.
(2) Hes. op. et dies L. 2, v. 63.
(3) Hes. op. et dies L. 2, v. 97 et 107.
(4) Theoph. hist. L. 8, c. 8.

quelques inconvéniens, en avait d'autres encore. L'un d'eux était que les champs, pendant leur fréquent état d'inculture, se chargeaient d'herbes sauvages, dont ensuite on avait de la peine à débârrasser les cultures suivantes qui en étaient souvent étouffées (1). Un des principaux avantages de l'alternement des récoltes est d'en débarrasser les champs; on avait recours à de fréquens serclages qui augmentaient les dépenses de culture, et ne remédiaient qu'imparfaitement au mal (2). Les Grecs redoutaient surtout l'ivraie (3) que quelques personnes regardaient comme une dégénération du froment (4). L'autre inconvénient était la nécessité de multiplier les engrais, afin de remédier à l'épuisement des terres. Dès les temps d'Homère on voit qu'il en est fait mention comme nécessaires pour assurer la fertilité des champs (5); Xénophon dans

(1) Gal. Alim. facult. L. 1, c. 44.

(2) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 1 et 6; de caus. plant. L. 3, c. 25. Xen. Econ. L. 3, c. 2.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 4, c. 6.

(4) Theoph. hist. plant L. 8, c. 6; de caus. plant. L. 4, c. 6; Gal. de aliment facult. L. 1, c. 44.

(5) Hom. Od. L. 17, v. 297.

ses économiques conseille d'en augmenter la quantité au moyen de divers procédés accessoires, tels que stratifier des herbes et des pailles dans les cours d'exploitation, y mélanger des terres, etc. (1); Aristote, Théophraste et le compilateur des Geoponiques en ajoutent d'autres (2). Des lois veillaient à la conservation des fumiers, le vol en était sévèrement puni (3). Le transport en était fait comme celui des récoltes suivant les localités, soit avec des animaux de bât lorsque l'aspérité des lieux l'exigeaient (4), soit au moyen de charriots à deux ou quatre roues (5). On voit qu'il est fait mention de ce dernier moyen dans les poésies d'Hésiode, dès ces temps-là on faisait usage de roues évidées (6), le bois le plus dur servait pour l'essieu (7). On variait l'emploi du fumier suivant la nature des terres et des expositions; les

---

(1) Xen. Econ. L. 3, c. 12.

(2) Arist. Probl. § 20. Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 23. Geopon. L. 2, c. 10.

(3) Suid. voce *boletou diké*.

(4) Arist. hist. anim. L. 6. Demosth. in Phæn.

(5) Hom. Il. L. 24, v. 324; Od. L. 9, v. 242.

(6) Hes. op. et dies L. 2, v. 44.

(7) Theoph. hist. plant. L. 5, c. 8.

Digitized by Google

conseils de Theophraste à ce sujet sont d'accord avec les observations des agronomes modernes (1). On suppléait dans plusieurs cantons à leur insuffisance par l'enterrement de diverses espèces de plantes légumineuses en fleur, mais surtout la fève et du lupin (2); il est vraisemblable qu'on les semait sur le premier labour pour les recouvrir avec le second, mais il paraît que cette excellente pratique n'était pas aussi généralement répandue dans la Grèce que chez les Romains, qui en faisaient le plus grand usage, et de nos jours encore, il est très-répandu dans le midi de l'Italie. On voit aussi quelques indices que le pacage des animaux était usité; Theophraste l'indique comme contribuant à détruire la fougère dans les champs (3). Son emploi dans les temps modernes confirme son existence antérieure, car rien n'a été amélioré en Grèce depuis bien des siècles (4).

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 12 et 25; hist. plant. L. 2, c. 8; L. 8, c. 6.

(2) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 9.

(3) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 8.

(4) Ann. d'Agr. T. 17, p. 49.

Digitized by Google

Des diverses plantes cultivées par les Grecs, et de leur récolte.

La culture du blé (1) et des autres céréales est des plus anciennes chez les Grecs, puisqu'ils en liaient l'introduction aux aventures mythologiques de leurs dieux ; l'époque qu'ils assignent est purement idéale, mais elle en démontre l'ancienneté, puisqu'elle se perd dans la nuit des temps. Leurs antiques traditions disent qu'avant d'avoir reçu la culture du blé, ils vivaient des glands de leurs forêts. Qu'ils ayent fait usage des glands la chose est possible, puisque leurs forêts comme celles de l'Italie méridionale, contiennent une espèce de chêne dont le fruit est mangeable, et sert encore à cet usage aux classes les plus pauvres dans les temps de disette, lorsque les autres ressources leur manquent ; mais ils avaient aussi le chataignier, commun dès les temps les plus reculés dans toute l'Europe méri-

(1) Les Grecs avaient un mot générique pour désigner collectivement toutes les plantes céréales, ils les nommaient *sitódes* (Theoph. hist. plant. L. 8, c. 1).

Digitized by Google

dionale, où son fruit est encore un aliment habituel pour les habitans des régions montagneuses. Les Grecs ont pu, par conséquent, en faire usage anciennement, mais pour admettre qu'elles ont été leur unique nourriture avant l'introduction de la culture du blé, il faudrait adopter aussi l'opinion que les Grecs d'alors étaient des sauvages errans dans leurs forêts, et trop de faits développés au commencement de ce volume prouvent le contraire pour qu'on puisse l'admettre. Les Grecs des époques les plus anciennes étaient civilisés, or point de civilisation sans agriculture, car la première conséquence de la civilisation est la multiplication de l'espèce humaine, qui ne peut pas avoir lieu sans qu'on multiplie en même temps les moyens de la nourrir. Il est enfin à remarquer que ni Homère, ni Hésiode n'ont parlé de cette introduction de l'agriculture par Cecrops, et cependant à peine six siècles se seraient écoulés entre l'époque où on place son arrivée en Grèce, et le temps où on pense qu'ils ont vécu; Hérodote non plus n'en parle pas: cette fable a été imaginée par des auteurs de temps beaucoup plus modernes, qui ont transformé

Digitized by Google

une allégorie cosmique en un fait historique. Plusieurs auteurs anciens ont dit que la culture de l'orge a précédé chez les Grecs celle du blé, et ils ont tiré cette conclusion de son emploi exclusif dans les cérémonies religieuses réputées les plus anciennes (1). Ce motif paraît en effet de quelque poids au premier coup-d'œil, car on sait le soin que les prêtres de tous les cultes ont eu constamment de conserver les plus minutieux détails de leurs rits et cérémonies, afin de mieux habituer à en respecter l'ensemble. Il est certain qu'une mesure d'orge était le prix qu'on donnait aux vainqueurs des jeux à Eleusis, dont l'institution était si ancienne (2), que l'orge seulement était employé dans les cérémonies des mystères d'Eleusis (3), qu'on l'employait aussi dans celles du temple de Delphes (4). Tous les ans on jetait de l'orge dans un trou du temple de Rhéa, par où on disait que l'eau

(1) Dion. halic. L. 2. Pl. hist. nat. L. 18, c. 14. Herod. L. 6, c. 57. Suidas voce *oulothutai*. Plut. quæst. gr. § 24, et de Pyth. orac. Porphyr. de anim. abstin. L. 2, c. 6.

(2) Meurs. op. T. 2, p. 537.

(3) Paus. in Att.

(4) Clem. Alex. admon. ad gentes.

du déluge de Deucalion s'était écoulée (1). Chez les Locriens Opuntiens, les deux prêtres chargés de recevoir les prémices des récoltes, portaient le nom de *Krithologoi*, nom dérivé de celui de l'orge *Krithé* (2). Des fêtes d'ancienne institution à Athènes étaient célébrées au moyen d'une mesure d'orge que contribuait chaque famille, et ceux qui étaient chargés d'en faire la recette portaient le nom de *parasites* (3). Voilà bien des faits qui paraissent venir à l'appui de cette opinion, mais d'un autre côté, la maturité de l'orge précède celle du blé dans ces contrées où on le sème dès l'automne, et il est possible que ce soit le motif pour lequel on en a préféré l'emploi pour des cérémonies qui devait précéder les moissons. Quel que soit le sentiment qu'on adopte, il paraît que chez les Grecs, l'usage des gruaux et des pâtes diversement préparées a précédé celui du pain fermenté : on en voit l'emploi pour les sacrifices dès les temps d'Homère (4), elles étaient de fondation

(1) Paus. in Att.

(2) Plut. quæst. gr. § 6.

(3) Ath. deipn. L. 6.

(4) Hom. Od. L. 3, v. 411. Suid. voce Thalêmata.

dans des repas religieux dont l'institution était ancienne (1); l'art de la panification paraît avoir existé au temps d'Homère, quoique le mot *sitos* qu'il emploie habituellement doive s'étendre à toutes les préparations des céréales en général, et que le mot *artos* qu'il n'emploie qu'une seule fois, ne signifie dans ce passage que des gruaux, puisqu'il dit qu'il a passé trois fois sous le pilon à écorcer (2). Hésiode emploie aussi cette dernière expression, chez lui elle paraît indiquer le pain d'une manière plus précise, puisqu'il dit que pour le laboureur il doit être divisé en quatre parties, chacune de huit bouchées (3); peut-être a-t-il voulu exprimer le peu de temps que l'ouvrier doit donner à ses repas, mais il n'en reste pas moins douteux s'il a parlé du pain fermenté ou d'une pâte cuite en galette. Si on peut donner quelque confiance à la compilation d'Athénée, Solon avait institué que ceux qui étaient nourris au pryta-

---

(1) Ath. deipn. L. 4. Paus. in El. in Att.

(2) Hom. Batrach. v. 35.

(3) Hes. op. et dies L. 2, v. 60.

Digitized by Google

née recevraient du pain les jours de fêtes seulement, et seulement des pâtes les autres jours (1). Quelle que soit l'époque où l'art de la panification s'est introduit dans la Grèce, ils en ont infiniment varié les procédés aux époques plus modernes; Athénée donne une longue nomenclature de toutes les espèces de pains et de pâtisseries dont ils faisaient usage (2); nous remarquons dans leur nombre celui de farine grossière dont ils se servaient pendant leurs repas pour s'essuyer les doigts, et qui formait la nourriture des esclaves, usage qui existe encore dans tout l'Orient où l'emploi des fourchettes est inconnu (3). L'emploi des gruaux s'est conservé depuis l'introduction du pain (4), on donnait surtout cette préparation à l'orge, soit mur, soit récolté avant sa maturité (5); on y faisait aussi servir le froment dans ce dernier état (6): on employait

(1) Ath. deipn. L. 4.

(2) Ath. deipn. L. 3.

(3) Ath. deipn. L. 9.

(4) Ath. deipn. L. 3.

(5) Pl. hist. nat. L. 18, c. 12 et 14. Gal. de aliment. facult. L. 1, c. 18.

(6) Hesych. vocii. *Kachoues*, *Chidra* et *Eustra*. Aristoph. Equit. v. 1234.

employait à leur préparation l'espèce de pilon qui servait à dépouiller l'épeautre de son écorce (1), mais auparavant on faisait torréfier le grain dans des fours destinés à cet usage (2). Ils n'ont eu long-temps que des moulins à bras que les esclaves du sexe faisaient mouvoir (3), mais dans les villes on employait aussi des mercenaires à ce travail (4).

Les Grecs connaissaient plusieurs variétés de froment, réunies sous le nom générique de *pyros*, mais distinguées par des qualités qui leur étaient propres (5) ; ils les divisaient principalement en blés à tige creuse, et blés à tige pleine, ces derniers exigeaient un terrain plus substanciel (6) ; ils les distinguaient aussi en blés durs, et blés tendres, et considéraient les premiers comme infi-

---

(1) Hesych. voce *geranos*.

(2) Alciphr. Epist. L. 3, ep. 27. Gal. de atten. diceta c. 5. Hesych. voce *Kanthon*.

(3) Hom. Od. L. 20, v. 105 et seq. L. 7, v. 104.

(4) Diog. Laert. L. 7, in Cleanth.

(5) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 4 ; de caus. plant. L. 3, c. 26.

(6) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 26.

Digitized by Google

niment plus nutritifs (1); ils avaient observé que l'abondance des engrais les faisaient trop développer en paille, aussi préféraient-ils un sol naturellement riche (2). Comme ils portaient la presque totalité de leurs semailles à l'automne, ils faisaient peu d'usage du blé printannier, cependant ils le connaissaient, il est compris au nombre des variétés dont parle Théophraste.

L'épeautre était connue sous le nom de *zeia*, tous les caractères que Théophraste lui attribue sont si positifs qu'on ne peut la méconnaître (3); on voit qu'il en est fait mention dès les temps d'Homère (4); cette espèce est le Triticum Spelta des botanistes. Les Grecs en avaient une autre espèce à laquelle ils donnaient le nom d'*olyra*, elle était moins robuste que la précédente (5), je soupçonne que cette espèce est le Triticum amyleum des botanistes. (6).

---

(1) Gal. de alim. facult. L. 1, c. 9.

(2) Theoph. hist. L. 8, c. 6.

(3) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 5; L. 8, c. 9.

(4) Hom. Od. L. 4, v. 604.

(5) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 4.

(6) L'une et l'autre ont long-temps été confondues sous

Digitized by Google

Enfin, ils en connaissaient une trosième sous le nom de *tiphé*, qui par les caractères que Théophraste lui donne ne peut être que le froment locular *Triticum monococeum* des botanistes (1). La distinction de ces espèces est parfaitement claire dans les écrits de cet auteur, mais il n'en est pas de même dans ceux des Grecs plus modernes, où ces noms sont confondus et même appliqués à des plantes différentes. Ainsi Galien après s'être plaint de la confusion qui régnait dans les écrits de plusieurs auteurs qu'il cite, au sujet de ces plantes, a lui-même attribué le nom de *zeia* au seigle, qui n'étant pas encore cultivé de son temps dans le midi de l'Europe, ne lui était connu que comme plante usuelle des peuples plus septentrionaux, il en avait vu la culture en Thrace, où on le nommait *Briza* (2). Dans un autre de ses ouvrages il nie l'existence de la

---

le nom de *Triticum Spelta*, on doit leur distinction à M. Seringe, qui de cette manière a levé l'obscurité que présentaient les céréales décrites par Théophraste.

(1) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 9. Le typha suivant Galien a le grain plus coloré que le froment, tandis que l'olyra est blanc comme l'orge (Gal. de alim. facult. L. 1, c. 20.

(2) Gal. de alim. facult. L. 1, c. 20.

zeia comme espèce, et la confond avec le *tiphé* (1). Mais il convient que l'olyra et le typhê ont une écorce comme l'orge (2), ce qui confirme les rapprochemens que j'ai fait d'après les descriptions de Théophraste. D'un autre côté, Dioscoride n'a point parlé de la tiphê, à moins que ce ne soit la seconde de ses *zeia* (3). Quoique une pareille discussion soit bien aride, il m'a paru nécessaire d'y entrer pour éviter les obscurités que ces contradictions des auteurs de différens âges avaient fait naître. Un préjugé à remarquer, parce qu'il n'a pas encore cessé tout à fait en Allemagne, était que l'épeautre semée après l'avoir dépouillée de ses bâles, se métamorphosait en froment (4).

L'avoine était connue sous le nom de *Bromos*, les Grecs en faisaient peu d'usage, elle était davantage cultivée dans l'Asie mineure (5).

---

(1) Gal. de atten. victus rat. c. 5.

(2) Gal. aliment. facult. L. 1, c. 20; Gal. de Att. victus rat. c. 5.

(3) Diosc. hist. plant. L. 2, c. 82.

(4) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 5; de caus. plant. L. 4, c. 6.

(5) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 4 et 9. Hesych. voce *Bromos* Gal. de alim. facult. L. 1, c. 21.

Digitized by Google

Ils avaient enfin les diverses espèces d'orge sous le nom collectif de *Krithé*, et ils en distinguaient différentes variétés (1); ils avaient aussi celles du printemps, mais en faisaient peu d'usage (2); dans le nombre de celles d'automne, ils faisaient cas de celles dont les bâles étaient plus fortement colorées comme étant plus abondantes en farine (3). Théophraste n'a pas fait mention de celle à graine nue, mais Galien en a parlé comme existant dans la Cappadoce (4).

Les semailles de toutes ces céréales étaient faites en automne, on commençait par l'orge (5), les différens blés venaient ensuite: les cultivateurs disaient que ces derniers devaient être semés dans la boue, et le premier dans la poussière (6), mais cet adage, trop généralisé, devait cependant être subordonné aux localités, et même aux variétés qui toutes ne s'accomodaient pas du même degré d'humidité ou de séche-

(1) Theoph. hist. L. 8, c. 4; de caus. plant. L. 3, c. 28.
(2) Theoph. de caus. plant. L. 4, c. 10.
(3) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 4.
(4) Gal. alim. facult. L. 1. c. 20.
(5) Theoph. hist. plaut. L. 8, c. 1.
(6) Plut. caus. natur. § 16.

resse (1). Les semailles réussissaient mieux lorsque la terre était dans cet état que Théophraste exprime par le mot *orgeó*, qui rend la même idée que les cultivateurs modernes expriment par *être en amour* (2), et qui se renouvelait dans les deux saisons du printemps et de l'automne (3). La quantité des semences devait être proportionnée à la nature du sol (4), elle devait être augmentée pour les semailles tardives, parce que le jeune plant avait moins le temps de prendre des forces avant la suspension de la sève qui a lieu vers le solstice d'hiver (5), celles qu'on faisait à une époque qui en était trop voisine ne donnaient jamais que des faibles produits (6); cette vérité était déjà connue au temps d'Hésiode, celui qui a at-

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 22; L. 3, c. 26; hist. plant. L. 8, c. 6 et 9.

(2) Encicl. méthod. dict. d'agric. art. *amour*.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 3. J'ai souvent été frappé des ressemblances qui existent entre les expressions populaires et les proverbes des anciens Grecs, avec ceux des paysans actuels.

(4) Xen. Econ. L. 3, c. 4. Theoph. hist. plant. L. 8, c. 6.

(5) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 25.

(6) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 28.

Digitized by Google

tendu cette époque, dit-il, peut moissonner assez, il emportera sa récolte dans des paniers, personne ne lui portera jalousie (1). Le choix des semences était recommandé, on préférait y employer des grains de la récolte antérieure, plutôt que ceux de la dernière (2), opinion conservée dans quelques cantons de l'Allemagne méridionale (3), Théophraste conseille aussi de les choisir en d'autres lieux, pourvu, toutefois, que le climat n'y fut pas trop différent (4); il fallait aussi éviter, disent quelques agronomes, de les choisir dans un lieu plus fertile, le passage seul du moins au plus étant avantageux (5). Pendant les semailles, des jeunes gens suivaient la charrue avec des instrumens à bras pour achever d'enterrer la semence (6), plus tard, lorsque les blés étaient levés, des ouvriers se répandaient de nouveau dans les champs pour relever la terre et rechaus-

(1) Hes, Op. et dies L. 2, v. 97.

(2) Theoph. hist. pl. L. 8, c. 11.

(3) Feuille de cultiv. T. 4, p. 68.

(4) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 8; de caus. plant. L. 4, c. 12.

(5) Geop. L. 2, c. 17 et 19.

(6) Hes. Op. et dies L. 2, v. 89.

ser les racines (1); dans les terres légères de l'Attique, on trouvait même avantageux de le faire au moyen d'un léger labour à la charrue (2), usage qui existe encore dans quelques cantons de l'Italie méridionale (3).

Ensuite à mesure que la plante s'élevait, on multipliait les serclages en proportion que les localités ou la température avaient multipliés les herbes nuisibles (4); ce dernier travail était le plus souvent confié à des femmes salariées (5).

La moisson commençait par les diverses espèces d'orge, celle des blés suivait ensuite (6) soit pour éviter qu'une trop grande dessiccation les fit égrener, ou parce que la conservation d'un peu d'humidité en améliorait la qualité, on avait soin de ne pas laisser l'orge épars sur le champ, mais

(1) Geopon. L. 2, c. 24.

(2) Xen. Econ. L, 3, c. 4; Geop. L. 2, c. 24.

(3) Giorn. encicl. An. 8, N°. 5, p. 212; An. 9, N°. 1, p. 12.

(4) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 26; Xen. Econ. L. 3, c. 5. Geopon. L. 2, c. 24.

(5) Hesych. voce *Poastriai*. Poll. onom. L. 7, c. 30. Ath. deipn. L. 3.

(6) Theoph. hist. L. 8, c. 10.

on le réunissait aussi-tôt en gerbes qu'on avait soin de réunir en tas, si même l'humidité naturelle leur manquait on les arrosait légèrement (1). On coupait les blés avec des faucilles qui paraissent avoir été quelques fois dentées (2), d'autrefois seulement aiguisées (3), les ouvriers prenaient le dessus du vent pour n'être pas gênés par l'ondoyement des épis (4), d'autres ouvriers les suivaient pour former les gerbes (5). Dès que la moisson était achevée, on s'occupait à séparer le grain de la paille, cette dernière était mise en réserve pour la nourriture des animaux et former leur litière (6): pour opérer cette séparation on faisait courrir des animaux sur le blé stratifié (7). Il est à remarquer qu'il n'est fait aucune mention, par les écrivains de la Grèce, des ma-

(1) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 10; de caus. plant. L. 4, c. 15: Hes. Asp. v. 291; Hom. Il. L. 18; v. 550; Plut. Amat. narrat.

(2) Hes. Theog. v. 181.

(3) Hom. Il. L. 18, v. 550.

(4) Xen. Econ. L. 3, c. 6.

(5) Hom. Il. L. 18, v. 552.

(6) Hes. Op. et dies L. 2, v. 224.

(7) Hes. Op. et dies L. 2, v. 215; Hom. Il. L. 20, v. 496; Theocr. Id. 10, v. 54; Xen. Econ. L. 3, c. 7.

chines à fouler le grain dont l'usage est si ancien en Egypte et en Syrie : il faut en conclure qu'ils n'en avaient pas encore adopté l'usage, quoiqu'il le soit de nos jours (1). Le blé était lancé en l'air au moyen d'une fourche pendant qu'il régnait un vent léger, il suffisait pour écarter la paille (2). On achevait ensuite de le purifier avec le van d'osier (3), le même qui figurait dans les cérémonies des mystères (4) le *vannus mistica* de Virgile (5). Souvent au lieu de séparer tout de suite le grain des pailles, on les laissait mélangés jusqu'au moment de l'emploi (6), d'autres faisaient aussitôt cette séparation, regardant cette prolongation de séjour du blé comme nuisible à sa faculté germinative (7) ; Hésiode dit qu'on conservait le grain dans des vases de terre *angeos* (8),

(1) Sestini Voy. Part. 7, Lettre 9.

(2) Hom. Il. L. 13, v. 588 ; Hes. Op. et dies L. 2, v. 43 ; Hesych. voce *ptuon* et *thrinax*.

(3) Suidas voce *licnon*.

(4) Clem. admon. ad gentes Harpocr. voce *lichnophorai*.

(5) Virg. Geog. L. 1, v. 166.

(6) Plut. symp. L. 7, c. 2.

(7) Theoph. hist. plant. L. 8 c. 10 ; Hes. Op. et dies L. 2, v. 216.

(8) Hes. Op. et dies L. 2, v. 93 et 218.

Digitized by Google

cette méthode a pu convenir aux époques de mœurs simples qu'il a décrites, où les propriétés très-divisées fournissaient à chaque famille le blé nécessaire à leurs besoins, mais avec l'extension des propriétés les greniers sont devenus nécessaires, un procédé dont parle Théophraste était de mêler dans les tas de blé, une terre qu'on tirait des environs d'Olynthe, et qui avait la propriété d'en augmenter le volume, mais en nuisant à sa qualité alimentaire (1) : comme il favorisait les spéculations mercantiles il a été conservé, car on le retrouve dans les écrits d'auteurs beaucoup plus modernes (2).

Je ne dirai que peu de mots de la culture des différentes espèces de plantes miliacées que les Grecs réunissaient sous le nom collectif de *therinoi*, parce que leurs semailles avaient lieu aux environs du solstice d'été (3); Hésiode la fixe au moment où la couleur du raisin commence à changer, ce qui ne peut convenir qu'aux pays chauds (4); on

(1) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 11.

(2) Var. Econ. L. 1, 57, Plut. Symp. L, 5, § 3; Geop. L. 2, c. 27 et 28.

(3) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 1 et 3.

(4) Hes. Asp. v. 498.

Digitized by Google

ignore positivement le rôle que ces plantes jouaient dans le régime diététique des Grecs, le peu que leurs écrivains en ont dit ferait penser que quoiqu'ils en fissent usage elles ne formaient pas une de leurs nourritures essentielles, nous en voyons l'usage chez les Lacédémoniens (1). L'introduction du doura et celle du maïs, l'une et l'autre de beaucoup postérieures à l'époque dont nous nous occupons en aura restreint encore davantage la culture, parce que ces dernières plantes analogues pour la qualité, si elles ne sont pas préférables, avaient l'avantage d'un beaucoup plus grand produit.

Des plantes légumineuses et des prairies.

Les Grecs désignaient toutes les légumineuses par le nom collectif de *chedropa* ou *ospria* qui répond assez à l'expression française (2). Elles servaient également aux besoins de l'homme ainsi qu'à la nourriture des animaux, c'est sous ce dernier rapport qu'elles

(1) Hesych. voce *elumos*.
(2) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 1.

forment une culture intermédiaire entre les céréales et les prairies. Dans le système des cultures alternées, leur succession aux céréales est considérée comme un repos du sol qui continue à produire sans s'épuiser, une plus grande extension de terrain peut être consacrée aux cultures utiles à l'homme. Dans le système au contraire des Grecs, elles partageaient avec elles la portion du sol mise en culture, dès lors en restreignait la culture sans avoir le même avantage de donner du repos à la terre: leur culture, par conséquent, avait moins d'avantages sous ce rapport que dans l'autre système. Les espèces principales que cultivaient les Grecs étaient la fève, la lentille, le chiche, le lupin, la gesse, l'ers et la vesce; le pois et le haricot étaient moins cultivés que dans nos temps modernes, et n'étaient presque considérés que comme plantes de jardin; Galien en parle comme d'une plante nouvellement introduite dans les cultures, on faisait usage des soliques en verd ou séchées pour l'hiver, ainsi que des grains récoltés à leur maturité (1). Toutes servaient

(1) Gal. alim. facult. L. 1, c. 35, L. 2, c. 1.

Digitized by Google

plus ou moins à la nourriture des hommes, surtout la fève, la lentille et le lupin (1); quelques personnes s'abstenaient de cette nourriture, notamment des fèves, soit absolument (2), soit pendant la célébration des mystères (3); c'était la principale ressource des pauvres, de là le proverbe: *il ne se nourrit plus de lentilles*, pour dire qu'un homme s'est promptement enrichi (4). Les Athlètes en faisaient un très-grand usage (5); les autres espèces étaient d'un usage secondaire à l'exception du chiche recherché pour les qualités aphrodisiaques qu'on lui attribuait (6); l'ers, la gesse et la vesce devenaient une ressource dans les cas seulement de nécessité (7). La fève jeune crue, comme le chiche et le lupin macéré dans l'eau, étaient des mets de fantaisie qui pa-

---

(1) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 9, Gal. alim. facult. L. 1, c. 25, 26 et 30; Atht. deipn. L. 4.

(2) Lucian. vit. auctio.

(3) Plut. de Solert. anim.

(4) Suid. voce *Phokai.*

(5) Gal. de alim. facult. L. 1, c. 26.

(6) Gal. de alim. facult. L. 1, c. 29.

(7) Gal. de alim. facult. L. 1, c. 36 et 43; Ath. deipn. L. 2.

Digitized by

raissaient dans les desserts (1), usage qui existe encore en Orient et dans l'Italie méridionale. Non seulement les graines de ces légumineuses servaient à la nourriture des animaux (2), mais leur plante coupée avant la maturité leur fournissait un excellent fourrage, la fève surtout (3), l'ers (4) et la gesse (5) étaient surtout employés de cette manière : ils faisaient beaucoup moins d'usage de la vesce que les Romains, le nom même de *vikia* qu'on ne trouve que dans les ouvrages des Grecs qui ont vécu après l'invasion des Romains paraît avoir été emprunté d'eux (6), il est cependant à présumer qu'ils la cultivaient auparavant sous le nom de *lathyros* (7) dont le nom n'est plus employé au temps où Galien se sert du mot *vikia*. Il est à présumer qu'elle en-

---

(1) Ath. deipn. L. 2; Plat. de republ. L. 2; Gal. aliment. facult. L. 1, c. 26 et 29,

(2) Ath. deipn. L. 2; Gal. de alim. facult. L. 1.

(3) Arist. hist. anim. L. 8, c. 7.

(4) Arist. hist. anim. L. 3, c. 21.

(5) Theoph. hist. plant. L. 8. c. 8; Arist. hist. anim. L. 8, c. 10.

(6) Gal. de alim. facult. L. c. 36.

(7) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 2.

trait dans la composition du fourrage artificiel qu'ils nommaient *krasis* ou *krastis*, le même que le *farrago* des Romains et la *dr..ée* des modernes qui était composé d'une légumineuse et d'une plante céréale qui lui servait d'appui (1) : il était surtout recommandé pour mettre les chevaux au verd, espèce de cure médicale d'autant plus recommandée dans les pays méridionaux, qu'on les y nourrit plus long-temps au sec (2).

Outre ces légumineuses nous en voyons trois autres qui étaient cultivées uniquement comme fourrage. L'une d'elles est le fenugrec dont le nom de fœnum græcum qu'il reçut des Romains indique son ancienne existence en Grèce. Il y était en effet généralement cultivé pour la nourriture des animaux de labour (3). Son nom primitif de *boukeros* fut dans la suite du temps changé en celui de *têlis*, auquel fut attaché une espèce de superstition que Suidas rapporte (4). Si cette superstition a été communiquée aux Grecs par

(1) Arist. hist. anim. L. 8, c. 8; Geopon. L. 16, c. 1.

(2) Arist. hist. anim. L. 8, c. 8: Geopon. L. 16, c. 1.

(3) Theoph. hist.

(4) Diosc hist. plant. Geopon. L. 12. c. 1; Suidas voce têlis.

Digitized by Google

par les peuples orientaux, on pourrait soupçonner qu'elle a été le motif qui en fit employer la graine pendant le siège de Jotapat (1).

Une autre plante légumineuse que les Grecs ont cultivée est la luzerne, le nom de *medikê* qu'ils lui donnaient, prouve qu'ils l'avaient reçue de la Médie, le témoignage des anciens le confirme (2). Son introduction en Grèce ne devait pas être ancienne lorsque Aristote a vécu, car il a eu contr'elle les préventions qu'on a fréquemment contre les choses nouvelles, il l'accuse de diminuer le lait des animaux qui s'en nourrissent (3); Théophraste qui lui a succédé en a une opinion différente, il en parle comme d'un fourrage très-utile, et conseille de la couper fréquemment pour la rendre encore meilleure (4), les auteurs plus modernes en louent encore davantage les qualités (5).

---

(1) Jos. bell. judaic. L. 3, c. 9.

(2) Plut. hist. nat. L. 18, c. 43.

(3) Arist. hist. anim. L. 3, c. 21.

(4) Theoph. hist. plant. L. 8, c. 7; de caus. plant. L. 2, c. 20.

(5) Diosc. hist. plant. L. 2, c. 141; Geopon. L. 17, c. 8.

Digitized by Google

Une troisième plante que les Grecs ont cultivée, mais plus tard, est le cityse *kytisos*, ni Aristote ni Théophraste n'en ont parlé, à moins que ce ne soit le *koloutea*, dont parle le dernier, qui était cultivé dans l'île de Lipari, et fournissait une excellente nourriture pour les brebis (1). Il paraît que ce fourrage a été l'objet d'un engouement momentané; Pline a emprunté tout ce qu'il en a dit des écrits d'Aristomache, agronome athénien, qui en fait un éloge exagéré (2), mais il paraît que l'expérience n'y a pas répondu, puisque sa culture a cessé ensuite, il en est cependant dit quelques mots dans la compilation des Géoponiques (3). Le peu de renseignemens qu'on a sur cette plante rend incertain laquelle ce peut être; un très-grand nombre de genets, de cityses, etc. de ces climats, fournissent un très-bon aliment aux animaux pendant qu'ils sont jeunes, l'opinion cependant la plus vraisemblable est que c'était la Luzerne en arbre *Medicago arborea L.*

(1) Theoph. hist. plant. L. 3, c. 17.
(2) Pl. hist. L. 13, c. 47.
(3) Geopon. L. 17, c. 7.

Les Grecs n'ont pas connu les différentes espèces de sainfoin et de tréfle dont les modernes ont tiré depuis un si grand parti. Homère parle bien de ce dernier sous le nom de *lôtos* comme d'un fourrage agréable aux bestiaux, mais c'est la plante sauvage dans les prés qu'il désigne (1); au temps où Dioscoride écrivait, il n'était pas encore entré dans les cultures (2). Lorsque j'ai traité des peuples du nord j'ai fait voir que ce sont eux qui ont commencé à le cultiver, les anciens eux-mêmes l'ont reconnu, puisqu'ils ont donné aux Thraces le nom de *Lotoboskoi* (3).

La Grèce naturellement sèche n'a eu des prairies un peu étendues que dans ses montagnes centrales, telles que l'Arcadie, la Thessalie, la Macédoine, l'intérieur de l'Épire. (4) Le reste de la Grèce composé de montagnes peu élevées et sans forêts, n'avait d'eaux courantes que des torrens en partie désséchés pendant l'été, dès lors il y avait

(1) Hom. Od. L. 4, v. 604 et passim.
(2) Diosc. hist. plant. L. 4, c. 112.
(3) Hesych. voce *Lotoboskoi.*
(4) Paus. in Arc.

peu de prairies, là la chèvre remplaçait la vache pour le laitage, et l'âne le cheval, qui plus consommateur était un animal de luxe. On amassait des feuillages d'arbres et d'arbustes vers la fin de l'été (1), ils suppléaient au peu de foin qu'on pouvait récolter. Aussi les agronomes grecs, ceux du moins dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, parlent très-peu de la direction des prairies; on voit par leur silence qu'elles occupaient bien moins les Grecs que les autres cultures. Hésiode ne parle de récolte d'herbes qu'à une époque où déjà la moisson est terminée, et le blé rentré dans les greniers; ce ne serait pas l'époque où des prairies seraient fauchées surtout sous ce climat (2). Homère en un seul endroit de ses poëmes parle de la récolte du foin comme d'un travail du printemps (3): mais ni Théophraste, ni Aristote, ni Xénophon n'en ont parlé, preuve du peu d'intérêt qu'ils y ont pris, puisqu'ils n'ont pas cru nécessaire de donner aucune direction sur le meilleur parti à en tirer. Ces

(1) Hes. op. et dies L. 2, v. 224.

(2) Hes. op. et dies L. 2, v. 224.

(3) Hom. Od. L. 18, v. 367.

Digitized by

différens auteurs ont eu principalement en vue l'Attique, pays sec où manquaient les prairies. L'eau y était si rare qu'une loi a fixé la quantité d'eau qu'on pouvait permettre de puiser à un puits commun lorsqu'on en était à plus d'un rayon déterminé (1), afin de les décider par cette entrave à se creuser un puits plus à portée. En traitant plus bas des animaux domestiques nous verrons les procédés qu'employaient les Grecs pour les nourrir.

Des plantes utiles pour les arts.

Les Grecs n'ayant aucune manufacture, et ne considérant les arts que comme une industrie des individus qui les dégradait dans l'opinion, et même dans l'ordre social, la culture des plantes économiques dont les arts consomment les produits, n'avait aucun encouragement. L'olivier fournissait aux besoins de la consommation, et même un excédent pour le commerce; aussi n'avaient-ils besoin comme aliment d'aucune plante à huile, et leurs qualités différentes

(1) Meurs. Op. T. 2, p. 110.

qui les rendent utiles pour les arts ne leur donnait aucun prix. S'ils ont cultivé un peu de sesame c'est pour la consommation comme aliment, plutôt de fantaisie que de première nécessité (1), et il serait possible que son introduction ait suivi celle des cerémonies religieuses où il devait figurer; on en composait des gâteaux de la forme emblématique du lingam qui figuraient dans les mystères de Cérès, soit en Sicile, soit à Eleusis (2); cependant il en est déjà parlé dans les poésies d'Homère (3), mais rien ne prouve qu'elles sont antérieures aux cultes dont nous venons de parler; son usage est encore très-répandu dans tout l'Orient, la Grèce et l'Italie méridionale comme aliment de fantaisie. Le pavot non plus n'était cultivé que comme aliment, sa graine servait aux mêmes usages que celle de sesame (4), à l'exception de son emploi aux cérémonies religieuses (5). Dioscoride parle de quelques

(1) Gal. alim. facult. L. 1, c. 37.

(2) Ath. deipn. L. 14; Clem. Alex. admon. ad gentes; Suid. voce *Thalémata*.

(3) Hom. Batrach. v. 36.

(4) Gal. alim. facult. L. 1, c. 38.

(5) Ath. deipn. L. 14; Hesych. voce *Anthalamia*; Diosc. hist. plant. L. 4, c. 65.

Digitized by Google

plantes à huile, mais comme il ne dit pas qu'elles fussent cultivées par les Grecs, il est davantage probable qu'il les aura observées en Egypte, où, dès les temps les plus anciens, on avait suppléé à l'olivier qui lui manquait par d'autres cultures (1).

La culture du lin remonte chez les Grecs aux temps les plus reculés, il est déjà parlé de son emploi dans les poëmes d'Homère, il y fait mention de cuirasses tissues en lin (2), Ulisse en était vétu (3): les cordes de leurs instrumens étaient de fil, ce qui indique une grande perfection dans la filature, et elles sont restées de cette nature jusqu'au moment où les cordes de boyau out été inventées. Il est certain que les Grecs, les Athéniens surtout (4), ont fait dans tous les temps un beaucoup plus grand usage des toiles pour leurs vêtemens que les Romains à qui leur emploi est longtemps resté étranger, son emploi y remonte à des

(1) Diosc. hist. plant. L. 1, c. 45, 46 et 47; L. 4, c. 112, etc.

(2) Hom. Il. L. 2, v. 36.

(3) Hom. Od. v. 426.

(4) Thuc. hist. L. 1, c. 6.

Digitized by Google

époques reculées (1). Ils employaient aussi beaucoup de lin pour la voilure de leur marine, pour la fabrication des filets à pêcher (2), ainsi que pour la corderie (3), quoiqu'ils y suppléassent avec des écorces d'arbres (4), avec des joncs et du papyrus (5), et peut-être aussi avec des genêts (6); mais ils n'ont pas connu le spart dont le premier emploi est dû aux Carthaginois (7). Il est vraisemblable que la quantité nécessaire pour leur consommation n'était pas fournie uniquement par leur agriculture, car alors la culture du lin aurait occupé une étendue trop considérable d'après leur mauvais système d'aménagement des terres, mais qu'une portion était importée par le commerce; c'était aussi l'opinion de Barthelémy (8); et elle est d'au-

---

(1) Thucyd. L. 1, c. 6.

(2) Plut. caus. nat. § 13.

(3) Hom. Il. L. 5, v. 487.

(4) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 18, L. 5, c. 8; Hesych. voce *Kerasos*.

(5) Hom. Od, L. 21, v. 390; Il. L. 2, v. 135; Herod. L. 7, c. 25.

(6) Theoph. hist. plant. L. 1, c. 8.

(7) Pl. hist. nat. L. 19, c. 2; L. 24, c. 40.

(8) Barth. Anach. ch. 37.

Digitized by Google

tant plus fondée que le lin ayant besoin d'un sol très-substanciel (1) ne convenait qu'à certains cantons privilégiés, tels que l'Élide (2). Les Grecs avaient déjà le préjugé que cette plante se métamorphosait en ivraie (3). L'usage de sa graine pour l'huile qu'elle contient leur a été inconnu, ils l'ont employé comme aliment, mais de fantaisie, il en est de même de celle du chanvre dont Galien dit qu'on faisait usage pour les desserts (4). Cette dernière plante a été cultivée beaucoup plus tard; Hérodote n'en parle que comme étant employé par les peuples du nord, tant pour la filasse dont ils fabriquaient des toiles que comme substance énivrante (5): il est à remarquer que ce dernier usage ait cessé dans le nord, et soit de nos jours commun dans l'orient et jusques dans l'Inde: un savant moderne vient de prouver par d'heureuses conjectures que les assassins de Syrie tiraient leur nom de l'emploi de cette plante *el achtich*. Il n'est

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 4, c. 6.

(2) Paus. in El.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 21.

(4) Gal. alim. facult. L. 1, c. 39 e. 41.

(5) Herod. L. 4, c. 75.

fait aucune mention du chanvre dans les écrits de Théophraste et des autres économistes grecs anciens : la première qui en soit faite après Hérodote est par Ephippus, auteur de la moyenne comédie qui en cite la graine au nombre des mets de desserts (1), mais ce n'est pas une preuve certaine qu'il fut cultivé, puisque ses graines pouvaient avoir été importées par le commerce. Pausanias dit à la vérité qu'il était cultivé de son temps dans l'Elide, mais il ne dit pas si son introduction y était ancienne (2). Dioscoride dit bien que cette plante fournit une excellente filasse, bonne surtout pour la corderie, mais il ne dit pas si elle était cultivée dans la Grèce (3). La mention qui est faite dans les lois rhodiennes des cordages de chanvre ne fournit aucune donnée de plus, puisque Rhodes, ville de commerce, pouvait les recevoir des autres nations (4). Rien, par conséquent, du moins dans les faits venus à ma connaissance, ne nous instruit de l'époque où les Grecs en ont adopté la

(1) Ath. deipn. L. 14.

(2) Paus. in El.

(3) Diosc. hist. plant. L. 3, c. 148.

(4) Diog. § 2, 19 et passim.

Digitized by Google

culture. Une assertion de M. de M. de Sainte-croix m'a tenu un moment en suspens, et tendait à faire penser que sa culture était ancienne, c'est lorsque appuyé du témoignage de Quinte Curce, il dit que les Phéniciens jetèrent de bonne heure les yeux sur l'île de Chypre à cause des chanvres qu'elle produisait (1); mais Quinte Curce parle seulement de filasse *stuppa* (2), or cette expression vague n'est pas exclusivement consacrée au chanvre, on la trouve même quelquefois distinguée comme dans le passage cité en note (3).

La culture du coton n'a pénétré que beaucoup plus tard dans la Grèce, et long-temps encore après Pline elle était concentrée en Egypte (4). Mais une autre plante était cultivée dans les champs fertiles de l'Élide, c'est le byssus. Pausanias dit qu'on lui consacrait les mêmes terres qu'au chanvre et au lin, que le fil qu'on en tirait était d'un jaune moins intense que celui récolté en

---

(1) Sainte-croix Etat des anc. Col. sect. 1, p. 10.

(2) Quint. Curt. Exp. Alex. L. 10, c. 2.

(3) *Græci magis canabo et stuppa cæterisque sativis rebus a quibus* sparta *appellabant.* Aulug. noct. att. L. 17, c. 3.

(4) Poll. onom. L. 7, c. 17.

Digitized by Google

Judée (1), et que les femmes de Patræ gagnaient leur vie à en former des tissus (2); Pline parle aussi de ce byssus et du prix élevé auquel ses tissus étaient payés, on voit qu'il a puisé ce qu'il en dit dans les écrits des Grecs, et il parle aussi de la couleur plus animée de celui de Judée (3). Les opinions ont beaucoup varié sur ce que pouvait être ce byssus, les uns ont cru que c'était le coton, d'autres l'apocin, d'autres le fil le plus fin du lin, mais la couleur et le prix s'y opposent: d'autres ont pensé que c'était la soie, mais Pline dit positivement que c'est le produit d'une plante, et qu'il ne faut pas le confondre avec la soie qui vient du pays des Sères (4). J'ai déjà proposé ailleurs une autre opinion, c'est que le byssus était les filamens quelquefois colorés qui accompagnent le collet de quelques plantes vivaces dans leur état adulte, le temps que la plante devait occuper le terrain, et le peu que chaque pied en pouvait

---

(1) Paus. in El. c. 5 et 26.

(2) Paus. in Ach. c. 21.

(3) Pl. hist. nat. L. 19, c. 4.

(4) Pl. ibid.

Digitized by

produire motivent le prix élevé où il était (1). Il paraît que c'est de la même plante dont Pline a parlé dans un autre endroit de sa compilation sous le nom d'*acanthion* dont on tirait, dit-il, un duvet dont on fabriquait des vêtemens semblables à ceux de la soie (2). Il n'est pas surprenant d'après la manière dont il travaillait que la même plante paraisse sous deux noms différens dans ses écrits, ils en offrent de fréquens exemples. Quant à l'espèce de plante que peut-être cet acanthion qui produisait le byssus, je l'ignore entièrement, et cette culture a été abandonnée depuis, car aucun auteur plus moderne n'en a fait mention. On ignore aussi l'époque où cette culture a été portée en Élide ; Pausanias à peu près contemporain de Pline ne fournit aucune donnée à ce sujet; à cette époque la Grèce et la Judée étaient soumises aux Romains, et cette culture peut très-bien avoir passé de l'un de ces pays à l'autre, par l'effet des rapports qui naissaient de la domination commune : on serait disposé à le croire si

(1) Rev. Philos. an. XII. N°. 11.
(2) Pl. hist. nat. L. 24, c. 67.

Digitized by Google

le nom grec acanthion n'indiquait pas que cette plante était cultivée en des lieux où cette langue était parlée, mais au contraire le nom byssus venait du mot hébreux *butz*, ainsi la chose reste indécise (1).

Les Grecs n'ayant pas eu de manufactures, la teinturerie a moins été que le tissage un art industriel, et il paraît qu'aucune plante colorante n'a été un objet de grande culture; chaque famille en avait, on la trouvait chez ses voisins; souvent on employait des plantes sauvages. Aussi ne voit-on pas qu'il soit fait mention d'aucune comme objet de grande culture, il n'en est fait aucune mention dans les écrits de leurs économistes qui sont parvenus jusqu'à nous: il est dit seulement qu'ils cultivaient la garance, mais sans dire si elle l'était comme objet de spéculation, ou pour l'utilité personnelle (2); ils connaissaient et cultivaient aussi la pastel (3): c'est dans les procédés usités encore par les peuples de la Grèce

---

(1) Rev. Philos. an.

(2) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 9, L. 9, c. 13; Diosc. hist. plant. L. 2, c. 143.

(3) Diosc. hist. plant. L. 2, c. 180.

Digitized by Google

qu'on pourrait observer les traces de cet art chez leurs ancêtres, actuellement encore la teinturerie est un art domestique, chaque femme y prépare les teintures qui lui sont nécessaires, même les nuances variées qu'exigent les broderies (1). Il y a eu cependant chez les anciens quelques écrits sur cet art, un ouvrage surtout de Paxamus a été cité, les autres ouvrages de cet auteur tels que son cuisinier grec, son *dodekatechnon* ne peuvent pas en faire espérer des recherches bien savantes, mais il est à regretter parce qu'il aurait au moins fait connaître les procédés domestiques et populaires intéressans à connaître à cause de leurs rapports avec l'économie publique.

Considérations générales sur les arbres et leur culture.

Empédocle disait que les arbres étaient des êtres organisés qui portaient leurs œufs au bout de leurs branches (2); Anaxagores, également ancien, pensait que les principes

---

(1) Oliv. voy. T. 2, c. 6, p. 113.

(2) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 7.

de toute végétation étaient dans l'atmosphère, et que les pluies les déposaient dans la terre (1); malheureusement les écrits de ces deux anciens philosophes sont perdus, ils paraissent avoir eu des notions plus claires sur la nature que ceux qui leur ont succédé. L'arbre sauvage dit Théophraste est plus vigoureux, sa durée est plus longue, l'homme en le modifiant par la culture a abrégé son existence (2), il a même diminué sa force générative quoique ses fruits aient augmenté de volume (3), et la nature tend tellement à retourner vers son type primitif que les graines du plus grand nombre des variétés de culture produisent des individus plus rapprochés de la nature sauvage (4). Des transplantations réitérées en affaiblissant l'arbre pouvaient en améliorer le fruit (5), mais le

---

(1) Theoph. hist. plant. L. 3, c. 2.

(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 14.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 18 et 25; L. 2, c. 19; Arist. de plant. L. 1, c. 4.

(4) Arist. de plant. L. 1, c. 6; Theoph. hist. plant. L. 2, c. 2 et 3.

(5) Theoph. hist. L. 2, c. 3.

Digitized by Google

le moyen le plus assuré était la greffe (1), il en est déjà fait mention dans les poésies d'Hésiode (2); l'origine de sa découverte se perd dans la nuit des temps, aucun écrivain n'a essayé de fixer une époque à sa découverte. Il est à remarquer que les Grecs ne la considéraient pas comme une modification que recevaient l'arbre, mais bien comme une espèce de plantation d'un arbre sur un autre qui n'en changeait pas la nature (3). Il est encore à remarquer que les anciens ont conseillé l'analogie du sujet à la greffe comme une condition essentielle à leur succès (4), ce n'est que plus tard, dans les temps de leur décadence, et sous la domination des Romains, qu'ils ont à leur imitation essayé les alliances monstrueuses qu'on trouve proposées dans les écrits de ces époques (5). Les Grecs ont connu les principales méthodes de greffer, celles en fente et en écusson étaient les plus généra-

(1) Theoph. hist. L. 2, c. 3.
(2) Hes. op. et dies L. v. 17.
(3) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 19; L. 5, c. 5.
(4) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 6; Arist. de plant. L. 1, c. 6.
(5) Geopon. L. 10, c. 20, c. 76 etc.

28

Digitized by Google

lement adoptées (1); ils avaient aussi celles en couronne et par approche (2): l'espèce de greffe à employer et l'époque de la faire dépendaient de la nature des arbres, et aussi celle du sol et du climat; ainsi dans les lieux et climats humides l'automne était préférable au printemps, où un excès de sève devenait souvent nuisible (3). Quelques arbres tenaient tellement aux localités qu'il était difficile de les acclimater ailleurs, et même de les soumettre à la culture (4); mais le plus grand nombre oppose moins de résistance, il suffit d'en faciliter le déplacement par une culture convenable (5). Il y a aussi des différences dans leur rapprochement entr'eux, quelques-uns entremêlent leurs racines sans se nuire, d'autres ne peuvent pas croître ensemble sans qu'ils en souffrent, au nombre des premiers sont les grenadiers, les myrthes et l'olivier; le vulgaire y voyait des sympathies et dès antipathies, Théo-

(1) Teoph. de caus. plant. L. 1, c. 6 et 7.

(2) Theoph. de cous. plant. L. 5, c. 5; Clem. Alex. Strom. L. 6.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 7.

(4) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 1 et 4.

(5) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 1 et 4.

phraste l'explique par l'organisation de leurs racines (1). Pour toutes les plantations d'arbres il fallait faire les fosses à l'avance pour que la terre y reçut l'impression des élémens (2), et en proportionner la profondeur et la distance des autres arbres à la nature pivotante ou traçante de leurs racines (3). D'après ce même principe, les lois avaient fixé la distance où un arbre devait être placé de la propriété voisine d'après son espèce; la différence allait de cinq à neuf pieds (4), les racines devaient être ménagées le plus possible, n'emputant que les chevelus (5), et il est à remarquer que dès ces temps-là existait l'opinion à laquelle plusieurs agronomes sont encore attachés, qu'il fallait orienter le plant de la même manière qu'il l'avait été auparavant (6). L'opinion variait sur l'époque la plus convenable pour planter,

(1) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 8 et 15.

(2) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 5; hist. plant. L. 2, c. 7.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 5 et 8.

(4) Plut. in Sol.

(5) Theoph. de caus. pl. L. 3, c. 11.

(6) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 7.

les uns préféraient le printemps (1), d'autres, et c'est l'avis de Théophraste, aimaient mieux l'automne, parce que la végétation souterraine n'étant jamais entièrement suspendue l'hiver, les arbres avaient le temps de lier leurs racines au sol avant le développement de la sève printannière (2): on avait cependant observé en Laconie où ce procédé était usité, qu'il exposait souvent aux gelées le jeune plant que sa plantation nouvelle rend plus sensible au froid (3).

Un terrain trop substanciel faisait développer le bois aux dépends des fruits, et ce défaut était plus commun aux arbres encore jeunes, on corrigeait ce défaut soit par des scarifications, soit en amputant quelques racines (4); mais les Grecs ont ignoré les moyens de diriger leurs arbres par une taille raisonnée; suivant Théophraste, à l'exception de la vigne qu'il faut tailler chaque année, les arbres fruitiers ne doivent l'être

---

(1) Arist. de plant. L. 1, c. 7; Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 3.

(2) Theoph. de caus. plunt. L. 1, c, 13.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 3 et 4.

(4) Theoph. de caus. L. 5, c. 15, 21 et 23; hist. plant. L. 1, c. 21 et 22, L. 2, c. 5 et 19.

Digitized by Google

que tous les deux ans, et cette taille telle qu'il la décrit n'est qu'un simple émondage destiné à enlever le bois mort et les branches trop confuses qui gênent la libre circulation de l'air (1). C'est en grande partie à cette cause qu'il faut attribuer la périodicité de leurs récoltes, qui n'avaient lieu que de deux années l'une, parce qu'ils n'avaient pas trouvé l'art de s'assurer par la taille des récoltes annuelles (2): ils avaient soin de tailler l'arbre dans sa jeunesse de manière à lui donner une forme qui facilite la multiplication des fruits, et en même temps leur récolte (3), mais rien n'indique qu'ils les aient autant tourmenté pour leur faire prendre des formes artificielles que l'ont fait les modernes, il paraît qu'ils se bornaient à les évaser pour que toutes les parties reçussent l'action des élémens, et qu'aucune, autant que possible, ne nuise à l'autre, sans ployer les branches aux formes artificielles d'espaliers, de quenouilles, etc., qui ont été ima-

(1) Theoph, de caus. plant. L. 3, c. 2 et 9.

(2) Arist. de plant. L. 1, c. 7; Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 24.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 9.

ginées ensuite. Tout ce qui précède sur les arbres en général contient des notions saines et des observations justes auxquelles les modernes ont ajouté peu de choses. Nous jetterons un coup-d'œil également rapide sur les principaux arbres que les Grecs ont cultivés.

De l'olivier.

L'olivier doit être mis au premier rang. Soit par un motif raisonné, ou par un concours de circonstances, il est devenu un arbre sacré pour les Athéniens, l'ont-ils consacré à Minerve à cause de son utilité, ou l'ont-ils regardé comme tel parce qu'il était déjà consacré à cette déesse lorsqu'ils en ont adopté le culte? c'est ce qu'on ignore; mais ils avaient dans leur citadelle l'olivier éternel qu'elle avait, disait-on, fait sortir de la terre (1); d'autres plantations de cet arbre lui étaient aussi spécialement consacrées, des peines sévères dont la prononciation était réservée à l'aréopage, les garantissaient autant que l'opinion (2); on donnait de l'huile

---

(1) Paus. in Cor. c. 1, in Att. c. 24 et 26; Herod. L. 8, c. 55; Cic. de leg. L. 1.

(2) Lys. in Areop.

Digitized by Google

qu'ils produisaient aux vainqueurs dans les fêtes panathénées (1). L'olivier devenu sacré dans l'opinion servit aussi à couronner le vainqueur dans les fêtes olimpiques (2): une branche dans les mains d'un suppliant paraissait lui obtenir plus aisément ce qu'il demandait (3); c'est sans doute aussi par suite de la même opinion, qu'à l'époque où il fut accordé un mérite au célibat, on imagina que la chasteté du cultivateur assurait les produits de cet arbre (4). On a prétendu que Cécrops en avait apporté la culture de l'Egypte (5), le fait de son importation de l'Egypte n'est nullement probable, car ce pays, où des inondations annuelles apportent la fertilité, ne convient pas à la culture de cet arbre (6); quant à Cécrops nous avons déjà vu l'opinion qu'il faut s'en former. Une assertion non moins fausse mais plus extraordinaire est celle de Pausanias, qui le prétend apporté

(1) Suid. voce *Moriai.*

(2) Paus. in El. c. 7; Suidas voce Kotinô.

(3) Herod. L. 5, c. 5; Suid. voce *iketèria.*

(4) Geopon. L. 9, c. 2; Pall. Econ. L. 1, c. 6.

(5) Barth. Anach. intr. part. 1.

(6) Theoph. caus. plant. L. 6, c. 12; Str. geogr. L. 17.

par Hercule du pays des Hyperboréens (1). Mais ni Homère ni Hésiode ne disent rien de cette introduction, l'olivier paraît dans leurs poëmes comme anciennement lié aux usages du pays, puisqu'ils n'en parlent pas comme d'un bienfait nouveau. On fabriquait l'huile dans la maison d'Ulysse au moment de son retour (2), on l'employait dès ces temps reculés à en frotter le corps (3); Hésiode peint la jeune vierge qui, ointe d'huile, dans les appartemens de sa mère ne craint pas les rigueurs de l'hiver (4). L'usage de ces onctions s'est conservé long-temps, et n'a cessé qu'avec l'extension de l'usage du linge; non seulement on s'en frottait après le bain, mais on en aspergeait ceux qu'on voulait honorer, comme ceux qu'on invitait à des repas, et ces huiles étaient ordinairement parfumées (5). Une femme en versa sur les pieds de Christ, dit l'Evangile (6), et d'après la remarque de Clément d'Alexan-

(1) Paus. in El.

(2) Hom. Od. L. 20, v. 108.

(3) Hom. Il L. 14, v. 171.

(4) Hes. Op. et dies L. 2, v. 140.

(5) Att. deipn. L. 15.

(6) Luc. c. 7.

Digitized by

drie, cela prouvait que la religion chrétienne devait faire le tour du monde (1).

Les institutions et les lois tendaient à multiplier l'olivier dans l'Attique. Tandis que des prohibitions empêchaient la sortie des autres denrées, l'huile n'était assujettie qu'à un simple droit de sortie (2), il était défendu d'en arracher plus de deux pieds chaque année, par propriété ; une amende de deux-cents drachmes, dont moitié pour le dénonciateur, était prononcée pour chaque arbre qui excédait ce nombre, et le dixième en était consacré à la déesse protectrice (3). On trouve peu de choses à remarquer dans ce que les anciens ont dit de la culture de cet arbre, ils se procuraient des sujets à greffer par des semis (4), et si on peut ajouter foi à une citation d'Hésiode faite par Pline, ce fut la plus ancienne, puisque le

(1) Clem. Alex. Pœd. L. 2, c. 8.

(2) Plut. in Sol. Une exception unique était faite à cette défense d'exportation pour l'huile accordée comme récompense aux vainqueurs dans les Panathénées (Meurs. op. T. 2, p. 571.

(3) Demosth. in Macart. Poll. onom. L. 5, c. 4.

(4) Theoph. de caus. L. 1, c. 7; Arist. de plant. L. 1, c. 6.

Digitized by Google

cultivateur ne pouvait pas voir le fruit de l'arbre qu'il plantait (1); mais cette méthode un peu lente ne fut pas la seule employée, et Théophraste fait la remarque bien juste que peu d'arbres se prêtent autant à tous les moyens de multiplication (2). Les boutures, méthode aussi prompte que communément employée (3), étaient ordinairement élevées en pépinières (4). On formait souvent l'arbre en buisson, mais ce n'était pas une pratique générale, plusieurs trouvaient que ces troncs tourmentés étaient plus exposés à prendre des loupes ou broussins (5). Plusieurs maladies attaquaient cet arbre et nuisaient à ses produits, les intempéries des saisons et les insectes y nuisaient également, les uns attaquaient la fleur, ils étaient plus communs dans les colonies d'Asie (6), d'autres le fruit (7); il faut sur-

(1) Pl. hist. nat. L. 15, c. 1.

(2) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 1; de caus. plant. L. 1, c. 3.

(3) Xen. Econ. L. 3, c. 10; Geopon. L. 9, c. 5 et 7.

(4) Geop. L. 9, c. 5.

(5) Theoph. hist. plant. L. 1, c. 5 et 13.

(6) Theoph. hist. plaut. L. 4, c. 16.

(7) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 17.

Digitized by Google

tout distinguer la Psylle de l'olivier dont Théophraste indique les effets comme une maladie sous le nom d'*arachnion* (1), mot qui exprime la même idée que le mot *coton* qu'emploient les cultivateurs de la France méridionale (2). Il n'est pas fait mention dans les écrits des anciens du kermes, qui dans les temps modernes fait de si grands ravages, à moins que ce ne soit le *leichon* dont a parlé Théophraste (3). Aucune mesure fiscale, ni entrave, ne gênait la récolte des olives, chacun la faisait lorsqu'il le jugeait convenable, du moins on ne voit aucune trace de réglemens qui le défendent. On connaissait la qualité de l'huile récoltée avant la maturité du fruit, soit pour la consommation, soit pour la préparation des parfums les plus précieux, mais son prix l'excluait de l'usage ordinaire (4). La plus forte portion était récoltée à la maturité, alors la facilité avec laquelle elles quittaient

---

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 17; de caus. plant. L. 5, c. 12.

(2) Roz. Dict. d'agr. art. olivier, ch. 12

(3) Theoph. de caus. plant. L. 5, c. 12.

(4) Theoph. de caus. plant. L. 6, c. 11; Athen. deipn. L. 2; Geopon. L. 9, c. 19; Dioscor. L. 1, c. 19.

Digitized by Google

l'arbre diminuait le besoin de les abattre avec des gaules dont les coups nuisaient toujours à la récolte suivante, ce qui était une des causes de l'alternement des récoltes (1). L'opinion qu'en tenant les olives entassées pendant un temps plus ou moins long augmente chez elles la quantité de l'huile, était très-répandue chez les Grecs (2), la première huile qui s'écoulait par une légère pression était la plus estimée (3). On n'a aucune donnée sur la forme du pressoir, ni sur celle des meules à écraser les olives; Homère les fait mouvoir par des esclaves du sexe, ce qui indiquerait de petites dimensions convenables à leurs forces (4).

De la vigne.

La culture des vignes remonte aux époques les plus reculées dans la Grèce, Hésiode en a déjà donné des préceptes de culture (5), mais il paraît que dans tous les

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 13 et 24; Geopon. L. 9, c. 17.

(2) Theoph. de caus. plant. L. 6, c. 11.

(3) Hesych. voce *kroupetoumenos*.

(4) Hom. Od. L. 20, v. 108.

(5) Hes. op. et dies L. 2, v. 188 et 229.

Digitized by Google

temps la qualité des vins des îles a été préférable, car ce sont les seuls et ceux de la Thrace dont Homère ait fait mention (1), et ce sont aussi ceux dont les auteurs plus modernes font particulièrement l'éloge (2). Une remarque essentielle à faire, c'est que depuis les plus anciens auteurs qui en ont parlé, tels qu'Hésiode et Homère (3), jusqu'à ceux des temps les plus modernes de la Grèce ancienne (4), tous ne parlent que de la culture des vignes basses, tandis qu'au contraire, chez les Romains, la culture des vignes élevées sur des arbres ou sur des palissades se lie à leurs époques les plus anciennes. Et cette différence est tellement tranchée, que de nos jours encore, on pourrait juger par la méthode de culture de la vigne, lequel de ces deux peuples l'a introduite, partout où ce sont les Romains elle est exhaussée, là où ce sont les Grecs elle est basse. Théophraste dans le cours de tous

---

(1) Hom. Il. L. 7, v. 467 et seq.

(2) Ath. deipn. L. 1 et 2; Æl. var. hist. L. 12, c. 31; Str. geogr. L. 14; Clem. Alex. Pædag. L. 2, c. 2, etc.

(3) Hes. asp. v. 298; Hom. Il. L. 18, v. 563.

(4) Xen. Econ. Theoph. de caus plant. L. 2, c. 25; Geopon. L. 5, c. 27; Hesych. voce *kumaxi*.

Digitized by Google

ses ouvrages ne parle qu'en un seul lieu des vignes exhaussées, et ce sont des pieds isolés qui se sont élancés sur des figuiers dont il y est question, se serait-il limité à ces exemples s'il avait connu des vignes cultivées de cette manière (1). L'usage général était de les placer en lignes parallèles, puisque Théophraste se sert de cette comparaison pour faire connaître la culture du cotonnier dans la Bactriane (2), mais il paraît qu'on s'écartait aussi quelquefois de cette régularité, on peut le conclure d'une comparaison qui se trouve dans les écrits d'Aristote (3). Le choix des localités influait sur celui des variétés; une terre légère, sabloneuse même et assez humide pour que l'herbe put aisément la transformer en prairie, et par conséquent, dans la plaine, où faiblement inclinée, était celle qu'ils préféraient pour cette culture (4); de nos jours encore ce sont ceux où on la cultive avec le plus de succès (5);

(1) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 15; L. 5, c. 5.

(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 9.

(3) Arist. Polit. L. 7, c. 11.

(4) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 5; L. 3, c. 7 et 16; L. 4, c. 12; hist. plant. L. 2, c. 7.

(5) Oliv. Voy. L. 2, c. 4.

Digitized by

à défaut de celui-là ils y consacraient des coteaux voisins de la mer dont les abondantes évaporations lui fournissaient l'humidité suffisante, mais on choisissait pour ces sites les variétés dont le bois était le plus solide (1), et un des inconvéniens de ces positions était le peu de durée qu'y avaient les vignes, dont l'existence était en quelque sorte accélérée par l'excessive chaleur (2). Cette manière de voir était nécessairement locale, et conviendrait peu aux vignobles des pays plus septentrionaux, c'est aussi par cette même considération du climat que Magon, agronome carthaginois, conseillait de placer les vignes à l'exposition du nord; c'est encore celle qu'on lui donne dans les environs d'Alexandrie en Egypte. Le nombre des variétés que les Grecs cultivaient était déjà très-multiplié, Théophraste pensait qu'il y en avait autant que de combinaisons possibles entre les climats et les terrains, dans leur nombre quelques-unes étaient presque cosmopolites, s'accoutumant aux po-

---

(1) Theop. de caus. plant. L. 2, c. 6; L. 3, c. 7 et 16; Geopon. L. 5, c. 5.

(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 14.

tions variées, tandis que d'autres étaient tellement identifiées avec les circonstances qui les avaient fait naître, qu'elles changeaient dès qu'on les en déplaçait (1): la greffe était connue comme un moyen de changer les variétés dont la qualité ne paraissait pas convenable (2). Quant à la plantation première des vignes elle variait suivant les localités, partout où le sol était humide on y creusait des fosses à l'avance; au contraire, dans les terrains secs et légers, on se bornait à faire un trou au moyen d'un pieu ferré, et on y insérait le jeune plant (3), c'est encore la méthode usitée dans plusieurs îles de l'archipel (4), on y employait de simples boutures, au lieu que dans les terres humides le plant enraciné était préférable (5), la méthode des marcottes désapprouvée par Théophraste (6) était cependant

(1) Theoph. de caus. plant. L. 4, c. 12; hist. plant. L. 2, c. 7.

(2) Arist. de plant. L. 1, c, 6.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 18; hist. plant. L. 2, c. 7.

(4) Oliv. voy. T. 2, ch. 13.

(5) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 17.

(6) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 7.

cependant usitée à cause de sa célérité (1). On évitait de donner des fumiers aux vignes avant la quatrième année après leur plantation, et ils ne pouvaient être utiles que dans un sol humide (2). Une pratique remarquable était de la déchausser l'année après la plantation, pour retrancher toutes les racines superficielles qui empêchent les racines principales de pivoter, et exposent le plant à des maladies résultant des blessures qu'elles reçoivent par la culture (3) : on donnait deux cultures ordinairement à la vigne, l'une au premier printemps, l'autre aux approches de la floraison (4) ; Hésiode dit que ces travaux doivent être terminés lorsque la tortue commence à sortir (5), ces observations locales étaient entendues de tous dans un pays où cet animal étant commun, chacun connaissait ses habitudes. On devait varier la taille suivant l'espèce du plant, la nature du sol et l'exposition, car tous n'ont pas la

(1) Geopon. L. 4, c. 3.
(2) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 13 et 18.
(3) Geopon. L. 5, c. 19; Theoph. hist. plant. L. 4, c. 16.
(4) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 18 et 21.
(5) Hes. op. e. dies L. 2, v. 189.

Digitized by Google

même force pour nourrir leur fruit, et chacun d'eux ne l'à pas la même dans toutes les circonstances, laisser trop de bois a l'inconvénient d'épuiser, tailler trop court a, au contraire, celui de faire pousser en bois aux dépends des fruits (1), alors par un excès de sucs nutritifs elles devenaient stériles, ils disaient qu'elles imitaient les boucs *tragân* chez qui l'embonpoint diminue les forces reproductrices (2). Ils admettaient comme règle générale que les variétés qui avaient beaucoup de moelle devaient être taillées plus courtes et sur plusieurs branches, au lieu que celles qui en avaient peu devaient l'être sur moins de branches mais tenues plus longues (3); Hésiode conseillait de ne tailler qu'au printemps avec le retour des hirondelles (4), cet usage a même continué à être ordonné par une mesure de police dans la Béotie sa patrie (5), on ignore les motifs qui ont put les faire adopter. Dans aucune

(1) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 14 et 16; de caus. plant. L. 1, c. 5.

(2) Arist. hist. anim. L. 5, c. 14; Plut. caus. nat. § 30.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 19.

(4) Hes. op. et dics L. 2, v. 188.

(5) Plut. quæst. roman. § 40.

Digitized by Google

autre partie de la Grèce la taille n'était gênée par des réglemens: on n'y employait la taille de printemps que dans les sols les plus humides, afin que la déperdition de la sève en corrigeat la surabondance (1), ou dans les sites froids où on avait à redouter les gelées (2), partout ailleurs on commençait à tailler dès la chute des feuilles (3). Les ébourgeonnemens qu'ils pratiquaient ne présentent aucune particularité remarquable, mais on doit remarquer un nouveau travail de la terre lorsque le raisin approchait de la maturité, la poussiére qui en résultait et qui se répandait sur les fruits en facilitait la maturité, ils nommaient cette opération *upokonisès*, *excitation de la poussière*, à cause de l'effet qu'ils en attendaient (4).

Hésiode conseille de récolter les raisins dans des paniers d'osier qu'on transporte en ayant soin de ne pas les fouler, ils doivent être exposés dix jours au soleil et cinq à l'ombre

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 20.

(2) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 18; Geopon. L. 5, c. 23.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 20.

(4) Theoph. de caus. plant. L. 3, c. 22; L. 2, c. 8.

Digitized by Google

avant d'être mis sous le pressoir (1), Homère dit à peu près la même chose avec moins de détails (2). On en voit aussi des traces chez les Grecs d'époques moins anciennes (3), et des femmes, ordinairement, étaient employées à ce transport (4), il est encore usité dans les îles de l'Archipel où le suc déjà concentré par la chaleur devient si dense par ce procédé qu'il faut ensuite y mêler de l'eau pour qu'il puisse fermenter (5). Les anciens Grecs, notamment dans quelques îles y mêlaient de préférence de l'eau de mer (6). Ces vins liquoreux étaient de garde, et comme les Grecs ne faisaient aucun usage de la tonnellerie, ils les conservaient dans des jarres qui étaient souvent d'une assez grande dimension, et elles devaient l'être puisque Diogène en choisit une pour son habitation (7). On employait, pour

---

(1) Hes. op. et dies L. 2, v. 229 et seq ; Asp. v. 293.

(2) Hom. Il. 18, v. 567.

(3) Pl. hist. nat. L. 15, c. 10.

(4) Demosth. in Eubul.

(5) Oliv. Voy. T. 2, ch. 4, 10 et 13.

(6) Ath. deipn. L. 1; Plut. caus. natur. § 10; Pline hist. nat. L. 14, c. 8.

(7) Hom. Od. L. 9, v. 204; Herod. L. 3, c. 6; Geopon. L. 6, c. 3.

Digitized by

les transports, des outres qui, moins fragiles, exposaient moins à des pertes (1), c'est encore l'usage établi dans ces mêmes régions. On commençait souvent par faire séjourner quelques temps les jarres dans des lieux disposés pour les tenir exposées à la fumée (2), et ce seront eux qui auront introduit cet usage dans la France méridionale (3): ensuite ils les plaçaieut dans des celliers où ils les enterraient même pour leur conserver une température plus égale (4); c'est sans doute un usage ancien conservé en Chypre que celui d'enterrer une de ces jarres l'année de la naissance d'un enfant pour la consommer le jour de son mariage (5). Ces vins liquoreux par eux-mêmes, et concentrés par tous les procédés qu'on employaient, n'étaient potables qu'étant mêlés avec de l'eau (6), et leur mélange étant même difficile, on

---

(1) Hom. Od. L. 5, v. 265; L. 6, v. 78; L. 9, v, 196; L. 3, v. 247.

(2) Ath. deipn. L. 4; Gal. de antid. L. 1, c. 3.

(3) Pl. hist. nat. L. 14, c. 6; Mart. Epigr. L. 3, ep. 77.

(4) Plut. Symp. L. 7, § 3; Suid. voce *Lakkos.*

(5) Ann. des voy. 2e. Coll. T. 2, p. 379.

(6) Hes. Op. et dies L. 2, v. 214; Hom. Od. L, 1, v. 110; L. 7, v. 182.

imagina de les faire passer au travers d'une chausse (1). Quoique l'usage général fut tel que nous venons de le voir, on remarque aussi des usages locaux particuliers, ainsi on attribue aux Lacédémoniens de faire cuire leur mout sur le feu jusqu'à réduction d'un cinquième (2), ce qui indiquerait une culture exhaussée, et une autre méthode de vendanger. Mais cette méthode y est-elle ancienne, il est permis d'en douter d'après le silence de Théophraste, seraient-ce les Romains qui l'auraient introduite? On conservait de diverses manières pour l'hiver les variétés à grains fermes qui étaient aussi les plus estimées comme fruit (3) On séchait beaucoup de raisins, et dès les temps anciens ils ont formé pour la Grèce une branche de commerce (4). On les comprimait comme de nos jours dans des espèces de paniers pour leur conservation et la facilité du transport (5).

(1) Theoph. de caus. plant. L. 6, c. 24; Plut. Symp. L. 6, § 7; Clem. Alex. Pædag. L. 2, c. 2; Ath. deipn. Lt 10.
(2) Geopon. L. 7, c. 4; Pallad. Econ. L. 11, c. 14.
(3) Gal. de alim. facult. L. 2, c. 9.
(4) Ath. deipn. L. 14; Pl. hist. nat. L. 15, c. 17.
(5) Phot. cod, 72, p. 153.

Digitized by Google

Du Figuier.

Le figuier par le rang qu'il avait dans les cultures des Grecs, exige aussi qu'il en soit traité séparément. Non seulement son fruit formait la base de la nourriture une partie de l'année, mais il formait encore une branche d'exportation (1); les Athéniens les avaient exemptées comme l'huile de la loi qui défendait la sortie des denrées (2). Comme tous les arbres utiles, celui-ci était consacré à une divinité, Bacchus le conservait sous sa protection (3), il paraît aussi Minerve (4), puisqu'on portait des figues dans une de ses fêtes, son fruit figurait dans quelques cérémonies religieuses (5). Les diverses méthodes de multiplier le figuier, connues des modernes, étaient usitées par les Grecs, ils ont même connu l'art de le greffer (6), ce qui prouverait que les Grecs ont aussi connu la greffe en flute, la seule qui convient à

(1) Ath. deipn. L. 14; Pl. hist. nat.

(2) Plut. in Sol. Ath. deipn. L. 3.

(3) Jul. Imper. Or. 24, epist. 24; Ath. deipn. L. 3.

(4) Meurs. Op. T. 2, p. 1083.

(5) Phot. myriob. cod. 279; Ath. deipn. L. 3.

(6) Arist. de plant. L. 1, c. 6.

Digitized by Google

cet arbre. Un terrain sec lui convenait plus qu'aucun autre, il végétait même dans les fentes des rochers, pourvu qu'il fut dans le voisinage de la mer dont les évaporations suffisaient pour le nourrir (1). La gangrène lorsqu'il avait trop d'humidité (2), et le kermès, étaient les deux maladies qui étaient le plus à redouter (3).

Mais ce qu'il y a de plus intéressant dans la culture du figuier chez les Grecs, c'est la caprification, il paraît qu'elle est née chez eux car on ne la trouve établie nulle part où ils aient pu en emprunter l'usage et l'imiter, ailleurs, là où elle a été introduite, elle s'est à peu près concentrée dans les limites de leurs colonies, sous ce point de vue et par l'intérêt qu'elle inspire elle exige quelques détails. La caprification consiste à porter sur les figuiers cultivés des fruits du figuier sauvage, dont la pulpe moins juteuse, facilite davantage le développement des cynips dont les œufs y ont été déposés. Ces cynips, après leur métamorphose, cher-

(1) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 8; de caus. plant. L. 3, c. 7.

(2) Theoph. hist. L. 4, c. 16; de caus. plant. L. 5, c. 12.

(3) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 16.

Digitized by

chent d'autres figues où déposer leurs œufs, et l'irritation qu'ils produisent à l'œil du fruit en accélère et assure la maturité : Théophraste qui a décrit cette opération pensait que les cynips en ouvrant l'œil de la figue facilitait l'évaporation de l'humidité surabondante (1), et appuie cette opinion du procédé usité de son temps, de jeter de la poussière sur les arbres lorsqu'on n'avait pas de figues sauvages à y porter (2). Un autre procédé usité encore de nos jours les remplaçait d'une manière plus certaine, mais moins applicable à la grande culture, c'était de piquer avec une pointe de fer enduite d'huile l'œil du fruit, on l'employait surtout pour les figues les plus précoces, notamment pour celles formées avant l'hiver que cette saison n'avait pas gâtée, et en général, pour toutes celles dont la formation précédait l'époque de l'apparition des cynips (3). Quel que fut le moyen employé, le but d'accélérer la maturité n'avait qu'un avantage local, pré-

(1) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 12.

(2) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 13.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 5, c. 1; hist. plant. L. 1, c. 15; Geopon. L. 10, c. 51.

Digitized by Google

cieux dans les environs des grandes villes, demander à un cultivateur athénien des figues précoces ou le flatter étaient synonimes (1): mais son but principal et le plus essentiel pour la grande culture était d'empêcher la chute des fruits, et la caprification était d'autant plus employée que les localités ou les variétés de figuier étaient plus sujettes à cet accident: Théophraste cite surtout comme exemple Mégare et Corinthe en Grèce, et l'Italie (2), et en effet elle y est beaucoup moins usitée de nos jours qu'elle ne l'est dans la Grèce, et n'est employée que pour les figues de première récolte: on emploie l'huile pour la récolte d'automne dans les environs de Naples, mais ce procédé ne s'étend pas à la grande culture. Ce procédé qui donne une accélération factice à la végétation diminue la qualité du fruit, aussi les vendeurs d'Athènes avaient-ils soin d'annoncer des figues non caprifiées (3). L'usage principal de la

---

(1) Suidas voce *Sukon autein*.

(2) Theoph. hist. plaut. L. 2, c. 9.

(3) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 13; Athen. deipn. L. 3. Les vers d'Alexis que cite Athénée indique aussi l'habitude que le peuple d'Athènes avait de cacher son argent

Digitized by Google

figue était pour la sécher en cet état, elle formait un des alimens de première nécessité (1) comme elle l'est encore de nos jours (2). L'excédent était livré au commerce pour l'exportation (3). On les faisait sécher sur des claies (4) mais on les passait ensuite au four pour achever de leur enlever un reste d'humidité qu'elles auraient pu conserver (5). Quelques personnes en tiraient une boisson vineuse, mais cet usage n'était pas général (6) dans un pays où la vigne croit avec autant de facilité, tous les moyens de suppléer à ses produits n'ont pu avoir aucune utilité positive.

Des arbres fruitiers de petite culture.

Ces arbres d'une utilité locale et sans rapport avec l'économie publique ne peuvent occuper que quelques lignes dans cet ou-

---

dans sa bouche, habitude si commune chez les fellahs d'Egypte que le son même de leur voix n'en est pas altéré.

(1) Suidas voce *Ischas.*

(2) Tournef. Voy. Mem. de l'acad. des sciences ann. 1705.

(3) Att. deipn. L. 3; Plut. in Sol.

(4) Hesych. voce *trasia.*

(5) Geopon. L. 10, c. 54.

(6) Geopon. L 7, c. 35; Plut. de amore. § 16.

Digitized by Google

vrage, je traiterai ailleurs avec plus de détails des espèces que les Grecs en ont connues. Ici je donnerai une notice abrégée de ceux qu'ils ont eu, et de ceux qui ont été successivement introduits.

Il faut mettre en première ligne l'amandier, parce qu'il fournissait un peu à l'exportation (1). Galien n'a parlé du chataignier que comme d'un arbre sauvage dont le fruit était mangeable (2). Le noyer, originaire de la Perse, n'était connu au temps de Théophraste que par son fruit importé par le commerce (3), mais il ne tarda pas à être introduit, car il était commun au temps de Dioscoride (4). Le noisetier y croissait sauvage, ils avaient aussi les variétés cultivées (5). Un usage ancien dans la Grèce était d'en jeter sur la tête de l'épousée lorsqu'elle arrivait sur le seuil de la porte (6); On en

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 9; Ath. deipn.. L. 2; Aulog. noct. Att. L. 7, c. 16; Pl. hist. nat. L. 15, c. 22.

(2) Gal. de alim. facult. L. 2, c. 38.

(3) Theoph. hist. L. 3, c. 7; de caus. plant. L. 4, c. 2.

(4) Diosc. hist. plant. L. 3, c. 8.

(5) Theoph. hist. plant. L. 3, c. 7 et 15; Geopon. L. 10, c. 73.

(6) Suid. voce *katachusmata*.

Digitized by

jetait aussi sur la tête de l'hôte dont on voulait célébrer la bienvenue, à ce qu'il paraît par un passage d'Aristhophane (1); pareil usage existait aussi chez les Romains (2), et il me souvient de l'avoir encore vu exister dans ma jeunesse. Nous voyons qu'ils ont eu les différens fruits à pepins, pommiers, poiriers, sorbiers et coignassiers, il est déjà parlé des premiers au temps d'Homère comme étant cultivés (3), mais on ne voit rien de bien positif sur les variétés qu'ils en ont eues, sans doute elles ont été moins nombreuses que de nos jours: leur greffe sur coignassier était connue (4). La coloration des fruits leur donnant du prix, nous voyons un procédé curieux qui était employé pour l'augmenter, c'était d'étendre la branche chargée de fruits sur un vase plein d'eau dont l'évaporation aidée par l'action du soleil produisait cet effet (5). Le fruit du coignassier était beaucoup plus estimé des anciens qu'il ne l'est de nos jours, sans doute

---

(1) Aristoph. Plutus Act. 3, sc. 3, v. 25.

(2) Pl. hist. nat. L. 15, c. 22; Virg. Buc. esl. 8.

(3) Hom. Od. L. 7, v. 115 et 120.

(4) Geopon. L. 10, c. 20.

(5) Geopon. L. 10, c. 19.

Digitized by Google

parce qu'ils lui attribuaient des propriétés qu'on a cessé de lui croire, on en faisait manger un à la nouvelle mariée au moment où elle allait se livrer à son époux (1), usage qui existait aussi chez les Perses (2), il était consacré à Vénus, on lui attribuait des vertus aphrodisiaques, et aussi celle de paralyser l'effet des poisons (3); il n'en fallait pas davantage pour donner à ces fruits un prix qu'ils n'ont plus. Il paraît vraisemblable que c'est ce fruit et non l'orange que les anciens ont connu sous le nom de *pomme d'or chrysomèle*, il est certain que Virgile n'aurait pas pu faire cueillir cette dernière dans les bois par le berger Menalque, puisqu'elle n'a été apportée que bien long-temps après de la Perse dans les jardins de l'Europe (4), ce n'était pas non plus le citron, puisqu'au temps de Pline on n'avait pas encore pu l'introduire en Italie (5). On ignore l'époque certaine de son importation en Grèce: le

---

(1) Plut. de præc. conjug. et in Sol.
(2) Str. geogr. L. 15.
(3) Ath. deipn. L. 3.
(4) Virg. bucol. Ecl. 3, v. 71.
(5) Pl. hist. nat. L. 12, c. 7.

premier qui en ait parlé est Florentinus dont il existe des extraits dans la compilation des Geoponiques, mais dont on ne connait ni la patrie ni l'époque : l'extrait où il est parlé du citronier prouve que son introduction était récente, il conseille de le planter contre un mur pour le préserver du froid, et de le couvrir pendant l'hiver avec des nattes ou des feuilles sèches (1). Il en est parlé comme existant dans la Grèce par Athénée, mais sans rien préciser sur l'époque de son introduction (2). Les Grecs, en fait de fruits à noyau, avaient le cerisier et le prunier, l'un et l'autre sauvage et cultivé, et ils en connaissaient diverses variétés (3). L'abricotier et le pêcher y ont été introduits longtemps après que Théophraste a écrit, le premier paraît y avoir été importé de l'Afrique pendant la dynastie des Ptolémées en Egypte (4) : le second l'a été de la Perse, où les Grecs auront appris à le connaître, ce qui prouve qu'au temps où Théophraste

---

(1) Geopon. L. 10, c. 7.

(2) Ath. deipn. L. 3.

(3) Theoph. hist. plant. L. 3, c. 7 et 13; Ath. deipn, L. 2.

(4) Mag. Encicl. année 1816, janv.

écrivait, cet arbre n'était pas encore en Grèce; c'est son assertion que de tous les arbres fruitiers, le grenadier et l'amandier sont les seuls dont les fleurs sont colorées, il n'aurait pas omis le pêcher s'il l'avait connu (1). Il ne tarda pas à y être porté ensuite, puisque Diphile en parle sous le nom de *Prune persique*, comme d'un fruit médiocrement bon (2). Galien en parle aussi mais comme d'un fruit peu salubre (3). Sa greffe sur prunier comme moyen d'en augmenter la durée ne tarda pas à être connue (4). Le grenadier fut très-anciennement cultivé par les Grecs, puisqu'il en est déjà fait mention dans les poëmes d'Homère (5), ils en connaissaient plusieurs variétés perfectionnées (6). Un précepte religieux les faisait s'abstenir de ses fruits pendant la célébration des Thesmophories (7). Il est inutile de donner la nomenclature

(1) Theoph. hist. plant. L. 1, c. 21.

(2) Ath. deipn. L. 3.

(3) Gal. de alim. facult. L. 2, c. 19.

(4) Geopon. L. 10, c. 13.

(5) Hom. Od. L. 7, v. 115.

(6) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 3, c. 7; L. 4, c. 14; de caus. plant. L. 5, c. 11.

(7) Clem. Alex. admon. ad gentes.

Digitized by Google

nomenclature de quelques fruits secondaires dont les Grecs ont fait usage, et dont l'emploi limité était de peu d'importance, je me bornerai à faire observer que les Grecs, au temps de Théophraste, n'avaient pas encore le melon et la pastéque. Le premier indice en paraît dans les écrits de Galien sous le nom de pepo et de melopepo (1). Il est possible qu'il en soit aussi parlé dans la compilation d'Athénée, mais d'une manière trop peu précise pour qu'on puisse l'affirmer (2).

Je ne dirai qu'un mot du lentisque, qui forme actuellement une branche de culture assez importante, dans quelques îles de l'Archipel, pour le mastic, espèce de résine qu'on en retire. Les anciens avaient déjà l'usage de la mâcher, et cette habitude était réputée d'un homme efféminé (3) : ils faisaient aussi usage des curedents faits de ce bois (4) ; mais au temps de Théophraste et même de Dios-

---

(1) Gal. de aliment. facult. L. 2.

(2) Ath. deipn. L. 2, ad fin.

(3) Clem. Alex. Pædag. L. 3, c. 3; Jul. Capit. in Gord.

(4) Suidas voce *Sikoinothix*. Mart. Epigr. L. 14, ep. 22; Luciani Lexiph.

coride on ne faisait usage que des produits de cet arbre sauvage (1), de manière que nous ignorons l'époque où cette culture a commencé.

La récolte du laudanum sur un ciste, et de la gomme adragant sur un astragale, n'ayant lieu que sur la plante sauvage, et n'ayant formé qu'une industrie très-secondaire à cause de l'emploi limité de ces substances, il paraît inutile de s'en occuper; le peu qui en a été livré au commerce n'ayant pu influer sur sa balance générale, la seule dont on puisse s'occuper dans un ouvrage de la nature de celui-ci, consacré uniquement aux grands résultats et à leur influence sur l'économie publique.

Des jardins de luxe, et des jardins potagers.

Le luxe des jardins est celui d'un peuple cultivateur. Il paraît du moins devoir l'être; cependant cette idée qui paraît si naturelle n'est pas exactement vraie. Le cultivateur, content de ce qui est le produit de ses cul-

---

(1) Theoph. hist. plant. L. 1, c. 15; Diosc. hist. plant. L. 1, c. 90.

Digitized by Google

tures auxquelles il s'attache parce qu'il aime à s'en occuper, trouve ses champs assez beaux par eux-mêmes; leur plus belle décoration à ses yeux est une culture florissante. Quelques variétés dans les fruits du verger, quelques fleurs dans son jardin, des arbres dont l'ombrage voisin de la maison lui offre un asile, voilà les décorations qui lui plaisent, les seules qu'il cherche à se procurer. Le cultivateur au contraire qui cherche à décorer sa maison des champs, est celui pour qui les cultures n'ont plus le même prix; c'est le citadin qui n'aime de ses terres que leur produit, qui pense à remplacer les cultures autour de son manoir par un luxe stérile. Plus les peuples ont eu d'indifférence pour l'agriculture, et plus ils se sont écartés de la nature dans les décorations artificielles qu'ils ont adoptées. Jamais l'agriculture n'a été moins appréciée en France que sous Louis XIV., et c'est l'époque qui se fait remarquer par le mauvais goût de ses jardins. Il est inutile de pousser plus loin la discussion de cette pensée, qui me paraît vraie et appuyée sur des faits. Son application aux Grecs anciens se présente naturellement. Aimant la vie des champs ils ont eu des jardins sim-

ples, et cherché peu à embellir la nature déjà si belle sous leur riant climat. On a surtout vanté ceux de Thèbes (1). Homère dans ses peintures si naïves des mœurs simples qu'il décrit, a eu plus d'une occasion de parler des jardins : il donne la description de ceux de Laerce et d'Alcinous, et a déployé toutes les richesses de sa mémoire pour peindre ces derniers, dont il fait l'asile d'un homme heureux et puissant. Ce qu'il avait vu de plus beau en ce genre, devait par conséquent, servir de modèle à ses tableaux. Ce jardin était compris dans l'espace de moins d'un arpent (2) et environné d'une haie : il était rempli d'arbres toujours chargés de fruits, savoir : de poiriers, de grenadiers, de pommiers, de figuiers et d'oliviers : une fontaine coulait au travers et servait à son irrigation (3). Tel était le jardin du roi Alcinous, et ceux qui ont eu occasion de voir les jardins actuels de l'O-

---

(1) Dicaerch. de statu Græciæ apud Geogr. min. Huds. T. 2, p. 15.

(2) Quatre *gué* dit Homère, or suivant Hésychius le *gué* est égal au *plethre* qui a cent pieds sur chaque face; *Hes. voce gué.*

(3) Hom. Od. L. 7, v. 112 et seq.

rient seront frappés de la ressemblance; leur forme, le mélange des arbres, l'eau qui y circule et leur donne de la fraicheur, tout s'y retrouve. L'autre description est celle du jardin de Laerce. Ce vieillard délaissé pendant la longue absence d'Ulysse, écarté par la bande joyeuse qui dévorait sa fortune et courtisait sa femme, ne devait pas avoir un jardin aussi beau que celui d'Alcinous; aussi montre-t-il à l'arrivée d'Ulysse, tous les esclaves répandus dans les bois des environs pour y couper des épines, afin de rétablir la haie qui formait le jardin. Laerce y était seul occupé à arracher les mauvaises herbes qui nuisaient aux plantes potagères; ses mains et ses jambes étaient garanties par des peaux qui les préservaient des atteintes des épines. Ulysse s'arrêta un moment appuyé contre un poirier pour se remettre de l'émotion que lui causait ce spectacle (1). Si au temps d'Homère, les rois avaient eu des jardins décorés, il aurait peint dans cette circonstance les décorations étouffées par les épines, nées d'une longue inculture; il mettait trop de vérité dans ses tableaux pour qu'on puisse

(1) Hom. Od. L. 24, v. 223 et seq.

Digitized by Google

en douter. Lorsqu'on quitte ces époques reculées pour se rapprocher des temps historiques de la Grèce, on ne trouve pas d'autres notions sur la décoration des habitations rurales. Xénophon qui, par son séjour chez les Perses, avait été à même d'en connaître les paradis ou jardins ornés, aurait pu mieux que tout autre parler de ceux de ses concitoyens; or dans ses Economiques, ouvrage qu'il a écrit pour les rappeler au goût de l'agriculture, et où il cherche à faire renaître chez eux la prédilection qu'avaient leurs ancêtres pour la vie des champs, il aurait naturellement fait entrer ce motif dans le nombre de ceux qu'il emploie. S'il avait eu des données de ce genre sous les yeux, s'il avait eu des exemples à citer de quelques-uns qui en faisaient leurs délassemens, il les aurait certainement employés; car la méthode d'appuyer les conseils par des exemples, était très-usitée par les anciens. Un autre fait est encore à considérer. Diogène Laerce parle dans ses vies des philosophes de plusieurs d'entr'eux qui ont acheté des jardins pour y tenir leurs conférences, et il les peint comme des enclos consacrés à des cultures utiles, puisqu'ils ont donné

Digitized by

par leurs testamens une destination au produit qu'on en retirait (1). Le seul qui paraisse faire exception est l'académie d'Athènes où il y avait des allées de platanes (2), mais cela n'excluait pas les cultures intermédiaires : on sait que Sylla les fit abattre pour en faire construire des machines de guerre (3). Telles sont les données qui peuvent faire douter que les Grecs aient eu des jardins ornés ; sans doute il nous en manque plusieurs qui auraient rendu la chose plus certaine encore, mais il ne paraît pas probable qu'ils eussent fait adopter une opinion contraire. On doit regretter surtout les écrits d'Épœnatus, d'Eudème, d'Euthydème et surtout de Chrysippe, contemporains de Théophraste, qui ont écrit des traités particuliers sur les jardins. Vraisemblablement ils traitaient de la culture des fleurs et des plantes potagères, et ne disaient rien de la décoration de l'ensemble, qui paraît une invention beaucoup plus moderne. Plus tard, lorsque les communications avec la Perse

(1) Diog. Laert.

(2) Paus. in Att.

(3) App. Rom. L. 11, c. 30.

Digitized by Google

furent devenues plus fréquentes, après l'expédition d'Alexandre et l'établissement des dynasties grecques en Asie, les Grecs paraissent avoir emprunté de ces régions le goût des jardins ornés, et avec eux, celui de *paradisos* par lequel ils prirent l'habitude de les désigner. Aulugelle nous apprend que ces paradis ressemblaient aux *vivaria* des Romains, mais il ne dit pas quelle était leur composition: seulement il paraît qu'il les fuyait pour aller chercher la fraicheur dans les forêts, ce qui n'indique rien de semblable aux bosquets des jardins modernes (1). Florentin, écrivain peu connu, dont on trouve des extraits dans la compilation des géoponiques, dit, en parlant des paradis, qu'ils doivent être voisins de l'habitation, pour que la vue des fleurs et leur parfum y ajoutent leur agrément; une haie ou clôture quelconque doit les entourer, et les plantes y doivent être coordonnées de manière que les grandes ne nuisent pas aux petites; il conseille enfin de remplir les intervalles entre les arbres avec des rosiers, des lys, des violiers et des safrans dont

(1) Aulug. noct. Att. L. 1, c. 2; L. 2, c. 20; L. 19, c. 20.

l'odeur ajoute à l'agrément, et dont la vente peut donner un produit (1). Il paraît vraisemblable que les arbres dont il parle étaient des arbres fruitiers, ce qui nous rapproche encore des jardins qu'a décrits Homère. Quant au potager, sa composition était non moins simple : une platebande régnait autour, les petites cultures y étaient reléguées ; les principales occupaient le centre divisé en compartimens (2). On les arrosait par irrigation, c'est-à-dire, en faisant circuler un cours d'eau au pied des plantes, méthode usitée de nos jours sur tous les bords de la Méditerranée, et qui existait déjà aux temps d'Homère (3). A défaut d'eau courante on employait celle des puits ou citernes, et comme on n'avait pas encore adopté l'usage des machines employées par les Orientaux (4), on l'élevait à bras d'hommes (5).

Quant aux perfectionnemens divers que

---

(1) Geopon. L. 10, c. 1.

(2) Suid. voce *oud'on selenois*, Hesich. voce *prasiai.*

(3) Hom. Il. L. 21, v. 257.

(4) Plut. de anim. rat. Symp. L. 3, § 2; Hesych. voce *Amara.*

(5) Diog. Laert. L. 7, in vita Cleenth. Suidas voce *phreanthés.* Sen. Epist. L. 5, ep. 44.

Digitized by Google

le jardinage a acquis postérieurement, ils furent inconnus aux Grecs, même dans des temps assez récens. Théophraste, conduit par la nature de ses recherches sur la végétation et sur l'influence des climats, à parler des moyens artificiels de modifier les plantes, et d'en accélérer ou retarder le développement, n'aurait pas négligé de parler des couches, des serres, et des autres inventions analogues, s'il les avaient connues : son silence prouve que les Grecs n'en faisaient aucun usage, qu'ils n'en avaient pas même l'idée. Théophraste connaissait cependant l'influence des abris, et sentait leur utilité pour aider le développement des plantes d'un climat plus chaud, mais il n'a pas étendu cette idée aux moyens de se procurer des abris artificiels et à d'autres moyens de seconder la nature (1). Aristote et lui indiquent le procédé pour se procurer des concombres hatifs, de les semer pendant l'hiver dans des vases qu'on porte alternativament au soleil ou près du feu, suivant la température, et qu'on arrose avec de l'eau tiède (2). On re-

(1) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 15.

(2) Arist. Problem. § 20, Theoph. de caus. plant. L. 5, c. 20.

Digitized by

trouve le même conseil dans la compilation des geoponiques, où il est aussi étendu aux roses pour s'en procurer de précoces (1), et il y est fait l'observation, qu'on ne doit y employer que des vases inutiles, afin de pouvoir les briser lorsque la saison permet de placer ces plantes en pleine terre. On serait tenté d'en conclure qu'ils n'avaient pas des vases à cultiver les fleurs, quoiqu'ils en connussent l'usage chez les Perses, qui les employaient à décorer les terrasses de leurs maisons: ils y plaçaient, dit Théophraste, des citroniers et d'autres arbres (2). Mais les jardins d'Adonis qu'on faisait figurer dans les cérémonies de son culte, étaient formés de vases, où on plaçait des plantes d'une existence éphémère, qui peignaient en se fanant la mort anticipée de ce dieu (3). Théophraste faisant l'observation qu'on peut employer des vases de ce genre pour faire les marcottes des arbres élevés (4), il

---

(1) Geopon. L. 11, c. 18; L. 12, c. 19.

(2) Theoph. hist. plant. L. 4, c. 4.

(3) Hesych. et Suid. voce *Adonidon Képoi* Phil. Vita Apoll. L. 7, c. 14; Julian. imper. de Cœsar. Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 13.

(4) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 7.

s'en suit que ces vases étaient ouverts par le bas comme les vases à fleurs modernes, et on en retrouve plus tard l'usage établi, notamment pour le transport des plantes d'un lieu dans un autre (1). Quant au procédé indiqué pour accélérer la végétation des concombres dont cette digression nous avait écarté, il prouve que les Grecs n'avaient aucune notion des couches et des serres, en un mot, des moyens connus d'accélérer la végétation par une chaleur artificielle. Le silence de Théophraste comme physicien étudiant l'influence des climats et des cultures sur la végétation : celui des économistes comme donnant des conseils sur le plus grand profit à tirer des propriétés, celui d'Athénée aussi, qui a compilé tout ce qu'il a connu de relatif au luxe de la table, prouve que les Grecs n'ont pas connu les primeurs, et par conséquent les procédés par lesquels on les obtient. Athénée parle en un endroit des procédés qu'on employait à Athènes pour prolonger la durée de quelques fruits délicats (2), mais il ne parle nulle part de soins

(1) Pl. hist. nat. L. 12, c. 3.

(2) Ath. deipn. L. 9.

Digitized by Google

employés pour en accélérer la maturité. D'après cela on ne peut pas être surpris de la lenteur avec laquelle les productions de l'Asie se sont introduites dans la Grèce. Comme on n'y avait aucun des moyens qui, de nos jours, aident à lutter contre les difficultés du climat, ils n'ont pas eu l'idée de tenter de les acclimater, aussi ne sont-elles parvenues en Grèce que de proche en proche, après s'être lentement propagées dans les pays intermédiaires. Le citronier, par exemple, qui leur fut connu dès les premiers temps de leurs relations avec la Perse, n'existait pas encore chez eux au temps de Trajan; il s'était cependant écoulé un intervalle de plus de cinq siècles.

D'après tout ce qui précède, les jardins des Grecs étaient fort limités pour la décoration. La principale, la seule peut-être, était la culture des fleurs, qui servaient non seulement à l'ornement de leurs jardins, mais dont ils se couvraient aussi dans toutes leurs fètes publiques et dans leurs réunions, usage que leurs descendans ont conservé jusqu'à nos jours. Actuellement encore le jeune Grec va dès le matin orner de fleurs la porte de la personne qu'il aime, comme il le faisait

alors (1): habituellement ils en avaient sur eux, et l'usage de les placer sur l'oreille s'est encore conservé de nos jours en Grèce et dans le midi de l'Italie (2): ils s'en couronnaient dans leurs repas et en portaient des guirlandes sur la poitrine : on en offrait aux convives au moment qu'ils se mettaient à table (3). Cet usage ne remonte pas à une antiquité reculée ; on n'en voit aucune trace chez les plus anciens Grecs (4). Homère si exact dans ses tableaux, et qui peint les Grecs couronnés de fleurs dans une fête publique (5), ne dit pas qu'on en ait offert à Ulysse chez Circé et chez Alcinous, ni à Télémaque chez Menelas, ni aux amans de Penelope dans son palais ; c'est, par conséquent, un usage moderne, et on a pensé qu'ils l'avaient emprunté des Perses (6). Ils préféraient la rose et le myrthe pour faire leurs couronnes,

---

(1) Guys. Voy. litter. de la Grèce T. 1, Lettre 10 et 18 ; T. 2, Lettr. 10 ; Ath. deipn. L. 15.

(2) Ath. deipn. L. 12 ad fin,

(3) Ath. deipn. L. 3, et 15 ; Lucian. in Nigr. Plat. de republ. L. 2.

(4) Clem. Alex. pædag. L. 2, c. 8.

(5) Hom. Il. L. 8, v. 232.

(6) Clem. Alex. pædag. L. 2, c. 8.

parce qu'elles tempéraient, disaient-ils, les fumées du vin; ils redoutaient la giroflée comme produisant un effet contraire (1). Comme ils n'avaient pas encore l'art de faire des fleurs artificielles, quoiqu'ils sussent imiter les fruits avec la cire (2), ils devaient en faire une très-grande consommation, et en avoir dès lors des cultures un peu étendues, qui devaient être aussi pour plusieurs personnes un objet de spéculation (3). Le nombre des plantes décoratrices qu'ils cultivaient paraît avoir été fort limité. Ils ne connaissaient en variétés à fleurs doubles, que les roses, les giroflées, le lys bulbifère, le narcisse et le grenadier (4), Hérodote cite comme chose remarquable un jardin de la Macédoine, où des rosiers à fleurs très-doubles se multipliaient naturellement (5), et nous ne voyons pas qu'il soit fait mention de variétés panachées, ou dont les nuances eussent été modifiées par la culture; ils n'ont eu que la plante telle que la produit la na-

(1) Ath. deipn. L. 15.
(2) Clem. Alex. Strom. L. 6.
(3) Geopon. L. 10, c. 1.
(4) Theoph. hist. plant. L. 1, c. 21 et 22.
(5) Herod. L. 8, c. 138.

ture. On ne voit pas qu'il soit fait mention des jacintes. Ils n'avaient non plus, ni l'auricule, ni l'anemone, ni la renoncule, ni l'œillet, et à plus forte raison les plantes maintenant si communes dans les parterres, qu'on doit aux relations lointaines, telles que l'astère de la Chine, ou reine marguerritte, la balsamine, etc. En arbustes décorateurs ils n'avaient, ni le lilas, ni le jasmin, ni le chevrefeuille. Ils se bornaient à cultiver les rosiers, le myrthe, le laurier, le lierre, la tulipe qui était chez eux rouge et sans panaches, telle que la produit la nature (1), le lys bulbifère (2), le safran (3), les violettes et les giroflées (4), le Lychnis de Chalcédoine qui aura pris son nom de fleur de Jupiter, de l'usage établi d'en offrir aux vainqueurs dans les jeux (5), l'immortelle commune (6), la gnaphale citrine (7), l'une

(1) Theoph. hist. plant. L. 6, c. 6.

(2) Theoph. hist. plant. L. 2, c. 2.

(3) Theoph. hist. plant. L. 6, c. 7.

(4) Diosc. hist. plant. L. 4, c. 122; Theoph. hist. plant. L. 1, c. 15 et L. 6. c. 6; de caus. plant. L. 6, c. 15.

(5) Theoph. hist. plant. L. 6, c. 1, 6 et 7; Plut. Symp L. 8, § 4.

(6) Hesych. voce *amaranthos*. Clem. Alex. pædag. L. 2, c. 8.

(7) Theoph. hist. plant. L. 9, c. 21.

Digitized by Google

l'une et l'autre d'une conservation facile pour l'hiver, et quelques autres espèces moins faciles à reconnaître dans les courts indices qui en sont donnés (1).

Leur potager n'était pas plus riche que leur parterre: le nombre des plantes qu'ils y cultivaient n'était pas à beaucoup près le même que dans nos jardins modernes; il y avait encore plus de différence dans celui des variétés. Certaines espèces qui chez eux n'en avaient que deux ou trois, en ont plus de trente de nos jours; une culture prolongée sous des climats plus variés, des soins plus multipliés, et des mélanges nés de la génération, les ont multipliées et les multiplient tous les jours davantage. Mais à mesure qu'il se forme des variétés plus perfectionnées, on abandonne insensiblement la culture de celles qui le sont moins; de manière qu'il serait très-difficile de déterminer avec précision celles des variétés connues de nos jours qui existaient chez les anciens; les leurs peuvent avoir disparu, tandis que de nouvelles

(1) La vérification des plantes économiques auxquelles se lient leurs espèces potagères et décoratrices, sera l'objet d'un travail particulier que je me propose de faire.

Digitized by Google

ont pris naissance. Théophraste qui a consacré un livre de son traité, aux plantes potagères, fournit quelques faits curieux sur l'état où elles étaient à l'époque où il écrivait. Il les divise par l'époque où on pouvait en faire usage, en trois classes, hivernales, æstivales et printanières (1); l'époque des semis était fixée de manière à leur procurer la maturité à ces époques différentes (2). Ils ne connaissaient encore alors, ni le chou pommé, ni les choux fleurs et brocolis, ni ceux à tige ou à racine bulbeuse: Théophraste ne compte que deux variétés, l'une à feuilles planes, et l'autre à feuilles frisées; on en coupait les feuilles jeunes, et la tige s'élevait à mesure, au point d'acquérir la longueur d'un bois de lance (3), Des auteurs plus modernes ne parlent pas non plus de variétés perfectionnées (4). Il faut descendre plus tard pour trouver une mention de ces variétés; alors l'ancien nom de *raphanos* fut laissé aux anciens

(1) Theoph. hist. plant. L, 7, c. 1.

(2) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 1.

(3) Theoph. hist. plant. L. 6, c. 1; L. 7, c. 2 et 4; de caus. plant. L. 2, c. 20: L. 3, c. 24,

(4) Nicander et Eudemus in Ath. deipn. L. 9.

Digitized by Google

choux, tels que Théophraste les décrit, et celui de *krambé* fut adopté pour désigner les nouvelles (1); plus tard il ne fut plus employé que pour désigner les radis (2). Il est fait mention des brocolis dans les compilations d'Athénée et des Geoponiques (3). Ils n'avaient pas non plus, au temps de Théophraste, la laitue pommée; les différentes variétés qu'ils en connaissaient, devaient être tondues jeunes, parce qu'en se développant elle devenait amère, et les feuilles et la tige se couvraient de petites épines; on l'adoucissait aussi en la transplantant fréquemment (4). Ni Théophraste, ni Aristote ne parlent de l'adoucissement des feuilles en les faisant blanchir, ou en les réunissant par un lien; ce procédé était par conséquent, inconnu de leur temps, mais il fut ensuite adopté (5), et il a précédé l'introduction des variétés pommées dont l'epoque n'est pas certaine. Athénée parle d'une laitue qui ne

(1) Geopon. L. 12, c. 17.

(2) Hesych. voce *raphanis*; Gal. de alim. facult. L. 2, c. 44.

(3) Ath. deipn. L. 2; Geopon. L. 12, c. 1.

(4) Theoph. hist. L. 1, c. 16; Gal. de alim. facult. L. 2, c. 40; L. 7, c. 5.

(5) Geopon. L, 12, c. 13.

montait pas en tige et qu'il nomme *eunuque*. Cette plante étant annuelle ne peut se propager que de graines, ce qui ferait penser que ce passage est altéré, et que ce peut être un indice des laitues pommées, dont la fructification est plus lente que celle de la plante sauvage (1); il paraît qu'il en est aussi parlé dans la compilation des Geoponiques (2). La laitue paraît avoir été un met de prix chez les Athéniens, car Plutarque dans la comparaison qu'il fait des frais d'une expédition militaire avec des dépenses pour les fêtes, la cite parmi les mets qu'on prodiguait aux musiciens qui devaiant y figurer, et qu'il représente comme alimentés pendant les préparatifs avec prodigalité (3); Suidas cite un amateur qui faisait arroser les siennes avec du vin (4). Les Grecs n'avaient pas la chicorée; au temps de Théophraste, il n'en parle que comme d'une plante sauvage dont on pouvait faire usage pour aliment (5), mais elle n'a pas tardé à être ensuite culti-

(1) Ath. deipn. L. 2.

(2) Geopon. L. 12, c. 1.

(3) Plut. de glor. Athen.

(4) Suid. voce *Aristoxenes*.

(5) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 7 et 11.

vée; Dioscoride en parle ainsi que Galien et les Geoponiques (1). La mauve était cultivée comme légume (2), ainsi que l'arrache et le pourpier (3), mais l'oseille l'était peu, et presque de fantaisie (4). Nous voyons chez les Grecs l'emploi des navets dont ils connaissaient plusieurs variétés de qualités différentes (5), selon les localités; celles de Mantinée étaient surtout recherchées (6). On cultivait l'une de ces variétés pour consommer ses pousses printanières (7), usage qui existe encore dans le midi de l'Italie. La bette des environs d'Ascrée était très-estimée, du temps de Clément d'Alexandrie (8). Ils avaient aussi diverses variétés du radis (9). S'il faut en croire Suidas

---

(1) Diosc. hist. plant. L. 2, c. 159; Geopon. L. 11, c. 1. Gal. de alim. facult. L. 2, c. 41.

(2) Gal. de fucult. alim. L. 2, c. 42.

(3) Gal. de facult. alim. L. 2, c. 46 et 47.

(4) Gal. de alim. facult. L. 2, c. 48.

(5) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 4; Ath. deipn. L. 9; Gal. de alim. fecult. L. 2, c. 62.

(6) Clem. Alax. Pædag. L. 2, c. 1.

(7) Geopon. L. 12, c. 1.

(8) Clem. Alex. pædag. L. 2, c. 1.

(9) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 4; Ath. deipn. L. 2 et 9.

Digitized by Google

on l'employait plaisamment chez les Grecs, pour se venger des accidens si redoutés des jaloux (1). Les Grecs faisaient un très-grand usage des différentes plantes congénères, de l'oignon; l'ail était pour eux d'un usage habituel, et ce sont eux sans doute qui l'auront porté dans la France méridionale (2). Le compilateur des Geoponiques prétend qu'il perd sa mauvaise odeur, lorsqu'on a soin de le planter et de le récolter dans un temps où la lune ne paraît pas (3); c'est dommage qu'un pareil secret n'ait pas cet effet. On le voit employé pour exciter les animaux qu'ils faisaient combattre, notamment les coqs (4): je l'ai vu employer en Egypte pour exciter les béliers au combat. A peine ose-t-on citer un autre usage de l'ail qu'Aristophane attribue aux Athéniens aisés (5).

Les Grecs avaient en racines alimentaires, la betterave, le genet ou coulchas, les raves et na-

---

(1) Suidas voce *raphanidothanai*, etc.; Aristoph. nubes Act. 3, sc. 3, v. 120.

(2) Theoph. hist. plant. L. 7, c. 4.

(3) Geopon. L. 12, c. 30.

(4) Suid. voce *eschordismenos.*

(5) Arist. Plutus, Act. 4, Sc. 1, v. 18.

vets dont j'ai déjà parlé, la carotte, le céleri, et une berle qui peut être le chervi, mais Théophraste attribue à sa tige des caractères semblables à ceux du lys bulbifère (1), organisation qui n'est connue de nos jours que sur la *berle de la Chine,* dont il n'est pas probable que les Grecs eussent connaissance; seulement il serait possible que le chervi cultivé sous le climat plus actif de la Grèce les réunit pareillement. En compilant ce passage Pline a commis une plaisante erreur; il a dit que c'était la résine transudée des tiges qu'on mettait en terre pour multiplier la plante (2).

L'artichaud leur était inconnu, ils ne l'ont reçu que long-temps après leur soumission aux Romains ainsi que la scorsenère (3). Avec un potager aussi limité, et surtout avec des plantes

---

(1) Theoph. de caus. plant. L. 1, c. 4; hist. plant. L. 2, c. 2; Gal. de alim. facult. L. 2, c. 62 et seq.

(2) Pl. hist. nat. L. 19, c. 48.

(3) Il a cependant été connu bien antérieurement par les Grecs de Sicile; ce qu'en ont dit Théophraste et Athénée met la chose hors de doute (Theoph. hist. plant. L. 6; Ath. deipn. L. 2). D'après l'assertion de ce dernier auteur qui cite à son appui les mémoires de Ptolemée Evergète, cette plante serait sauvage en Lybie (Ath. deipn. L. 2), la manière dont je l'ai vue végéter en Egypte où elle devient impossible à détruire dans les jardins où on l'introduit, rend la chose vraisemblable.

qui différaient peu de la nature sauvage, il n'est pas surprenant qu'ils fissent un très-grand usage des plantes agrestes, comme aliment. Théophraste en indique plus d'une trentaine d'espèces, qu'on récoltait pour cet usage, et sans doute il ne les a pas toutes nommées, mais seulement celles dont il a été conduit à parler, par les observations qu'elles lui suggéraient; car c'est accessoirement qu'il a indiqué leur emploi diététique. On se souvient que les soldats de César pressés par la famine, aux environs de Dyrrachium, y trouvèrent une ressource dans la racine d'une plante qu'on a nommée *chara* (1); M. Thibault de Bernaux a reconnu que c'était le *crambe tatarica* dont les habitans font encore usage (2). De nos jours encore les Grecs font un très-grand usage des plantes sauvages comme aliment; l'un des meilleurs voyageurs modernes est entré dans plusieurs détails sur cet usage (3), et je l'ai pareillement observé dans le midi de l'Italie qui fut si long-temps habitée par les Grecs.

---

(1) Cæs. bell. civ. L. 3, c. 48.

(2) Mag. Encicl. an 1815, T. 2, p. 76.

(3) Oliv. Voy. T. 2, L. 13.

Digitized by

Des bestiaux en général.

S'il faut ajouter foi aux assertions de Pollux, auteur du bas Empire, mais qui a puisé dans les écrits d'auteurs plus anciens, les Athéniens, à l'époque où ils étaient divisés en castes, avaient placé les pâtres dans la dernière de toutes (1), point de ressemblance de plus avec les Egyptiens, qui avaient voulu augmenter par le mépris, leur séparation des Arabes nomades dont ils étaient entourés. Mais cette manière de voir, si elle a existé dans cette ville à une époque quelconque, n'a pas été partagée par les autres peuples de la Grèce; ceux des régions montagneuses, tels que les Arcadiens, les Epirotes de la région élevée, les Thessaliens et d'autres encore, en faisaient leur occupation principale. Varron confesse que l'instruction qu'il pouvait avoir sur ces matières, il la devait à son séjour en Grèce (2), et le peu de bon qu'on trouve sur les animaux dans la compilation de Pline, on voit qu'il l'a pris sans le dire, dans l'ouvrage

(1) Poll. onom. L. 1, c. 2.
(2) Varr. Econ. L. 2, præf.

d'Aristote. C'est dans cet ouvrage, qui heureusement existe encore, que nous puiserons aussi beaucoup de lumières sur l'économie des Grecs relativement aux soins qu'ils donnaient aux animaux domestiques; mais nous éprouvons la même disette de matériaux sur les rapports de cette économie avec la richesse générale, dont nous nous sommes plaints plus d'une fois, pour les autres branches de l'économie publique. Les Grecs habitués à considérer les industries de tous genres comme des spéculations individuelles, profitables à celui-là seulement qui s'en occupe, n'ont jamais considéré les rapports qu'elles ont avec la fortune de l'État. Les animaux domestiques servent à l'homme par leurs travaux, par leurs produits, et en cessant de vivre par leur propre substance; la consommation doit en être proportionnée à la reproduction, et cette dernière devant être réglée sur les moyens de les nourrir sans préjudicier aux autres cultures nécessaires à l'homme; c'est de toutes ces combinaisons que nait une industrie avantageuse à la société. Pour pouvoir apprécier avec précision ces rapports chez les Grecs, il faudrait avoir davantage de notions sur le

Digitized by Google

rôle que jouait cet aliment dans leur régime diététique, et il nous manque des données pour pouvoir l'établir avec quelque précision. Nous voyons bien les héros d'Homère extrêmement carnassiers, mais il nous peint ces chefs rassemblés dans des occasions solennelles, et non tels qu'ils pouvaient vivre dans l'intérieur de leur famille, et rien ne prouve que le reste de l'armée eut la même voracité. A des époques moins anciennes on ne voit aucune mesure prise pour les approvisionnemens des armées, à l'exception du blé, et l'on serait tenté d'en conclure que chaque soldat se procurait par lui-même ses autres alimens. Les approvisionnemens pour la marine ne paraissent pas non plus avoir consommé des viandes. Le parallèle que fait Plutarque des objets qu'embarque un capitaine de navire pour nourrir son équipage, avec ce qu'on emploie pour nourrir les musiciens destinés aux fêtes, indique seulement la farine, le fromage, les oignons, et ne parle d'aucune viande salée; d'où l'on pourrait conclure que les classes inférieures se nourrissaient davantage d'autres mets, si ces inductions étaient moins incertaines et insuffisantes.

Digitized by Google

Les sacrifices étaient une source de consommation, particulière aux anciens. La dévotion publique et particulière faisait tomber sous le couteau des prêtres, de nombreuses victimes. Cet usage remonte aux temps les plus reculés, puisque nous le voyons exister dès les temps homériques; cependant plusieurs écrivains ont prétendu, qu'à des époques reculées, on n'offrait aux dieux que les fruits de la terre, et que certaines offrandes de ce genre, usitées dans quelques temples, sont des restes de ce culte antique (1); mais je pencherais plutôt à croire, que le choix de ces offrandes, sans être plus ancien, tenait seulement à d'autres allégories. Le fait est qu'on ignore l'origine des sacrifices d'animaux; et les causes qui l'ont fait imaginer ne sont pas plus certaines. Faut-il regarder les sacrifices comme des institutions d'un peuple civilisé, qui a voulu assurer par ce moyen une consommation d'animaux pour développer l'industrie de leur éducation? Mais alors l'institution aurait présenté dans tous ses détails, un ensemble réfléchi, où le

---

(1) Porph. de abstin. L. 2, c. 6; Paus. in Att. c. 26; Æl. var. hist. L. 5, c. 14, L. 8, c. 3; Varr. Econ. L. 2, c. 5.

Digitized by Google

choix des victimes aurait été combiné avec l'utilité publique, de manière à ne tomber, pour les animaux utiles par leur travail ou par leurs produits, que sur des individus qui auraient commencé à cesser d'offrir ces avantages. On choisissait, au contraire, ou les individus les plus beaux et dans la force de l'âge (1), ou ceux qui jeunes encore, donnaient l'espoir d'être utiles, ou des femelles pleines, au moment où elles étaient le plus précieuses (2). Rien ne prouve des institutions établies pour le bien public; il faut leur chercher une autre origine. C'est dans la loi du talion, la plus ancienne des lois, qu'il faut chercher celle-ci : l'homme offensé voulait être vengé, ou en faisant souffrir les mêmes maux à l'auteur de l'offense, ou en recevant de lui une satisfaction suffisante pour l'appaiser. Ce rachat du sang qui existe encore de nos jours chez plusieurs peuples, tels que les Arabes, était commun aux peuples anciens; on le trouve dans les plus anciens livres juifs (3),

---

(1) Hom. Il. L. 1, v. 66; Ath. deipn. L. 15, c. 5; Plut. de orac. def.

(2) Paus. in Cor. in Bœot.

(3) Paral. L. 19, v. 29.

Digitized by Google

chez les Celtes et les autres peuples du nord (1), et chez les Grecs d'Homère (2). Les hommes qui avaient fait les dieux à leur image, leur attribuèrent les mêmes passions; et les prêtres intéressés à les peindre offensés pour s'établir les médiateurs du pardon, firent une spéculation de leur entremise. Les autels se couvrant de victimes dont les entrailles brûlaient sur l'autel, en offrandes à la divinité, tandis qu'une part des chairs destinées à leur aliment, était réservée aux auteurs du sacrifice (3), il n'est pas étonnant qu'une loi ait enjoint le choix des individus les meilleurs et à la fleur de l'âge; ainsi, le bœuf appesanti par ses travaux ne quittait jamais la charrue pour périr sur les autels, il était relégué dans les boucheries (4). Que ces sanglantes cérémonies se soient propagées dans ces religions sombres, où un corps de prêtres était intéressé à entretenir la terreur pour conserver son in-

---

(1) Tac. de mor. german. Lindemb. gloss. xoce *Weregildum*.

(2) Hom. Il. L. 18, v. 496.

(3) Ath. deipn. L. 9, c. 6; Xen. memorab. L. 2; Lucian. in Phaler.

(4) Anthol. L. 6, ep. 7.

Digitized by Google

fluence, on n'en est nullement étonné; mais cette conservation a lieu de surprendre chez les Grecs, et prouve combien est fort l'ascendant de l'habitude. Comment pouvaient-ils lier à leur culte plein d'allégories riantes, l'idée d'immoler des victimes? quel assemblage que celui de fêtes brillantes où la plus belle jeunesse mêlait la danse à ses concerts, tandis que des animaux tombaient sous le couteau des prêtres, que leur sang coulait sur les parvis du temple, et que leurs entrailles brûlées sur les autels répandaient une odeur infecte, que les parfums et l'encens ne pouvaient pas masquer (1)! Je le répéte, le pouvoir de l'habitude a pu seul voir ces contrastes sans en être frappé. Nous avons déjà fait observer que chez les plus anciens Grecs l'égorgement de la victime était le seul acte religieux. Ils n'avaient pás imaginé de chercher à lire dans l'avenir par l'inspection des entrailles, ni Homère, ni Hésiode, ni aucun des anciens n'en font mention; c'est des Etrusques que les Romains l'ont appris, et non des Grecs. Le seul acte religieux que nous voyons pratiqué chez ces derniers, est lorsque

---

(1) Lucian. de sarcif.

l'égorgement d'une victime avait pour motif quelque serment solennel; ceux qu'il devait lier le proféraient en posant la main sur ses organes sexuels (1). L'usage de jurer sur ces parties existait aussi chez les anciens Juifs (2), et existe encore chez les Arabes (3). En admettant le motif de la consommation pour les sacrifices, il faudrait pour en apprécier l'influence sur l'industrie qui s'occupe de l'éducation des animaux, connaître le nombre des victimes qu'il exigeait, mais il serait difficile de l'établir, puisque à l'exception des sacrifices réglés pour des fêtes périodiques qui en consommaient la plus faible partie, le plus grand nombre résultait de la dévotion des individus, et était aussi variable que les causes qui pouvaient l'exciter. Des consommations aussi irrégulières, tant relativement aux époques qu'au nombre des animaux, ne pouvaient pas avoir les mêmes avantages que si elles avaient été régulières, parce qu'alors la reproduction aurait été calculée sur les besoins connus, au lieu que

(1) Paus. in Mess.

(2) Genèse c. 24, v. 2 et 9, c. 49, v. 29.

(3) Decade égypt. T. 1, p. 64.

Digitized by Google

que ces besoins imprévus détruisaient nécessairement l'équilibre. Les écrits des anciens et leurs monumens, font mention fréquemment d'hécatombes, où cent animaux tombaient sous le couteau des prêtres (1) ; et c'était surtout dans les occasions de calamités, où des sacrifices multipliés par l'effroi et la crainte, ajoutant de nouvelles pertes aux maux que souffraient déjà les individus, ce surcroit momentané devait porter un coup d'autant plus funeste à la multiplication des animaux, que le choix des victimes tombait nécessairement sur des individus dont la carrière d'utilité était plus ou moins commencée, et toujours éloignée de son déclin. Il faut encore faire l'observation, que dans la majeure partie de la Grèce le pays était peu convenable à l'éducation des bestiaux, à cause de sa sécheresse; ainsi elle ne pouvait pas en avoir une surabondance telle, que la consommation pour les sacrifices put être en excédent sur les besoins pour la consommation. Cette dernière a dû dès lors en

(1) Meurs. Op. T. 3, p. 852; Paus. in Mess. Isocr. Areop. Tit. Liv. L. 42, c. 54; Xen. hist. gr. L. 6, c. 7; Barth. Voy. d'Anach. ch. 76, note 13.

souffrir, et c'est au moyen des privations que devaient s'imposer les classes utiles de la société, que se formait la consommation pour les sacrifices, dont l'emploi principal était la nourriture des ministres des autels. Dans plus d'une occasion, le gouvernement a dû proscrire la destruction de ces animaux dans les boucheries, pour la conservation de leur race (1).

Des bêtes à cornes.

Les Grecs en ont eu plusieurs races plus ou moins perfectionnées, et plusieurs personnes ont donné leurs soins à les perfectionner : on cite Polycrate de Samos comme ayant fait beaucoup pour cela (2). Mais la race la plus estimée était celle d'Epire; le troupeau qui la conservait appartenait au roi. On ne commençait, dit Aristote, à en tirer des élèves, que la neuvième année (3), mais il paraît qu'il y a exagération ; cet âge est trop voisin de la vétusté chez ces animaux, pour qu'on retarde jusques là leur

---

(1) Ath. deipn. L. 9.
(2) Arist. Pol. L. 5, c. 11, note 8 de la traduction.
(3) Arist. hist. anim. L. 8, c. 7.

Digitized by

reproduction. Pline, au temps de qui cette race existait encore, dit qu'on commençait à les faire produire, la quatrième année, ce qui est plus vraisemblable. On en transportait beaucoup à Rome pour la consommation des sacrifices après les avoir soumis à l'engrais (1). Outre la beauté des formes, cette race avait l'avantage d'être très-abondante en lait; Aristote en évalue le produit journalier à un *amphoreus* par jour (2), quantité qui excède celui des meilleures vaches de la Suisse et de la Hollande (3). S'il faut en croire Arrien, Alexandre frappé de la beauté de la race qu'il vit chez les Aspiens, en fit conduire un troupeau en Grèce; mais, ou le fait est faux, ou l'expédition n'arriva pas à sa destination, car on n'en voit aucune trace dans les écrits d'Aristote, qui n'aurait pas omis d'en parler (4). La manière de conduire ces animaux variait suivant les localités; les parties centrales et montagneuses, riches en paturages, en avaient des troupeaux nombreux,

(1) Pl. hist. nat. L. 8, c. 70.
(2) Environ 15 pintes de Paris.
(3) Arist. hist. anim. L. 3, c. 21.
(4) Arr. Exped. Alex. L. 4, c. 8.

Digitized by Google

qui, pendant la belle saison erraient sur les montagnes, obéissant à la voix de leurs pâtres (1). A l'exception de l'époque de l'année où la nature demande l'union des sexes, on les tenait séparés en troupeaux distincts (2). Cette époque venue, chaque taureau réunissait autour de lui un certain nombre de femelles, leur audace en augmentait le nombre, et le grand troupeau se divisait ainsi en autant de groupes distincts, qui restaient séparés, jusqu'au moment où le vœu de la nature étant rempli, ces causes de division cessaient d'exister (3). Dans les cantons de la Grèce où les troupeaux formaient la richesse des habitans, les élèves et les produits qu'ils en tiraient, formaient un objet de commerce intérieur, ou avec les autres peuples voisins; mais nous ne voyons pas qu'ils soient entrés dans le grand commerce pour l'exportation au loin, quoique la préparation des fromages fut très-ancienne chez les Grecs, puisqu'ils figuraient de fondation, dans leurs repas sacrés dont l'institution était fort ancienne (4).

(1) Arist. hist. animal. L. 8, c. 23; Géopon. L. 17, c. 2.
(2) Arist. hist. anim. L. 6. c. 18.
(3) Arist. hist. anim. L. 6, c. 18.
(4) Ath. deipn. L. 4.

Digitized by Google

Il paraît que ceux de lait de vache qu'ils fabriquaient, étaient de qualité médiocre, puisque nous ne les voyons pas cités dans la compilation d'Athénée, non plus que dans celle de Pline, où l'un et l'autre ont cité ceux qui, de leur temps, avaient quelque réputation (1). De nos jours le commerce en exporte, mais ils sont de mauvaise qualité, ce qui est un indice de plus qu'ils l'étaient alors; car une industrie de ce genre se serait conservée, si elle avait existé: les seules industries que les crises politiques peuvent détruire, sont celles qui demandent une instruction première, ou l'emploi de capitaux, parce que ni l'un ni l'autre ne peuvent exister au milieu des tourmentes politiques longtemps prolongées, ou sous un gouvernement oppresseur. Les Grecs ne faisaient aucun usage du beurre; Aristote n'en fait aucune mention. Pline qui a connu la Grèce, n'en parle que comme d'un mêt des barbares (2); Galien n'en parle que comme pouvant servir aux préparations des médicamens, mais sans dire un mot de ses qualités alimen-

(1) Ath. deipn. Pt. hist. nat.

(2) Pl. hist. nat. L. 28, c. 35.

taires (3). On voit qu'il en est fait mention dans les écrits de Clément d'Alexandrie (2) : les Orientaux comme les peuples du Nord en ont fait usage dès les temps les plus reculés (3). Il existait chez les Arcadiens une opinion plus ou moins plausible, que le lait, au printemps participe de la nature des herbages dont les vaches sont nourries, et ils en faisaient un emploi médical à cette époque (4). Dans les cantons de la Grèce où le climat se refusait à la production des prairies naturelles, on les remplaçait par des prairies artificielles. On avait peu de bêtes à cornes; la brebis et la chèvre moins consommatrices les remplaçaient pour le laitage; on se bornait aux bœufs nécessaires pour les labours. Il a déjà été parlé des prairies naturelles et des espèces de plantes qu'on y employait. On ajoutait à leur produit, pour l'engrais des animaux, des graines de légumineuses, de l'orge, même des figues sèches, et des feuilles d'orme arrosées avec du vin (5);

(1) Gal. de alim. facult. L. 3, c. 14.

(2) Clem. Alex. Pædag. L. 1, c. 6.

(3) Deuter. c. 32. v. 14.

(4) Theoph. hist. plant. L. 9, c. 15.

(5) Arist. hist. anim. L. 8, c. 7; Geopon. L. 17; c. 12.

Digitized by Google

les lichens si communs sur les arbres résineux, fournissaient aussi un excellent moyen de les engraisser (1). Une pratique singulière que recommande Aristote pour l'accélérer, est d'injecter de l'air sous la peau, en y soufflant par des incisions qu'on y a faites (2).

Des bêtes à laine et des chèvres.

Chez les Grecs, les étoffes de laine formaient la base principale des vêtemens des deux sexes. Dès les temps les plus anciens, l'idée de se vêtir, se liait à celle de la dépouille des brebis (3) : n'ayant aucune manufacture, chaque famille faisait elle-même les tissus dont elle voulait se couvrir. Dans ces temps où les mœurs étaient simples, la maîtresse de maison présidait à ces travaux, dont les esclaves du sexe étaient occupées : à mesure que le luxe s'est introduit, les femmes riches se sont éloignées davantage de ces occupations, et leurs gynécées, qu'elles ne

(1) Theoph. de caus. plant. L. 2, c. 23; Pl. hist. nat. L. 16, c. 93.

(2) Arist. hist. anim. L. 8, c. 7.

(3) Hes. Op. et dies.

présidèrent plus, devinrent des espèces de manufactures à leur usage. Au temps du bas Empire, le gouvernement donna le même nom aux établissemens, où il faisait exécuter les objets dont il s'était réservé la fabrication exclusive. Ainsi dès les temps homériques, où la maîtresse de la maison présidait aux travaux, jusques aux derniers temps où la Grèce a passé sous la domination des Turcs, elle n'a eu à aucune époque des manufactures proprement dites, et l'emploi de ses laines a été une industrie domestique pour son usage seulement, sans livrer aucune portion des produits au commerce extérieur. Il faut cependant faire une exception pour les colonies grecques d'Asie, qui paraissent avoir fait une branche de commerce de leurs tissus en laine (1).

Les Grecs ont eu plusieurs races différentes. Dans leur nombre, Aristote qui en distingue une très-grande de l'Epire, dont le troupeau appartenait au roi, ne dit pas de quelle nature était sa laine (2); mais la distinction principale était entre les races à laine fine et celles à laine com-

(1) Æl. var. hist. L. 7, c. 9.

(2) Aris. hist. anim. L. 3, c. 21.

Digitized by Google

mune, dont celles-ci étaient aussi utiles par leur lait. Aristote dit que les premières étaient plus délicates pour les intempéries du climat (1), ce qui indiquerait que leur introduction en Grèce était moins ancienne que l'autre, et confirmerait l'opinion de Varron, qu'elles étaient originaires de l'Afrique (2) : on les tenait surtout dans la proximité des habitations (3). Il ne paraît pas que les Grecs aient eu, au temps d'Aristote, l'usage de les couvrir de peau ; du moins il n'en est fait aucune mention, ni par Aristote, ni par Xénophon, et le premier surtout eut été conduit à en parler dans plus d'un endroit de ses écrits, s'il l'avait connu (4). Démosthène qui parle de cette race avec quelques détails, garde le même silence (5). Il faut en conclure que le propos attribué à Diogène le cynique sur les habitans de Mégare est controuvé, et que Diogène Laerce, pour faire un bon mot, aura attribué à ces temps-là, un usage qui n'a été momentané-

(1) Arist. Problem. Sect. 10.

(2) Varr. Econ. L. 2, c. 2.

(3) Pol. hist. exc. L. 9, c. 17.

(4) Arist. problem. Sect. 10, § 24 et 25.

(5) Demosth. in Everg.

pouvait jusqu'à huit mois consécutifs, sans que l'animal en souffrît, ce qui paraît excessif (1) : leur lait, outre la consommation en nature, soit pur, soit mélangé à celui de chèvre, servait à la fabrication des fromages (2). L'usage de leur donner du sel était extrêmement répandu ; on le considérait comme contribuant à leur santé en tout temps, et comme facilitant leur engrais à cette époque de leur vie (3). Aristote fixe la proportion dans laquelle il faut le leur donner, à un médimne (4) tous les cinq jours pour cent bêtes, quantité qui paraît excessive (5) ; il donne beaucoup de détails sur les maladies auxquelles les bêtes à laine sont sujettes, et il est à remarquer, que dans le nombre, il ne cite pas le claveau, dont les caractères et la contagion seraient bien remarquables ; son virus si semblable, à celui de la variole chez l'homme, se serait-il développé à la même époque, chez cet animal,

---

(2) Arist. hist. anim. L. 3, c. 21.

(2) Ath. deipn. L. 14.

(3) Arist. hist. anim. L. 8, c. 9 et 10 ; Plut. de caus. natur. § 3.

(4) Quatre boisseaux environ de Paris.

(5) Arist. hist. anim. L. 8, c. 9.

Digitized by Google

ainsi que chez les vaches, où il a fourni ensuite un préservatif contre ce terrible fléau? Dans les troupeaux un peu considérables, les pâtres habituaient un des béliers à obéir à leur voix; au moyen de ce chef imbécile d'un troupeau plus stupide, ils dirigeaient ses mouvemens par l'habitude que la nature a donnée à ces animaux, de se précipiter là où l'un d'eux a fait un premier mouvement; un seul suffit pour entraîner la totalité (1). Ils avaient aussi des chiens, et la race de Laconie était la plus estimée (2), mais ils servaient moins pour la conduite du troupeau que pour sa défense contre les loups, d'autant plus multipliés, que la subdivision de la Grèce en petits états, s'opposait à l'ensemble des mesures nécessaires pour les détruire. Des prix étaient cependant accordés, du moins à Athènes, à ceux qui en tuaient; mais ces mesures locales n'avaient pas les mêmes effets qu'une mesure plus générale (3). Une loi défendait à Athènes de tuer les brebis qui n'avaient pas encore mis bas, et n'avaient

(1) Arist. hist. anim. L. 6, c. 19; L. 9, c. 3.

(2) Arist. hist. anim. L. 9, c. 1; Varr. Econ. L. 2, c. 9, Xen. Econ. Demosth. in Aristog. Sophoc. Ajax. mastig. v. 8.

(3) Plut. in Sol.

pas été soumises à la tonte (1), mais on ne sait, ni l'époque de cette loi, ni si elle était strictement exécutée.

La chèvre moins docile à la voix du berger, impatiente, toujours en mouvement, aimant à s'égarer sur les escarpemens, où les bourgeons des arbustes lui fournissent un aliment qu'elle aime, était plus difficile à réunir en troupeaux (2). Il paraît d'après la peinture qu'en fait Aristote, que les Grecs n'avaient pas encore la race à poils courts et oreilles pendantes, que ses habitudes plus tranquilles rendent plus facile à conduire, et en effet Aristote n'en parle que comme particulière à la Syrie (3). La race commune qu'ils élevaient, leur fournissait des poils qu'ils employaient à fabriquer des cordages (4) et des étoffes grossières, dont les marins faisaient usage pour se préserver de l'humidité (5), et qu'on employait aussi pour les armées (6). Cet animal qui redoute les froids plus que

(1) Ath. deipn. L. 9.

(2) Arist. hist. anim. L. 8, c. 10; Geopon. L. 18, c. 18.

(3) Arist. hist anim. L. 8, c. 28.

(4) Geopon. L. 18, c. 9.

(5) Paus. in Phoc.

(6) Suid. voce *Egesta*.

Digitized by Google

les bêtes à laine, convenait par cette raison au climat tempéré de la Grèce maritime (1). Aussi, à l'exception des montagnes du centre couvertes de paturages, les autres, sèches et arides, ne pouvaient servir qu'à la nourriture de ces animaux; ils en élevaient là de nombreux troupeaux, redoutant leur séjour dans les lieux cultivés, où leur dent est si destructive (2). Leur lait était le principal produit qu'on en retirait; ils en fabriquaient des fromages, dont on prolongeait la durée par la dessication (3). On employait pour leur préparation, la pressure (4) à laquelle, dès les temps d'Homère, on suppléait avec le suc laiteux du figuier. (5).

Des chevaux, ânes et mulets.

Les cantons maritimes de la Grèce, et surtout dans la partie la plus méridionale, étant plus secs et décharnés, ont eu peu de

(1) Arist. hist. anim. L. 9, c. 3.

(2) Theoph. hist. plant. Plut. quæst. gr. § 10.

(3) Hesych. voce *Tarros*; Hom. Od. L. 9, v. 219; Il. L. 11, v. 638.

(4) Arist. hist. anim. L. 3, c. 20.

(5) Hom. Il. L. 5, v. 902.

chevaux. Les cantons du nord et du centre qui avaient des paturages plus abondans, en ont eu davantage. Lacédémone avait peu ou point de cavalerie (1); Athènes en avait peu; il fallait être riche pour y être admis (2); et cependant les cavaliers recevaient en tout temps une rétribution pour l'entretien de leur cheval (3): ce fut aussi la condition nécessaire pour y être admis dans l'île d'Eubée (4). Les Thessaliens, au contraire, n'avaient presque qu'une cavalerie fort redoutable (5). La fable des Centaures est une allégorie cosmique, mais le placement de ces êtres en Thessalie prouve l'antiquité de l'usage qu'on y a fait des chevaux (6); la race qu'ils élevaient était aussi la plus estimée (7). Les chevaux de l'Argolide (8), ceux

(1) Xen. hist. gr. L. 6, c. 4.

(2) Arist. Polit. L. 4, c. 3; L. 6, c. 7; Xen. de ree questr.

(3) Xen. de magistr. Equit.

(4) Arist. Polit. L. 4, c 2; Hesych. voce *ippobotai.*

(5) Pol. hist. L. 4; Max. Tyr. diss. 7; Diod. Sic. L. 16; Herod. L. 7, c. 196.

(6) Plin. hist. nat. L. 7, c. 56.

(7) Varr. Econ. L. 2, c. 7; Ath. deipn. L. 7; Luciani Zeuxis. Herod. L. 17, c. 196; Suid. voce *Uneia.*

(8) Hom. Od. L. 15, v. 239; Hor. Od. L. 1, od. 2.

ceux de l'Élide (1) et ceux de l'Épire (2) étaient estimés. La Béotie en élevait aussi beaucoup (3). Les chevaux étaient réservés pour la guerre, les usages du luxe et les courses dans les fêtes. La vélocité si recherchée pour les courses, leur donnait le plus grand prix. Lorsqu'un vainqueur, dans les jeux, avait remporté le prix avec un attelage de ses propres haras, il avait soin d'en faire mention dans l'inscription placée sur le piédestal de sa statue; d'autres l'ont fait quelquefois; et le nom de quelque haras plus souvent répété, devait nécessairement augmenter la réputation de la race qui y était élevée (4). Les honneurs attachés à ce genre de succès devaient influer sur la perfection des races, et ont eu cette influence, moins cependant que si l'on eut établi que des chevaux grecs pourraient seuls concourir; mais tous, quelle que fut leur origine, étaient admis; le morcellement de la Grèce, et les rivalités de ses républiques multipliées,

(1) Hom. Od. L. 21, v. 347; Hor. Or. L. 2, od. 16.

(2) Virg. Georg. L. 1, v. 59; Strab. geogr. L. 8.

(3) Dicœarch. de statu græc. apud. Geogr. min. Huds. T. 2, p. 15.

(4) Paus. in El.

s'opposaient à ce qu'il fut pris une mesure d'un intérêt général. La course que Sophocle a décrite dans son Électre tient aux temps et aux personnages mythologiques, mais le poëte ne s'y est pas écarté des usages nationaux, et nous y voyons figurer des chevaux de la Lybie (1). L'emploi de la cavalerie ne paraît pas ancien dans les armées des Grecs; dans les combats multipliés qu'a décrit Homère, on ne la voit jouer aucun rôle, les chefs combattaient sur des chars mêlés à l'infanterie; on croirait presque que l'équitation leur était inconnue, si dans un ou deux passages, il n'était pas question d'hommes montés sur des chevaux (2), et s'il ne donnait pas l'épithète de cavalier à Nestor (3). Hésiode en parle davantage, et peint des hommes s'exerçant avec leurs chevaux à des jeux militaires, ou luttant de vitesse dans leurs courses (4), tandis que d'autres étaient montés sur des chars pour des exercices semblables (5). Ainsi dans les

(1) Sophoc. Electr. v. 703.

(2) Hom. Il. L. 6, v. 232; L. 18, v. 731; Od. L. 5, v. 371.

(3) Hom. Il. L. 2, v. 336; L. 8, v. 81.

(4) Hes. Op. v. 286; v. 305, etc.

(5) Hes. Op.

temps qu'ont peint Homère et Hésiode, l'usage de combattre sur des chars existait dans toute sa force; ils étaient le partage des chefs, le vulgaire de l'armée était à pied. Sans doute les nombreux inconvéniens qu'on leur trouve en fit insensiblement abandonner l'usage; on s'aperçut qu'ils occasionaient aussi souvent le désordre dans l'armée qui les employait, que chez l'ennemi, et on y renonçat. Aristote fixe l'époque où l'on a cessé de les employer, chez les Grecs, au temps où le système monarchique y fut aboli (1); on ne voit pas en effet qu'il en soit fait mention aux époques historiques de la Grèce. Aux époques antérieures, où l'on en faisait usage, deux personnes montaient le même char, l'une occupée à le diriger, et l'autre à combattre. Les chevaux y étaient attelés au moyen d'un joug qui posait sur le garrot; ce joug tenait au timon, et des courroies qui passaient sur le poitrail y assujettissaient les chevaux (2). Soit comme point d'appui, soit

(1) Arist. Polit. L. 4, c. 13.

(2) Hom. Od. L. 4, v. 39; L. 15, v. 184 et 190; Il. L. 5, v. 730; Hes. op. et dies; Hesych. voce *Maschalistan*; Poll. onom. L. 1, c. 10.

pour mieux se rendre maître des animaux, celui qui conduisait les chevaux passait ordinairement les rênes autour de son corps; de là les exemples si fréquens de ceux qui tombaient enveloppés dans les rênes. Dans les courses des jeux où l'on attelait presque toujours quatre chevaux de front, les deux du centre étaient liés au joug, les autres étaient attelés par des traits: on voit fréquemment la représentation de ces chars dans les monumens anciens (1). On ne voit pas que l'usage de ferrer les chevaux ait été adopté par les Grecs; nul de leurs écrivains n'en fait mention. Xénophon même qui a composé un ouvrage sur les chevaux de guerre, leur éducation et les soins qu'il faut leur donner, et qui, dans le choix à faire d'eux, recommande d'écarter ceux dont la sole est plate, parce qu'ils sont sujets à boiter, recommande parmi les précautions à prendre, celle de ne pas laver les parties inférieures, de peur que l'eau qui découlerait sur les pieds ne les attendrisse: il recommande encore d'avoir dans le voisinage de l'écurie, des encaissemens

---

(1) Onuphr. Panv. de ludis circons. passim. Schoff. de re vehic. passim.

Digitized by Google

de galets où le cheval séjournant une partie du jour, puisse endurcir ses pieds (1). On trouve le même silence dans l'ouvrage bien plus moderne de Végéce (2); cependant il paraît que les Grecs, du temps d'Homère, ont connu cet usage, et qu'il a parlé de leurs pieds garnis d'airain (3); mais comme on ne voit pas pourquoi les Grecs, après avoir eu cet usage, l'auraient abandonné, on peut douter que ce soit réellement du ferrage dont Homère a parlé; et si réellement il en a fait mention, ce serait l'indice d'autres habitudes. Il en est un autre aussi dont il parle, et qu'on ne voit pas exister chez les Grecs plus modernes, c'est celui de mettre des entraves aux chevaux (4); Xénophon en parle comme étant particulier aux Perses (5), il est maintenant général en Orient. Les Grecs laissaient à leurs chevaux tous leurs crins, ils n'avaient pas imaginé de les défigurer pour les embellir, ils croyaient même que ce retranchement pourrait empê-

---

(1) Xen. de re equestr. de magistr. equit.

(2) Veg. de re veterin.

(3) Hom. Il. L. 11, v. 153.

(4) Hom. Il. L. 13, v. 36.

(5) Xen. exp. Cyri L. 3.

Digitized by Google

cher une jument d'entrer en chaleur (1), préjugé qui prouve au moins, qu'ils n'y voyaient pas une beauté, sans quoi leurs écrivains en auraient fait l'observation. Ils n'avaient pas non plus l'usage d'hongrer leurs chevaux; ni Aristote, qui parle en détail de la castration des autres animaux (2), ni Xénophon, dans son traité particulier, n'en parlent (3) : rien n'est plus rare encore de nos jours en Orient qu'un cheval hongré. Leur castration est un usage des peuples du nord, *Strabon* le dit des temps où il a écrit (4), et c'est encore un fait connu dans nos temps modernes. L'habitude seule aurait-elle introduit ces habitudes différentes ? il est permis d'en douter, et plus naturel d'en chercher les causes dans le climat. Peut-être que dans les climats froids, le cheval moins docile, a davantage besoin d'être assouplis aux besoins de l'homme dont il vit séparé, et qu'il ne voit, pour ainsi dire, que pour le servir, tan-

(1) Arist. hist. anim. L. 6, 18.

(2) Arist. hist. anim. L. 9, c. 5 et passim.

(3) Xen. de re equestr.

(4) Str. geogr. L. 7.

Digitized by Google

dis que dans les climats moins âpres, il vit davantage avec l'homme, et contracte avec lui une plus grande intimité. J'ai vu dans l'Orient les chevaux infiniment moins vicieux qu'en Europe, et y montrant pour l'homme un attachement dont les exemples sont rares ailleurs.

Aux usages pour la guerre et pour les courses, dont nous venons de nous occuper, doit encore être joint celui que les chefs en faisaient pour leurs chars de luxe, car c'est à eux seuls, que l'emploi paraît en avoir été permis. Homère, si exact dans ses tableaux, peint les fils de Nestor qui attellent des chevaux au char dont ils vont se servir pour un voyage (1), tandis que Nausican qui allait vers la rivière laver des vêtemens, n'avait attelé que des mules (2). Dans les armées aussi, les guerriers montent des chars attelés de chevaux, mais lorsqu'il s'agit de relever les morts, ce sont des chars attelés de mules qu'il dit y être employés (3). C'étaient toujours des mules qu'on employait aux différens

---

(1) Hom. Od. L. 3, v. 478.
(2) Hom. Od. L. 6, v. 68.
(3) Hom. Il. L. 24, v. 696.

charrois (1), c'étaient encore les mules qui partageaient avec les bœufs les fatigues des travaux rustiques (2); le cheval était écarté de ces fatigues vulgaires, il n'était réservé que pour celle où l'homme attachait quelque gloire. Cette opinion des temps homériques paraît s'être conservée chez les Grecs plus modernes; on ne voit pas que les chevaux leur aient servi pour les travaux de l'agriculture ni pour les charrois. Dans un seul endroit de ses Economiques, Xénophon dit que le propriétaire, après avoir été à la campagne, se livrer avec son cheval aux exercices militaires, peut à son retour lui faire apporter les provisions de la maison (3), partout ailleurs il n'est parlé que de mules et d'ânes pour animaux de bât (4), et de mules ou de bœufs pour animaux de traits destinés aux transports et aux services rustiques (5).

Quant à l'usage des chevaux pour des sacrifices, il a été peu commun en Grèce;

---

(1) Hom. Il. L. 7, v. 333; L. 17, v. 742; L. 24, v. 782.

(2) Hes. Op. et dies L. 1, v. 46, L. 2, v. 225.

(3) Xen. Econ. L. 2, c. 2.

(4) Demosth. in Phœn. Arist. hist. anim. L. 6.

(5) Hes. Op. et dies; Xen. Econ.

Digitized by

ainsi le petit nombre de ces victimes n'a pas pu influer sur leur multiplication; on en voit cependant quelques exemples, soit à Athènes (1), soit à Lacédémone (2), mais il ne paraît pas que ces sacrifices se soient étendus aux dévotions particulières; ils n'ont eu lieu que dans quelques cérémonies publiques.

Les soins que les écrivains grecs recommandent, sont les mêmes qui sont suivis de nos jours; sous ces mêmes climats, ils recommandent de retarder jusqu'après la quatrième année révolue, de leur demander des produits (3). On les nourrissait presque toute l'année avec de la paille brisée et de l'orge (4); on ne faisait usage des graines de légumineuses que dans les cas où ils étaient malades (5), souvent on donnait des pois chiches aux étalons, croyant que ce légume augmenterait leur vigueur (6). Au prin-

(1) Lucian in Scytha.

(2) Paus. in Lac. Meurs. op. T. 3, p. 964.

(3) Arist. hist. anim. L. 6, c. 22, Geop. L. 16.

(4) Hom. Il. L. 5, v. 196; L. 8, v. 560; Od. L. 4; v. 41; Xen. de re equestr.

(5) Geopon. L. 16, c. 3.

(6) Gal. de alim. facult. L. 1, c. 29.

temps seulement on les mettait au verd, espèce de cure médicale, et on avait soin d'y soumettre le jeune élève avant de commencer son éducation (1). D'après l'observation bien juste d'Aristote, le cheval en liberté dans les haras, a peu de maladies, mais il n'en est pas ainsi de celui qui, tenu dans les écuries, est devenu ainsi l'esclave de l'homme, souffre et de tous les défauts de soins, et de tous les soins mal donnés qu'il éprouve de la part de son maître; en cet *état il* est autant sujet aux maladies que l'homme réuni en société (2). Aristote a traité des principales dans son ouvrage sur les animaux. Plusieurs Grecs ont aussi écrit des traités d'hippiatrique; on ne connaît ceux d'Apsyrthe et d'Hierocles que par les extraits conservés par le compilateur des Geoponiques: le premier surtout paraît avoir eu une grande réputation. Sans entrer dans aucun détail sur les maladies dont ces différens auteurs ont parlé, il paraît intéressant de faire la remarque qu'aucun d'eux ne parle de la morve, maladie si contagieuse et si redoutée de nos

(1) Geopon. L. 16, c. 1; Arist. hist. anim. L. 8, c. 8.
(2) Arist. hist. anim. L. 8, c. 24.

Digitized by Google

jours. Hiérocles dit bien quelque chose des maladies de poumon, mais comme étant d'une guérison facile (1); il faudrait en conclure, que sous les climats chauds, sa contagion est moins à redouter; c'est aussi une observation que j'ai faite en Egypte. L'âne au contraire était sujet à cette maladie en Grèce, elle était mortelle pour l'individu atteint, mais il n'est pas dit qu'elle fut contagieuse (2). Cet animal est naturel aux pays chauds, il perd de ses qualités à mesure qu'il s'en éloigne; à ces époques-là, on n'en avait, ni dans les Gaules, ni en Sythie (3). Devrait-on conclure de ces faits que la morve est une maladie des chevaux et des ânes qui se développe davantage, et devient contagieuse à mesure que la chaleur du climat diminue, et plus vite pour les derniers qui appartiennent davantage aux régions plus tempérées? Une observation que j'ai déjà faite en traitant des Romains (4), est que Végéce, auteur vétérinaire, le premier qui ait parlé de la

(1) Geopon. L. 16, c. 10.

(2) Arist. hist. anim. L. 8, c. 25; Suid. voce *Meliasmos*; Porphyr de abstin. anim. L. 3, c. 7.

(3) Arist. hist. anim. L. 2, c. 6; Pl. hist. nat. L. 8, c. 68.

(4) Manuscrit de l'auteur qu'il n'a pu revoir.

Digitized by Google

morve des chevaux, et qui la dit mortelle, sans ajouter qu'elle soit contagieuse, lui donne le nom de *mal attique* (1); il faudrait donc conclure de ce nom qu'elle s'y était développée postérieurement au temps des écrivains dont nous avons parlé plus haut, car on ne peut pas présumer leur silence s'ils l'avaient connue. De tous les ânes de la Grèce, ceux de l'Arcadie étaient surtout estimés et recherchés pour étalons (2): cet animal peu consommateur était nécessaire dans ces cantons secs et montueux, ils étaient la ressource du pauvre qui n'avait pas les moyens de se procurer d'autres animaux (3). Les mulets étaient aussi d'un usage général, les sites irréguliers et l'aspérité des chemins obligeaient, dans beaucoup de lieux, à effectuer tous les transports avec des animaux de bât, et le mulet, par sa force, était de tous le plus utile (4); on se rappelle le trait de ce vieux mulet à qui le peuple d'Athènes avait accordé une pension de vétérance, et qui se

---

(1) Veg. de re Veter. L. 1, c. 2.

(2) Str. geogr. L. 8.

(3) Suidas voce *ei oné danaio boum.*

(4) Paus. in Arc. Æsch. in Ctesiph.

Digitized by Google

mettait de lui-même à la tête des autres comme pour les guider dans leur travail (1). On faisait ordinairement élever par une jument les jeunes ânes qu'on voulait destiner à servir d'étalons dans les haras (2). Par un préjugé qui paraît curieux, les habitans de l'Élide avaient de la répugnance à former ces mélanges chez eux, et conduisaient pour cela leurs jumens hors de la frontière (3), on ignore les causes qui ont pu la faire naître.

Des porcs.

Nous aurons peu de choses à dire de ces animaux, dont l'emploi limité à un seul usage ne peut intéresser que sous ce rapport unique. Dès les temps anciens les Grécs en ont fait un très-grand usage. Homère fait jouer un rôle important au porcher d'Ulysse (4); la trop grande consommation qu'en avaient fait les voraces amans de Pénelope, est l'un des griefs qui lui sont imputés (5).

---

(1) Plut. de animal. rat.

(2) Geopon. L. 16, c. 21.

(3) Paus. in El. Plut. quæst. gr.

(4) Hom. Od. L. 14, 15 et 16.

(5) Hom. Od.

Digitized by Google

Dans les temps postérieurs ils formaient encore la base principale de la nourriture des Grecs, et notamment des Arcadiens, qui paraissent avoir conservé avec le plus d'attachement leurs anciens usages (1). Plusieurs passages des anciens prouvent qu'ils étaient à très-bas prix, ce qui en prouve l'abondance (2). Cette grande consommation, sous un climat aussi semblable à celui de la Syrie, où l'usage de sa chair était proscrit, prouve que ce n'était pas comme plusieurs l'ont pensé, une précaution d'un législateur sage qui voulait préserver son peuple de la lèpre. Les Grecs n'ayant pas été sujets à cette maladie. Il faut, par conséquent, en chercher l'origine dans les anciennes traditions religieuses dont le sens oublié s'était transformé en précepte. Ceux qui se sont familiarisés avec les explications si simples des fables religieuses que fournit l'astronomie, voient aisément par les diverses combinaisons où se trouve lié le sanglier céleste, pourquoi le porc a été un animal sacré pour

(1) Paus. in Arc. Ath. deipn. L. 4.
(2) Arist. in pace, in acharn.

Digitized by Google

certains cultes, et un animal proscrit pour d'autres. Ainsi, à côté des Juifs et des Arabes qui l'abhoraient, se trouvaient les Crêtois qui avaient pour lui un respect religieux d'après lequel ils s'abstenaient de sa chair (1), opinion qu'on voit aussi chez les Œstiens, au nord de la Germanie (2). D'un autre côté, on les écartait en Grèce, pendant les Thesmophories de Mégare (3): l'explication en est facile, mais cet écartement momentané n'imposait aucune privation de sa chair. Ceux qui voulaient être initiés aux mystères d'Eleusis devaient immoler un porc (4). La manière dont les Grecs les élevaient ne présente aucun fait qui mérite d'être remarqué; je ferai seulement remarquer l'opinion où ils étaient, du moins au temps d'Aristote, que nourris avec du gland leur chair perdait de sa qualité (5); ils préféraient pour leur engrais, l'orge, le millet et les fruits, et avaient soin de diminuer successivement leur boisson, au point

(1) Ath. deipn. L. 9.
(2) Tac. de mor. germ.
(3) Clem. Alex. admon. ad gentes.
(4) Meurs. op. T. 2, p. 475.
(2) Arist. hist. anim. L. 8, c. 21.

Digitized by Google

de les en priver, vers la fin, pendant plusieurs jours de suite (1).

Des oiseaux de basse-cour.

Les Grecs, au dire des Romains, avaient porté fort loin cette industrie, et ils avouent l'avoir empruntée d'eux, et surtout des habitans de Delos (2). On élevait en Grèce plusieurs races de poules : l'une plus élevée et plus forte, mais moins productive, fournissait les coqs de combat: une autre plus petite et qui produisait davantage, était de préférence consacrée aux usages ordinaires ; une troisième race plus petite et d'un plumage varié, la surpassait encore en fécondité (3). Les Grecs ont fait un grand usage des œufs comme aliment (4). Il paraîtrait qu'à Athènes leur vente faisait une branche de petit commerce (5). Les combats de coqs étaient une passion

(1) Arist. hist. anim. L. 8, c. 6 et 21 ; Geopon. L. 19, c. 7.

(2) Col. Econ. L. 8, c. 2 ; Varr. Econ. L. 3, c. 9 ; Pl. hist. nat. L. 10, 71.

(3) Arist. hist. anim. L. 6, c. 1 ; de generat. anim. L. 3, c. 1.

(4) Gal. de alim. facult. L. 3, c. 21.

(5) Aristoph. Plutus Act. 2, sc. 4, c. 14.

passion des Grecs; leur éducation était une spéculation lucrative pour les habitans de Tanagra en Béotie, qui excellaient plus que tout autre (1); après eux venaient ceux de Rhodes et de Chalcis en Eubée (2). Le goût de ces combats paraît fort ancien; s'il faut même en croire Lucien et Ælien, dans les temps reculés, ils étaient institués par le gouvernement d'Athènes une fois l'année (3). L'éducation ajoutait à leur inquiétude naturelle, et on les excitait encore par les alimens qu'on leur faisait avaler; les anciens parlent d'une racine de fougère et de l'ail employés à cet usage (4); des pointes de fer acérées ensanglantaient leurs combats (5). Aristote fait l'observation que chez cet animal courageux, les vaincus, et ceux que leur timidité a fait fuir, se tenaient honteux à l'écart, et que dans les temples où on en élevait séparés des femelles de leur espèce, les plus

---

(1) Pl. hist. nat. L. 10, c. 24; Suidas voce *Tanagraia alectoriskoi*; Varr. Econ. L. 3, c. 9.

(2) Pl. hist. nat. L. 10, c. 24.

(3) Luciani gymn. Æl. Var. hist. L. 2, c. 28.

(4) Pl. hist. nat. L. 22, c. 30; Suid. voce *eschordismenos*.

(5) Aristoph. in Av. v. 760 et 1365; Suidas voce *airé plêktron*.

Digitized by Google

audacieux se composaient une espèce de sérail de ceux qu'ils avaient domptés ou intimidés (1). Les Grecs ont connu la méthode artificielle de les élever au moyen des fours usités très-anciennement en Egypte, mais ils n'en faisaient aucun usage (2).

Les Grecs ont eu très-anciennement des pigeons. Aristote caractérise très-bien le pigeon pattu, plus sédentaire, et le pigeon fuyard qui l'est moins (3) ; ainsi que Buffon l'a fait ensuite, il attaque cette réputation de constance qu'on leur a faite, et qu'il prouve être mal fondée (4). Leur fumier, utile pour diverses cultures, était compté au nombre de leurs produits (5).

Il est fait mention des oies dès les temps d'Homère, comme d'un oiseau domestique (6), et leur prix était peu élevé en Grèce, puisque Pausanias l'indique comme une victime que les pauvres pouvaient offrir à Isis, en remplacement de la pintade, qui était d'un prix

(1) Arist. hist. anim. L. 9, c. 8.

(2) Arist. hist. anim. L. 6, c. 2.

(3) Arist. hist. anim. L. 5, c. 13 et passim.

(4) Arist. hist. anim. L. 6, c. 2 ; L. 9, c. 7.

(5) Geopon. L. 14, c. 1.

(6) Hom. Od. L. 15, v. 160.

Digitized by Google

plus élevé (1). Je ne vois pas qu'il fut fait mention de l'emploi de leurs plumes; peut-être n'a-t-il été usité que plus tard, à l'imitation des peuples du nord.

Au temps d'Aristote, les Grecs n'avaient pas encore le canard domestique, il n'en parle que comme d'un gibier sauvage (2). Athénée en parle encore de la même manière (3), mais on trouve des traces de leur éducation domestique dans la compilation des Geoponiques (4).

La pintade était connue des Grecs; Aristote en parle dans ses ouvrages (5); sa consécration à Isis et à Minerve l'aura fait apporter de l'Afrique avec ces cultes, et il paraît que c'est en Étolie où elles se sont d'abord multipliées: c'est aussi le lieu de la Grèce où l'oracle de Dodone atteste de très-anciennes relations de la Grèce avec l'Afrique (6).

---

(1) Paus. in Phoc.
(2) Arist. hist. anim. L. 8, c. 3; L. 9, c. 1.
(3) Ath. deipn. L. 9.
(4) Geopon. L. 14, c. 23.
(5) Arist. hist. anim. L. 6, c. 2.
(6) Ath. deipn. L. 14.

Digitized by Google

Le paon était aussi connu des Grecs: on en élevait dans le temple de Junon à Samos (1). Dès les temps d'Aristophane et d'Aristote, les gens riches en élevaient chez eux (2), mais il ne paraît pas qu'ils en aient fait paraître sur leur table avant leur soumission aux Romains (3): lorsque l'usage en eut été introduit, le luxe l'étendit jusqu'à faire usage de leurs œufs (4). Le faisan était pour eux un luxe; les plus riches se permettaient seuls d'en élever (5), ainsi que les gélinotes (6).

Des abeilles.

Les Grecs qui n'ont connu que tard le sucre, et ne l'ont employé long-temps que comme médicament (7), n'ont eu que le miel pour le remplacer; aussi l'éducation des abeilles était bien plus importante pour eux qu'elle ne l'a été ensuite. La propriété d'un

---

(1) Ath. deipn. L. 14.

(2) Arist. hist. anim. L. 6, c. 2; Aristoph. in nub. v. 109.

(3) Ath. deipn. L. 9 et 14.

(4) Ath. deipn. L. 2.

(5) Ath. deipn. L. 9 et 14.

(6) Geopon. L. 14, c. 19 et 20.

(7) Diosc. hist. plant. L. 2, c. 104; Gal. simpl. L. 7.

Digitized by Google

rucher était un objet dont les lois se sont occupées, il en existait une de Solon pour régler la distance des limites d'un propriétaire voisin, où il était permis de le placer; elle était fixée à trois-cents pieds (1). On voit des abeilles domestiques et des ruchers dès les temps d'Hésiode (2); Homère parle souvent du miel comme étant d'un usage journalier (3).

Le sexe des abeilles était pour les Grecs un objet d'incertitudes. Hésiode parle des bourdons comme de parasites inutiles (4); Aristote rapporte les opinions diverses qui existaient de son temps: suivant les uns, les bourdons étaient des mâles, et les abeilles des femelles: suivant d'autres, la reine était d'une race particulière, dont les deux sexes existaient, et donnaient naissance aux abeilles et aux bourdons, distingués seulement par l'abondance de nourriture qui avait développé les derniers aux dépends de ses facultés reproductives; lui-même penchait pour

---

(1) Plut. in Sol.

(2) Hes. Theog. v. 595 et seq.

(3) Od. L. 10, v. 234

(4) Hes. Theog. v. 595.

Digitized by Google

cette dernière opinion (1). Xénophon, au contraire, prétend que la reine était un individu femelle qui dirigeait les travaux des autres (2), opinion qu'avait aussi Didyms (3); ainsi dans le nombre des sentimens divers qui partageaient les Grecs, celui que les observations ont confirmé s'y trouvait aussi compris (4). Nous n'avons aucun renseignement sur la forme qu'ils donnaient à leurs ruches, mais nous savons qu'ils avaient l'usage de les transporter d'un lieu à l'autre pour suivre la floraison des différens climats, et que l'ile de Scyros était le centre de ces différens voyages (5); or on connaît les ruches actuelles de cette île, qui aura vraisemblablement conservé l'usage antique; elles sont cilindriques, forme qui rend plus commode leur déplacement (6). Le procédé de faire voyager les

(1) Arist. de goner. anim. L. 3, c. 10.

(2) Xen. Econ. L. 1, c. 2.

(3) Geopon. L. 15, c. 4.

(4) On ne doit pas considérer la production des abeilles dans le corps mort d'un bœuf, comme un préjugé populaire que Virgile a embelli de sa belle poésie (Virg. georg.). C'est une allégorie ancienne que ce poëte a reproduite, et dont on trouve le sens dans les écrits de Porphyre (Porph. de antro nymph.).

(5) Col. Econ. L. 9, c. 14.

(6) Feuille du cultiv. T. 1, p. 443.

Digitized by

ruches est encore usité de nos jours en Grèce, et même en Sicile, où les Grecs l'auront introduit (1). Les Grecs donnaient un prix de préférence au miel récolté sur le mont Hymète (2), et il a conservé la même réputation (3). Pour récolter le miel ils ne connaissaient que le seul procédé d'enfumer les ruches; on faisait cette opération deux fois dans l'année (4).

---

(1) Giorn. Encicl. ann.

(2) Synes. Epist. 135; Geopon. L. 15, c. 7; Theoph. hist. plant. L. 6, c. 7.

(3) Guys. Voy. littér. de la Grèce, T. 1, lettre 10.

(4) Geopon. L. 15, c. 5.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES.

Ch. I. Des plus anciens temps de la Grèce, 1
Ch. II. De la Grèce, en ses temps historiques, et de l'organisation du gouvernement dans ses principales républiques, 36
Ch. III. Des colonies des Grecs, 209
Ch. IV. De l'esclavage et du servage, 228
Ch. V. De la religion dans ses rapports avec l'Économie publique, 250
Ch. VI. Des finances, 271
Ch. VII. Du commerce et de l'industrie, 335
Ch. VIII. De l'agriculture, 355

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

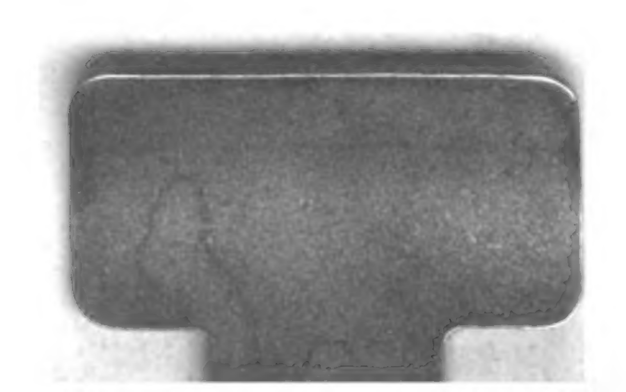

Digitized by Google